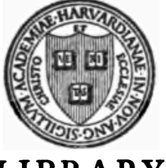
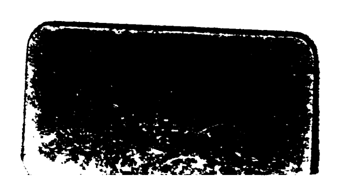
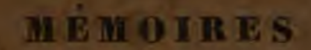








MÉMOIRES

DE TOUS.

Collection

de

SOUVENIRS CONTEMPORAINS

TENDANT A ÉTABLIR LA VÉRITÉ DANS L'HISTOIRE.

TOME TROISIÈME.

DEUXIÈME ÉDITION.

Mémoires

DE CHARLOTTE ROBESPIERRE,
DU GÉNÉRAL DU GÉNIE VINCENT,
DE M. DE SAINT-MARS,
DE M. COMBETTE DE CAUMONT,
DE M. LE BARON DE GOGUELAT.
LETTRE INÉDITE DE LOUIS XVI
A SES FRÈRES EN ÉMIGRATION.

PARIS.
PUBLIÉ PAR ALPHONSE LEVAVASSEUR, LIBRAIRE,
PLACE VENDÔME, 16.
1835.



IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET, RUE DU COLOMBIER, 30.

MÉMOIRES DE TOUS.

PRIX :

L'abonnement de 3 volumes,	12 fr.	»
Chaque volume séparé,	4	50 c.

MÉMOIRES

DE TOUS.

Collection

DE

SOUVENIRS CONTEMPORAINS

TENDANT A ÉTABLIR LA VÉRITÉ DANS L'HISTOIRE.

TOME TROISIÈME.

*

DEUXIÈME ÉDITION.

*

MÉMOIRES

DE CHARLOTTE ROBESPIERRE,
DU GÉNÉRAL DU GÉNIE VINCENT,
DE M. DE SAINT-MARS,
DE M. COMBETTE DE CAUMONT,
DE M. LE BARON DE GOGUELAT,
LETTRE INÉDITE DE LOUIS XVI
A SES FRÈRES EN ÉMIGRATION.

PARIS.
PUBLIÉ PAR ALPHONSE LEVAVASSEUR, LIBRAIRE,
PLACE VENDÔME, 16.
1835.

PARIS. — Imprimerie de BOURGOGNE et MARTINET,
rue du Colombier, 30.

MÉMOIRES

DE

CHARLOTTE ROBESPIERRE

SUR SES DEUX FRÈRES.

Ces Mémoires furent laissés par Charlotte Robespierre à M. Laponneraye, qui nous a cédé le droit de les publier. Il a cru devoir les faire précéder d'une introduction dans laquelle, après avoir présenté des considérations générales sur Maximilien Robespiérre, il a tracé les principales circonstances de la vie de sa sœur, et raconte quelles furent ses relations avec elle.

INTRODUCTION.

Les principes sont tout, les hommes ne sont rien; périssent donc mille fois les hommes, périssent les générations, périssent les empires, pourvu que les principes survivent à tous les naufrages et à toutes les destructions. Partout où règne le despotisme, et même partout où il s'est modifié en apparence, en s'enveloppant de l'hypocrite manteau de la monarchie constitutionnelle, l'égoïsme triomphant est assis sur un trône d'or, la corruption est une divinité que l'on adore, que l'on encense, et aux pieds de laquelle on

sacrifie sans pudeur : probité, honneur et vertu. Alors les hommes sont tout, et les principes sont comptés pour rien; ou si les oppresseurs de l'humanité les invoquent, c'est pour mieux tromper le vulgaire, car ils les réprouvent au fond de leur cœur.

Mais pour nous, qui voulons l'égalité, qui la voulons aussi pleine et entière que possible; pour nous, qui nous sommes attelés au char du dévouement et du sacrifice, et qui avons livré nos personnes et nos existences en pâture à la royauté; pour nous enfin, qui avons juré haine et mort à la tyrannie, les hommes s'effacent, s'évanouissent, rentrent dans la poussière, et les principes objet de notre culte restent seuls debout.

Pourquoi donc invoquons-nous sans cesse quelques noms? Pourquoi donc semblons-nous dresser des autels à certains hommes, comme à des demi-dieux sur la terre? C'est qu'il est des noms qui résument des principes; c'est qu'il est des hommes qui sont à eux seuls tout un système politique et social. Nommez Jésus, et vous aurez nommé l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, sous le nom d'esclavage; vous aurez nommé la fraternité universelle, la charité, l'abnégation de soi-même, l'amour d'autrui et toutes les sublimes vertus que le fils de Marie a prêchées, et dont il fut le divin modèle. Nommez Jean-Jacques Rousseau, et ce nom cher et sacré vous rappellera l'apôtre de l'égalité, du dévouement et de la

vertu dans un siècle corrompu et dépravé; ce nom vous rappellera le livre incomparable où il trace d'une plume si vigoureuse les bases du contrat qui lie les hommes en société; livre qui fut l'étincelle du grand incendie de 89. Nommez ces terribles et indomptables montagnards qui, la hache à la main, et environnés de foudres et d'éclairs, comme le dieu de Moïse sur le mont Sinaï, détruisaient à grands coups l'édifice du passé, et faisaient pleuvoir la mort sur les rois, les aristocrates et les traîtres; nommez surtout Maximilien Robespierre, et vous aurez nommé l'homme-principe, qui sous l'empire de circonstances extraordinaires eut le courage de déployer cette énergie qui lui attira tant de haines et de calomnies.

Quand nous parlons du principe révolutionnaire, nous n'entendons pas un principe qui soit seulement démolisseur et destructeur; nous entendons aussi un principe de rénovation et de réorganisation. Ce serait avoir une idée bien fausse de Robespierre, ce serait ne pas comprendre cet homme prodigieux, que de ne voir en lui qu'un instrument de destruction qui se rua brutalement contre des institutions mauvaises, sans avoir rien à mettre à la place; ce qui distingue éminemment Robespierre, c'est qu'il fut essentiellement réorganisateur, et que jamais peut-être homme ne comprit mieux que lui sur quelles bases l'ordre social doit être assis pour que l'humanité jouisse de la plus grande somme de bien-être possible.

Comme on le voit, la vie de Robespierre se présente sous deux faces : d'une part, nous le voyons armé d'un marteau infatigable, sapant la vieille monarchie de Clovis, de saint Louis et de Louis XIV; nous le voyons surtout démolir pierre à pierre la féodalité, cette hydre aux cent mille têtes que la royauté a faite cadavre pour être absolue, et qui se dresse encore sous les plis de son linceul ensanglanté contre les idées du XVIII[e] siècle, qui sont le coup de grâce de tout ce qui est aristocratie. D'une autre part, nous voyons Robespierre semer avec profusion des principes d'ordre, de morale et de haute politique sociale. De la même bouche dont il a prononcé le fatal véto qui doit envoyer à la mort Louis Capet, Marie-Antoinette, les Girondins, les Hébertistes et les Dantonistes, il expose les motifs admirables de la fête à l'Être suprême, il débite ces immortelles paroles : « Ne consultez que le bien de la patrie et les intérêts de l'humanité. Toute institution, toute doctrine qui console et qui élève les âmes, doit être accueillie; rejetez toutes celles qui tendent à les dégrader et à les corrompre. Ranimez, exaltez tous les sentimens généreux et toutes les grandes idées morales qu'on a voulu éteindre; rapprochez par le charme de l'amitié et par le lien de la vertu les hommes qu'on a voulu diviser. Qui donc t'a donné la mission d'annoncer au peuple que la Divinité n'existe pas, ô toi, qui te passionnes pour cette aride doctrine, et qui ne

te passionnas jamais pour la patrie? Quel avantage trouves-tu à persuader à l'homme qu'une force aveugle préside à ses destinées, et frappe au hasard le crime et la vertu? que son âme n'est qu'un souffle léger, qui s'éteint aux portes du tombeau? »

Il y avait donc deux hommes dans Robespierre. Et que l'on se garde bien de croire que ces deux hommes s'excluaient l'un l'autre. Non; au contraire, ils se prêtaient l'un à l'autre un mutuel et secourable appui. L'homme révolutionnaire mériterait toute la réprobation qui pèse sur lui, s'il n'avait été que révolutionnaire; s'il n'avait détruit que pour le plaisir de détruire; s'il n'avait fait tournoyer le glaive de la terreur sur la tête des ennemis du peuple que pour le plaisir de faire tomber quelques têtes. De son côté, l'homme réorganisateur ne serait qu'un rêveur généreux, qu'un utopiste à vues élevées mais impraticables; qu'un rhéteur habile mais impuissant, s'il avait voulu mettre à exécution ses projets de réorganisation sans déblayer cet énorme amas de gothiques ruines, de séculaires débris, d'aristocratiques décombres qui obstruaient la place où devait s'élever l'édifice de l'avenir. L'homme réorganisateur devait donc s'étayer de l'homme révolutionnaire, pour réaliser ses projets comme ce dernier devait marcher de concert avec le premier, et régler ses actes d'après ses idées, pour ne pas encourir le reproche d'avoir été inutilement rigoureux.

Si l'on veut admettre la distinction que je viens d'établir, et ce sera justice, puisqu'elle n'est nullement arbitraire, et qu'elle est basée, au contraire, sur la vérité et sur la plus exacte appréciation des faits, on sera forcé de reconnaître que les ennemis de Robespierre ont été dirigés dans leurs attaques contre lui par une mauvaise foi, par une improbité insigne.

Les ennemis de Robespierre, et dans ce nombre il faut nécessairement ranger tous ceux qui trouvaient leur intérêt dans un régime diamétralement opposé à celui qu'il voulait établir, soit qu'ils fussent nobles, puisque Robespierre ne voulait pas de noblesse, soit qu'ils fussent prêtres, puisque celui qui avait proposé la fête à l'Être suprême ne croyait pas qu'il dût exister d'intermédiaires entre la Divinité et l'homme; soit qu'ils fussent riches, puisque Robespierre pensait que l'impôt devait peser de préférence sur la richesse, par un système progressif sagement ordonné; soit enfin qu'ils appartinssent de près ou de loin à l'une des trois aristocraties que je viens de nommer, ou qu'ils fussent seulement corrompus, égoïstes, cupides, puisque Robespierre croyait qu'il n'y avait de gouvernement juste et légitime que celui qui était appuyé sur la vertu, la morale et le désintéressement; les ennemis de Robespierre, dis-je, ne l'ont représenté que sous l'un des deux aspects que j'ai indiqués plus haut : ils ne l'ont montré aux contemporains et à la postérité que comme homme révolutionnaire; ils ont longuement

et artificieusement énuméré ses actes comme tel ; ils les ont enflés, exagérés, et, en même temps, ils ont pris un soin extrême de dérober ses intentions à la connaissance de ses concitoyens, ou, s'ils n'ont pu les déguiser entièrement, ils les ont défigurées, dénaturées, ils les ont rendues exécrables, de pures et louables qu'elles étaient.

La postérité serait-elle disposée à ajouter foi au jugement que les catholiques auraient porté des protestans après les avoir tous massacrés dans la nuit de la Saint-Barthélemy? Supposez donc que tout le parti protestant a péri dans cette boucherie exécutée le crucifix à la main ; supposez que les seuls historiens catholiques en ont transmis les détails aux siècles futurs ; je vous le demande, de bonne foi, si ces écrivains vous disent que les protestans étaient des infâmes, des scélérats, des cannibales, des monstres à face humaine, les croirez-vous? Dans l'impossibilité où vous seriez de juger le pour et le contre, n'ajourneriez-vous pas votre jugement? Une voix intérieure ne vous crierait-elle pas que, puisque les protestans n'ont pu défendre contradictoirement leur cause contre les catholiques, condamner les premiers et absoudre ceux-ci, c'est commettre la plus flagrante des iniquités, la plus monstrueuse des injustices?

Mais, dira-t-on, il fallait que les partisans de Robespierre prissent sa défense après le 9 thermidor; tous ceux qui s'étaient rangés sous ses enseignes n'ont

pas péri avec lui; que n'ont-ils parlé, que n'ont-ils écrit en sa faveur? Quelle sanglante dérision! Parler en faveur de Robespierre après le 9 thermidor! lorsque celui qui prononçait son nom sans l'accompagner d'une épithète flétrissante, était accusé de ne pas le haïr assez, et comme tel était incarcéré; écrire en faveur de Robespierre! lorsque celui que l'on soupçonnait ne pas approuver l'horrible catastrophe du 9 thermidor était envoyé à l'échafaud. Ils ignorent donc ceux qui font cette objection, ou plutôt ils feignent d'ignorer qu'être robespierriste était un crime qui équivalait aux plus grands crimes, et qu'il y avait plus de sécurité peut-être à s'avouer parricide, qu'à s'avouer partisan de Robespierre. A-t-on retenu les noms de tous ceux qui ont voulu faire entendre quelques paroles d'apologie en faveur du martyr de thermidor, et dont la voix a été interrompue par le couperet de la guillotine? A-t-on essayé d'énumérer ces innombrables proscrits que l'on menait par charretées à l'abattoir, et qui se demandaient pendant qu'on les attachait sur la planche fatale : Qu'ai-je donc fait? —Ce que tu as fait, leur répondait le bourreau, tu as pleuré Robespierre.

Mais, pendant que cette épouvantable terreur pesait sur la France, transformée en charnier, que faisaient les thermidoriens? A quoi s'occupaient ces sycophantes gorgés de sang? Ils décrétaient qu'ils avaient bien mérité de la patrie, et se décernaient des cou-

ronnes civiques; ils anéantissaient les papiers de Robespierre, et en mettaient de faux à la place; ils détruisaient tous les écrits, soit imprimés, soit manuscrits, où l'on parlait avec quelque impartialité des actes, des intentions et des principes de Robespierre; à cet effet, ils faisaient fouiller les librairies, les imprimeries et même les maisons particulières, et poussaient leurs investigations jusque dans les lieux les plus secrets; jamais l'inquisition n'avait déployé un plus grand luxe de persécutions, et n'avait recherché aussi minutieusement les ouvrages mis à l'index par elle; et jamais les gouvernemens despotiques de Vienne et de Pétersbourg n'ont pris de plus ridicules précautions pour préserver les peuples qu'ils oppriment de la contagion des idées révolutionnaires.

Ajoutez à cela que les thermidoriens ne prononçaient pas un discours à la tribune de la Convention sans y faire entrer une tirade déclamatoire et calomnieuse contre Robespierre; que, dans leur correspondance avec les départemens, ils déblatéraient sans cesse contre lui; qu'ils envoyaient même des agens dans les villes et dans les campagnes pour le noircir aux yeux du peuple; que leurs journaux, et ils ne toléraient que les leurs uniquement, étaient presque entièrement et quotidiennement remplis d'injures atroces contre celui qu'ils avaient lâchement assassiné; qu'ils faisaient répandre à profusion des chansons, des pamphlets, des complaintes, des gravures où il était

dépeint comme un monstre; que, pour avoir part à leurs faveurs, pour être admis dans l'administration publique, pour occuper un emploi quelconque, fût-on incapable et sans probité, il suffisait de détester Robespierre, il n'en fallait pas davantage.

Ce fut donc une mode, une habitude, un devoir, une nécessité même d'être anti-robespierriste. Les thermidoriens avaient réussi au-delà de leurs espérances à faire prendre le change à leurs contemporains sur le caractère de leur victime; mais après l'avoir dénaturée dans le présent, ils songèrent à la défigurer dans l'avenir : ils avaient faussé le jugement de leurs contemporains, ils songèrent à fausser celui de la postérité; ils se mirent à écrire l'histoire, ou tout au moins à préparer des matériaux pour l'histoire. Chaque thermidorien prit une plume et du papier, et fit des mémoires; c'est d'après ces mémoires que les différentes histoires de la révolution ont été écrites, soit que les auteurs de ces romans historiques fussent les partisans de la faction thermidorienne, soit qu'ils fussent leurs dupes comme l'avait été toute une génération.

Jetons un moment nos regards en arrière pour examiner cette époque où les thermidoriens ont joué un rôle si sanglant, et voyons quelle part ils ont prise au régime de la terreur, tant reproché à Robespierre.

L'Assemblée législative décréta, après les évènemens

du 10 août, que le peuple élirait une Convention nationale dont la mission serait de donner une nouvelle constitution à la France. Quand cette Convention fut élue, voilà à quoi tout le monde, et elle toute la première, croyait que se bornerait sa tâche. Chacun pensait que le nouvel édifice constitutionnel une fois construit, la Convention se séparerait après avoir préalablement investi du pouvoir ceux qu'elle aurait jugés dignes de l'exercer, et que la session conventionnelle n'aurait que quelques mois de durée.

Les choses se passèrent différemment : le parti patriote, étroitement uni pour détruire, se fractionna en deux nouveaux partis après la victoire : l'un voulait que la révolution du 10 août, faite pour et par le peuple, profitât au peuple; l'autre qu'il ne profitât qu'à une poignée d'intrigans. Ces deux partis se trouvèrent en présence dans le sein de la Convention nationale, et, dès les premières séances, se firent une guerre d'extermination. Je n'ai point l'intention d'écrire ici les hostilités des Girondins et des Montagnards, je l'ai fait autre part. Je ne veux que tracer une rapide esquisse des faits pour en tirer les conséquences.

Après huit mois de luttes qui empêchèrent la Convention de se livrer aux travaux législatifs qui faisaient l'objet de sa réunion, le parti girondin succomba. Reprochera-t-on aux Montagnards le sort qu'ils firent subir aux Girondins vaincus? Mais je demanderai

quel sort eût été réservé aux Montagnards, si les Girondins eussent triomphé? Avant le 31 mai ils avaient assez ouvertement manifesté leurs projets de vengeance et de mort; et après cette journée célèbre, n'ont-ils pas insurgé une partie des départemens de l'Ouest et du Midi contre la majorité montagnarde? Si vingt-deux Girondins ont péri sur l'échafaud, c'est qu'ils avaient conspiré contre la liberté et le bien-être du peuple, et que leur conspiration, après avoir longtemps été conduite dans l'ombre, avait enfin éclaté au grand jour, et ensanglanté une moitié de la France.

Je m'attends à une objection : de quel droit, me diront les partisans de la Gironde, les Montagnards s'emparèrent-ils de la redoutable omnipotence dont ils usèrent pour frapper les Girondins? Qui les avait rendus dépositaires de la hache dictatoriale? et à quel titre exerçaient-ils un pouvoir sans limites?

Je pourrais rétorquer cet argument, et dire : à quel titre les Girondins exercèrent-ils eux-mêmes un pouvoir non moins étendu, depuis la chute de Louis XVI jusqu'à leur propre chute? Mais je ne veux pas invoquer cette objection. Je ne veux invoquer que le salut public, qui seul avait investi les Montagnards de la dictature; et certes, quand les Girondins se rendirent maîtres du gouvernement, et exercèrent l'autorité en véritables despotes, ils n'avaient pas cette excuse comme les Montagnards, puisque la France alors n'é-

tait pas en danger comme elle le fut dans le courant de l'année 93.

Et qui donc, grand Dieu ! aurait sauvé la France, si les Montagnards n'avaient pris en main le pouvoir? Les Girondins trahissaient, était-ce les Girondins qui pouvaient la sauver? Ils tramaient des complots contre-révolutionnaires, était-ce entre leurs mains qu'il fallait remettre les destinées de la révolution? La journée du 31 mai avait frappé la Gironde au cœur, comme celle du 10 août avait anéanti la monarchie; le peuple avait prononcé; son arrêt était irrévocable.

Autre objection : la Convention nationale avait pour mission de doter la France d'une constitution républicaine; cette tâche une fois remplie, elle devait se séparer.

Il faut convenir que les ennemis de la Montagne n'ont pas une bien grande richesse d'imagination; au lieu de nous opposer des objections nouvelles, ils vont cherchant dans la poussière du Forum quelque vieux lambeau de ces argumens tant de fois rebattus par les contre-révolutionnaires de 93, par les agens de Pitt et de l'émigration. Oui, voilà précisément ce que disaient les ennemis les plus implacables de la révolution, en affectant hypocritement de vouloir la république; donnez à la France un ordre régulier, un régime légal; elle est assez mûre pour la liberté. Ah! c'était à vous seuls, satellites de l'aristocratie et de la tyran-

nie, que le régime révolutionnaire faisait peur, c'était à vous seuls qu'il adressait ses coups; doux, modéré, protecteur à l'égard des véritables patriotes, il n'était terrible qu'envers vous, parce que vous étiez les ennemis du peuple. Et c'est pour cela que vous demandiez le retour à l'ordre légal. Huit jours d'ordre légal comme vous l'entendiez, vous auraient suffi pour faire triompher la contre-révolution.

Mais la Montagne avait d'une main vigoureuse tendu l'arc; elle avait pourvu à tout. Partout où les contre-révolutionnaires se présentaient pour étouffer la liberté, ils rencontraient la mort; sur nos frontières, quatorze armées; à Paris, l'échafaud.

Le sang a coulé, direz-vous, et voilà notre éternel grief contre les Montagnards. Ici encore je pourrais vous battre avec vos propres armes, je pourrais vous dire : Ne vous rappelez-vous donc plus les sanglantes proscriptions de 94 et 95, cette réaction sans exemple dans les fastes du monde, tant elle fut atroce? Ne vous rappelez-vous plus ces échafauds dressés en permanence, d'un bout de la France à l'autre, après le 9 thermidor? Et je pourrais ajouter, 1815 est-il donc sorti de votre mémoire? 1815, où les meurtres juridiques et les égorgemens à domicile moissonnaient tout ce qu'il y avait de noble et de pur? Je m'arrête, car je sens trop que l'avantage est de mon côté, et qu'il ne serait pas généreux d'accabler un ennemi terrassé.

Le sang a coulé, dites-vous? mais il me semble que vous n'avez pas le droit d'en demander compte aux Montagnards, vous qui, par vos complots sans nombre contre le salut public, les avez mis dans la nécessité cruelle de sévir avec la dernière rigueur. Taisez-vous donc; et, s'il vous reste quelque pudeur, ne venez plus distiller votre bave impure sur la tombe de ces illustres morts, et leur donner le coup de pied de l'âne.

Ainsi donc, va-t-on me dire encore, vous vous constituez, envers et contre tous, l'apologiste quand même des excès de 93, de tous les excès de cette époque, sans exception. Entendons-nous. Je ne me constitue l'apologiste d'aucun excès, à moins qu'on ne veuille à toute force considérer comme excès les rigueurs indispensables de 93. En ce cas, je dirai qu'il y a eu des excès nécessaires et des excès inutiles ; que je flétris de tout mon mépris, de toute mon indignation ces derniers, et que j'approuve les autres.

Je les approuve, dans ce sens qu'il vaut mieux sacrifier un membre que de laisser périr le corps entier; qu'il vaut mieux, quand une maison brûle, endommager la toiture, ou abattre quelques pans de murailles, pour arrêter les progrès de l'incendie, que de la laisser consumer entièrement par les flammes.

Mais quant à l'épouvantable Carrier, à l'abominable Fouché, au féroce Tallien ; quant à ce couple forcené, Barras et Fréron, qui noya Toulon dans les lar-

mes et dans le sang; quant à tous ces proconsuls impitoyables qui se repaissaient de meurtres, et qui semblaient puiser une vie nouvelle et d'ineffables jouissances à l'odeur des cadavres, honte, exécration sur eux!

Et ici je dois établir une importante distinction. La Montagne, que jusqu'à présent j'ai personnifiée en Robespierre, se partageait en deux fractions, dont l'une avait réellement Robespierre pour chef et pour type; et dont l'autre était sans portée, sans vues, et ne se laissait guider que par ses grossières passions. Tant que la première, Robespierre en tête, fut influente dans le gouvernement révolutionnaire, tout alla convenablement; mais dès que la seconde eut pris le dessus, le mouvement ascendant de la révolution s'arrêta, et le 9 thermidor eut lieu.

Ouvrez l'histoire, et, sans vous arrêter aux déclamations et aux amplifications contre-révolutionnaires, n'étudiez que les faits, pesez-les, méditez-les avec attention, ou je me trompe fort, ou de cette étude ressortira pour vous la conviction que les excès inutiles de 93 doivent être attribués à cette portion de la Montagne qui envoya Robespierre à l'échafaud, et qui par conséquent voyait les choses autrement que lui et était affectée de passions et d'idées différentes. A cette conviction s'en joindra une autre, c'est que les révolutionnaires les plus exagérés, ceux qui prêchaient le désordre et l'anarchie, ceux qui voulaient faire

couper cent quarante mille têtes à Lyon; ceux qui dressaient burlesquement des autels à la déesse Raison; ceux enfin qui avaient pris à tâche de ridiculiser la révolution par des saturnales dégoûtantes, et de la déshonorer par des excès atroces, n'étaient autre chose que des agens de l'étranger qui recevaient leurs inspirations des cabinets de Londres et de Vienne, et qui auraient poussé la révolution dans le chaos, et ramené la France sous le joug de ses anciens maîtres, sans l'énergie salutaire de la Montagne, tout entière groupée autour de Robespierre pour exterminer les ultra-révolutionnaires.

Si l'exagération était un crime, la modération, tant qu'il restait des dangers à combattre et des obstacles à vaincre, était également un crime, en tant qu'elle assurait l'impunité aux ennemis de la révolution. Après avoir sévi contre les hébertistes, types de l'exagération révolutionnaire, il fallut sévir contre les dantonistes, types de la modération contre-révolutionnaire, et qui parlaient imprudemment de clémence lorsque la patrie était encore sur le bord de l'abîme. Cette fois encore, et ce fut la dernière, la Montagne tout entière prêta son appui à Robespierre pour purger la Convention de Danton et consorts (1). Mais,

(1) On verra dans les *Mémoires* de Charlotte Robespierre que Maximilien ne sévit contre les dantonistes qu'à la dernière extrémité, et après avoir fait auprès de son ancien ami Camille une démarche pour le supplier de revenir aux véritables principes révolutionnaires.

lorsque la portion impure de la Montagne eut fait réflexion que les griefs invoqués par Robespierre contre Danton se basaient autant sur son immoralité et sa corruption, que sur la modération inopportune dans laquelle il s'était follement jeté, elle comprit, elle qui n'était pas moins immorale et corrompue que Danton, que les coups de Robespierre passaient par Danton pour arriver jusqu'à elle; elle comprit que puisque Robespierre voulait fonder la république sur la morale et la vertu, elle ne pourrait trouver place dans un ordre de choses ainsi constitué; elle résolut donc d'abattre Robespierre. Et la rupture qui ne tarda pas à s'opérer entre les deux fractions de la Montagne, n'avait pas seulement pour cause l'immoralité de l'une et la rigidité de principes de l'autre; elle prenait encore sa source dans une divergence très grave d'opinions. La portion impure de la Montagne voulait la continuation indéfinie de la terreur, l'autre portion, et particulièrement Robespierre, voulait que les crises révolutionnaires qui depuis deux ans se succédaient en France, fissent place à quelque chose de régulier et de stable.

Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre matériel, rien n'existait plus de ce qui avait appartenu à l'ancien régime. Les croyances religieuses avaient péri avec tout le reste. Un pareil état de choses ne pouvait être qu'essentiellement temporaire; car, le moyen qu'une société puisse long-temps vivre sans

croyances, sans ordre, sans principes fixes et permanens? La fièvre révolutionnaire avait bien pu pour un certain temps tenir lieu de ce qui manquait aux âmes, et remplir le vide effrayant où elles nageaient; mais cette fièvre ne devait pas durer toujours, et, une fois éteinte, l'absence totale de croyances menaçait la société d'une subversion funeste.

L'homme a besoin de croyances. Il a besoin de croyances, comme il a besoin d'eau pour boire et de pain pour manger; l'eau et le pain sont la pâture de son corps, comme les croyances sont la pâture de son âme. L'homme sans croyances est comme une lampe privée d'huile, comme une plante que le soc du laboureur a déracinée, et qui penche languissamment vers la terre sa tête flétrie. L'homme sans croyances ne vit que d'une vie factice, ou plutôt la vie pour lui n'est qu'un rêve de douleur, un cauchemar de tristesse, un ennui perpétuel et dévorant, qui lui dessèche, qui lui ronge le cœur. Il se débat dans la vie comme dans une bauge d'infamies et de turpitudes. Ainsi qu'un naufragé qui se noie, il étend les bras de toutes parts pour saisir la planche qui doit l'arracher à la mort du néant. L'homme sans croyances se traîne péniblement et avec un convulsif effort du berceau au tombeau, et meurt sans avoir vécu.

Robespierre était tellement imbu de ces hautes vérités, et il en était d'autant plus imbu qu'il était croyant lui-même, que, dans ses projets de réorganisation, il fai-

sait entrer en première ligne, je ne dirai pas le plan d'une religion nouvelle, mais la reconnaissance d'un principe qui à lui seul constitue tout un ordre d'idées, toute une religion ; c'est-à-dire le principe de l'immortalité de l'âme et de l'existence de Dieu. Il voulait que cette doctrine consolante servît pour ainsi dire de portique au nouvel édifice social pour la construction duquel il rassemblait de toutes parts d'immenses matériaux.

La célébration de la fête à l'Être suprême fut le signal du déchaînement de la mauvaise Montagne contre lui. Ceux qui pour se faire une idée de cette haute solennité ne l'ont vue qu'à travers le prisme des quolibets, des plaisanteries indécentes que les corrompus et les immoraux lancèrent contre elle, ne la connaissent point. Jésus aussi, lorsqu'on le traîna au supplice, fut l'objet des railleries et des injures d'une foule ignorante et abrutie : qu'est-ce que cela prouve ?

La fête à l'Être suprême fut tout à la fois un premier pas vers un système de réorganisation, et un essai tenté par Robespierre pour juger de ses collègues. Il vit qu'à l'exception d'un petit nombre de démocrates purs, en tête desquels marchait le vertueux Saint-Just, tous étaient contre lui, et contre les principes qu'il voulait faire prévaloir. Alors, il pressentit qu'une bataille parlementaire entre les deux fractions de la Montagne était inévitable ; il s'y prépara. Ses ennemis étaient maîtres des comités de gouvernement,

il s'en sépara, et passa un mois et demi loin des affaires, méditant en silence son plan d'attaque et rassemblant ses forces.

La fraction de la Montagne qui avait juré la perte de Robespierre n'oublia rien pour s'assurer la victoire. Il lui était d'autant plus facile de préparer une résistance formidable, qu'elle n'était point scrupuleuse sur le choix des moyens ; aussi la vit-on s'allier à l'ancien parti girondin et au débris du parti de Danton, pour combattre l'*ennemi commun*, comme disaient Tallien, Barras, Fréron, Fouché, et les autres chefs du parti qui triompha en thermidor. L'*ennemi commun*, combien ce mot renferme de choses! Il dit tout. La question avait donc changé. Il ne s'agissait plus du fédéralisme des girondins, du modérantisme des dantonistes, de la terreur *quand même* des montagnards impurs. Non. Tous étaient réunis sous la même bannière, celle de l'égoïsme et de l'immoralité; tous se tenaient étroitement embrassés pour combattre l'*ennemi commun*. L'ennemi commun, c'était celui qui avait l'infamie, la scélératesse de vouloir proscrire la corruption, et de vouloir la remplacer par la vertu ; l'ennemi commun, c'était ce monstre altéré de sang qui disait : Plus de vengeances, plus d'exécutions, que les cœurs abjurent toute inimitié et s'ouvrent aux douces émotions de la fraternité universelle. Voilà celui que les thermidoriens appelaient l'*ennemi commun*.

La bataille se livra enfin ; elle dura deux jours. Le

premier jour, 8 thermidor, elle fut indécise. Robespierre avait commencé l'attaque par un discours fort beau; ce discours n'avait qu'un défaut, mais un défaut capital, qui peut-être fut cause de la défaite du lendemain; c'est qu'il n'allait pas assez clairement au fait, c'est qu'il ne désignait pas assez explicitement ceux qu'il dénonçait comme ennemis de la chose publique. La question était tellement délicate, et il était tant d'hommes qui pouvaient intérieurement se croire coupables d'immoralité, que, ne voulant signaler que les chefs de file du parti des immoraux, Robespierre aurait dû les nommer, et ne point laisser planer sur la presque totalité des membres de la Convention l'accusation qu'il ne voulait réellement diriger que contre huit ou dix coupables. Il en résulta que les rangs thermidoriens s'augmentèrent de tous ceux qui se crurent accusés par Robespierre, et qu'ils présentèrent une majorité compacte dans la séance du 9 thermidor.

On sait quelle fut l'issue de cette séance. Le 9 vit la chute de Robespierre, et le 10 son supplice.

A la mort de Jésus, disent les Ecritures, la terre trembla, le ciel s'obscurcit, les morts sortirent de leurs tombeaux. Tout cela est fort pathétique, bien que ce ne soit pas croyable. Mais à la mort de Robespierrre, on vit un phénomène bien autrement désastreux, et qui ne fut que trop réel. La révolution s'arrêta et rebroussa chemin. Cinq années d'efforts, de

travaux, de victoires, de luttes avec la parole, l'épée et la plume, tout cela fut anéanti. Les destinées du monde restèrent en suspens; la liberté en pleurs remonta au ciel, et la France fut condamnée à subir une réaction qui dure depuis quarante ans. Le grand attentat de thermidor n'est-il pas suffisamment jugé par ses résultats?

Les deux Robespierres ont cessé d'être, mais la tombe n'a pas, en se refermant sur eux, englouti tout ce qui était né de leur sang. Leur sœur survit à l'horrible catastrophe de thermidor : Charlotte Robespierre est condamnée à vivre encore près d'un demi-siècle, si c'est vivre que de se repaître chaque jour de souvenirs déchirans et d'intarissables pleurs.

Charlotte Robespierre avait reçu de la nature les plus douces et les plus aimables vertus. Sans fiel, sans passions violentes et haineuses, elle était d'une humeur toujours égale, d'un caractère toujours affable. Son cœur aimant et sensible ne pouvait comprendre qu'il y eût des gens qui se fissent un plaisir du malheur d'autrui; et pourtant, personne n'en avait fait une plus cruelle expérience qu'elle-même. Les turbulentes agitations de la politique l'eussent fait fuir aux extrémités de la terre, si l'ardente tendresse qui l'unissait à ses frères ne l'eût retenue dans sa patrie. Passionnée pour la vie privée, elle ne put

jamais se résoudre à en sortir, et se garda toujours bien d'imiter ces femmes qui, oubliant le rôle qui convient à leur sexe, se lancent follement et ridiculement dans une carrière qui n'est point faite pour elles. Aussi ne joua-t-elle aucun rôle dans les évènemens extraordinaires qui signalèrent l'époque où son frère aîné fut au pouvoir. Une madame Roland, ou telle autre femme-homme d'État, vous écrira des in-folios sur ce qu'elle a vu, sur ce qu'elle a fait; mais Charlotte Robespierre ne s'occupe de politique qu'autant qu'il lui est nécessaire pour suivre des yeux ses frères dans l'arène où ils luttent corps à corps avec le crime.

Arrêtée, après le 9 thermidor, elle fut rendue à la liberté au bout de quinze jours, comme on le verra dans ses Mémoires. Elle chercha un refuge chez plusieurs de ses amies qui la repoussèrent, en prenant pour excuse l'effrayante proscription qui pesait sur tout ce qui touchait à Robespierre. Enfin, elle frappa à la porte du citoyen Mathon. Cette porte-là s'ouvrit; elle fut reçue avec tous les égards qui étaient dus à tant d'infortunes. Le citoyen Mathon avait été l'ami des deux Robespierres; il fut heureux de pouvoir recueillir leur sœur; dès lors elle fut l'objet de toutes ses sollicitudes.

Mademoiselle Mathon, qui aima Charlotte Robespierre comme sa mère, et qui jusqu'au dernier soupir de cette femme infortunée ne cessa de lui prodi-

guer les soins le plus tendres et les plus empressés, n'avait que six ans lorsqu'elle se réfugia chez son père. Élevée sous les yeux de Charlotte Robespierre, mademoiselle Mathon se fit une douce habitude de la voir, de l'entendre, de l'aimer, et lui voua bientôt toute son existence. Après la mort de son père, qui succomba en 1827, elle continua à vivre avec elle. Il faut les avoir vues toutes les deux dans leur intérieur pour savoir à quel point elles s'aimaient.

Que dirai-je sur la vie de Charlotte Robespierre? rien. Cette vie tranquille et obscure s'écoula comme un fleuve silencieux et ignoré qui traverse de profondes solitudes, et va mêler ses eaux à celles de l'Océan sans avoir baigné aucune rive habitée. Qu'on se représente une fleur au milieu des déserts, qui s'épanouit, exhale de doux parfums, se fane et meurt : telle fut Charlotte Robespierre. Elle habitait Paris ; mais Paris pour elle n'était qu'une solitude ; Paris ne lui offrait qu'un *désert d'hommes*, selon la magnifique expression d'un grand écrivain.

On lira dans ses Mémoires comment elle obtint une pension du premier consul Bonaparte. Cette pension fut diminuée à l'arrivée des Bourbons. Charlotte Robespierre s'attendait à la perdre, et son étonnement fut grand quand elle apprit que Louis XVIII la lui conservait, réduite à 2,100 fr. il est vrai (1). On se de-

(1) En 1825, la pension de Charlotte Robespierre subit encore une ré-

mandera dans quelle intention le frère de Louis XVI a pu faire une pension à la sœur de Maximilien Robespierre; et cette question est toute naturelle; je me la suis adressée à moi-même tout le premier. Après y avoir bien pensé, je n'ai pu voir dans la pension qui fut continuée par Louis XVIII qu'un moyen de fermer la bouche à Charlotte Robespierre. Les Bourbons devaient craindre qu'elle n'écrivît des Mémoires sur son frère, qu'elle n'essayât de le réhabiliter dans l'opinion publique, et qu'elle ne montrât l'absurdité des calomnies qui étaient dirigées contre lui. Cette crainte seule a pu suffire pour qu'on lui conservât, en la diminuant, une pension que Bonaparte ne lui avait accordée qu'en considération de ses frères, dont l'un avait été son ami, et qu'il admirait tous les deux.

Dira-t-on que Charlotte Robespierre devait rejeter la pension, et entreprendre la réhabilitation de son frère? mais que l'on songe à son grand âge, à ses infirmités, et surtout au dénuement complet où elle se trouvait. Rejeter la pension, qui depuis quinze ans la soutenait, c'était se condamner à périr de faim et de misère; car enfin ses frères ne lui avaient rien laissé. Ce Maximilien Robespierre, qui disposa de sommes si considérables comme membre du gouvernement, il mourut pauvre, et n'avait que 50 francs chez lui quand on le traîna à l'échafaud. On peut juger de ses

duction; elle ne fut plus que de 1,200 francs. Sous le gouvernement actuel, elle lui fut conservée à ce chiffre.

richesses et de celles de sa sœur par le mobilier que cette dernière laissa en mourant (1).

Charlotte Robespierre avait l'esprit cultivé. Elle avait beaucoup lu et beaucoup réfléchi. J'ai trouvé dans ses papiers, qui me furent remis après sa mort, comme elle l'avait désiré, un choix de pensées et de maximes, extraites par elle de différens livres, qui montre qu'elle lisait avec fruit, et que les traits profonds ou spirituels faisaient impression sur elle. Je publie à la fin de ces *Mémoires* quelques unes des pensées et maximes recueillies par Charlotte Robespierre (2).

Accoutumée à n'entendre prononcer que des blasphèmes sur ses frères, à ne lire que des diatribes furibondes contre eux, que l'on juge de la joie qu'elle dut ressentir lorsque mes écrits lui tombèrent entre les mains! Pour la première fois peut-être, elle entendait parler de Robespierre en termes équitables et impartiaux. Elle voulut me connaître, je la vis, et depuis lors, malgré l'extrême différence d'âge qui nous séparait, une étroite amitié s'établit entre nous. Je me rapellerai toujours la vive émotion que j'éprouvai en la voyant pour la première fois; de son côté, elle n'était pas moins émue, et, ne pouvant me parler d'abord, elle me serra les mains avec une expression que je n'oublierai jamais. J'eus avec elle de longues et fréquentes conver-

(1) *Voir* Pièces justificatives, n° 1.

(2) *Ibid.*, n° 2.

sations. Mon emprisonnement rendit nos entrevues plus rares, je dis plus rares, car il ne les interrompit pas tout-à-fait ; Charlotte Robespierre venait me visiter dans la maison de santé où je fus transféré par ordre du ministre de l'intérieur, pour y recevoir les soins que nécessite impérieusement la maladie chronique du cœur dont je suis attaqué.

Pour donner une idée du degré d'intimité qui existait entre Charlotte Robespierre et moi, je publie à la fin de ses *Mémoires* la copie d'une lettre qui me fut adressée par elle l'hiver dernier, en réponse à une lettre de moi dont je dois taire le contenu (1).

Depuis la tragique journée du 9 thermidor, la santé de Charlotte Robespierre avait presque constamment donné des craintes au petit nombre d'amis qui lui étaient restés fidèles. Accablée de maux et d'infirmités, elle ne tenait à la vie que par un fil; et sans les soins de mademoiselle Mathon, je ne fais aucun doute que depuis long-temps elle aurait cessé de compter au nombre des vivans. Lorsque je la connus, elle était bien souffrante et bien cassée; je m'aperçus avec une vive douleur que ses traits s'altéraient de jour en jour d'une manière effrayante, et que le moment approchait où il ne me resterait plus d'elle qu'un souvenir.

Elle fut dans ses derniers jours ce qu'elle avait toujours été. Les maux aigus dont elle était sans cesse

(1) *Voir* Pièces justificatives, n° 3.

obsédée n'avaient altéré en rien la sérénité de son âme, l'extrême douceur de son caractère. Elle avait écrit sur ses frères les notes et *fragmens* que l'on va lire, et avait déposé dans ce travail tous les sentimens d'amour, de respect et de vénération qu'elle portait à leur mémoire. Elle voulut dans son testament rendre un dernier hommage à la vertu de Maximilien, qui avait été le plus calomnié des deux (1).

Retenue au lit par l'excès de ses souffrances, je ne la vis plus ! Oh ! combien alors ma captivité me devint insupportable, puisqu'elle me privait du triste et amer bonheur de recueillir son dernier soupir. Ma sœur lui rendait visite presque tous les jours ; elle lui portait l'expression de ma tendre et respectueuse amitié, et me rapportait celle de son affection toute maternelle : *Vous embrasserez mille fois pour moi mon cher enfant*, disait-elle à ma sœur toutes les fois qu'elle prenait congé d'elle.

Le mal avait fait des progrès tels, qu'il ne resta plus aucun espoir. Le 1er août, jour de sa mort, elle fit ses dernières dispositions avec une présence d'esprit et un calme étonnans. Un prêtre se présenta ; elle ne voulut point le recevoir, disant qu'elle avait toute sa vie pratiqué la vertu, et qu'elle mourait avec une conscience pure et tranquille. Plusieurs fois dans la journée elle m'appela, et répéta ces mots qui me dé-

(1) *Voir* Pièces justificatives, n° 4.

chèrent l'âme : *Je ne le verrai donc plus avant de mourir!* Elle n'avait plus que quelques instans à vivre lorsque, soulevant sa tête défaillante, et fixant ses yeux éteints sur mon portrait, elle lui adressa un dernier adieu....... Elle expira à quatre heures de l'après-midi, dans les bras de mademoiselle Mathon. Elle était âgée de soixante-quatorze ans.

Ses obsèques eurent lieu le 3 août. Une affluence considérable de patriotes suivait le convoi. Mademoiselle Mathon avait manifesté le désir que je fisse un discours pour être prononcé sur la tombe de Charlotte Robespierre. Malgré le désordre d'idées où m'avait plongé une perte si douloureuse, j'écrivis à la hâte quelques pages qui furent lues par un des assistans (1). Un ordre, un recueillement parfait régna aux funérailles de Charlotte Robespierre. La tristesse la plus profonde était peinte sur tous les visages; il semblait que chacun eût perdu une mère ou une sœur. Mais lorsque ses restes eurent été déposés dans la terre, et que, sur le bord de cette tombe béante, une voix parla de ses vertus et des longs malheurs qu'elle avait éprouvés, alors d'abondantes larmes coulèrent et des sanglots déchirans se firent entendre.

LAPONNERAYE.

(1) *Voir* Pièces justificatives, n° 8.

MÉMOIRES

DE

Charlotte Robespierre

SUR SES DEUX FRÈRES.



J'avais pensé que le temps qui détruit tout, aurait anéanti la calomnie qui a dénaturé le caractère de mon bon et malheureux frère, Maximilien. Il y a trente-trois ans (1) que mes deux frères ont été assassinés; une génération a passé, et l'erreur, bien loin de faire place à la vérité, n'a fait que grandir et se propager en tous lieux.

J'aurais bien voulu détruire une aussi funeste pré-

(1) Cette partie des Mémoires de Charlotte Robespierre fut écrite en 1827. L.

vention ; mais des personnes qui prenaient intérêt à ma position me conseillèrent de ne rien dire, parce qu'on ne manquerait pas de récuser mon témoignage et de m'accuser de partialité. Je suivis leurs conseils, et je crois que j'ai eu tort. Je ne savais pas qu'on m'attribuait des lettres contre mon frère aîné, afin de donner plus de force aux accusations portées contre lui.

J'ignore si mon jeune frère a été calomnié comme Maximilien ; je n'en ai rien entendu dire ; mais je sais qu'il a été assassiné comme lui pour avoir dit : *Je partage les vertus de mon frère*. Cette profession de foi a été son arrêt de mort... Quelle était donc la morale de ces hommes qui vouaient à la mort les plus ardens démocrates ?

Ils ne se sont pas contentés de ce crime, ils ont encore poursuivi leurs victimes au-delà du tombeau. Après avoir immolé l'homme de bien, l'incorruptible Maximilien, ses bourreaux ont mis tant d'audace dans leurs attaques contre lui, qu'ils ont fait passer mon pauvre frère pour un scélérat, non seulement dans sa patrie, mais encore chez les autres nations. Ils ont distillé leur fiel partout, dans les libelles, dans les journaux, dans les biographies, et jusque dans les romans. Ils ont tant fait, qu'ils ont égaré l'opinion de la multitude et même celle des penseurs, qui, s'ils avaient voulu se donner la peine de démêler la vérité à travers les absurdes et odieux mensonges dont était

chargée la mémoire de mes frères, auraient infailliblement été désabusés sur leur compte.

Les méchans se donnent plus de peine pour répandre et propager le mensonge, que les bons n'en prennent pour connaître la vérité.

Cependant je ne puis croire que, parmi tant d'hommes, toujours prêts à accueillir l'erreur, il ne s'en sera pas trouvé quelques uns moins prompts à juger que les autres, qui auront réfléchi sur l'absurdité des accusations qui planent sur mes frères; accusations dénuées de preuves, et qui ne reposent que sur la méchanceté de leurs ennemis. La vérité déplaît aux uns, est indifrente aux autres; voilà pourquoi elle reste cachée pendant des siècles. Honneur aux âmes exemptes de préjugés, qui se dévouent pour la faire triompher.

S'il existe encore des hommes qui aient intérêt à noircir mes frères, à dénaturer leurs intentions, la postérité du moins, qui *seule a le droit de fixer le caractère des personnes illustres*, vengera leur innocence, et rétablira les faits sous leur véritable point de vue. Que ceux qui s'obstinent à rester dans l'erreur et à croire contre toute vraisemblance que mes frères méritent la réprobation qui pèse encore sur eux dans beaucoup d'esprits, fassent au moins réflexion que deux hommes qui avaient pratiqué la vertu toute leur vie ne pouvaient devenir tout-à-coup méchans. Un grand poète a eu raison de dire,

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes;
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes
Peut violer enfin les droits les plus sacrés :
Ainsi que la vertu le crime a ses degrés;
Et jamais on n'a vu la timide innocence
Passer subitement à l'extrême licence.

O mon frère Maximilien! que ne puis-je, en rendant hommage à ta mémoire, faire passer la conviction dans toutes les âmes honnêtes et vertueuses comme était la tienne! Depuis l'instant de ta naissance tu n'as pas cessé de pratiquer la justice, de te signaler par des actions louables et méritantes. Tous ceux qui t'ont connu le savent, ils peuvent l'attester, mais aucun n'a osé le dire jusqu'à présent, tant était grande la terreur que tes ennemis ont su leur inspirer. Ah! s'il reste dans l'âme de tes calomniateurs quelque sentiment humain, ils doivent être déchirés par les remords!

O mes frères! mes chers et malheureux frères! combien vous avez eu à souffrir de voir tant de perfidie chez les hommes! combien vous souffririez encore si vous pouviez savoir que les impostures de vos ennemis ont eu tout le succès qu'ils en espéraient. Mais vous n'avez pu le penser : vos consciences vous faisaient croire que rien ne pourrait ternir l'éclat de votre réputation. Heureuse sécurité! que les méchans ne connaissent pas; c'est le seul bien qu'ils n'ont pu vous ravir, c'est aussi la seule consolation d'une sœur qui vous révère et vous pleure.

CHAPITRE PREMIER.

Enfance de Maximilien Robespierre. — Mort de sa mère et de son père. — Il commence ses études au collége d'Arras. — Ses amusemens. — Anecdote du pigeon. — Il part pour le collége Louis-le-Grand, à Paris. — Ses brillantes études. — Il est chéri de ses maîtres et de ses condisciples. — Il est le défenseur de l'opprimé. — Il fait son droit. — Il est reçu avocat au parlement de Paris. — Motifs qui le déterminent à embrasser cette profession.

*

Maximilien était l'aîné de quatre enfans; il avait un frère et deux sœurs. Notre père était avocat au conseil d'Artois; il habitait Arras, où il s'était acquis une grande considération par sa probité et ses vertus; il était honoré et chéri de toute la ville. Nous eûmes le malheur de perdre notre mère, dans l'âge où nous avions le plus besoin de ses soins empressés et de sa tendre sollicitude; Maximilien n'avait que sept ans; j'étais moins âgée que lui de vingt mois; notre jeune frère venait d'atteindre sa deuxième année; je crois me rap-

peler qu'il était encore en nourrice. Quant à notre jeune sœur, elle pouvait avoir trois ou quatre ans.

Toute jeune que j'étais, je me rappelle encore ma mère, et ce souvenir, après plus de soixante ans, humecte mes yeux de délicieuses larmes. Oh! qui n'aurait pas gardé dans sa mémoire le souvenir de cette excellente mère ! elle nous aimait tant ! Maximilien non plus ne pouvait se la rappeler sans émotion : toutes les fois que, dans nos entretiens intimes nous parlions d'elle, j'entendais sa voix s'altérer, et je voyais ses yeux se mouiller. Elle n'était pas moins bonne épouse que bonne mère. Sa mort fut un coup de foudre qui frappa au cœur notre pauvre père. Il fut inconsolable. Rien ne pouvait faire diversion à sa douleur ; il ne plaidait plus, il ne s'occupait plus d'affaires, il était tout entier au chagrin qui le consumait. On lui conseilla de voyager pendant quelque temps pour se distraire; il suivit ce conseil et partit : mais, hélas! nous ne le revîmes plus; l'impitoyable mort nous l'enleva comme elle nous avait déjà ravi notre mère. Je ne sais dans quel pays il mourut. Il aura sans doute succombé à une douleur devenue insupportable.

Nous étions donc orphelins de père et de mère. On ne peut se faire une idée de l'impression que produisit sur Maximilien la mort de nos parens. Un changement total s'opéra en lui. Auparavant il était, comme tous les enfans de son âge, étourdi, turbulent, léger; mais dès qu'il se vit pour ainsi dire chef de la

famille en sa qualité d'aîné, il devint posé, raisonnable, laborieux; il nous parlait avec une sorte de gravité qui nous imposait; s'il se mêlait à nos jeux, c'était pour les diriger. Il nous aimait tendrement, et il n'était pas de soins et de caresses qu'il ne nous prodiguât.

Restés seuls et sans soutiens sur la terre, nous avions besoin qu'on vînt à notre secours. Les deux sœurs de mon père nous prirent chez elles, ma sœur et moi; nos aïeux maternels se chargèrent du soin d'élever Maximilien et notre jeune frère Augustin. Le premier fut mis au collége d'Arras, et fit en peu de temps des progrès rapides qui étonnèrent ses maîtres. Son goût pour l'étude et pour les choses sérieuses le rendait très appliqué à ses devoirs. Il montra de bonne heure un caractère doux et juste qui le faisait chérir de tout le monde. Il partageait rarement les jeux et les plaisirs de ses camarades; il aimait à être seul pour méditer à son aise, et passait des heures entières à réfléchir. On lui avait donné des pigeons et des moineaux dont il avait le plus grand soin, et auprès desquels il venait souvent passer les momens qui n'étaient pas consacrés à l'étude.

J'ai lu dans d'ignobles biographies où mon frère Maximilien était peint sous les couleurs les plus noires, que les jeux favoris de son enfance consistaient à faire souffrir des animaux, et qu'il s'amusait à couper des têtes d'oiseaux pour s'accoutumer à couper un jour des têtes d'hommes. Il faut professer un bien grand

mépris pour le public, et le croire totalement dénué de bon sens, pour lui débiter des contes aussi absurdes. Quoi ! mon frère, pendant qu'il faisait ses études, c'est-à-dire quinze ou vingt ans avant que Guillotin n'eût inventé l'instrument de supplice qui porte son nom, aurait, selon les biographies dont je viens de parler, construit une petite guillotine avec laquelle il se serait amusé à décapiter des oiseaux ! En vérité, c'est faire injure aux lecteurs de ces Mémoires que d'entreprendre la réfutation de pareilles sottises. Je laisse à leur indignation à flétrir ces imputations abominables.

On nous envoyait chercher, ma sœur et moi, tous les dimanches, pour nous réunir à nos deux frères. C'étaient des jours de bonheur et de joie pour nous. Mon frère Maximilien, qui faisait collection d'images et de gravures, nous étalait ses richesses et était heureux du plaisir que nous éprouvions à les contempler. Il nous faisait aussi les honneurs de sa volière, et nous mettait entre les mains, les uns après les autres, ses moineaux et ses pigeons. Nous désirions vivement qu'il nous donnât un de ses oiseaux favoris ; nous le sollicitions avec prière ; il s'y refusa long-temps, dans la crainte que nous n'en eussions pas tout le soin possible. Un jour pourtant, il céda à nos instances, et nous donna un beau pigeon. Ma sœur et moi, nous fûmes dans l'enchantement. Il nous fit promettre de ne jamais lui laisser manquer de rien ; nous le jurâmes mille fois, et tînmes parole pendant quelques jours, ou

plutôt nous aurions toujours gardé notre serment, si le malheureux pigeon, oublié par nous dans le jardin, n'avait péri pendant une nuit d'orage. A la nouvelle de cette mort, les larmes de Maximilien coulèrent, il nous accabla de reproches que nous n'avions que trop mérités, et jura de ne plus nous confier aucun de ses chers pigeons.

Voilà soixante ans que par une étourderie d'enfant j'ai été la cause du chagrin et des larmes de mon frère aîné : eh bien! mon cœur en saigne encore; il me semble que je n'ai pas vieilli d'un jour depuis que la fin tragique du pauvre pigeon a été si sensible à Maximilien, tant j'en suis encore affectée moi-même.

Trois années s'écoulèrent ainsi. Je pourrais rapporter une foule de traits de l'enfance de Maximilien Robespierre; mais des faits qui sont très intéressans pour moi, et que je ne puis me rappeler sans attendrissement, le seraient peut-être moins pour le public, qui probablement lira un jour ces Mémoires. Si je n'ai pas voulu passer sous silence cette anecdote, c'est qu'elle montrera à ceux qui pourraient révoquer en doute le bon naturel de mon frère aîné, que jamais cœur ne fut plus compatissant que le sien.

Les progrès de Maximilien, son goût pour l'étude, ses heureuses dispositions, intéressèrent en sa faveur l'abbé de Saint-Waast, qui connaissait nos tantes, et qui était à même d'apprécier mon frère. Cet ecclésiastique disposait de plusieurs bourses au collége

Louis-le-Grand, à Paris; il en donna une à Maximilien.

Il fallut nous séparer. Bien des larmes coulèrent de part et d'autre. Maximilien, qui, malgré sa sensibilité, avait déjà une certaine fermeté dans le caractère, nous consolait de son mieux tout en pleurant avec nous. L'idée de nous revoir aux prochaines vacances adoucissait un peu l'amertume de notre séparation. Maximilien, avant son départ, nous fit présent, à ma sœur et à moi, de tous les objets qui servaient à ses amusemens; mais il ne voulut point nous donner ses chers pigeons, craignant qu'ils n'eussent le même sort que celui que nous avions laissé périr dans le jardin. Il les confia à une personne dont il n'avait pas à craindre la même négligence, et à qui il les recommanda vivement.

Maximilien avait onze ans lorsqu'il partit pour Paris. Nos tantes l'adressèrent à un chanoine du chapitre de Notre-Dame, M. de La Roche, qui était notre parent. Maximilien trouva en lui un protecteur, un mentor; M. de La Roche s'attacha à cet enfant, en qui il remarquait des qualités rares. Malheureusement pour mon frère, il perdit au bout de deux ans M. de La Roche. J'ai su que cette perte lui avait été très sensible, bien qu'il l'eût supportée avec une résignation d'homme. Il redoubla d'ardeur et d'application dans ses études pour faire diversion à sa douleur. J'ai entendu dire qu'il était aimé de ses maîtres et de ses

camarades, et qu'il remportait presque toujours les premiers prix. Il resta sept à huit ans au collége Louis-le-Grand; pendant ce long laps de temps, il n'eut aucune brouille avec ses condisciples, tant son humeur était égale et douce; il se constituait le protecteur des petits contre les plus âgés, plaidait en leur faveur, et se battait même pour les défendre lorsque son éloquence restait sans succès.

Chaque année, il revenait parmi nous passer les vacances. Nous le revoyions toujours avec des transports de joie. Comme ils s'écoulaient rapidement les jours que nous passions ensemble après des absences d'une année! Lorsque le moment de retourner au collége était arrivé, il nous semblait que nous ne le possédions que depuis quelques instans. C'est pendant que Maximilien faisait ses études à Paris que nous eûmes le malheur de perdre notre jeune sœur. Il était donc dit que notre enfance serait abreuvée de larmes, et que chacune de nos premières années serait marquée par la mort d'un objet chéri. Cette fatale destinée a influé plus qu'on ne pense sur le caractère de Maximilien; elle l'a rendu triste et mélancolique.

Une fois ses études classiques terminées, il fit son droit. Avant de quitter le collége Louis-le-Grand, Maximilien se rendit chez l'abbé commendataire de Saint-Waast, et le pria de vouloir bien disposer de sa bourse en faveur de son jeune frère. L'abbé commendataire l'accueillit avec la plus grande bonté, lui parla

des brillantes études qu'il avait faites dans les termes les plus flatteurs, et lui dit qu'il saisissait avec empressement l'occasion de lui prouver toute son estime en se rendant à sa demande, ajoutant que ce qui le confirmait dans cette résolution, c'était l'espoir que son frère serait digne de lui.

Je ne sais à quelle occasion mon frère aîné se rencontra avec Jean-Jacques Rousseau; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il eut une entrevue avec lui. J'ignorerais entièrement cette circonstance de la vie de Maximilien sans une dédicace qu'il adressa aux mânes du philosophe de Genève (1).

Lorsque Maximilien eut fait son droit, il fut reçu avocat au parlement de Paris. Il avait une prédilection toute particulière pour la profession d'avocat; je lui ai souvent entendu dire qu'il n'y avait pas de métier plus sublime au monde, quand il était exercé avec désintéressement et humanité. « Défendre les opprimés contre les oppresseurs, disait-il, plaider la cause du faible contre le fort qui l'exploite et l'écrase, c'est le devoir de tout cœur que l'égoïsme et la corruption n'ont pas gangrené. » « Il est si doux de se dévouer pour ses semblables, ajoutait-il, que je ne conçois pas comment il y a tant de malheureux qui restent sans appuis, sans défenseurs. Pour moi, la tâche de ma vie sera de secourir ceux qui souffrent,

(1) Voir aux notes et Pièces justificatives, n° 1.

[illegible] de poursuivre de ma parole vengeresse ceux qui, sans pitié pour l'humanité, se font un plaisir et une joie des souffrances d'autrui. Trop heureux si mes faibles efforts sont couronnés de succès, et si, pour prix de mon dévouement et de mes sacrifices, ma mémoire n'est pas ternie par les calomnies des oppresseurs que j'aurai combattus. »

Infortuné Maximilien! tu n'as dit que trop vrai; les ennemis du peuple t'ont calomnié de toutes les manières, et le succès de leurs impostures a été tel, que ce peuple même pour qui tu t'es dévoué te méconnaît peut-être encore.

CHAPITRE II.

Retour de Maximilien Robespierre dans sa famille.—Ses débuts au barreau. — Son désintéressement. — Son genre de vie. — Ses mœurs privées. — Son attachement pour mademoiselle Desorties. — Ses relations avec l'aristocratie d'Arras. — Ses amis et ses ennemis. — La Société des arts et sciences de Metz couronne un discours de Robespierre. — La Société des *Rosatis* et l'Académie d'Arras le reçoivent au nombre de leurs membres. — Augustin Robespierre. — Portrait des deux frères. — Maximilien est nommé membre du tribunal criminel d'Arras. — Il est élu député aux États-Généraux. — Jugement de Mirabeau sur Robespierre.

*

Le retour de Maximilien dans sa famille, au sein de laquelle il vint se fixer, fut un jour de fête pour tous; nos amis pleuraient avec nous d'attendrissement. Mon frère était universellement aimé. On connaissait la douceur de son caractère et la pureté de son cœur, et chacun était jaloux de le compter au nombre de ses amis.

Il débuta dans la carrière du barreau avec la plus grande distinction. Ses premiers plaidoyers fixèrent

l'attention de tout le monde. Je me suis souvent questionnée sur la cause des grands succès de mon frère aîné comme avocat. Maximilien avait beaucoup de talent, sa parole était facile, sa logique pressante; mais je ne crois pas que ces éminentes qualités aient suffi toutes seules pour fonder sa réputation: je crois que ce qui a contribué surtout à le mettre en évidence, c'est le choix de ses causes; il ne se chargeait que des causes justes, et refusait celles qui ne l'étaient pas; aussi les gagnait-il presque toujours. On lui confia plusieurs procès fort importans, dans lesquels il déploya une capacité vraiment supérieure.

Je l'ai toujours vu agir avec beaucoup de désintéressement. Lorsqu'un de ses cliens venait le consulter sur quelque affaire litigieuse, il cherchait moins à le confirmer dans la résolution de plaider qu'à le rapprocher de la partie adverse, et à concilier le différend qui les partageait. Il se chargeait de préférence de la défense du pauvre, et, souvent lui ouvrait sa bourse au lieu d'en exiger des honoraires. Quelquefois les deux parties contraires, dans le même procès, le sollicitaient de prendre en main leur cause; Maximilien ne balançait pas, il optait pour celui des deux plaideurs, fût-il le plus pauvre, et dût-il n'en recevoir aucun salaire, dont les prétentions lui paraissaient fondées. On voit qu'il ne faisait point de sa profession une spéculation, et qu'il subordonnait tout à la question de justice. Voilà ce qui faisait dire de lui qu'il

était *le soutien des opprimés et le vengeur de l'innocence.*

Je dois entrer dans quelques détails sur le genre de vie que Maximilien avait adopté.

Il travaillait beaucoup, et passait dans son cabinet une grande partie du temps qu'il ne passait pas au palais. Il se levait à six ou sept heures, et travaillait jusqu'à huit. Son perruquier alors venait le coiffer. Il prenait ensuite un léger repas, qui consistait en laitage, et se remettait au travail jusqu'à dix heures, où il s'habillait et se rendait au palais. Après l'audience, il venait dîner; il mangeait peu et ne buvait que de l'eau rougie; il ne témoignait aucune préférence pour certains alimens. Bien des fois je lui ai demandé ce qu'il voulait manger à son dîner; il me répondait qu'il n'en savait rien. Il aimait le fruit, et la seule chose dont il ne pouvait se passer, c'était une tasse de café. Après le dîner il sortait pour faire une promenade d'une heure ou pour faire une visite. Il rentrait ensuite, et se renfermait de nouveau dans son cabinet jusqu'à sept ou huit heures; il passait le reste de la soirée, soit avec des amis, soit au sein de sa famille.

Mes tantes et moi, nous lui reprochions d'être souvent distrait, préoccupé dans nos réunions; en effet, lorsqu'on jouait aux cartes, ou lorsqu'on ne parlait que de choses insignifiantes, il se retirait dans un coin de l'appartement, s'enfonçait dans un fauteuil, et

se livrait à ses réflexions comme s'il avait été seul. Cependant il était naturellement gai; il savait plaisanter, et riait quelquefois jusqu'aux larmes

Maximilien était d'une humeur égale; il ne contrariait personne, et voulait tout ce que les autres voulaient. Combien de fois nos tantes m'ont-elles dit : « Votre frère est un ange; il a toutes les vertus morales, aussi est-il fait pour être la dupe et la victime des méchans. »

Cependant il ne faut pas croire que cette douceur de mœurs, cette mansuétude excluaient chez mon frère aîné une fermeté de caractère à toute épreuve. C'est qu'au contraire il y avait chez lui une puissance de volonté, une énergie indomptable. Sa conduite à la tête du gouvernement pendant près de deux années a prouvé qu'il était trempé de bronze et de granit; mais chez lui cette énergie, cette inflexibilité s'alliaient à une aménité de manières dont toutes les personnes qui le voyaient dans son intérieur étaient enchantées. Je défie à quiconque a fréquenté Maximilien de dire le contraire. Tous ceux qui ont eu avec lui des rapports intimes, qui l'ont vu dans ces momens où le cœur s'épanche et se montre tel qu'il est, conviendront que si personne n'a manié les rênes du gouvernement d'une main plus vigoureuse, personne aussi n'était plus doux et plus modéré dans la vie privée. Comment expliquer cela? c'est qu'à côté d'une sensibilité exquise, il y avait chez lui des convictions profondes, et

que, lorsque ces convictions parlaient, elles étaient obéies.

L'amabilité de mon frère auprès des femmes lui captivait leur affection. Quelques unes, je crois, éprouvèrent pour lui plus qu'un sentiment ordinaire. Une entre autres, mademoiselle Deshorties, l'aima et en fut aimée. Le père de cette jeune personne avait épousé en secondes noces une de nos tantes; il avait d'un premier lit deux fils et trois filles. Lorsque mon frère fut élu député aux Etats-Généraux, il courtisait mademoiselle Deshorties depuis deux ou trois ans. Plusieurs fois déjà il avait été question de mariage, et très probablement Maximilien l'aurait épousée, si le suffrage de ses concitoyens ne l'avait enlevé aux douceurs de la vie privée pour le lancer dans la carrière politique. Mademoiselle Deshorties qui lui avait juré qu'elle n'appartiendait jamais qu'à lui, ne tint nullement compte de ce serment, et, pendant la session de l'Assemblée constituante, donna sa main à un autre. Mon frère n'apprit ce parjure qu'à son retour à Arras, après la clôture de l'Assemblée; il en fut très péniblement affecté.

Les succès de Maximilien au barreau le mirent en relation avec beaucoup de personnes appartenant à la classe aristocratique; il en était fort recherché; les premières maisons d'Arras étaient heureuses de le recevoir. Si mon frère avait aimé la fortune et les honneurs, il est certain qu'il aurait pu satisfaire sa pas-

sion en épousant une des riches héritières d'Arras; mais son désintéressement et son indifférence pour ce qui concernait ses propres affaires éloigna toujours de lui cette idée.

Il eut plusieurs amis qu'il aima beaucoup. De ce nombre étaient M. Leduc, avocat retiré, homme d'un mérite très distingué; M. Aimé, chanoine de la cathédrale d'Arras, que les chanoines ses confrères avaient surnommé le *sage ;* M. Devic, aussi chanoine de la même cathédrale, qui avait été professeur au collége Louis-le-Grand pendant que Maximilien y faisait ses études; ils s'aimaient comme deux frères; M. Buissart, savant fort estimable; MM. Langlois, Charamant, Ensart, etc., tous jeunes avocats de beaucoup de talent. Mon frère croyait pouvoir compter au nombre de ses amis MM. de Rusé, avocat-général, Dubois de Fosseux, qui fut depuis maire d'Arras, etc.; mais il reconnut plus tard que leur amitié n'était pas sincère.

Je viens de citer les noms de ses amis véritables et de ses faux amis; mais je passerai sous silence les noms de ses ennemis, car il en eut. Qui aurait pu croire qu'un homme aussi doux et d'un commerce aussi aimable aurait des ennemis? c'est qu'il avait du mérite, beaucoup de mérite, et il est des hommes qui ne pardonnent pas plus le mérite dans d'autres hommes, que certaines femmes ne pardonnent la beauté dans d'autres femmes. Quand on disait à mon frère qu'il

avait des ennemis, il ne voulait pas le croire; il disait: *Que leur ai-je fait?* Je sais bien ce qu'il avait fait à quelques uns; il n'avait pas voulu se lier avec eux, parce qu'ils avaient des mœurs répréhensibles ou une probité équivoque. On se fera une idée de l'injustice des hommes quand on saura que plusieurs des ennemis de mon frère n'avaient d'autres griefs contre lui, que de l'avoir rencontré dans la rue sans qu'il les eût aperçus, et sans par conséquent leur avoir rendu leur salut. Maximilien était fort distrait, ou plutôt il était toujours préoccupé (1); il passait quelquefois auprès de ses plus intimes amis sans les voir. Voilà ce qui donna lieu à l'accusation de fierté que ses ennemis portèrent contre lui. Lui, fier! lui, qui ne voyait dans tous les hommes que des frères! lui qui fut l'apôtre le plus ardent de l'égalité! C'est ainsi que l'on s'est toujours étudié à dénaturer son caractère et ses intentions, et qu'on lui a imputé à crime les choses les plus innocentes.

Que l'on juge par le trait suivant combien Maximilien était distrait : nous avions une fois passé la soirée ensemble chez un de nos amis, et nous revenions à notre demeure à une heure assez avancée, lorsque

(1) La sœur de Maximilien Robespierre, dans une des conversations que j'eus avec elle, me raconta, pour me montrer à quel point son frère était distrait, qu'un jour il rentra pour dîner avant que le couvert ne fût entièrement mis; le potage était déjà servi; il prit un siége, se mit à table, et, sans faire attention qu'il n'avait point d'assiette devant lui, prit une cuillerée de potage et la mit sur la nappe. L.

tout-à-coup, mon frère, ne se rappelant plus qu'il m'accompagnait, double le pas, me laisse en arrière, arrive seul à la maison, et se renferme dans son cabinet. J'arrive quelques minutes après lui. J'avais trouvé sa distraction si plaisante que, le voyant prendre les devans d'un pas si rapide, je l'avais laissé aller sans lui faire apercevoir que j'étais avec lui. J'entre dans son cabinet, où je le trouve affublé déjà de sa robe de chambre, et travaillant avec beaucoup d'attention. Il me demande d'un air étonné d'où je viens seule si tard. Je lui réponds que si je reviens seule, c'est qu'il m'a laissée au milieu de la rue pour rentrer précipitamment. Il se rappelle alors cette circonstance, et nous nous mettons à rire l'un et l'autre d'une aventure aussi comique.

La carrière du barreau n'est pas la seule dans laquelle mon frère se distingua; il s'essaya avec succès dans la carrière des lettres. La Société des arts et des sciences de Metz mit au concours, dans l'année 1784 ou 1785, la question suivante : « Quelle est l'origine » de l'opinion qui étend sur tous les individus d'une » même famille une partie de la honte attachée aux » peines infamantes que subit un coupable? Cette opi- » nion est-elle plus nuisible qu'utile? » Mon frère, que l'injustice révoltait, saisit avec empressement cette occasion de flétrir un préjugé trop universellement répandu, et envoya au concours un discours dans lequel il discuta très éloquemment les deux questions

proposées, et résolut la seconde d'une manière affirmative.

Le discours de Maximilien fut couronné. Je ne l'ai pas en ce moment sous la main; mais les argumens dont il flétrissait l'inique préjugé qui attache une honte ineffaçable au front d'une famille tout entière, parce que dans cette famille il s'est trouvé un coupable; ces argumens me frappent encore par leur force et leur puissance. O mon frère, tu ne prévoyais pas, en écrivant ce discours, qu'un jour ta malheureuse sœur, victime du même préjugé, serait persécutée, et honnie parce qu'elle appartient à ce Robespierre, le plus vertueux des hommes, que la calomnie a défiguré et a fait passer pour un coupable, pour un monstre. Mon frère! lorsque tu interrogeais ton cœur si bon, ta conscience si pure, tu étais loin de te douter qu'un jour l'unique rejeton de ta famille ne saurait où reposer sa tête, parce que les méchans auraient terni ta réputation. Va, ne crois pas, ombre chérie, que jamais les stigmates flétrissans que les calomniateurs ont attachés à notre nom me fassent rougir. Ton nom, je suis fière de le porter; je suis glorieuse d'être de ton sang, d'appartenir au grand Robespierre, qui fut l'ennemi inflexible de toute injustice, de toute corruption, et qui maintenant serait prôné par les faiseurs d'histoire aux gages de l'aristocratie, s'il avait pactisé avec les oppresseurs du peuple (1).

(1) A propos des Mémoires apocryphes qui furent publiés en 1830,

Maximilien concourut encore une fois; l'Académie d'Amiens avait mis au concours l'*Éloge de Gresset;* mon frère envoya un discours qui n'obtint qu'une mention honorable, la seule qui fut donnée, car le prix ne fut décerné à aucun des concurrens. Lorsque son discours eut été livré à l'impression, il en envoya un exemplaire à chacun de ses amis, qui le remercièrent en prose et en vers. M. de Fosseux se distingua surtout par des vers fort médiocres, dans lesquels il donna à mon frère des éloges sur ses vertus, lui qui plus tard devait passer dans les rangs de ceux qui niaient ces mêmes vertus. J'ai conservé une copie des vers de M. de Fosseux (1).

Mon frère faisait partie de la Société des *Rosatis*, composée de savans, de magistrats, de militaires, etc.,

sous le nom de Robespierre, un journal fort obscur et fort digne de l'être, *l'Universel*, eut la lâcheté d'insulter à Charlotte Robespierre, en disant *qu'elle avait trafiqué de ses souvenirs non effacés*, et qu'elle avait ainsi mis les auteurs de ces Mémoires à même de suppléer à ce que d'autres biographes avaient omis. Charlotte Robespierre écrivit à ce sujet une lettre sublime au rédacteur de *l'Universel*, qui ne l'inséra point. C'était couronner une première lâcheté par une lâcheté nouvelle; ou plutôt c'était reconnaître tacitement qu'on avait menti, car fermer ses colonnes à une réclamation, c'est, de la part d'un journaliste de mauvaise foi, avouer que cette réclamation est sans réplique, et qu'elle détruit l'assertion qui l'a provoquée. Charlotte Robespierre me donna, il y a plus de deux ans, une copie de cette lettre, en me priant de ne la rendre publique qu'après sa mort. Je me suis conformé à son désir. C'est cette même lettre qui a été publiée par la *Revue Rétrospective*. On la lira à la fin de ces Mémoires (*Voir* aux pièces justificatives, n° 2). L.

(1) *Voir* aux Pièces justificatives, n° 3.)

tous littérateurs, ou amateurs des lettres et des arts. Cette Société avait des réunions à jours fixes, où on lisait des ouvrages de tous les genres, et où des discussions littéraires s'engageaient. C'était une fête quand on admettait un nouveau membre; le récipiendaire faisait un discours; un des membres lui répondait, et la fête se terminait par un gai repas où régnaient la franchise et la cordialité. Le jour où mon frère fut reçu dans la Société des *Rosatis*, il improvisa une chanson en trois couplets, qui fut vivement applaudie. J'ai encore une copie de cette chanson, écrite de la main de mon frère (1).

Maximilien fut également reçu membre de l'Académie d'Arras, dont la plupart des membres faisaient partie de la Société des *Rosatis*.

Je n'ai pas encore parlé de mon frère Augustin; on comprendra facilement pourquoi : Augustin resta au collége Louis-le-Grand aussi long-temps que Maximilien, et ne revint par conséquent à Arras que peu d'années avant la révolution. Augustin, au dire de toutes les personnes qui le connurent, avait plus de talens naturels que Maximilien; la nature s'était montrée à son égard plus prodigue de ses dons; mais il avait moins d'aptitude au travail que mon frère aîné; l'étude n'avait pas pour lui autant d'attraits. Maximilien et moi, nous lui reprochions souvent ses goûts oisifs;

(1) Cette copie est maintenant entre mes mains. Je la publie à la suite de ces Mémoires. (*Voir* aux Pièces justificatives, n° 1.) L.

nous l'exhortions à se créer des occupations; quelquefois nos mercuriales faisaient rentrer Augustin en lui-même; il se mettait à travailler avec une ardeur trop vive pour qu'elle fût durable; renfermé dans sa chambre, il passait plusieurs jours au milieu des livres; mais il ne pouvait supporter long-temps cette contrainte. Je dois le dire, au surplus, malgré les petites dissensions que nous eûmes ensemble par la suite, et dont je parlerai quand il en sera temps, mon frère Augustin était bon et sensible, son cœur était taillé sur le modèle de celui de Maximilien, et sans les propos de quelques femmes que je nommerai, la bonne harmonie n'aurait pas cessé un seul instant de régner entre nous.

Si j'avais à mettre en parallèle mes deux frères, je dirais que chez l'aîné le courage civil était porté à un plus haut point que chez le jeune; mais en revanche, chez Augustin, le courage militaire était incomparablement plus développé que chez Maximilien. Robespierre jeune eût fait un excellent militaire; il ne s'étonnait de rien, il était intrépide; à la tête d'un régiment ou d'une division il eût fait des prodiges; c'était un César. Mon frère aîné, dans son cabinet, la plume à la main ou bien à la tribune, faisait trembler tous les tyrans de l'Europe; mais là se bornait son rôle, et difficilement il aurait pu se résoudre à endosser le harnais pour les combattre avec le fer, ou à descendre sur la place publique armé d'un fusil. Les thermido-

riens eussent-ils obtenu un triomphe si facile, si Maximilien, échangeant sa toge de tribun contre l'épée de général, se fût mis à la tête de ce peuple immense qui, le 9 thermidor au soir, se pressait autour de l'Hôtel-de-Ville, et n'attendait qu'un geste de mon frère aîné pour se porter où il aurait voulu? Je sais qu'une puissante considération l'arrêtait; quand on lui disait : Appelons le peuple à l'insurrection; il répondait: Au nom de qui? — Au nom de la Convention, s'écriait Saint-Just, la Convention est où nous sommes. Saint-Just avait raison; et si Robespierre eût envisagé la question sous le même point de vue, et eût surtout senti la nécessité de marcher à la tête du peuple insurgé, la patrie était sauvée.

Augustin était grand, bien fait, et avait une figure pleine de noblesse et de beauté. Sous ce dernier rapport, Maximilien n'avait pas été si bien partagé que lui; il était d'une taille moyenne et d'une complexion délicate. Son visage respirait la douceur et la bonté, mais n'était pas aussi régulièrement beau que celui de son frère. Il souriait presque toujours. Un grand nombre de portraits de mon frère aîné ont été publiés. Le plus ressemblant de tous est celui qui l'a été par *Delpech*. Il en est d'autres qui ne sont que d'odieuses charges où l'on s'est appliqué à défigurer ses traits, à leur donner une expression féroce, comme on a cherché à présenter son âme sous un jour affreux. Celui

qui est placé en tête des prétendus Mémoires de Maximilien Robespierre est de ce nombre (1).

La considération dont mon frère aîné jouissait à Arras, le fit nommer par l'évêque de cette ville membre du tribunal criminel. Ce prélat avait la nomination de ces sortes de charges. Il exerça les fonctions qui lui étaient confiées avec une équité exemplaire. Mais il lui en coûtait toujours pour condamner. Un assassin ayant un jour comparu devant le tribunal dont Maximilien était membre, il fallut bien prononcer contre lui la plus forte peine, et c'était la mort. Il n'y avait pas moyen de modifier cette peine affreuse, les charges étaient trop accablantes. Mon frère aîné rentra à la maison le désespoir dans le cœur, et ne prit aucune nourriture pendant deux jours. *Je sais bien qu'il est coupable*, répétait-il toujours, *que c'est un scélérat, mais faire mourir un homme !!...* Cette pensée lui était insupportable; ne voulant plus avoir à combattre entre la voix de sa conscience et le cri de son cœur, il se démit de ses fonctions de juge.

Lorsqu'il fut question d'élire des députés aux Etats-Généraux, tous les regards se fixèrent sur mon frère

(1) Quelque temps avant sa mort, Charlotte Robespierre me fit remettre un exemplaire de ce portrait, en marge duquel elle avait écrit ce qu'elle en pensait. Je crois de mon devoir de publier cette appréciation d'un portrait qui passe pour être celui de Robespierre, et qui n'est pas plus sa ressemblance que les Mémoires que Moreau Rosier a publiés sous son nom, ne sont son ouvrage. (*Voir* aux Pièces justificatives, n° 5.) L.

aîné; je ne devrais pas dire tous les regards, car il y avait des hommes à Arras, et le nombre en était petit, que les plaidoyers et les écrits de Maximilien avaient choqués; ils disaient que ses expressions étaient *étranges*; ils ne pouvaient s'accoutumer aux mots *liberté*, *égalité*, *fraternité*, etc. Ces hommes étaient les admirateurs passionnés de l'ancien régime et désapprouvaient avec amertume tout ce qui était innovation. Malgré leur opposition, Maximilien Robespierre fut élu député aux Etats-Généraux par le tiers-état d'Arras. Certainement il méritait par ses antécédens, ses talens et ses vertus, cette marque de confiance de la part de ses concitoyens. Personne ne comprenait mieux que lui les devoirs que lui imposait son titre de représentant du peuple, et personne n'a rempli les délicates fonctions dont il était chargé avec un dévouement plus illimité, un désintéressement plus rare. Sa voix indépendante tonna constamment contre l'arbitraire et les abus; on voulut le séduire, on n'y parvint pas; plusieurs moyens furent employés qui tous restèrent sans succès. Enfin, on lui apporta un jour une somme considérable en le priant de la distribuer aux malheureux; il s'aperçut du piége qu'on lui tendait, refusa la somme, et invita la personne qui la lui offrait à faire ses générosités elle-même. Le caractère bien connu de mon frère aîné l'avait fait nommer l'*incorruptible* par ses collègues de l'Assemblée constituante. Quand Mirabeau voyait toutes les ten-

tatives que l'on faisait pour acheter mon frère comme on l'avait acheté lui-même, il disait : « On n'y réus-
» sira pas ; c'est perdre son temps que de vouloir cor-
» rompre Robespierre ; cet homme n'a pas de besoins,
» il est sobre et a les mœurs trop simples. »

Quel éloge !

CHAPITRE III.

Idée générale de ces Mémoires. — Robespierre à Paris. — Il loge rue Saintonge, avec un ami. — Il se lie d'amitié avec Pétion. — Entrevue de Robespierre et de Pétion. — Leur entretien sur les évènemens des 2 et 3 septembre. — Relations de Robespierre avec M. et madame Roland. — Il fait connaissance avec les Duplay, et se met en pension chez eux. — Griefs de Charlotte Robespierre contre madame Duplay. — Retour de Maximilien à Arras. — Magnifique réception. — Il revient à Paris. — Il est élu membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août, et plus tard membre de la Convention nationale, ainsi que son jeune frère. — Réfutation d'une note de madame de Genlis.

*

Ceux qui liront l'histoire avec attention et sans partialité verront que jamais mon frère Maximilien n'a dévié un seul instant de ses principes; tel il se montra à son début dans la carrière politique, tel il s'est montré jusqu'à son dernier soupir. Lorsque tout le monde changeait autour de lui, lui seul restait inébranlable dans ses convictions. Le *Moniteur* en fait foi, tous ses discours y sont.

Je ne l'ai point vu pendant toute la durée de l'Assemblée constituante. J'étais restée à Arras où notre jeune frère exerçait, comme son aîné, la profession d'avocat. Nous nous écrivions souvent, et il me donnait dans ses lettres les témoignages de la plus vive amitié. « Vous êtes ce que j'aime le plus après la patrie, me disait-il.»

Bien que mon éloignement de lui m'empêchât de connaître les détails de sa vie privée, rien d'important ne lui arriva que je ne l'aie su. Ou plutôt sa vie privée était si régulière, si simple; ses habitudes étaient si uniformes, que, du moment où il se jeta dans la politique, ce qui ne fut pas dans ses actions du domaine de l'histoire, fut d'une médiocre importance. J'aurai donc fort peu de choses à en dire.

Maximilien Robespierre sort de la ligne commune des hommes célèbres. Si l'on veut écrire des mémoires sur un Mirabeau, sur un Barras, etc., on a des milliers d'intrigues à rapporter, on n'en finit jamais, on entasse volumes sur volumes, c'est un dédale inextricable; chaque évènement marche accompagné de détails sans nombre. Mais dans la vie d'un homme comme Robespierre tout s'explique, tout se déroule simplement et sans efforts. Sa vie privée n'est qu'un reflet de sa vie publique. Point d'intrigues; aucune complication de détails. Il est dans son intérieur comme il est sur les bancs de la Constituante et de la Convention; c'est une scène qui n'a ni rideau, ni coulisses, et où les

acteurs s'habillent et se déshabillent en présence des spectateurs.

Ceux donc qui s'attendent à des révélations de ma part sur les actes de mon frère Maximilien seront bien trompés dans leur attente. Que pourrais-je leur dire? Il pensait tout haut à la tribune des deux assemblées dont il fut successivement membre; et ce qu'il ne disait pas à la tribune de la Constituante ou de la Convention, il le disait à celle des Jacobins; ce qu'il ne disait pas verbalement, il l'écrivait et le publiait. C'est ainsi qu'il a fait paraître en 1792 un journal intitulé: *le Défenseur de la Constitution*, où il a déposé le fruit de ses longues méditations.

Lorsque l'Assemblée constituante eut été transférée de Versailles à Paris, après les évènemens des 5 et 6 octobre, Maximilien prit, de moitié avec un jeune homme de ses amis qu'il aimait beaucoup, un appartement fort modeste rue Saintonge, au Marais. Ce jeune homme avait des occupations qui l'obligeaient à sortir de grand matin, et qui le retenaient dehors fort tard, en sorte que mon frère et lui étaient quelquefois plusieurs jours sans se voir. Leur ménage était celui de deux garçons qui ne sont presque jamais chez eux, et qui mangent chez le restaurateur. Maximilien assistait assidument aux séances de la Constituante et de la société des Jacobins, que l'on appelait alors société des amis de la Constitution. Il se donnait le plaisir du spectacle, mais rarement.

Mon frère aîné se lia avec plusieurs de ses collègues de l'Assemblée. Celui avec lequel il fut le plus uni fut Pétion, qui avait alors une popularité égale à la sienne. Ils étaient tous les deux les chefs de l'opposition républicaine qui s'était formée dans la Constituante, et combattaient pour la cause du peuple, comme deux émules généreux qui cherchent à se surpasser en nobles sentimens. L'opinion publique qui les associait l'un à l'autre dans son estime, les appela aux deux premières magistratures de Paris; Pétion fut élu maire, et Maximilien, accusateur public. Dans la suite, l'amitié de Pétion pour mon frère se refroidit singulièrement. Cette haute charge de maire de Paris, ces honneurs qui l'environnaient et qui développèrent peut-être chez lui le germe d'une ambition qui s'ignorait d'abord, lui tournèrent la tête et lui firent abandonner la ligne de conduite qu'il avait suivie depuis le commencement de la révolution. Les rapports que ses fonctions de maire le mirent à même d'avoir avec la cour, le gâtèrent au point qu'il méconnut ses anciens amis.

Quelques jours après les évènemens des 2 et 3 septembre, Pétion vint voir mon frère. Maximilien avait désapprouvé le massacre des prisons, et aurait voulu que chaque prisonnier fût renvoyé devant des juges élus par le peuple. Pétion et Robespierre s'entretinrent des derniers évènemens. J'étais présente à leur entrevue, et j'entendis mon frère reprocher à Pétion

de n'avoir pas interposé son autorité pour arrêter les déplorables excès du 2 et du 3. Pétion parut piqué de ce reproche, et répondit assez sèchement : *Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'aucune puissance humaine ne pouvait les empêcher*. Il se leva quelques momens après, sortit, et ne revint plus. Toute espèce de relations cessèrent, à partir de ce jour, entre et lui mon frère. Ils ne se revirent plus qu'à la Convention, où Pétion siégeait avec les Girondins, et mon frère sur la Montagne.

Maximilien comptait au nombre des connaissances qu'il fit pendant la Constituante, M. et madame Roland. Cette dernière, avant l'entrée de son mari au ministère, jouait le patriotisme, et passait même pour une ardente républicaine. Elle recevait chez elle les hommes les plus avancés de l'époque, et discourait avec eux sur toutes les questions qui étaient à l'ordre du jour. Mon frère se rendait quelquefois à ses réunions. Elle l'accueillait avec une prévenance toute particulière, à cause de sa popularité, et affectait pour lui une amitié qui se démentit bien un an ou deux après. Elle se retira avec son mari, en l'année 1791, au fond du département de Rhône-et-Loire, où elle avait une propriété. De cette résidence elle écrivit à mon frère une lettre, que je possède encore, où elle lui adressait des éloges sur sa conduite dans le sein du corps-législatif, et où elle faisait étalage des sentimens patriotiques les plus purs. Si l'auteur d'une pareille

lettre était sincère, il faudrait la proclamer la plus vertueuse des citoyennes (1).

Je rapporte textuellement cette lettre pour mettre le lecteur à même de juger des principes que madame Roland professait en 1791, elle qui, plus tard, fit cause commune avec les aristocrates, et fut au nombre des ennemis de mon frère. La voici :

« Au clos Laplâtrière, paroisse de Thézée, district de Villefranche,
» département de Rhône-et-Loire, 27 septembre 1791.

» Au sein de cette capitale, foyer de tant de pas-
» sions, où votre patriotisme vient de fournir une car-
» rière aussi pénible qu'honorable, vous ne recevrez
» pas, Monsieur, sans quelque intérêt une lettre datée
» du fond des déserts, écrite par une main libre, et que
» vous fait adresser ce sentiment d'estime et de plai-
» sir qu'éprouvent les honnêtes gens à se communi-
» quer.

» Lors même que je n'aurais suivi le cours de la ré-
» volution et la marche du corps-législatif que dans
» les papiers publics, j'aurais distingué le petit nom-
» bre d'hommes courageux, toujours fidèles aux prin-
» cipes, et parmi ces hommes mêmes celui dont l'éner-
» gie n'a cessé d'opposer la plus grande résistance
» aux prétentions, aux manœuvres du despotisme et de
» l'intrigue : j'aurais voué à ces élus l'attachement et

(1) Cette lettre inédite de madame Roland m'a été remise avec les papiers de Charlotte Robespierre. L.

» la reconnaissance des amis de l'humanité pour ses » généreux défenseurs. Mais ces sentimens acquièrent » une nouvelle force lorsqu'on a vu de près la profon- » deur des manœuvres et l'horreur de la corruption » qu'emploie le despotisme pour asservir et dégrader » l'espèce, pour conserver ou augmenter la stupidité » des peuples, égarer l'opinion, séduire les faibles, ef- » frayer le vulgaire et perdre les bons citoyens. » L'histoire ne peint qu'à grands traits l'action et les » suites de la tyrannie, et cet affreux tableau est plus » que suffisant pour faire haïr violemment tout pouvoir » arbitraire; mais je n'imagine rien d'aussi hideux, » d'aussi révoltant que ses efforts, ses ruses et son atro- » cité déployés en cent façons pour se maintenir dans » notre révolution. Quiconque est né avec une âme » et l'a conservée saine, ne peut avoir vu Paris dans » ces derniers temps, sans gémir sur l'aveuglement des » nations corrompues, et l'abîme de maux dont il est » si difficile de les sortir.

» J'ai fait dans cette ville un cours d'observations » dont le triste résultat ressemble à celui qu'on tire » presque toujours de l'étude des hommes; c'est que » leur plus grand nombre est infiniment misérable, et » qu'il est rendu tel par nos institutions sociales; » c'est que l'on doit travailler au bien de l'espèce à la » manière de la Divinité, pour le charme de l'opérer, » le plaisir d'être soi, de remplir sa destination, et de » jouir de sa propre estime, mais sans attendre ni re-

» connaissance ni justice de la part des individus ; c'est » enfin que le peu d'âmes élevées qui seraient capables » de grandes choses, dispersées sur la surface de la » terre et commandées par les circonstances, ne peu» vent presque jamais se réunir pour agir de concert.

» J'ai trouvé sur la route, comme à Paris, le peuple » trompé par son ignorance, ou par les soins de ses » ennemis ; ne connaissant guère ou jugeant mal l'état » des choses : partout la masse est bonne ; elle a une vo» lonté juste, parce que son intérêt est celui de tous ; » mais elle est séduite ou aveugle. Nulle part je n'ai ren» contré de gens avec qui je pusse causer ouvertement » et d'une manière utile de notre situation politique ; » je m'en suis tenue à laisser, dans tous les lieux où » j'ai passé, des exemplaires de votre adresse ; ils au» ront été trouvés après mon départ, et auront fourni » un excellent texte aux méditations de quelques per» sonnes.

» La petite ville où j'ai une demeure, et dans la» quelle je me suis arrêtée durant quelques jours, » Villefranche, n'a que des patriotes à la toise, qui » aiment la révolution parce qu'elle a détruit ce qui » était au-dessus d'eux, mais qui ne connaissent rien » à la théorie d'un gouvernement libre, et qui ne se » doutent pas de ce sentiment sublime et délicieux » qui ne nous fait voir que des frères dans nos sem» blables, et qui confond la bienveillance universelle » avec l'ardent amour de cette liberté, seule capable

» d'assurer le bonheur du genre humain. Aussi, tous » ces hommes-là se hérissent-ils au nom de république, » et un roi leur paraît une chose fort essentielle à leur » existence.

» J'ai embrassé mes enfans avec transport, j'ai juré, » en versant de douces larmes, d'oublier la politique » pour ne plus étudier et sentir que la nature, et je » me suis hâtée d'arriver à la campagne.

» Une sécheresse extraordinaire avait ajouté tout » ce qu'il est possible d'imaginer à l'aridité d'un sol » ingrat et pierreux, à l'aspect assez triste d'un do- » maine agreste, que l'œil du maître peut seul vivifier » et qui avait été abandonné depuis six mois; le mo- » ment de la récolte exigeait ma présence, et augmen- » tait mes sollicitudes; mais les travaux rustiques por- » tent avec eux la paix et la gaieté, et je les aurais » goûtées sans mélange si je n'avais découvert que les » calomnies inventées à Lyon pour éloigner mon mari » de la législature, avaient pénétré jusque dans ma » retraite, et que des hommes qui n'ont jamais eu lieu » que de sentir notre dévouement au bien général et » au leur en particulier, attribuaient notre absence à » l'arrestation supposée de M. Roland, comme contre- » révolutionnaire; enfin j'ai entendu chanter derrière » moi *Les aristocrates à la lanterne !*

» Je ne redoute pas les suites de ces absurdes pré- » ventions qui n'ont pu gagner la majorité; d'ailleurs, » notre seule présence et la reprise de cette vie sim-

» ple et bienfaisante à laquelle nous sommes habitués, » fera bientôt disparaître jusqu'à leurs moindres tra- » ces; mais comme il est aisé d'égarer le peuple et de » le tourner contre ses propres défenseurs !

» Quant à Lyon, cette ville est dévouée à l'aristo- » cratie ; ses élections sont détestables ; les députés ne » sont que des ennemis de la liberté, des agioteurs, des » gens nuls ou mal famés; il n'y a pas un talent, même » médiocre; son département est composé à peu près » comme sa députation à la législature; quelques pa- » triotes ont été poussés au district où ils ne sauraient » faire grand bien, ni empêcher beaucoup de mal.

» S'il faut juger du gouvernement représentatif par » le peu d'expérience que nous en avons déjà, nous ne » devons pas nous estimer fort heureux. La masse du » peuple ne se trompe pas long-temps grossièrement ; » mais on achète les électeurs, puis les administra- » teurs, et enfin les représentans qui vendent le peu- » ple. Puissions-nous en appréciant les vices que les » préjugés et les ambitieux ont fait introduire dans » notre constitution, sentir toujours davantage que » tout ce qui s'écarte de la plus parfaite égalité, de la » plus grande liberté, tend nécessairement à dégrader » l'espèce, la corrompt, et l'éloigne du bonheur !

» Vous avez beaucoup fait, Monsieur, pour démon- » trer et répandre ces principes; il est beau, il est » consolant de pouvoir se rendre ce témoignage à un » âge où tant d'autres ne savent point encore quelle

» carrière leur est réservée ; il vous en reste une grande » à parcourir pour que toutes les parties répondent » au commencement, et vous êtes sur un théâtre où » votre courage ne manquera pas d'exercice.

» Du fond de ma retraite, j'apprendrai avec joie la » suite de vos succès ; j'appelle ainsi vos soins pour le » triomphe de la justice, car la publication des vérités » qui intéressent la félicité publique est toujours un » succès pour la bonne cause.

» Si je n'avais considéré que ce que je pouvais vous » mander, je me serais abstenue de vous écrire ; mais, » sans avoir rien à vous apprendre, j'ai eu foi à l'intérêt » avec lequel vous recevriez des nouvelles de deux » êtres dont l'âme est faite pour vous sentir, et qui » aiment à vous exprimer une estime qu'ils accordent » à peu de personnes, un attachement qu'ils n'ont voué » qu'à ceux qui placent au-dessus de tout la gloire » d'être juste et le bonheur d'être sensible. M. Ro- » land vient de me rejoindre, fatigué, attristé de l'in- » conséquence et de la légèreté des Parisiens ; nous al- » lons ensemble suivre nos travaux champêtres entre- » mêlés de quelques occupations de cabinet, et » chercher dans la pratique des vertus privées un » adoucissement aux malheurs publics, s'il nous est » réservé d'être témoins de ceux que peuvent faire » une cour perfide et des scélérats ambitieux.

» Accueillez comme nous vous les offrons, nos sen- » timens et nos vœux.

» Roland, née Phlipon. »

On sera curieux de savoir comment mon frère Maximilien fit connaissance avec la famille Duplay. Le jour où le drapeau rouge fut déployé, et la loi martiale proclamée au Champ-de-Mars par Lafayette et Bailly, mon frère, qui avait assisté aux fusillades ordonnées par le *héros des deux mondes*, et qui revenait, le cœur brisé de toutes ces scènes d'horreur, suivait la rue Saint-Honoré. Une affluence considérable se pressait autour de lui ; il avait été reconnu, et le peuple criait *vive Robespierre !* M. Duplay, menuisier, sortit de sa maison, vint au-devant de mon frère, et l'engagea à entrer chez lui pour se reposer. Maximilien se rendit à son invitation. Au bout d'une heure ou deux il voulut regagner son domicile, mais on le retint à dîner, et même on ne voulut pas le soir le laisser partir, il coucha chez M. Duplay, et y resta plusieurs jours. Madame Duplay et ses filles lui témoignèrent le plus vif intérêt, l'entourèrent de mille soins délicats. Il était extrêmement sensible à toutes ces sortes de choses. Mes tantes et moi, nous l'avions gâté par une foule de petites attentions dont les femmes seules sont capables. Tout-à-coup transporté du sein de sa famille, où il était l'objet des plus douces sollicitudes, dans son ménage de la rue Saintonge, où il était seul, qu'on juge du changement qu'il avait eu à subir ! Les prévenances de la famille Duplay à son égard lui rappelèrent celles que nous avions eues pour lui, et lui firent sentir encore plus vivement le vide et

la solitude de l'appartement qu'il occupait au fond du Marais. M. Duplay lui proposa de venir habiter avec lui, et d'être son commensal et son hôte. Maximilien, à qui cette proposition était fort agréable, et qui d'ailleurs ne savait jamais refuser dans la crainte de désobliger, accepta et vint s'installer au sein de la famille Duplay.

Je dois dire la vérité tout entière. Je n'ai eu qu'à me louer des demoiselles Duplay; mais je n'en dirai pas autant de leur mère, elle a eu beaucoup de torts envers moi; elle chercha constamment à me mettre mal avec mon frère aîné et à l'accaparer. Le caractère de Maximilien se prêtait très bien aux vues de madame Duplay; il se laissait mener comme elle voulait, et cet homme si énergique à la tête du gouvernement, n'avait de volontés dans son intérieur que celles qui lui étaient suggérées pour ainsi dire.

Lorsque j'arrivai d'Arras, en 1792, je descendis chez la famille Duplay, et je m'aperçus aussitôt de l'ascendant que l'on exerçait sur lui; ascendant qui n'était fondé ni sur l'esprit, puisque Maximilien en avait certainement plus que madame Duplay, ni sur de grands services rendus, puisque la famille au sein de laquelle mon frère habitait depuis peu de temps n'avait pas été à même de lui en rendre. Mais, je le répète, cet ascendant prenait sa source, d'une part, dans la débonnaireté de mon frère, si je puis m'exprimer ainsi, et de l'autre, dans les caresses inces-

santes et souvent importunes de madame Duplay.

Je résolus de tirer mon frère de ses mains, et, pour y parvenir, je cherchai à lui faire comprendre que, dans sa position, et occupant un rang aussi élevé dans la politique, il devait avoir un chez lui. Maximilien reconnut la justesse de mes raisons, mais combattit long-temps la proposition que je lui fis de se séparer de la famille Duplay, craignant de l'affliger. A la fin, je réussis, non sans peine, à lui faire prendre un appartement rue Saint-Florentin.

Madame Duplay m'en voulut beaucoup; je crois qu'elle m'en a conservé rancune toute sa vie. Nous vivions donc depuis quelque temps seuls, mon frère et moi, lorsque Maximilien tomba malade. Son indisposition n'avait rien de dangereux. Il avait besoin de beaucoup de soins, et certes, je ne lui en laissai pas manquer; je ne le quittais pas d'un instant, je veillais constamment auprès de lui. Lorsqu'il fut mieux, madame Duplay vint le voir; elle n'avait pas été instruite de son indisposition, et fit grand bruit de ce qu'on ne l'en avait pas prévenue. Elle se mit à me dire des choses fort désobligeantes; elle me dit que mon frère n'avait pas tous les soins nécessaires, qu'il serait beaucoup mieux soigné dans sa famille, que rien ne lui manquerait; et la voilà qui presse Maximilien de revenir chez elle; mon frère refuse d'abord faiblement; elle redouble ses instances, je dirai mieux, ses obsessions. Robespierre, malgré mes re-

présentations, se décide enfin à la suivre. « Ils m'ai-
» ment tant, me disait-il, ils ont tant d'égards, tant
» de bontés pour moi, qu'il y aurait de l'ingratitude
» de ma part à les repousser. »

Ce seul fait donne une idée de mon frère Maximilien. Il cède à madame Duplay, il se résout à quitter son chez lui, à se remettre en pension dans une maison étrangère, tandis qu'il a sa maison, son ménage, parce qu'il ne veut pas faire de la peine à une personne pour laquelle il a de l'amitié. Je ne veux point récriminer contre lui; loin de moi la pensée d'adresser des reproches à sa mémoire; mais enfin n'aurait-il pas dû songer que sa préférence pour madame Duplay m'affligeait tout autant pour le moins que son refus aurait pu affliger cette dame? entre madame Duplay et moi devait-il balancer? devait-il me sacrifier à elle? Après les propos désobligeans qu'elle avait tenus, après m'avoir reproché que je laissais mon frère manquer de soins, lui qui savait si bien le contraire, ne devait-il pas faire réflexion que, me quitter pour se livrer aux soins de madame Duplay, c'était corroborer ce qu'elle avait dit? Et cependant mon frère m'aimait tendrement; son amitié pour moi était mille fois plus vive que celle qu'il pouvait ressentir pour une étrangère; comment donc expliquer cette contradiction? le voici : Maximilien était tout dévouement, il ne s'appartenait pas, sa vie était un sacrifice continuel, il se gênait de grand cœur pour faire

plaisir aux autres; il ne balança donc pas, lui, qui me regardait comme une partie de son moi, à me sacrifier, comme il se sacrifiait lui-même, pour ne point affecter une famille qui, par ses caresses et ses bontés sans nombre, lui avait ôté tout moyen de résistance.

J'ai dit plus haut que j'avais eu beaucoup à me plaindre de madame Duplay, et certes, si je rapportais tout ce qu'elle m'a fait, je remplirais un gros volume. Lorsque mon frère, dans la crainte de la désobliger, se fut remis en pension chez elle, j'allais le voir très assidûment. On ne peut se faire une idée de la manière disgracieuse, je pourrais employer un autre terme, dont elle me recevait. Je lui aurais pardonné ses malhonnêtetés, ses impertinences; mais ce que je ne lui pardonnerai jamais, c'est un mot, un mot affreux, qu'elle a prononcé sur mon compte. J'envoyais souvent à mon frère, soit des confitures, soit des fruits confits qu'il aimait beaucoup, ou toute autre friandise; madame Duplay laissait toujours éclater sa mauvaise humeur chaque fois qu'elle voyait arriver ma domestique. Un jour que je l'avais chargée de remettre à mon frère quelques pots de confiture, madame Duplay lui dit avec colère: « Remportez cela, je ne veux pas qu'elle empoisonne Robespierre. » Ma domestique revint tout en larmes me dire l'affreux blasphème de madame Duplay. Je restai stupéfaite et sans voix. Le croira-t-on? Au lieu

d'aller lui demander une explication, au lieu d'aller me plaindre à mon frère de l'horrible propos qu'elle avait tenu, la crainte de lui faire de la peine, et de provoquer une scène qui n'aurait pu que lui être fort désagréable me retint, et je dévorai en silence ma douleur et mon indignation.

Madame Duplay avait trois filles : l'une épousa le conventionnel Lebas ; une autre épousa, je crois, un ex-constituant ; la troisième, Éléonore, qui se faisait appeler Cornélie, et qui était l'aînée, était, à ce qu'on s'est plu à dire, sur le point d'épouser mon frère Maximilien lorsque le 9 thermidor arriva. Il y a à l'égard d'Éléonore Duplay deux opinions : l'une. c'est qu'elle était la maîtresse de Robespierre aîné ; l'autre, c'est qu'elle était sa fiancée. Je crois que ces deux opinions sont également fausses ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que madame Duplay eût vivement désiré avoir mon frère Maximilien pour gendre, et qu'elle n'oublia ni caresses, ni séductions pour lui faire épouser sa fille. Éléonore aussi était très ambitieuse de s'appeler la citoyenne Robespierre, et elle mit en œuvre tout ce qui aurait pu attendrir le cœur de Maximilien.

Mais, accablé d'affaires et de travaux comme il l'était, entièrement absorbé par ses fonctions de membre du comité de salut public, mon frère aîné pouvait-il s'occuper d'amour et de mariage ? Y avait-il place dans son cœur pour de pareilles futilités, lors-

que son cœur était rempli tout entier de l'amour de la patrie, lorsque tous ses sentimens, toutes ses pensées étaient concentrés dans un seul sentiment, dans une seule pensée, le bonheur du peuple; lorsque, sans cesse en lutte contre les ennemis de la révolution, sans cesse assailli par ses ennemis personnels, sa vie était un perpétuel combat? Non, mon frère aîné n'a pas dû, n'a pas pu s'amuser à faire le Céladon avec Éléonore Duplay, et, je dois ajouter, un pareil rôle n'entrait point dans son caractère.

D'ailleurs, je puis l'attester, il me l'a dit vingt fois, il ne ressentait rien pour Éléonore; les obsessions, les importunités de sa famille étaient plus propres à l'en dégoûter qu'à la lui faire aimer. Les Duplay ont pu dire ce qu'ils ont voulu, mais voilà l'exacte vérité. On peut juger s'il était disposé à s'unir à la fille aînée de madame Duplay, par un mot que je l'ai entendu dire à Augustin : « Tu devrais épouser Éléonore. — Ma foi, non, » répondit mon jeune frère.

Je n'ai eu qu'à me louer de la seconde fille de madame Duplay, celle qui épousa Lebas; elle n'était pas, comme sa mère et sa sœur aînée, déchaînée contre moi; plusieurs fois elle est venue essuyer mes larmes, quand les indignités de madame Duplay me faisaient pleurer. Sa jeune sœur était bonne comme elle. Toutes les deux m'auraient fait oublier les mauvais procédés de leur mère et d'Éléonore, s'il n'y avait pas de ces

choses qui se gravent d'une manière indélébile dans le cœur, et qui ne s'effacent plus.

Après la clôture de l'Assemblée constituante, et avant mon départ d'Arras, Maximilien m'écrivit pour m'annoncer sa prochaine arrivée dans sa ville natale. Il m'en avait fixé le jour et m'avait recommandé de le tenir secret. Nous résolûmes d'aller à sa rencontre mon jeune frère et moi. Une dame de mes amies, madame Buissart, fut de la partie. Nous louâmes une voiture et nous nous mîmes en route. Nous suivîmes le chemin de Paris jusqu'à Bapaume, petite ville qui est à cinq lieues environ d'Arras. Là, nous attendîmes toute la journée, mais mon frère n'arriva point. Nous retournâmes tristement le soir sur nos pas, en nous promettant de revenir le lendemain. Nous fûmes bien étonnés de voir une foule considérable aux portes d'Arras; déjà le bruit de l'arrivée de Robespierre s'était répandu dans la ville, soit que madame Buissart eût commis quelque indiscrétion, soit que notre bonne eût pénétré le motif de notre voyage à Bapaume, et l'eût divulgué. Dès que le peuple aperçut la voiture où nous étions, il crut qu'elle renfermait Maximilien, et se mit à faire entendre de vives acclamations. Il voulut même dételer les chevaux et traîner la voiture.

Le lendemain, nous partîmes de grand matin pour ne pas être vus; nous descendîmes à Bapaume dans une auberge, devant laquelle passaient toutes les

voitures qui venaient de Paris, et nous nous mîmes en sentinelle pour découvrir celle qui portait l'objet de tous nos vœux. Enfin, nous le serrâmes dans nos bras, et nous goutâmes l'ineffable plaisir de le revoir après une absence de deux ans.

Nous pensions que notre présence à Bapaume n'avait pas été remarquée, et nous fûmes bien surpris quand nous vîmes tous les patriotes de cette ville venir féliciter notre frère Maximilien sur les luttes qu'il avait soutenues dans le sein de l'Assemblée constituante contre les ennemis du peuple, sur ses principes démocratiques, et sur le courage qu'il avait déployé en les propageant. Ils offrirent à Robespierre un banquet après lequel nous montâmes en voiture, et nous reprîmes la route d'Arras. Une affluence encore plus grande que la veille nous attendait. Maximilien descendit de voiture pour n'avoir pas le chagrin de voir le peuple le traîner; car il nous le dit en particulier, il était indigne d'un peuple libre de s'atteler à une voiture comme des brutes pour traîner un homme. Un pareil acte montrait que le peuple n'avait pas fait encore beaucoup de progrès, et qu'il était encore dans les langes de l'ignorance et du préjugé.

Les patriotes de Bapaume avaient accompagné Robespierre jusqu'à Arras. Ils se mêlèrent à la foule, et lui firent cortége avec elle jusqu'à son habitation. Mille bravos, mille applaudissemens retentissaient à ses oreilles; partout il était salué des cris de *Vive Robes-*

pierre ! vive le défenseur du peuple ! Les rues qu'il devait traverser avaient été spontanément illuminées. Ces démonstrations si flatteuses, que tant d'autres auraient recherchées avidement, et auraient fait naître au besoin, mon frère aurait voulu s'y soustraire; c'était dans cette intention qu'il m'avait priée, en m'annonçant son arrivée, de n'en parler à personne. Ses ennemis toutefois lui firent un crime de cette réception; ils lui reprochèrent de s'être laissé fêter: pouvait-il faire autrement? et ne voit-on pas percer dans leurs reproches la haine aveugle et jalouse qui les dévorait.

Maximilien resta fort peu de temps à Arras. Il alla goûter les douceurs du repos dans une campagne des environs, si l'on peut appeler repos l'état de travail intellectuel où se trouvait continuellement mon frère. Tranquille en apparence, son esprit méditait sans cesse; il réfléchissait probablement au fond de sa retraite à la tâche qu'il n'avait encore qu'ébauchée, et qu'il devait plus tard conduire presque à son terme. Il puisait des inspirations nouvelles dans la pureté de sa conscience et de son cœur.

De retour de la campagne, il alla visiter à sept lieues d'Arras un ancien ami qu'il affectionnait beaucoup, et à qui il avait rendu dans le temps des services importans. Il le croyait toujours le même à son égard, et ne pouvait supposer que cet homme ingrat avait complètement changé. Mon jeune frère et moi,

nous avions deviné la fausseté de ce prétendu ami; mais nous n'avions jamais voulu en parler à Maximilien pour ne pas lui faire de la peine. Quand il vit l'accueil de glace que lui faisait cet homme, il ne put en revenir, et le quitta l'âme navrée.

Robespierre retourna à Paris, où sa présence était plus que jamais nécessaire. Les aristocrates redoublaient d'efforts pour faire avorter la révolution, et pour replonger la France dans l'ancien régime. Il fallait que les patriotes décuplassent leurs forces pour rendre impuissantes les criminelles menées de l'aristocratie.

. . . . (1).

Mes deux frères furent élus membres de la Convention nationale par le peuple de Paris. Précédemment, Maximilien avait été élu par sa section membre de la commune insurrectionnelle, qui remplaça au 10 août l'ancienne commune. Jamais il ne présida cette commune insurrectionnelle. Madame de Genlis s'est donc étrangement trompée quand elle a attribué à mon frère un propos atroce qu'il aurait adressé à une dame du Château, en l'interrogeant, comme président de la commune. Je ne me souviens pas de ce propos; mais je me rappelle fort bien avoir lu l'accusation de madame de Genlis contre mon frère, dans une note placée à la fin d'un de ses romans. Si cette dame

(1) Il existe ici une lacune dans les notes que m'a laissées Charlotte Robespierre. L.

auteur n'avait pas été aveuglée par sa haine contre Robespierre (et la haine rend injuste), elle ne se serait pas hâtée de lui attribuer le propos en question ; elle aurait pris de plus amples informations sur celui qui l'avait proféré, car il l'a été réellement, et elle aurait su qu'il l'avait été par Billaud-Varennes ; c'est lui qui présidait la commune insurrectionnelle.

Quoi ! mon frère aurait insulté cruellement aux vaincus du 10 août, il leur aurait adressé des paroles atroces, lui qui s'était démis de ses fonctions d'accusateur public, parce qu'elles répugnaient à son cœur, parce qu'au lieu de charger l'accusé, il se prenait toujours à le défendre ?

Ou madame de Genlis a prêté sans le savoir à mon frère le propos de Billaud-Varennes, ou bien elle l'a fait en toute connaissance de cause : dans cette dernière hypothèse, son procédé est indigne ; il suffit seul pour ternir sa réputation : dans la première, il est moins coupable ; mais il montre du moins avec quelle prévention l'on juge mon malheureux frère Maximilien. On apprend qu'un mot affreux a été prononcé, et sans s'informer de quelle bouche il est sorti, on l'attribue à mon frère. Oh ! que Napoléon avait raison de dire que Robespierre avait été le bouc émissaire de la révolution, et que l'on a rejeté sur lui seul toutes les iniquités des autres. N'en voilà-t-il pas une preuve entre mille ? Et si l'on veut examiner attentivement la vie politique de mon frère, telle que

l'ont écrite ses ennemis, ne verra-t-on pas, comme dans cette circonstance, qu'on lui a fait endosser la responsabilité d'une foule de faits odieux auxquels il est complètement étranger? Qu'on vienne parler ensuite de la justice et de l'équité des hommes, lorsque je vois une génération tout entière ajouter volontairement foi à toutes les calomnies qu'il a plu aux ennemis de mon frère de débiter contre lui. O postérité! mon seul recours est en toi, tu absoudras mon frère, tu lui assigneras sa véritable place dans l'histoire; car, toi seule, tu juges sans passion.

CHAPITRE IV (1).

Départ de Charlotte Robespierre et de son jeune frère pour Nice. — Ce qui leur arrive à Lyon. — Les dangers qu'ils courent avant d'arriver à leur destination. — Ils sont poursuivis par les Marseillais. — Arrivée à Nice. — Promenades à cheval. — Indigne procédé de madame Ricord à l'égard de Charlotte Robespierre. — Elle est calomniée par elle auprès de son frère. — Piége infâme que lui tend madame Ricord pour la faire retourner à Paris. — Conséquence de cette trahison.

*

Mon jeune frère et un autre représentant, Ricord, reçurent l'ordre de la Convention de se rendre auprès de l'armée d'Italie, dont le quartier-général était alors à Nice. On sait que la Convention avait conçu l'excellente idée d'envoyer ses membres en mission aux armées, et que c'est en grande partie à cette mesure que la France dut ses admirables succès.

(1) Une immense lacune règne évidemment entre ce chapitre et le précédent. J'ai vainement cherché dans les notes qui m'ont été laissées de quoi la remplir. L.

Je sus que Ricord emmenait sa femme avec lui, et alors l'idée me vint de partir avec mon frère. Je le priai de m'emmener, et il se rendit avec joie à ma demande. Rien jusqu'alors n'avait altéré la vive amitié qui régnait entre nous; jamais famille n'avait été plus unie que nous ne l'étions mes deux frères et moi. Comme ils sont coupables ceux qui ont troublé cette bonne harmonie!

Il me serait difficile de me rappeler l'époque précise de notre départ. Je me souviens seulement que le Midi était fort exaspéré contre les Montagnards, et même que plusieurs départemens s'étaient soulevés à la voix des députés Girondins qui s'étaient soustraits au décret du 31 mai. Je crois même que déjà les royalistes avaient livré Toulon aux Anglais.

Lyon était insurgé. Quand nous y arrivâmes, le calme y régnait en apparence. Notre voiture se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville; mon jeune frère et Ricord y entrèrent. Madame Ricord et moi nous restâmes dans la voiture, et bientôt nous fûmes entourées par une foule toujours croissante, qui nous questionna sur ce qu'on disait à Paris des Lyonnais. Nous répondîmes pour couper court aux questions que nous l'ignorions. Plusieurs hommes qui portaient la parole pour les autres, nous dirent alors d'un ton courroucé : « Nous » savons que les Parisiens disent que nous sommes » en contre-révolution; mais ils en ont menti; voyez » plutôt nos cocardes. » En effet, ils avaient la cocarde

nationale; mais cela ne prouvait rien, car n'avons-nous pas vu les contre-révolutionnaires les plus prononcés de la première révolution porter la cocarde tricolore? Et parmi ceux qui la portent, depuis la révolution de juillet 1830, n'en est-il pas qui sont ennemis de la révolution dans leur cœur?

Pendant que madame Ricord et moi nous étions ainsi à la question, et que notre position, vis-à-vis de ces hommes presque furieux, devenait de plus en plus embarrassante, Robespierre jeune et Ricord avaient une explication très vive avec les officiers municipaux; ces derniers leur parlaient en des termes menaçans, et paraissaient vouloir les rendre responsables des évènemens qui avaient renversé les Girondins. Les deux représentans soutinrent la dignité de leur caractère, et s'exprimèrent avec une fermeté qui en imposa à la commune lyonnaise. En quittant l'Hôtel-de-Ville, mon frère et Ricord remontèrent dans la voiture, et délibérèrent un instant pour savoir si nous nous reposerions à Lyon, ou s'il ne serait pas plus prudent de continuer notre route, dans la crainte que les Lyonnais ne les emprisonnassent l'un et l'autre, comme ils avaient emprisonné deux de leurs collègues quelque temps auparavant. Ce dernier avis nous parut le meilleur, et nous nous hâtâmes de sortir de Lyon.

Mais, comme la nouvelle du voyage des deux conventionnels ne pouvait manquer de se répandre sur la route que nous devions parcourir pour nous rendre à

Nice, puisque nous ne voyagions qu'à petites journées, il était à craindre que les populations de la Provence, dont l'esprit en général était mauvais, ne se portassent à quelque excès contre Robespierre et Ricord. En conséquence, nous abandonnâmes la grande route et nous nous jetâmes dans des chemins de traverse qui nous conduisirent à Manosque.

Nous restâmes deux jours dans cette petite ville. Ce que nous appréhendions était arrivé, on savait qui nous étions, et nous fûmes fort mal regardés; je puis même dire que, vu l'exaspération des esprits, notre séjour à Manosque n'était pas sans danger. Nous avions avec nous deux militaires qui nous rendirent de grands services. Quand il fut question de nous remettre en route, ils allèrent en avant pour éclairer le pays. Nous touchions déjà aux bords de la Durance qu'il nous fallait traverser, lorsque nos deux vedettes revinrent précipitamment nous dire que les Marseillais étaient en armes sur la rive opposée, et avaient des canons.

Marseille avait ouvertement levé l'étendard de la révolte; elle avait envoyé des détachemens de rebelles dans plusieurs directions pour soulever les départemens circonvoisins. C'était un de ces détachemens que nous rencontrions si malencontreusement au moment de passer la Durance. Nous retournâmes sur nos pas, et rentrâmes dans Manosque avec l'intention de prendre une autre route. Mais avant de quitter une se-

conde fois cette ville, les deux conventionnels exigèrent avec autorité que l'on coupât les câbles du bac. On refusa d'obéir; l'attitude de la population était menaçante; mon jeune frère et Ricord renouvelèrent leur injonction; et, soit que les habitans fussent subjugués par l'ascendant de leur parole, soit qu'ils eussent conservé un reste de respect pour la souveraineté nationale dont ils étaient les représentans, ils se mirent en mesure d'obéir; mais ils ne coupèrent qu'un câble. Robespierre et son collègue feignirent de ne pas s'en apercevoir, et eurent l'air de croire que le bac était hors d'état de servir, quoiqu'ils sussent bien qu'il pouvait encore livrer passage à nos ennemis, ce qui arriva.

Nous sortîmes de Manosque, précédés de nos deux vedettes, et nous nous dirigeâmes sur Forcalquier. Le maire de Manosque, qui était patriote, rejoignit notre voiture au moment où elle sortait de la ville, et nous offrit une escorte de cinquante gardes nationaux. Les deux conventionnels qui n'avaient pas une très grande confiance dans l'esprit de la garde nationale de Manosque, remercièrent le maire de son offre obligeante, mais n'acceptèrent point l'escorte qu'il voulait leur donner.

Nous arrivâmes à Forcalquier sans malencontre. Les patriotes de cette ville nous offrirent leurs services, et restèrent auprès de nous pendant qu'on nous préparait à souper. Nous avions le plus grand besoin

de prendre un peu de nourriture et surtout de dormir. Il était onze heures du soir, depuis le matin nous n'avions rien pris et nous n'avions goûté aucun repos. Mais à peine étions-nous à table, qu'un exprès du maire de Manosque vint nous avertir que les Marseillais s'étaient mis à notre poursuite, et ne tarderaient pas de nous atteindre, si nous ne nous dérobions à leur fureur par une prompte fuite. Le danger était pressant. Rester à Forcalquier c'était affronter un trépas inévitable ; suivre la grande route qui mène à Sisteron, c'était tomber dans un péril presque aussi grand, car les Marseillais n'auraieut pas manqué de continuer leur poursuite, et nous auraient infailliblement atteints. Nous n'avions donc qu'un seul parti à prendre, c'était de gagner les montagnes qui sont entre Forcalquier et le département de Vaucluse.

Nous prîmes des chevaux, car notre voiture nous devenait désormais inutile, et accompagnés d'une douzaine de patriotes qui nous servirent de guides, nous marchâmes toute la nuit dans des chemins affreux, gravissant des côtes très rudes où nos chevaux avaient peine à nous porter, et faisaient des faux pas à chaque instant.

Après les plus cruelles fatigues, nous parvînmes de grand matin à un village dont le vénérable pasteur nous donna l'hospitalité avec une franchise et une cordialité charmantes. Après avoir goûté quelques heures de repos, nous nous remîmes en marche, et

nous arrivâmes vers le soir à Sault, dans le département de Vaucluse. Un jeune médecin avec lequel nous avions fait une partie de la route, nous présenta chez deux dames de sa connaissance, qui nous accueillirent avec la plus grande bienveillance, et nous accablèrent des attentions les plus délicates pendant trois jours que nous restâmes chez elles. Mon frère et Ricord se lièrent avec le jeune médecin, et apprirent de lui qu'il avait été élu pour siéger dans la nouvelle Convention qui devait se réunir à Bourges (1). Lorsqu'il sut que cette Assemblée était formée dans un but contre-révolutionnaire, et que les Girondins en avaient demandé la formation en désespoir de cause, et parce qu'ils n'avaient plus que ce seul moyen de lutter contre les Montagnards, il déclara que jamais il n'y siégerait, et s'attacha à faire revenir ses amis de l'erreur où ils étaient relativement au parti de la Montagne, erreur qu'il avait partagée lui-même.

Le jeune médecin, dont je regrette de ne plus me rappeler le nom, conduisit les deux conventionnels à la Société populaire, où ils furent reçus avec enthousiasme. Ils parlèrent, et leurs discours furent couverts d'applaudissemens.

Nous séjournâmes trois jours à Sault, après quoi nous retournâmes à Manosque. Vingt ou trente pa-

(1) C'est le girondin Guadet qui proposa de convoquer une Convention nouvelle, formée des députés suppléans à la Convention nationale, et qui devait se réunir à Bourges. La chute du parti girondin empêcha l'exécution de cette mesure funeste. L.

triotes nous accompagnaient ; les deux militaires, qui ne nous quittaient point, nous précédèrent dans la ville, et annoncèrent que nous arrivions suivis de six mille hommes de troupes. Cet innocent mensonge était nécessaire pour tenir en bride l'effervescence contre-révolutionnaire des habitans de Manosque.

Les deux représentans se rendirent à la municipalité pour se plaindre de la conduite que la ville avait tenue à leur égard, et de l'accueil amical qu'elle avait fait aux Marseillais. La municipalité qui, à l'exception du maire, était aussi coupable que le reste des habitans, s'excusa comme elle put, et promit de faire punir les coupables : elle aurait dû commencer par se punir elle-même. Tout le monde était dans la consternation ; on se figurait que les représentans allaient faire raser la ville.

Nous apprîmes que les Marseillais étaient entrés à Forcalquier une demi-heure après notre départ précipité ; qu'ils avaient cherché les représentans partout, et que, ne trouvant que notre voiture qui était à l'auberge, et que nous n'avions pu emmener, ils la conduisirent en triomphe à Marseille. Nous envoyâmes la réclamer. On nous la rendit, mais elle était incapable de nous servir; on l'avait presque entièrement démontée et brisée pour chercher la planche aux assignats avec laquelle on prétendait que nous voyagions ; nos effets étaient dans un pitoyable état ; mais rien n'avait été détourné.

Nous eûmes bien encore à essuyer quelques vicissitudes, mais enfin notre voyage s'acheva sans accidens trop graves, et comme j'ai hâte d'arriver à toutes les tribulations dont je fus victime à Nice, je passe sous silence les obstacles nouveaux que nous eûmes à surmonter dans notre voyage de Manosque à cette ville.

L'esprit public n'était pas meilleur à Nice que dans la Provence. Mais là nous n'avions rien à craindre des contre-révolutionnaires; il y avait une division de troupes françaises. Le général en chef Dumerbion et son état-major nous protégeaient, madame Ricord et moi, quand son mari et mon frère allaient en tournée, ce qui arrivait souvent. Pendant mon séjour à Nice je n'allai que trois fois au spectacle. La première fois nous fûmes respectées; la seconde fois, on s'empara avant notre arrivée de la loge que nous avions louée; la troisième enfin, on nous jeta des pommes qui ne nous atteignirent point. Le général Dumerbion s'en aperçut, et nous envoya prier par un de ses aides-de-camp de passer dans sa loge. On n'osa plus rien nous jeter, mais au bout de quelques momens, nous quittâmes le spectacle, et nous n'y remîmes plus les pieds.

Robespierre jeune et Ricord avaient trouvé cette armée d'Italie, qui devait bientôt s'illustrer par de si grands exploits, dans un dénuement affreux. Pendant qu'ils visitaient les différentes divisions, et qu'ils sub-

stituaient partout l'ordre au désordre, l'abondance à la disette, nous nous occupions, madame Ricord et moi, à faire confectionner des chemises pour les soldats. Le soir, pour nous délasser, nous allions nous promener aux environs de Nice, soit à pied, soit à cheval. Nos promenades équestres firent jaser, et fournirent un aliment à la méchanceté de nos ennemis. On écrivit à Paris que nous tranchions des princesses; plusieurs journaux payés par l'aristocratie propagèrent cette absurde accusation, et Maximilien Robespierre m'écrivit pour m'en avertir. Mon jeune frère m'en fit part également, et je lui promis de me refuser dorénavant le plaisir de monter à cheval.

Madame Ricord, qui était la personne du monde la plus légère et la plus inconsidérée, fit la même promesse, mais avec la résolution de ne la point tenir. C'est ici que je dois donner une idée de son caractère. Long-temps je ne la crus que coquette et étourdie; mais je m'aperçus enfin, et par ma propre expérience, qu'elle était méchante, et qu'elle cherchait par tous les moyens possibles à me brouiller avec mon jeune frère pour me faire retourner à Paris. Ma présence lui était insupportable; aimant passionnément les plaisirs, et souvent des plaisirs qui ne sont pas permis à des femmes qui se respectent, elle trouvait en moi un témoin sévère et rigoureux qui la gênait. Une dame qui s'intéressait à moi, et qui voyait au manége de madame Ricord,

que j'étais déplacée dans sa société, et dans celle d'une dame qu'elle fréquentait et qui ne valait pas mieux qu'elle, me disait bien des fois : *Vous êtes trop vertueuse pour être ici; votre présence seule fait leur critique.* Je ne compris pas d'abord le sens de ces paroles ; plus tard, et lorsque j'eus été victime de la plus noire trahison, je me les rappelai, et j'admirai ma simplicité qui m'avait empêchée de les comprendre.

Pour en revenir aux promenades à cheval, qui m'avaient formellement été défendues par mes deux frères, un jour que Robespierre jeune et Ricord étaient en tournée, madame Ricord m'en proposa une, et voici dans quelle occasion. Nous avions été invitées, elle et moi, à dîner chez des personnes de sa connaissance. Après le dîner, et lorsque déjà les chevaux étaient prêts ainsi qu'une voiture pour ceux qui ne savaient pas monter à cheval, madame Ricord dit : *Partons ; la voiture et les chevaux sont prêts;* absolument comme s'il avait été convenu d'avance que la promenade aurait lieu. Je m'approchai d'elle et lui rappelai à voix basse la défense de mon frère ; elle ne m'écouta pas et s'éloigna de moi en riant. Je n'osai pas m'expliquer plus amplement devant les personnes qui se trouvaient présentes; je me résignai et montai dans la voiture.

Pendant tout le temps que dura la promenade, je fus triste et j'eus le cœur gros, tant j'étais affectée de dés-

obéir à mon frère. Assurément je ne pris aucune part au plaisir des autres, et j'aurais préféré mille fois n'être pas sortie de chez moi. Une idée me consolait. Si mon frère, me disais-je intérieurement, apprend cette promenade, comme c'est inévitable, du moins il saura que ce n'est pas moi qui l'ai voulue, il saura que j'ai fait des représentations à madame Ricord, et qu'elle n'en a pas tenu compte; il saura enfin que c'est elle qui a voulu cette promenade, et que je n'ai pu faire autrement que de la suivre; madame Ricord assumera sur elle toute responsabilité.

Deux jours après mon frère revint. Le jour de son arrivée il ne me parla point de la partie que nous avions faite, et je crus que, sachant que j'avais été pour ainsi dire contrainte, il ne m'en voulait nullement. Mais le lendemain je fus bien étonnée lorsque je l'entendis m'adresser des reproches. Je voulus m'excuser; il me répondit que c'était moi qui avais voulu que l'on fît la partie; alors j'en appelai au témoignage de madame Ricord. Que devins-je, et quelles furent ma surprise et mon indignation quand cette femme, au lieu de déclarer la vérité, soutint avec une effronterie imperturbable que c'était moi effectivement qui avais voulu la promenade, et qui l'avais entraînée malgré elle? J'en fus attérée, la parole me manqua pour répondre; ceux qui étaient présens ont pu croire que j'étais coupable, à voir l'assurance de madame Ricord et ma stupéfaction. Mais mon frère devait-il ajouter foi à cet

odieux mensonge? il me connaissait, lui, il savait que j'étais incapable de mentir. Pourquoi donc ne voulut-il pas me croire? Lorsque je fus seule je pleurai beaucoup. Cette scène avait fait sur mon cœur la plus pénible impression. Mais je résolus de concentrer ma douleur, et de ne la point faire paraître, surtout à mon frère. Il ne me parla plus de rien, et l'on aurait pu croire qu'il ne s'était rien passé, s'il n'avait conservé à mon égard une certaine froideur qui me désespérait. Voilà quel avait été le résultat du mensonge de madame Ricord. Quant à elle, elle n'en était ni plus soucieuse ni moins gaie; elle avait toujours son humeur rieuse et folâtre: on aurait dit vraiment, à voir son air de satisfaction, qu'elle était contente d'elle-même, et qu'elle avait fait la meilleure action du monde.

On suppose bien qu'après avoir été aussi cruellement jouée par madame Ricord, je ne devais plus avoir pour elle ni estime, ni amitié; c'est tout au plus si j'en avais pour elle avant la scène que je viens de raconter. En effet, comment estimer une femme qui connaît assez peu les règles de la bienséance et ses devoirs d'épouse pour commettre les plus graves inconséquences? comment aimer une personne qui compromettait continuellement mon jeune frère par ses avances, auxquelles il croyait de son honneur et de son devoir de ne point répondre? En vérité, si la pudeur ne retenait ma plume, je dirais des choses qui ne seraient

pas à la louange de madame Ricord. Elle était jeune et charmante; mais sa coquetterie égalait au moins sa beauté. Elle voulait briller et être adorée à tout prix, et pour se faire remarquer il n'était rien qu'elle ne fît.

Ricord aimait sa femme, et avait en elle une confiance illimitée. Absorbé qu'il était par des occupations sans nombre, il ne s'apercevait pas de ses inconséquences, et n'aurait jamais pu la soupçonner. Ricord avait toutes les vertus publiques et privées; on pouvait l'égaler, non le surpasser en patriotisme; il était un des plus ardens et des plus intrépides Montagnards. Ami sûr et fidèle, époux tendre, il méritait d'avoir une autre femme, et jamais couple, à mon avis, ne fut plus mal assorti. Probablement il a toujours ignoré les mauvais procédés de sa femme à mon égard; elle l'aura prévenu contre moi, et, comme il ne voyait que par ses yeux, il aura cru tout ce qu'elle lui aura dit.

Mon départ de Nice approchait sans que je m'en doutasse. Je ne savais pas alors, et je n'ai su que depuis, que madame Ricord ne cessait de dire du mal de moi à mon frère, et inventait mille mensonges pour me faire perdre son amitié. La froideur de mon frère redoublait de jour en jour, je ne savais à quoi l'attribuer. Sans doute j'aurais dû demander à Augustin une explication sur ce changement; mais je le voyais si occupé, si accablé de travaux, que je ne pus m'y

résoudre. Nous fûmes l'un et l'autre victimes de la plus cruelle des mystifications.

Madame Ricord, qui peut-être espérait que mon frère serait moins insensible à ses avances en mon absence, machina mon éloignement. Elle me tendit un piége, et tout d'abord j'y tombai, tant j'étais peu faite pour résister aux artifices de cette femme. Mon frère ayant quitté Nice pour faire un voyage de six jours, madame Ricord me proposa de venir passer ce temps à Grasse, chez une de ses amies. J'accepte, sans me douter de rien, et nous partons. A peine arrivées à Grasse, on apporte à madame Ricord une lettre qui avait, disait-on, été adressée à Nice. Madame Ricord me dit que cette lettre est de mon frère, et qu'il me prie de retourner le plus promptement possible à Paris.

Qu'on juge de mon étonnement! Mon frère, sans me voir, sans me faire ses adieux, me renvoie comme une réprouvée. Rien n'était plus incroyable, et pourtant je me laissai prendre à ce piége grossier. N'écoutant pour le moment que mon indignation, je retins une place dans une voiture particulière qui partait pour Paris, et je partis le lendemain matin.

J'ai fait depuis bien de tristes réflexions sur ce départ précipité. J'aurais dû me faire montrer la lettre où mon frère m'ordonnait, soi-disant, de partir; j'aurais dû retourner à Nice, l'attendre, et lui demander s'il était vrai qu'il me chassait pour ainsi dire de sa

présence. J'aurais acquis de sa bouche la preuve du contraire; mes yeux se seraient ouverts sur l'abîme que l'on avait creusé sous mes pas, et les siens se seraient dessillés sur le compte d'une femme dont il avait cru jusqu'alors toutes les calomnies et tous les mensonges.

Mais, pour mon malheur, il n'en a point été ainsi. J'ai ajouté crédulement foi à ce que me disait madame Ricord, et je n'ose pas encore penser à toutes les conjectures que Robespierre a pu tirer de mon brusque départ. Elle lui aura dit que j'avais voulu partir sans le voir, parce que je n'avais aucune amitié pour lui; que de choses ne lui aura-t-elle pas dites! elle l'aura aigri contre moi de toutes les manières. Il me fut facile, à son retour à Paris, de juger de l'effet qu'avaient produit sur son cœur les propos envenimés de madame Ricord. Il ne voulut plus me voir, et les évènemens de thermidor arrivèrent avant que je ne me fusse justifiée auprès de lui. Ainsi donc, à la douleur d'avoir perdu mes deux frères, se joint celle d'avoir été méconnue par l'un des deux, qui emporta au tombeau l'idée que j'avais des torts envers lui. Peut-on être plus malheureuse que je ne le suis? Madame Ricord s'est applaudie de ce qu'elle a fait; elle ne savait donc pas qu'elle me préparait une vie tout entière abreuvée de larmes et de regrets!



CHAPITRE V (1).

Diverses tentatives d'assassinat sur Maximilien Robespierre.— Fouché est présenté à Charlotte Robespierre par Maximilien. — Il la demande en mariage. — Mission de Fouché à Lyon. — A son retour Robespierre l'accable de reproches sur sa conduite dans cette ville. — Rupture entre Charlotte Robespierre et Fouché. — Charlotte Robespierre est calomniée par madame Ricord. — Relations de Charlotte Robespierre et de son jeune frère avec Bonaparte.—Entrevue de Robespierre et de Marat. —Robespierre jeune revient à Paris et ne veut point voir sa sœur.—Charlotte lui écrit.— Maximilien se sépare de ses collègues du comité de salut public. — Avant-coureurs du 9 thermidor. — Griefs des ennemis de Robespierre contre lui. — Appréciation de Danton et de Camille Desmoulins. — Séances du 8 et du 9 thermidor. — Mort des deux Robespierre. — Arrestation de leur sœur. — Conclusion.

Depuis que Maximilien Robespierre a péri victime des contre-révolutionnaires, la rage de ses ennemis s'exhale en calomnies, en mensonges, en diatribes furibondes contre lui ; mais avant sa mort, indépendam-

(1) On remarquera qu'il doit exister entre le cinquième et le quatrième chapitre une lacune, comme entre le quatrième et le troisième. L.

ment de ces moyens qui ont toujours été à leur convenance, ils en avaient un autre qui n'était pas moins digne d'eux, c'était le poignard.

Un grand nombre de tentatives d'assassinat ont été faites sur lui. L'histoire a parlé de Cécile Renault et de Ladmiral, mais elle n'a rien dit de plusieurs autres assassins qui se présentèrent chez mon malheureux frère avec l'intention de l'égorger.

Nous étions un jour réunis chez M. Duplay, lorsqu'un homme se présenta et demanda à parler à Maximilien Robespierre. Mon frère alla à lui et le pria de lui dire ce qu'il lui voulait. Cet homme répondit qu'il ne pouvait lui parler qu'en particulier; on le fit alors passer dans une pièce voisine où mon frère le suivit. Quelques momens après nous entendîmes un mouvement violent. Aussitôt on conçut des soupçons sur l'inconnu; on entra dans la pièce où il se trouvait avec Maximilien, et l'on vit qu'il avait saisi mon frère à la gorge, qu'il l'avait appuyé contre le mur, et qu'il l'étranglait!... l'assassin était taillé comme un Hercule, et il avait bon marché de Maximilien, qui était faible de corps et d'une complexion délicate. Nous jetâmes des cris perçans; l'assassin lâcha alors sa victime, et prit la fuite; tout occupés de secourir mon frère, nous ne pensâmes pas à lui fermer la retraite.

Une autre fois, deux hommes se présentèrent également chez M. Duplay pour parler à mon frère, qui était sorti; on leur dit qu'il était absent. Ils insistèrent

pour le voir. Il y avait dans leur contenance, dans leur mine et jusque dans leurs paroles, quelque chose de suspect; tout annonçait qu'ils avaient de mauvais desseins; on les questionna sur l'objet de leur visite, et ils se coupèrent, ce qui acheva de nous confirmer dans l'idée que ces deux hommes n'étaient autre chose que des malfaiteurs, qui voulaient assassiner Maximilien. Ils dirent qu'ils avaient absolument besoin de lui parler, et qu'ils reviendraient. Ils revinrent en effet le lendemain à l'heure du dîner, nous étions à table; ils n'entrèrent pas ensemble; peut-être s'étaient-ils donné rendez-vous chez M. Duplay pour exécuter leur crime. Le premier arrivé parut embarrassé; il demanda à parler en particulier à Robespierre; on lui répondit que son infâme projet était découvert. A ces mots, il se troubla, balbutia quelques paroles, et se retira précipitamment. Il s'était à peine écoulé quelques minutes lorsque son compagnon de la veille arriva. On ne lui donna pas le temps de parler, on lui dit que son complice ne l'avait précédé que d'un instant, qu'il n'avait plus qu'à le rejoindre, et que leur coup était manqué. Il n'en fallut pas davantage pour l'anéantir; on eût dit un homme foudroyé; il s'enfuit comme si on l'eût poursuivi.

Ces deux évènemens, et beaucoup d'autres encore, donnèrent à Robespierre la certitude qu'une bande d'assassins était organisée pour attenter à ses jours. D'ailleurs les propos tenus par un nommé Saintenax,

ex-moine, qui avait dit dans un café de Choisy-sur-Seine que tôt ou tard les *scélérats du comité* seraient tous frappés, venaient à l'appui de cette conviction où mon frère était, et où j'étais moi-même, conviction qui ne m'a pas quittée; oui, je suis encore convaincue que les cours étrangères, que l'émigration, que les aristocrates de l'intérieur conspiraient contre les jours des membres du comité de salut public, et surtout contre la vie de mon frère. Les historiens vendus ont rejeté cette opinion, je le crois bien; ils étaient payés pour cela; mais les historiens qui ont écrit consciencieusement l'histoire de la révolution ont à cet égard la même opinion que moi. Qu'on lise Laponneraye (1), et l'on verra s'il ne pense pas qu'une conspiration sourde était formée pour assassiner Maximilien Robespierre.

On peut lire dans le *Moniteur* l'admirable discours que mon frère prononça à l'occasion des tentatives criminelles de Cécile Renault et de Ladmiral. Il dit formellement dans ce discours qu'il s'attend à mourir, mais qu'il est heureux de mourir pour la sainte cause de la liberté et de l'égalité; qu'il se dépêche de faire sur la terre le plus de bien qu'il peut, puisque les méchans ont marqué sitôt le terme de son existence, et que plus ils ont hâte de trancher le fil de ses jours, plus il éprouve le besoin de consacrer sa vie à des ac-

(1) *Cours d'histoire de France*, depuis 1789 jusqu'en 1830, tome II, pages 235-256.

tions utiles pour laisser après lui un nom cher à l'humanité. Une seule crainte le tourmentait, c'était que les méchans, après l'avoir assassiné, ne déversassent sur lui la calomnie. Il fit à ce sujet quelques vers, dont je ne me rappelle que les cinq suivans :

Le seul tourment du juste à son heure dernière,
Et le seul dont alors je serai déchiré,
C'est de voir en mourant la pâle et sombre envie
Distiller sur mon nom l'opprobre et l'infamie,
De mourir pour le peuple, et d'en être abhorré...

Ce qui donnait à mon frère Maximilien le pressentiment d'une mort prochaine, ce n'était pas tant le poignard que les aristocrates faisaient luire à ses yeux, que l'attitude d'un grand nombre de prétendus patriotes à son égard. Robespierre exprimait sa pensée avec une rudesse et une franchise qui mécontentaient ceux qui avaient des reproches à se faire; la plupart des hommes qui trempèrent dans le complot de thermidor n'avaient d'autres griefs contre lui que d'en avoir été énergiquement blâmés à raison de leurs actes. Fouché était de ce nombre.

Fouché avait montré depuis le commencement de la révolution le plus ardent patriotisme, le plus saint dévouement. Mon frère, qui le croyait sincère, lui avait accordé son amitié et son estime; il m'en parlait comme d'un démocrate à toute épreuve, et me le présenta même en me faisant son éloge, et en me demandant pour lui mon estime. Fouché, après avoir été

introduit auprès de moi par mon frère, me rendit des visites assidues, et eut pour moi ces égards, ces attentions que l'on a pour une personne à laquelle on s'intéresse d'une manière particulière.

Fouché n'était pas beau, mais il avait un esprit charmant et était extrêmement aimable. Il me parla de mariage, et j'avoue que je ne ressentis aucune répugnance pour ce lien, et que j'étais assez disposée à accorder ma main à celui que mon frère m'avait présenté comme un pur démocrate et comme son ami.

Je ne savais pas que Fouché n'était qu'un hypocrite, un fourbe, un homme sans convictions, sans moralité, et capable de tout pour satisfaire son ambition effrénée. Il avait si bien su déguiser ses vils sentimens et ses mauvaises passions, à mes yeux comme aux yeux de mon frère, que je fus sa dupe comme l'était Maximilien. Je répondis à sa proposition que je voulais consulter mon frère et me consulter moi-même, et que je lui demandais du temps pour prendre une résolution. J'en parlai effectivement à Robespierre, qui ne montra aucune opposition à mon union avec Fouché.

C'est vers cette époque que celui-ci partit en mission pour Lyon avec Collot-d'Herbois. On sait assez de quelle manière l'un et l'autre s'y conduisirent; on sait qu'ils firent ruisseler le sang par torrens, et plongèrent la seconde ville de la république dans l'épouvante et la consternation. Robespierre en fut outré.

Ses ennemis lui reprochent d'avoir envoyé dans les départemens des proconsuls sanguinaires, et c'est lui au contraire qui fit rappeler presque tous ceux qui abusèrent de leurs pouvoirs illimités pour exercer des cruautés affreuses ; c'est lui qui ne cessait d'écrire aux représentans du peuple en mission, qu'il fallait être sobre de rigueurs et faire chérir la révolution au lieu de la faire haïr. Plusieurs fois il demanda sans pouvoir l'obtenir, le rappel de Carrier que protégeait Billaud-Varennes. Plus heureux à l'égard de Fouché, il le fit revenir à Paris.

Je fus présente à l'entrevue que Fouché eut à son retour avec Robespierre. Mon frère lui demanda compte du sang qu'il avait fait couler, et lui reprocha sa conduite avec une telle énergie d'expression, que Fouché était pâle et tremblant. Il balbutia quelques excuses, et rejeta les mesures cruelles qu'il avait prises sur la gravité des circonstances. Robespierre lui répondit que rien ne pouvait justifier les cruautés dont il s'était rendu coupable ; que Lyon, il est vrai, avait été en insurrection contre la Convention nationale, mais que ce n'était pas une raison pour faire mitrailler en masse des ennemis désarmés.

A dater de ce jour, Fouché fut l'ennemi le plus irréconciliable de mon frère, et se joignit à la faction qui conspirait sa perte. Je ne le sus que plus tard. Fouché ne remit plus les pieds chez moi, mais je le rencontrais quelquefois aux Champs-Elysées, où j'al-

lais me promener presque tous les jours. Il m'abordait comme si rien ne s'était passé entre mon frère et lui. Quand j'eus appris qu'il était l'ennemi déclaré de Maximilien, je ne voulus plus lui parler. Des propos infâmes ont été tenus sur mon compte au sujet de cet homme, on a osé dire que j'avais été sa maîtresse avant et après le 9 thermidor; c'est une abominable calomnie! jamais Fouché n'a cessé d'avoir pour moi le plus grand respect; et si dans ses discours il avait pu mêler quelques paroles qui tendissent à me faire manquer à mes devoirs, je l'aurais congédié à l'instant même.

Fouché, d'ailleurs, n'avait recherché ma main que parce que mon frère aîné occupait le premier rang sur la scène politique. Ce titre de beau-frère de Robespierre flattait son orgueil et son ambition; à en juger par la conduite que cet homme a tenue depuis, tout était calcul chez lui, et, s'il a feint de m'aimer, c'est qu'il y voyait son intérêt. Que serais-je devenue si j'avais épousé un pareil être?

A son retour à Paris, mon jeune frère se logea chez son collègue Ricord, et ne mit point les pieds à la maison (1). Il était outré contre moi. De mon côté, je ne concevais rien à sa conduite à mon égard; il m'avait chassée d'auprès de lui (car j'ignorais encore l'af-

(1) Charlotte Robespierre et son jeune frère demeuraient ensemble avant leur brouille.

freuse trahison de madame Ricord), il ne voulait plus me voir; que penser d'un changement si étrange?

Il repartit pour l'armée d'Italie sans que je l'eusse vu. Je n'avais pas osé parler de notre différend à Maximilien; je le voyais si occupé! tous ses momens étaient comptés. Mon jeune frère lui raconta tout, et non seulement lui parla de mon brusque départ de Grasse comme d'une rupture ouverte envers lui, mais lui dit que j'avais fait courir sur son compte et sur celui de madame Ricord des bruits qui portaient atteinte à l'honneur de l'un et de l'autre. Madame Ricord et une madame Gesnel, sa digne amie, avaient effectivement fait accroire à Robespierre jeune que je l'avais calomnié, ainsi que la femme de son collègue. Quelle noirceur! quelle monstruosité! Maximilien ne me parla de rien, mais je vis qu'il était mécontent de moi. J'aurais dû lui demander une explication, ainsi qu'à mon jeune frère; la pureté de ma conscience m'en empêcha: qu'avais-je à me reprocher? rien; je laissai donc au temps le soin de ma justification. D'ailleurs, ne sachant pas ce qui pouvait mécontenter contre moi mes frères, ne pouvant soupçonner une méchanceté aussi raffinée dans madame Ricord, je ne croyais pas que leurs griefs contre moi fussent aussi graves. Ce n'est qu'après le 9 thermidor que l'affreuse vérité me fut connue; tout me fut dévoilé alors; alors seulement je pus m'expliquer la conduite de mes frères

envers moi; mais il n'était plus temps de me justifier, mes ennemis triomphaient.

Pendant son second séjour à l'armée d'Italie, Robespierre jeune eut l'occasion de se lier assez étroitement avec Bonaparte. Durant sa première mission, il avait fait, ainsi que moi, sa connaissance, mais ne l'avait pas cultivée aussi particulièrement que pendant la seconde. Bonaparte avait une très haute estime pour mes deux frères, et surtout pour l'aîné; il admirait ses talens, son énergie, la pureté de son patriotisme et de ses intentions. Alors Bonaparte était sincèrement républicain, je dirai même qu'il était républicain montagnard; du moins il m'a fait cet effet par la manière dont il envisageait les choses à l'époque où je me trouvai à Nice. Ses victoires, dans la suite, lui tournèrent la tête, et le firent aspirer à dominer ses concitoyens; mais lorsqu'il n'était que général d'artillerie à l'armée d'Italie, il était partisan d'une liberté large et d'une véritable égalité.

Une chose qui n'a été rapportée, que je sache, par aucun historien de la révolution, c'est qu'après le 9 thermidor Bonaparte proposa aux représentans du peuple qui se trouvaient en mission à l'armée d'Italie, et qui avaient succédé à mon jeune frère et à Ricord, de marcher sur Paris pour châtier les auteurs du mouvement contre-révolutionnaire qui avait fait périr mes deux frères. Cette proposition hardie, et qui révélait dans celui qui la faisait un courage, une portée

d'esprit, un patriotisme extraordinaires, épouvanta les représentans, qui se hâtèrent de la repousser.

L'admiration de Bonaparte pour mon frère aîné, son amitié pour mon jeune frère, et peut-être aussi l'intérêt que mes malheurs lui inspirèrent, me firent obtenir une pension sous le consulat. J'avais connu madame Bonaparte lorsqu'elle était l'épouse du général Bauharnais; elle m'avait même alors témoigné beaucoup d'attachement; et, après le 9 thermidor, j'avais continué à la voir. Pendant quelque temps encore elle me reçut avec les mêmes égards, mais bientôt je m'aperçus d'un changement dans l'accueil qu'elle me faisait. La froideur et l'indifférence que j'avais remarquées en elle redoublèrent au point que je crus de ma dignité de cesser des visites qui me paraissaient lui être à charge. Plusieurs fois sa porte m'avait été refusée; un jour que je la rencontrai, je lui exprimai mon étonnement à ce sujet; elle me fit mille excuses, et les accompagna de tant de démonstrations d'amitié, que je crus ingénument que si je n'avais pu pénétrer jusqu'à elle c'était l'effet d'un malentendu. « Lorsque vous voudrez bien m'honorer de votre visite, me dit-elle, nommez-vous, et aussitôt ma porte vous sera ouverte. » Je me rappelai cette recommandation, lorsque quelques jours après je me rendis chez madame Bonaparte; le concierge m'ayant dit qu'elle n'y était point, je me nommai, en lui disant que madame Bonaparte elle-même m'avait recommandé

de décliner mon nom, et qu'aussitôt je serais reçue. « Eh! mademoiselle, me répond le concierge d'un ton moitié railleur et moitié sec, madame dit la même chose à tout le monde, et elle n'y est pour personne. » C'était toute l'insolence d'une grande dame de la cour de Louis XV.

Lorsque Bonaparte fut premier consul on me conseilla de lui demander une audience. Je n'avais aucunes ressources ; depuis la mort de mes frères je recevais l'hospitalité de mon respectable et excellent ami, M. Mathon, qui avait été leur ami et qui était d'Arras comme nous. Bonaparte me reçut parfaitement, me parla de mes frères en des termes très flatteurs, et me dit qu'il était prêt à tout faire pour leur sœur : « Parlez, que voulez-vous? » me dit-il. Je lui exposai ma position ; il me promit de la prendre en considération ; en effet, quelques jours après je reçus le brevet d'une pension de 3,600 francs.

. . . . (1).

J'ai souvent vu le nom de mon frère accolé à celui de Marat, comme si la manière de voir, les sympathies, les actes de ces deux hommes fussent les mêmes, comme s'ils eussent marché de concert. C'est ainsi

(1) Ce qu'on va lire ne se rattache en rien à ce qui précède et à ce qui suit ; je l'intercale ici parce que je n'ai pas trouvé occasion de le placer dans une autre partie de ces Mémoires. L.

que l'on met côte à côte les portraits et les bustes de Voltaire et de Rousseau, comme si ces deux grands écrivains eussent été de leur vivant les meilleurs amis du monde, tandis qu'ils ne pouvaient se souffrir. Je ne prétends pas rabaisser le mérite de Marat, ni porter atteinte à la pureté de son dévouement et de ses intentions. On a osé dire qu'il était vendu à l'étranger; mais ne l'a-t-on pas dit de mon frère? Le champ de l'absurde est immense et sans bornes. N'a-t-on pas dit de Maximilien Robespierre qu'il avait demandé en mariage la jeune fille de Louis XVI? Après une semblable accusation rien ne doit plus étonner; il faut s'attendre aux plus burlesques, comme aux plus invraisemblables assertions; c'est le *nec plus ultrà* de la sottise.

Je reviens à Marat, et j'ose affirmer qu'il n'était point agent de l'étranger, comme on a bien voulu le dire; Marat avait senti vivement les infamies de l'ancien régime et les misères du peuple; son imagination de feu et son tempérament irascible en avaient fait un révolutionnaire ardent, et trop souvent même imprudent; mais ses intentions étaient bonnes, je le répète.

Mon frère désapprouvait ses exagérations et ses emportemens, et croyait, il me l'a dit plusieurs fois, que la marche adoptée par Marat était plutôt préjudiciable qu'utile à la révolution. Un jour Marat vint voir mon frère. Cette visite nous surprit, car habituellement Marat et Robespierre n'avaient aucun rap-

port ensemble. Ils causèrent d'abord des affaires en général, puis de la tournure que prenait la révolution; enfin, Marat entama le chapitre des rigueurs révolutionnaires, et se plaignit de la douceur et de l'excessive indulgence du gouvernement. « Tu es » l'homme que j'estime peut-être le plus au monde, » dit Marat à mon frère, mais je t'estimerais davan» tage si tu étais moins modéré à l'égard des aristo» crates. —Je te ferai le reproche contraire, répondit » mon frère; tu compromets la révolution, tu la fais » haïr en demandant sans cesse des têtes. L'échafaud » est un moyen terrible et toujours funeste; il faut en » user sobrement, et seulement dans les cas graves où » la patrie penche vers sa ruine. — Je te plains, dit » alors Marat, tu n'es pas à ma hauteur. — Je serais » bien fâché d'être à ta hauteur, répliqua Robespierre. » — Tu ne me comprends pas, reprend Marat, nous » ne pourrons jamais marcher ensemble. — C'est pos» sible, dit Robespierre, et les choses n'en iront que » mieux. — Je regrette que nous ne puissions nous en» tendre, ajouta Marat, car tu es l'homme le plus pur » de la Convention. »

. . . .

Nous étions à la veille d'évènemens très graves à Paris. Il était nécessaire que tous les patriotes purs se trouvassent à leur poste. Robespierre jeune revint

siéger sur les bancs de la Convention pour lutter contre les ennemis du peuple. Cette fois encore il ne vint pas se loger dans l'appartement que nous occupions en commun. Il semblait fuir ma présence. Je l'avoue, j'étais indignée contre lui ; que lui ai-je fait, me disais-je, pour me traiter ainsi, pour qu'il dise à qui veut l'entendre, que je suis indigne de lui, que je me suis mal conduite à son égard, que je ne mérite plus son estime? C'est alors que je lui écrivis la lettre que Levasseur a rapportée dans ses Mémoires. Seulement je dois dire qu'elle n'était point aussi acerbe et aussi violente, et que très certainement les ennemis de mes frères y ont ajouté plusieurs phrases, et en ont exagéré d'autres pour rendre odieux Maximilien Robespierre, à qui ils ont supposé que je l'avais écrite. Je dois donc déclarer premièrement, que cette lettre a été adressée à mon jeune frère, et non à Maximilien; secondement, qu'elle renferme des phrases apocryphes que je ne reconnais point pour miennes; troisièmement enfin, que cette lettre ne devait pas être connue du public, que c'était une affaire entre mon jeune frère et moi, et que ceux qui l'ont publiée se sont rendus coupables d'une odieuse indiscrétion que je ne puis trop flétrir (1).

(1) Cette lettre, rapportée inconsidérément par Levasseur, tout-à-fait innocent du reste, j'en suis persuadé, était pour Charlotte Robespierre un objet de tourment continuel ; l'idée qu'on pouvait croire qu'elle l'avait écrite telle qu'elle est, et qu'elle avait été effectivement adressée à Maximilien Robespierre, la mettait au supplice. Toutes les fois que je la voyais, elle

Je n'ai plus revu mon jeune frère. Une ou deux fois seulement je me suis trouvée avec Maximilien; mais en présence de plusieurs personnes, en sorte qu'il m'a été impossible de lui parler des nuages qui s'étaient élevés entre Augustin et moi. Je les savais l'un et l'autre entièrement absorbés par les dangers qui menaçaient la chose publique : j'ajournai toute explication.

Le 9 thermidor approchait.

Maximilien Robespierre ne paraissait plus au comité de salut public. Il avait remarqué dans le sein de ce comité des hommes qui se faisaient un plaisir de prolonger l'état violent où se trouvait la France. Cet état violent avait été nécessaire pour déjouer les complots des aristocrates et des agens de Pitt et Cobourg; mais une fois que les ennemis de la révolution étaient vaincus, il était indispensable de mettre un terme aux rigueurs que les dangers de la patrie avaient nécessitées, et il devait arriver une époque où l'ordre légal succèderait au régime révolutionnaire.

Cette époque, Maximilien Robespierre la croyait arrivée. Il voulait donc combler le gouffre, et substituer la clémence à la rigueur. Mais ses collègues du comité n'envisageaient pas les choses ainsi; Collot-

m'en parlait. Un jour nous la lûmes ensemble, et je la priai de m'indiquer les passages qu'elle n'avait point écrits, et que d'infâmes faussaires avaient ajoutés; je publie cette lettre aux Pièces justificatives (*Voir* la note 7), et j'ai souligné les passages qui m'ont été indiqués par Charlotte Robespierre comme ayant été exagérés ou changés. L.

d'Herbois, et Billaud-Varennes surtout, voulaient rendre la terreur permanente, ou tout au moins voulaient la prolonger indéfiniment. Cette divergence d'opinion avait allumé des discussions très vives dans le sein du comité, et Maximilien avait formé la résolution de s'en exiler jusqu'à ce qu'il eût été purgé des membres qui ne pensaient pas comme lui.

La fête à l'Etre suprême, dont mon frère aîné avait été pour ainsi dire l'auteur, l'âme, l'ordonnateur, et qui montrait qu'il voulait fonder la république sur la morale, et la morale sur l'idée consolante de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme, cette fête si sublime par le but que se proposait mon frère, en la célébrant, avait été le signal du déchaînement de ses ennemis. Tout ce qu'il y avait d'impur et de corrompu dans le sein de la Convention et hors de la Convention, se ligua contre le vertueux Maximilien. Non-seulement cette ligue se recruta de beaucoup de Montagnards qui avaient constamment combattu avec lui contre les partisans de la royauté, mais elle reçut dans ses rangs les débris du parti Girondin et du parti Danton.

Un des plus forts griefs que l'on mit en avant contre mon frère, fut d'avoir sacrifié Danton. Je ne sais pas si cette accusation est fondée, mais tout ce que je sais, c'est que mon frère aimait beaucoup Camille Desmoulins, avec qui il avait fait ses études, et que lorsqu'il apprit son arrestation et son incarcération au Luxem-

bourg, il se rendit dans cette prison avec l'intention de supplier Camille de revenir aux véritables principes révolutionnaires qu'il avait abandonnés pour faire alliance avec les aristocrates. Camille ne voulut point le voir; et mon frère, qui probablement aurait pris sa défense et l'aurait peut-être sauvé, s'il avait pu le déterminer à abjurer ses hérésies politiques, l'abandonna à la terrible justice du tribunal révolutionnaire. Or, Danton et Camille étaient trop intimement liés pour qu'il en sauvât un sans sauver l'autre; si donc, Camille ne l'avait point repoussé au moment où il lui tendait les bras, Camille et Danton n'eussent point péri.

Danton et Maximilien Robespierre avaient marché long-temps de concert; le seul amour de la patrie avait pu rapprocher l'un de l'autre ces deux hommes; car, tout en eux différait, mœurs, habitudes, manières, tempérament, esprit, éloquence. Danton avait un tempérament insatiable de jouissances; ses mœurs étaient dissolues, il était ce qu'on appelle *bourreau d'argent;* ses fameux dîners à trois cents francs par tête sont assez connus; mon frère aîné, au contraire, était chaste et sobre; ses goûts et ses plaisirs étaient simples. Danton avait dilapidé les fonds de l'Etat pour subvenir à ses dépenses énormes; Robespierre était tellement économe des deniers publics, qu'il ne toucha jamais intégralement la subvention à laquelle il avait

droit comme membre de la Convention (1). Le premier, dans ses manières, ne conservait pas toute la dignité qui convient au représentant d'un grand peuple; sa toilette était en désordre. La tenue de Robespierre était parfaite; il était grave sans fierté; sa mise, sans être recherchée, était d'une propreté extrême. Danton avait un esprit fougueux, une éloquence désordonnée qui produisait sur le moment le plus grand effet; mon frère avait un esprit sage et posé, qui envisageait et pesait froidement les choses; ce qu'il y avait de remarquable dans ses discours, c'était moins les grands éclats de voix et les figures extraordinaires, qu'une logique vigoureuse et impitoyable. L'impression ne diminuait en rien leur valeur intrinsèque, tandis que ceux de Danton perdaient toujours à être lus.

Sans être aussi intimement lié avec Danton qu'il l'avait été avec Pétion, Robespierre eut avec le premier des relations de bonne amitié. Je fus plusieurs fois témoin de leurs entrevues; ils s'entretenaient avec une grande effusion de cœur; leurs conversations roulaient presque toujours sur la chose publique. Avant la condamnation à mort de Louis XVI, l'issue du procès les occupait beaucoup; ils se concertaient pour que le monarque qui avait trahi la France avec autant de

(1) Les membres de cette assemblée n'ayant point été choisis dans la classe riche, et ne pouvant subvenir à leurs besoins par le travail à cause de leurs fonctions de représentans du peuple, devaient nécessairement être rétribués. L.

perfidie ne pût jouir de l'impunité, et reçût le châtiment de ses crimes. Après le 21 janvier, et lorsque l'audace des Girondins fut devenue intolérable, ils tournèrent toutes leurs batteries contre eux; je les entendais dire que si l'on n'en finissait promptement avec la faction de la Gironde, la révolution avorterait. Dans la suite, et lorsque l'immolation des vingt-deux Girondins était consommée, ils se brouillèrent sur la manière de constituer la république. On conçoit que si deux hommes comme Robespierre et Danton avaient été d'accord pour détruire, ils ne pouvaient guère être d'accord pour réédifier; leurs idées en morale étaient diamétralement opposées; or, leurs idées politiques devaient de toute nécessité être également en désaccord. Voilà la véritable cause de la rupture de mon frère aîné et de Danton.

Il faut ajouter à cette première cause, l'opposition très hostile que Danton faisait au gouvernement révolutionnaire. Il n'était pas une mesure du comité de salut public ou du comité de sûreté générale qu'il ne critiquât amèrement, quand il ne l'attaquait pas avec son énergie accoutumée, énergie qui, d'hostile qu'elle était naguère aux aristocrates, leur était devenue pour ainsi dire favorable, puisqu'elle était dirigée contre un gouvernement que l'aristocratie battait en brèche de toutes les manières.

Camille avait été pour le moins aussi ami de Robespierre que de Danton. Mon frère avait pour lui une

amitié très vive; souvent il m'a dit que Camille était peut-être celui de tous les révolutionnaires marquans qu'il aimait le plus, après notre jeune frère et Saint-Just. Desmoulins était un véritable patriote, et avait plus de vertu que Danton, sans en avoir autant que mes deux frères; il avait les qualités les plus aimables, mais aussi quelques défauts qui causèrent sa perte; il était orgueilleux et irascible; dès qu'il se croyait offensé il ne pardonnait plus, et faisait jouer contre ceux dont il croyait avoir à se plaindre les redoutables traits d'une critique mordante et acerbe.

Des hommes qui étaient loin de le valoir pour le patriotisme et pour le talent, et qui étaient jaloux de sa gloire, le calomnièrent et l'accusèrent d'être vendu aux aristocrates; il n'en fallut pas davantage pour que le bouillant Camille se déchaînât, et contre ceux qui l'attaquaient, et contre ceux qui, sans l'avoir attaqué, suivaient la même ligne de conduite que ses calomniateurs. Voilà pourquoi, au lieu de repousser les imputations de quelques membres des comités qui étaient ses ennemis personnels, il attaqua les comités en masse, fronda leurs actes, révoqua en doute la pureté de leurs intentions, et se rapprocha même des aristocrates. Les calomnies redoublèrent, ou plutôt les mensonges qu'on avait débités contre lui lorsqu'il était irréprochable devinrent des vérités, lorsque, par ressentiment, il eut cessé d'être pur. De jour en jour il se sépara davantage de ses anciens amis, fit

cause commune avec Danton, et, se laissant aveugler par les éloges sans nombre que les aristocrates lui prodiguaient à cause de ses hostilités avec les plus terribles révolutionnaires, il devint réellement l'acolyte de l'aristocratie.

Le malheureux Camille tournait dans un cercle vicieux : les ennemis de la révolution l'élevaient jusqu'aux nues, vantaient ses principes, son éloquence, sa modération. Toutes ces louanges le rendaient suspect aux yeux des véritables démocrates; ses ennemis en faisaient des armes contre lui, et disaient : Camille est contre-révolutionnaire. Camille, que cette accusation mettait hors de lui, se ruait avec plus de fureur contre ceux qui l'accusaient, et les aristocrates redoublaient d'éloges.

C'est alors que Desmoulins publia son *Vieux Cordelier*, où il faisait pour ainsi dire le procès à tous les révolutionnaires, et, par contre, à la révolution. C'était une haute imprudence de sa part; c'était plus, c'était un crime. Mon frère aîné me dit tristement à ce sujet : « Camille se perd. » Il ressentait un très vif chagrin de le voir déserter la sainte cause de la révolution, et, au risque de se compromettre lui-même, il prit plusieurs fois sa défense; plusieurs fois aussi il essaya de le ramener, et lui parla comme à son frère, mais inutilement. Dans une des séances de la Société des Jacobins, où une explosion de reproches et d'accusations tombait sur Camille Desmoulins et sur son *Vieux Cordelier*,

Maximilien prit la parole, et tout en blâmant énergiquement l'écrit, chercha à justifier l'auteur. Malgré son immense popularité et son influence extraordinaire, des murmures accueillirent ses paroles. Alors il vit qu'en voulant sauver Camille il se perdrait lui-même. Camille ne lui tint pas compte des efforts qu'il avait faits pour repousser les accusations dont il était l'objet; il ne se rappela que du blâme qu'il avait déversé sur son *Vieux Cordelier*, et dès lors il dirigea mille diatribes acrimonieuses contre mon frère.

Les ennemis de mon frère se servirent avec tant d'habileté de l'arme de la calomnie, que bientôt la Convention entière fut contre lui. Aux modérés, ils disaient que Robespierre voulait noyer la France dans le sang, et ils le rendaient responsable à leurs yeux de toutes les exécutions qui se faisaient à Paris, depuis qu'il ne se mêlait plus en rien des affaires du gouvernement; aux exagérés, au contraire, à ceux qui comme eux voulaient la terreur *quand même*, ils disaient que mon frère était modéré, qu'il voulait briser le glaive avec lequel on combattait les contre-révolutionnaires; enfin, qu'il était l'ennemi de la révolution. Et de si absurdes mensonges trouvaient des âmes crédules qui y ajoutaient foi. On voit que la ligue qui triompha en thermidor se composait de deux élémens, de scélérats qui avaient soif du sang de mes frères, et qui persuadaient aux niais qu'ils étaient

des monstres, et de niais qui, sans être méchans, pactisaient avec les méchans, et se laissaient guider par eux.

Il y avait plus d'un mois que mon frère aîné n'avait paru à la tribune de la Convention. Son devoir, sa conscience tout lui ordonnait de dénoncer les hommes qui avaient déserté la bonne cause. Il prit donc la parole le 8 thermidor, et prononça un fort beau discours, où il exposa la vérité dans tout son jour. Ses ennemis firent décréter que ce discours, dans lequel il dénonçait les membres du comité de salut public et du comité de sûreté générale, serait renvoyé à l'examen de ces deux comités. Quelle dérision! Maximilien vit que pendant son absence on avait surpris la religion de la Convention. Cet échec était l'avant-coureur de la catastrophe du lendemain.

Les Jacobins, toujours purs, applaudirent avec enthousiasme le discours de mon frère, dont il leur fit lecture le soir, et promirent de le soutenir contre ses ennemis. La commune se prononça également en faveur de Maximilien contre ceux de ses collègues qui avaient juré sa perte. Saint-Just arriva de l'armée, et convint avec mon frère et le petit nombre de députés fidèles à la cause du peuple, tels que Couthon, Lebas, etc., que dans la séance prochaine il renouvellerait contre les membres des comités l'accusation qui avait échoué dans la séance du 8.

Le 9 thermidor, en effet, Saint-Just monta à la tri-

bune ; mais à peine eut-il prononcé quelques mots, que la parole lui fut retirée pour être donnée à ceux qui conspiraient contre lui, contre mes frères, contre tous les bons Montagnards, ou plutôt contre le peuple, dont ils étaient les représentans les plus purs. Durant toute la séance, il fut impossible à mes malheureux frères et à leurs amis de faire entendre une seule parole de justification. Ils furent décrétés d'arrestation. Mais, pendant qu'on les conduisait en prison, le peuple les délivra et les conduisit en triomphe à l'Hôtel-de-Ville.

C'est alors que les thermidoriens firent prononcer le décret de mise hors la loi contre eux. Rien n'était perdu encore; un peuple immense était rassemblé sur la place de l'Hôtel-de-Ville et dans les rues environnantes. Mon frère, dont l'influence était sans bornes sur ce peuple qui l'adorait, n'avait qu'à dire un mot, et cent mille hommes marchaient sur la Convention. Mais son respect pour la représentation nationale était si grand, qu'il aima mieux périr que de porter atteinte à son inviolabilité. Les thermidoriens dirigèrent contre l'Hôtel-de-Ville les forces militaires qui étaient à la disposition de la Convention. Le terrible décret de mise hors la loi dispersa tous les hommes qui s'étaient rangés autour de mon frère pour le défendre. On se saisit de sa personne..... mais je ne puis continuer ce récit; l'histoire suppléera au silence de ma douleur.

Le lendemain, 10 thermidor, je m'élance dans les rues, la tête toute troublée et le désespoir dans le cœur; j'appelle, je cherche mes frères. J'apprends qu'ils ont été conduits à la Conciergerie. J'y cours, je demande à les voir, je le demande à mains jointes; je me traîne à genoux devant les soldats; ils me repoussent, se rient de mes pleurs, m'insultent, me frappent. Quelques personnes, émues de pitié, m'entraînent. Ma raison était égarée. Je ne sais ce qui se passa, ce que je devins; ou plutôt je le sus plusieurs jours après; quand je revins à moi j'étais dans une prison.

Une dame était avec moi. Elle affectait de prendre le plus grand intérêt à mon sort. Elle m'apprit que plusieurs personnes avaient été arrêtées en même temps que moi et à cause de moi, et que probablement elles monteraient avec moi sur l'échafaud. Abîmée comme je l'étais dans la douleur, je tenais peu à la vie; j'aurais régardé la mort comme un bienfait; mais les chagrins dont j'étais dévorée redoublaient à l'idée que j'entraînerais dans la tombe plusieurs personnes dont tout le crime était de s'être intéressées à mon malheur, ou de m'avoir connue avant le 9 thermidor. Ma compagne de captivité me représenta alors qu'il dépendait de moi de les sauver, et de me sauver moi-même; que je n'avais qu'à écrire aux membres des comités qui étaient sortis vainqueurs de la dernière lutte, pour implorer leur grâce. Je repoussai ce conseil avec indigna-

tion. « Alors, me dit mon artificieuse compagne qui remplissait auprès de moi l'office de mouton, alors vous périrez, et avec vous, douze à quinze victimes, au nombre desquelles je serai. » Pendant quinze jours elle me tourmenta pour écrire. « Si ce n'est pas pour vous, faites-le du moins, me répétait-elle, pour les infortunés qui ont été arrachés à leurs familles, à tout ce qui leur est cher, uniquement à cause de vous, et qui périront parce que vous le voulez. »

Vaincue à la fin par les obsessions de cette femme, et la croyant mon amie, d'après toutes les protestations qu'elle me faisait, je lui dis: « Eh bien! écrivez, je signerai. » Elle s'empressa d'écrire, je ne sais quoi; elle me présenta le papier, j'y apposai ma signature sans en lire le contenu, tant j'étais abattue et désolée. La lettre partit, et le lendemain je fus mise en liberté, ainsi que ma compagne, que je ne revis plus.

Qu'aura-t-elle pu écrire en mon nom? on m'avait mise en prison parce que, disaient mes persécuteurs, j'avais trempé dans la conspiration de mon frère contre la chose publique; quels argumens aura-t-elle invoqués pour me justifier? hélas! je crains trop que, profitant de mon affreuse situation, de mon abattement, de mon désespoir, et de l'égarement de mes esprits, elle ne m'ait fait signer un écrit qui renfermait des choses indignes de moi et que mon cœur réprouve. Je ne sais si les lâches thermidoriens auront

fait usage de cet écrit; dans tous les cas, ils en sont bien capables, eux qui ont anéanti les papiers de Maximilien et qui ont substitué à la place d'autres papiers, où ils lui ont fait dire ce qu'ils ont voulu. C'était mettre le comble à tous leurs attentats.

FIN DES MÉMOIRES.

NOTES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

Dédicace de Maximilien Robespierre aux mânes de Jean-Jacques Rousseau.

« C'est à vous que je dédie cet écrit, mânes du citoyen de Genève ! Que s'il est appelé à voir le jour, il se place sous l'égide du plus éloquent et du plus vertueux des hommes. Aujourd'hui plus que jamais nous avons besoin d'éloquence et de vertu. Homme divin ! tu m'as appris à me connaître ; bien jeune, tu m'as fait apprécier la dignité de ma nature, et réfléchir aux

grands principes de l'ordre social. Le vieil édifice s'est écroulé; le portique d'un édifice nouveau s'est élevé sur ses décombres et, grâces à toi, j'y ai apporté ma pierre. Reçois donc mon hommage; tout faible qu'il est, il doit te plaire; je n'ai jamais encensé les vivans.

Je t'ai vu dans tes derniers jours, et ce souvenir est pour moi la source d'une joie orgueilleuse; j'ai contemplé tes traits augustes, j'y ai vu l'empreinte des noirs chagrins auxquels t'avaient condamné les injustices des hommes. Dès lors j'ai compris toutes les peines d'une noble vie qui se dévoue au culte de la vérité; elles ne m'ont pas effrayé. La confiance d'avoir voulu le bien de ses semblables est le salaire de l'homme vertueux; vient ensuite la reconnaissance des peuples qui environne sa mémoire des honneurs que lui ont donnés ses contemporains. Comme toi, je voudrais acheter ces biens, au prix d'une vie laborieuse, au prix même d'un trépas prématuré.

Appelé à jouer un rôle au milieu des plus grands évènemens qui aient jamais agité le monde; assistant à l'agonie du despotisme et au réveil de la véritable souveraineté; près de voir éclater des orages amoncelés de toutes parts, et dont nulle intelligence humaine ne peut deviner tous les résultats, je me dois à moi-même, je devrai bientôt à mes concitoyens compte de mes pensées et de mes actes. Ton exemple est là, devant mes yeux. Tes admirables *Confessions*, cette émanation franche et hardie de l'âme la plus pure, iront à la postérité moins comme un modèle d'art, que comme un prodige de vertu. Je veux suivre ta trace vénérée, dussé-je ne laisser qu'un nom dont les siècles à venir ne s'informeront pas; heureux si, dans la périlleuse carrière qu'une révolution inouïe vient d'ou-

vrir devant nous, je reste constamment fidèle aux inspirations que j'ai puisées dans tes écrits.

*

N° 2.

Lettre de Charlotte Robespierre au rédacteur de l'Universel.

24 mai 1830.

MONSIEUR,

Dans votre numéro du 5 de ce mois, vous contestez l'authenticité des *Mémoires de Maximilien Robespierre*. En général, il n'y a rien à répliquer à la justesse de votre raisonnement; mais il est dans cet article une phrase ainsi conçue : « Toutefois l'éditeur a cherché des documens fidèles, et, si ce qu'on » m'a dit est exact, il aura pu s'en procurer. Une sœur aînée » de Robespierre végète à Paris, dans le coin le plus obscur » d'un faubourg, et cette femme est accablée d'années, de misère, et du poids de son funeste nom. En achetant d'elle » quelques souvenirs non effacés, il n'a pas été difficile de » suppléer à ce que d'autres biographes ont omis de rectifier, » des erreurs de faits, des erreurs de dates, etc., etc.»

Ce qu'on vous a dit, Monsieur, est non seulement inexact, mais cela est faux. Il est vrai que la sœur de Maximilien Robespierre, non son aînée, mais sa puînée d'une vingtaine de mois, végète, accablée de misère, d'années, et, vous auriez pu

ajouter, de graves et douloureuses infirmités, dans un coin obscur de la patrie qui la vit naître; mais elle a constamment repoussé les offres des intrigans qui, dans le laps de trente-six ans, ont tenté à diverses reprises de trafiquer de son nom; mais elle n'a rien vendu à personne; mais elle n'a aucun rapport direct ou indirect avec l'éditeur des prétendus *Mémoires* de son frère; et ceux qui ont dit que Maximilien Robespierre avait connu le besoin dans son enfance, et qu'il avait été enfant de chœur de la cathédrale d'Arras, sont des imposteurs.

Je regarde, Monsieur, comme injurieuse à mon honneur et à ma probité, l'idée qu'on ait pu *acheter* de moi des *souvenirs non effacés*. J'appartiens à une famille à laquelle on n'a pas reproché la vénalité. Je vais rendre au tombeau le nom que je reçus du plus vénérable des pères, avec la consolation que personne au monde ne peut me reprocher un seul acte, dans le long cours de ma carrière, qui ne soit conforme à ce que prescrit l'honneur. Quant à mes frères, c'est à l'histoire à prononcer définitivement sur eux; c'est à l'histoire à reconnaître un jour si réellement Maximilien est coupable de tous les excès révolutionnaires dont ses collègues l'ont accusé après sa mort. J'ai lu dans les annales de Rome que deux frères aussi furent mis hors la loi, massacrés sur la place publique, que leurs cadavres furent traînés dans le Tibre, leurs têtes payées au poids de l'or; mais l'histoire ne dit pas que leur mère qui leur survécut ait jamais été blâmée d'avoir cru à leur vertu.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer,

ROBESPIERRE.

*

N° 3.

Réponse de M. de Fosseux à une lettre que lui écrivit Maximilien Robespierre en lui envoyant un exemplaire de l'éloge de Gresset.

Du chantre de Vert-Vert je prisais les talens;
Mon oreille, attentive à ses tendres accens,
Ne pouvait se lasser d'écouter cette lyre
Que n'inspira jamais un coupable délire.
Mais combien il paraît plus sublime à mes yeux
Depuis que, possesseur d'un écrit précieux,
Je puis, guidé par toi, mieux régler mon suffrage.
Quoi ! ce touchant éloge où tu lui rends hommage,
Où tu peins son esprit, son style intéressant,
A ses concitoyens parut insuffisant !
Qu'ils craignent que par eux sa cendre révérée
N'obtienne pas la gloire à Gresset préparée.
Que fallait-il de plus pour l'honneur d'un mortel ?
Pour l'honneur de Gresset fallait-il un autel ?
Mais contre cet arrêt tandis que je réclame,
Cet arrêt rigoureux n'irrite point ton âme.
Pleinement insensible à sa sévérité,
Tu ne veux de vengeur que la postérité.
Je parle de vengeur, et cette modestie,
La compagne fidèle et le sceau du génie,
Daigne te prodiguer son soin consolateur,
Et porte un calme pur dans le fond de ton cœur.

Ne va pas cependant vouloir priver ta tête
Des lauriers immortels que la gloire t'apprête;
Songe, tu le dois, songe à ces infortunés,
A la honte, à l'opprobre, aux affronts condamnés;
Ils t'invoquaient tout bas au sein de l'infamie,
Ils demandaient la mort, tu les rends à la vie.
Un préjugé cruel s'évanouit à ta voix (1),
Son fatal pouvoir cède à de plus douces lois.
Va, poursuis ta carrière, une telle victoire
Te permet de monter au temple de mémoire.
Oubliant, toutefois, tes destins glorieux,
Sur mon obscurité tu viens porter les yeux;
Et dans mon cœur le tien demande à trouver place.
C'est acte de justice, et tu l'appelles grâce!
Tu n'oses prononcer ce nom doux et flatteur
Qui convient à ta bouche et convient à ton cœur.
Ne crains rien; dans mes bras vole avec asssurance,
Appui des malheureux, vengeur de l'innocence;
Tu vis pour la vertu, pour la douce amitié,
Et tu peux de mon cœur exiger la moitié.

*

N° 4.

Remercîmens à MM. de la Société des Rosatis.

Air : *Résiste-moi, belle Aspasie.*

Je vois l'épine avec la rose,
Dans les bouquets que vous m'offrez (*bis*);

(1) M. de Fosseux fait allusion ici au discours de Maximilen, qui fut couronné par la Société des Arts et des Sciences de Metz.

Et, lorsque vous me célébrez,
Vos vers découragent ma prose.
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
Messieurs, a droit de me confondre;
La rose est votre compliment,
L'épine est la loi d'y répondre (*bis*).

Dans cette fête si jolie,
Règne l'accord le plus parfait (*bis*).
On ne fait pas mieux un couplet,
On n'a pas de fleur mieux choisie.
Moi seul, j'accuse mes destins
De ne m'y voir pas à ma place;
Car la rose est, dans nos jardins,
Ce que vos vers sont au Parnasse (*bis*).

A vos bontés, lorsque j'y pense,
Ma foi, je ne vois pas d'excès (*bis*);
Et le tableau de vos succès
Affaiblit ma reconnaissance.
Pour de semblables jardiniers,
Le sacrifice est peu de chose;
Quand on est si riche en lauriers,
On peut bien donner une rose (*bis*).

MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

*

N° 5.

Jugement de Charlotte Robespierre, sur un portrait de son frère aîné.

Ce portrait n'est qu'une ignoble caricature, il ne ressemble en rien à Maximilien Robespierre. On a autant dénaturé sa physionomie et ses traits que ses lâches ennemis ont dénaturé son caractère.

Ceux qui voudront examiner sans prévention les jugemens que les historiens ont portés de mon frère aîné, verront avec quelle révoltante partialité ils ont écrit. Cette partialité se reproduit jusque dans les travaux des artistes: on les voit flatter dans leurs compositions la figure des puissans du jour; s'ils peignent tel personnage fort laid, ils en font un Adonis; si ses traits sont ingrats, sans caractère et sans expression, ils se mettent en frais d'imagination pour donner un noble caractère, une expression gracieuse à sa physionomie; mais quand ils veulent représenter mon frère, ils cherchent sur leur palette les couleurs les plus noires, les plus hideuses, pour peindre ses traits, tandis que sa physionomie respirait la douceur, et avait une expression de bonté dont toutes les personnes qui le voyaient étaient frappées.

N° 6.

Lettre inédite de madame Roland à Maximilien Robespierre.

(Cette lettre a été intercalée dans le texte, p. 67 et suiv.)

*

N° 7.

Lettre de Charlotte Robespierre à son jeune frère.

Votre *aversion* pour moi, mon frère, loin de diminuer comme je m'en étais flattée, est devenue la *haine la plus implacable*, au point que ma vue seule vous inspire de l'*horreur*. Ainsi je ne dois pas espérer que vous soyez jamais assez calme pour m'entendre; c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

Abîmée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie. Il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité en aucune façon d'exciter *cette fureur qui vous aveugle*; mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs; alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, *dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remords*, si le cri de

la nature se fait entendre, revenez d'une erreur qui m'est funeste. Ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si long-temps. Je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Oh! si vous pouviez lire au fond du mien! *que vous rougiriez de l'outrager si cruellement!* Vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections. Sans cela, me plaindrais-je de votre *haine*? que m'importe à moi d'être haïe par ceux qui me sont indifférens et que je méprise? jamais leur souvenir ne viendra me troubler; mais être haïe de mes frères, moi, pour qui c'est un besoin de les chérir, c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

Que cette passion de la *haine* doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de me *calomnier* auprès de mes amis! *Cependant n'espérez pas dans votre délire pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste. Avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.*

Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous; il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris... J'ignore encore ce que je dois faire; mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux; ainsi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement sans craindre de m'y

rencontrer; je le quitterai dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, *et votre haine pour moi est trop aveugle pour ne pas se porter sur tout ce qui me portera quelque intérêt :* aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil, car, dans l'anéantissement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

Je vous quitte donc, puisque vous l'exigez; mais, malgré vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du *traitement cruel que vous me faites essuyer*, lorsque, désabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentimens que je mérite. Qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié; et, en quelque lieu que je sois, *fussé-je même par-delà les mers*, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous.

ROBESPIERRE.

P. S. *Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit de toute la république où je puis être le plus ignorée.*

N° 8.

Inventaire des objets laissés par Charlotte Robespierre à sa mort.

Une commode ancienne en acajou.

Un lit en acajou, une paillasse et deux matelas.

Une petite table en acajou.

Une autre petite table en noyer.

Six chaises et un vieux fauteuil.

Un portrait lithographié de Maximilien Robespierre.

Un portrait dessiné de Robespierre jeune.

Un portrait en miniature de Joséphine, donné par elle comme gage d'amitié à Charlotte Robespierre, en 1790. (A cette époque, Joséphine était la femme du général Beauharnais.)

Un portrait lithographié de Laponneraye.

Trois couverts d'argent avec le chiffre de la famille.

Une douzaine de serviettes en bon état avec la nappe.

Une autre douzaine de vieilles serviettes, avec la nappe également.

Six vieilles paires de draps.

Une douzaine de chemises usées.

Une robe ancienne en gros de Naples, et trois autres robes en toile.

Douze tabliers et torchons.

Un poêle et ses tuyaux.

Deux douzaines d'assiettes, plusieurs plats et quelques bouteilles noires.

Une carafe et six verres.

Divers ustensiles de cuisine.

Point d'immeubles, point de rentes sur l'Etat, point de capitaux (1).

*

N° 9.

Pensées recueillies par Charlotte Robespierre.

Ceux qui cherchent le bonheur dans le faste et la dissipation, ressemblent à ces gens qui préfèrent l'éclat des bougies à la lumière du soleil.

Le vulgaire recherche les grands, non pour leur personne, mais pour leur pouvoir, et ceux-ci l'accueillent par vanité ou par besoin.

On est faible par paresse ou par défiance de soi-même. Malheur à celui qui l'est par ces deux causes ensemble! s'il est simple particulier, il ne sera que nul; s'il est roi, il est perdu.

Le sot a un grand avantage sur l'homme instruit; il est toujours content de lui.

Voulez-vous compter vos amis? tombez dans l'infortune.

(1) Quelle éloquence dans cet inventaire!

De l'esprit au bon sens il y a plus loin qu'on ne pense.

La bravoure est une monnaie de convention; tel qui va chercher hardiment la mort dans les rangs ennemis, tremble devant le fer du bourreau. Il y a de faux braves, comme il y a de faux jetons. A dire vrai, la bravoure est une qualité innée, on ne se la donne pas.

Les vieilles monarchies récrépites ne durent qu'autant que le peuple ne sent pas sa force; de pareils édifices périssent toujours par les fondemens.

Ceux qui recherchent les honneurs ressemblent aux amoureux : la possession en diminue le prix.

Le moyen le plus sûr de rester pauvre est d'être honnête homme.

Avec de l'audace on peut tout entreprendre, on ne peut pas tout faire.

Je préfère la force du raisonnement à l'éloquence du style; des choses valent mieux que des mots.

Dans les révolutions il y a deux sortes de gens, ceux qui les font et ceux qui en profitent.

La vengeance qu'on exerce contre le méchant est une réparation qu'on fait à la vertu.

Celui qui préfère la richesse à la gloire, est un dissipateur qui emprunte à usure et qui se ruine en intérêts.

Les cultes sont à la religion ce que l'appareil est au pouvoir. Le vulgaire mesure le crédit d'un courtisan au nombre de ses laquais; la populace juge de la puissance du dieu par celle des prêtres.

Les vieillards qui conservent les goûts du jeune âge perdent en considération ce qu'ils gagnent en ridicule.

Un sot n'est qu'ennuyeux, un pédant est insupportable.

L'ordre matériel est extrêmement borné, il faut chercher les vérités dans l'ordre moral.

Le hasard est le seul roi légitime dans l'univers.

L'intérêt qui dirige les hommes d'un pôle à l'autre est un langage qu'ils apprennent sans grammaire.

L'homme supérieur est impassible de sa nature ; on le loue, on le blâme, peu lui importe, c'est sa conscience qu'il écoute.

Il y a des gens qui obligent comme d'autres insultent ; il faut y prendre garde, car on serait forcé de demander raison de leurs bienfaits.

Celui qui ne pratique la vertu que dans l'espérance d'acquérir de la renommée est bien près du vice.

Les folies des autres ne servent jamais à nous rendre sages.

Une belle femme plaît aux yeux, une bonne femme plaît au cœur ; l'une est un bijou, l'autre un trésor.

L'ambition est à l'homme ce que l'air est à la nature ; ôtez l'une au moral et l'autre au physique, il n'y a plus de mouvement (1).

(1) J'ajouterai que l'homme vertueux a l'ambition du bien, et que le méchant n'a que celle du mal. L.

N° 10.

Lettre de Charlotte Robespierre au citoyen Laponneraye, à Sainte-Pélagie.

Paris, 20 février 1834.

Il ne m'est pas facile, mon ami, de vous témoigner le sentiment d'attendrissement que votre procédé me fait ressentir; la réponse verbale que j'ai faite à votre aimable sœur vous prouve que j'en apprécie toute la grandeur et la délicatesse. Je le répète, vous êtes digne de faire votre offre, et vous ne méritez pas d'être refusé. J'accepte donc du meilleur, du plus humain et du plus tendre des fils (mille fois heureuse la mère d'un tel fils!), j'accepte le quart de votre offre, parce que je crois que cela me suffira, attendu que je reçois de l'amitié deux cents francs tous les six mois, ce qui me fait seize cents francs par an. Cette amie ne m'a rien promis, mais elle est si régulière à me faire son présent, que je pense qu'elle continuera.

Je recevrai donc de celui qui veut bien avoir pour moi les sentimens d'un fils, que je regarde comme tel, et pour lequel j'avais déjà tant d'affection, je recevrai, non pas seulement avec reconnaissance, c'est une chose toute naturelle, mais avec plaisir. Recevoir avec plaisir! ce mot renferme tout, je crois que vous serez content de moi.

Il me vient quelques pensées dont il faut bien, mon ami, que je vous fasse part. Le bien dont vous voulez me faire jouir

vous coûtera des peines, du travail, des veilles peut-être, enfin des privations, et je vous demande si le cœur d'une mère n'éprouve rien de faire ces réflexions? Néanmoins, je ne m'en dédis pas; votre *non, vous ne me refuserez pas*, m'en a ôté les moyens, car il est irrésistible. Oh! combien mes frères vous eussent aimé!

Adieu. Recevez mes amitiés pour toute votre famille, qui est mienne.

ROBESPIERRE.

Mille choses obligeantes de la part de mademoiselle Mathon.

N° 11.

Testament de Charlotte Robespierre.

Je, Marie-Marguerite-Charlotte Robespierre, soussignée, jouissant de toutes mes facultés intellectuelles, voulant, avant de payer à la nature le tribut que tous les mortels lui doivent, faire connaître mes sentimens envers la mémoire de mon frère aîné, déclare que je l'ai toujours connu pour un homme plein de vertu; je proteste contre toutes les lettres contraires à son honneur qui m'ont été attribuées. Et voulant ensuite disposer de ce que je laisserai à mon décès, j'institue pour mon héritière universelle, mademoiselle Reine-Louise-Victoire Mathon, par

laquelle je veux que tout ce que je laisserai soit recueilli en toute propriété.

En foi, fait et écrit de ma main, à Paris, le six février mil huit cent vingt-huit.

ROBESPIERRE.

N° 12.

Discours prononcé le 3 *août* 1834, *sur la tombe de Charlotte Robespierre.*

Citoyens !

La sœur du grand Robespierre a cessé de vivre. Ce précieux et dernier débris d'une illustre famille, cette femme angélique, que l'échafaud de thermidor avait épargnée, et qui, d'angoisses en angoisses et de douleurs en douleurs, était parvenue jusqu'à nous comme une relique vivante de ce passé où son immortel frère brillait d'un incomparable éclat, la mort vient de la dévorer, il ne nous reste plus d'elle qu'une froide et insensible cendre; et encore, cette cendre inanimée que nous contemplons ici avec douleur, va nous être ravie à tout jamais : la tombe va l'engloutir, et dans quelques instans il ne restera plus qu'un nom. . . . .

Mais quel nom !

Robespierre sera grand et admiré dans tous les siècles parce que son dévouement à la cause de l'humanité fut inaltérable et pur, Si d'odieux calomniateurs ont, pour quelques

années, terni sa mémoire, l'avenir écartera les nuages qui obscurcissent une si belle vie; la postérité qui s'avance réhabilitera le patriote désintéressé, le démocrate incorruptible; ou plutôt, la postérité n'a-t-elle pas déjà commencé pour lui? Déjà ne rend-on pas justice de toutes parts à la pureté de ses intentions, à l'élévation sublime de son caractère, à la bonté de son cœur?

Toutes ces qualités qui brillaient à un si haut degré dans Maximilien Robespierre se retrouvaient dans sa sœur : sensible et bonne, douce et pleine de candeur, il ne lui manquait rien pour ressembler parfaitement à son frère : rien; car, si la calomnie s'acharna sur Maximilien, comme lui elle fut calomniée.

Mais, dira-t-on, quelle prise pouvait avoir sur elle la calomnie? elle, une femme, dont la vie tout entière consacrée aux habitudes et aux occupations de son sexe, était en dehors de la politique et des haines envenimées qu'elle enfante? Que Robespierre eût été calomnié, on peut jusqu'à un certain point le concevoir; n'avait-il pas pour ennemis tous les ennemis du peuple? Mais sa sœur, bien qu'elle partageât ses principes et ses sentimens, avait-elle comme lui livré un combat à mort à l'aristocratie? N'importe! elle fut calomniée, on lui reprocha d'avoir renié son frère, d'avoir pactisé avec ceux qui se plongèrent dans le sang du martyr de thermidor. Quel horrible blasphème!

Non, vertueux et infortuné Maximilien, ta sœur ne t'a point renié; non, elle ne s'est point apostasiée en foulant sous ses pieds des principes qui ont été l'évangile de toute sa vie.

Sœur de Maximilien Robespierre, arrache-toi pour un in-

stant des bras de la mort; apparais-nous encore une fois, et dis-nous si jamais dans ta pensée ton bon et malheureux frère a cessé d'être révéré et chéri, et si jamais tu as cessé de rendre hommage à ses vertus.

Charlotte Robespierre naquit deux ans après Maximilien, et trois ans avant son plus jeune frère. Elle fut la compagne assidue de leur enfance; elle partagea et leurs plaisirs et leurs chagrins; joyeuse quand ils étaient gais, triste quand ils avaient de la peine. On ne pouvait sans attendrissement l'entendre raconter des traits de leur jeune âge. Elle fut séparée de ses frères pendant tout le temps de leurs études; quand ils se retrouvèrent plus tard, ils apportèrent dans leur intimité la même chaleur de sentiment que dans leur enfance. Mais bientôt les deux Robespierre lancés dans la politique avec tout l'enthousiasme de deux âmes passionnées pour la liberté et l'égalité, du rivage où la retenait son sexe leur sœur les suivait avec anxiété sur cette mer si féconde en tempêtes et en naufrages, et les accompagnait de ses vœux ardens. Elle les voyait l'un et l'autre entourés d'ennemis toujours prêts à les frapper. Qu'on juge de ses tourmens! elle mourait tous les jours de la mort qui menaçait ses frères.

Enfin le moment fatal arriva..... Deux coups de hache se firent entendre, deux têtes roulèrent, deux cadavres furent jetés pêle-mêle dans le même panier... Ah! vous savez trop quelles étaient ces deux victimes; dispensez-moi de vous les nommer. Mais leur sœur, que devint-elle quand elle apprit leur fin si épouvantablement tragique? La vie lui devint insupportable; elle végéta tristement, douloureusement pendant quarante années; et, à la douleur d'avoir perdu deux frères

adorés, se joignit celle de les voir en butte aux plus affreuses calomnies. Forcée de cacher son nom pour se dérober à la rage des assassins de ses frères, elle vécut dans l'obscurité, applaudissant de toute son âme aux efforts du parti républicain pour doter la France d'institutions démocratiques et pour rendre le peuple au bonheur et à la liberté.

Voilà en peu de mots quelle fut la sœur de Robespierre. Une vertu si pure mérite tous les hommages des patriotes. Honorons-la, non seulement à cause de son frère, mais parce qu'elle réunissait en elle les plus éminentes qualités.

Reçois nos adieux, sœur de Robespierre. Nous te rendons à la terre, notre mère commune; nous te quittons, mais nous emportons dans nos cœurs ton doux souvenir, et ce souvenir ne s'effacera jamais. La mort peut te ravir à nos respects et à notre amour, mais il est au-dessus de son pouvoir de nous ravir la consolation de penser à toi, de vivre avec toi en idée, de te voir, de te parler comme si tu n'avais pas cessé d'être.

Sœur de Robespierre, une dernière fois adieu!

Le Général du Génie

BARON DE VINCENT.

*

MÉMORIAL
DE L'ILE D'ELBE,

OU

DÉTAILS SUR L'ARRIVÉE ET LE SÉJOUR

DE NAPOLÉON

DANS L'ILE D'ELBE,

PAR

M. le Baron de Vincent,

DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS DE CETTE ILE EN 1814.

Portó-Ferrajo, le mai 1814.

L'Empereur a fatigué la fortune, et les prodiges de la dernière campagne n'ont pu le sauver : la trahison a marchandé avec les alliés le salaire de la capitale et de la France; et les femmes parisiennes, moins heureuses que celles de Lacédémone, ont vu la fumée des camps ennemis.

Aujourd'hui, il nous serait impossible de prévoir l'avenir de notre patrie; les grandes causes qui ont

amené la chute de Napoléon nous sont encore inconnues; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est l'apparition d'une nouvelle cocarde, et la honte d'une paix désastreuse. Le vaste empire va être démembré, on nous enlève l'Italie et le Rhin. Quel avenir pour un peuple qui a donné des lois à l'Europe!

L'homme extraordinaire qui se trouvait trop à l'étroit au plus haut point de sa gloire, est maintenant reconnu par les puissances souverain d'un rocher; quelle chute, quel exil!

L'histoire flétrira le nom des traîtres et des parjures : elle racontera comment le premier trône du monde est tombé pièce à pièce; ce récit sera digne d'elle. En ce moment les passions sont encore trop violentes, trop de cadavres de mes compagnons d'armes restent encore sur la terre sans qu'on ait eu le temps de les ensevelir, pour que j'entreprenne une semblable tâche; et d'ailleurs, pendant que j'écrirais, les évènemens marcheraient, j'aime mieux les attendre.

Ces tablettes où j'inscrirai les épisodes les plus remarquables de mes journées, ne seront peut-être jamais publiées; je les destine à ma famille et à mes amis; puisque j'ai le pouvoir d'approcher Napoléon exilé, je veux livrer au papier quelques actes et quelques conversations de mon empereur : qui sait? peut-être mon journal ne sera-t-il point perdu.

Tout se ressent ici de l'influence du gouvernement anglais; ce sont ses agens qui, depuis plusieurs mois,

ont tout fait pour faire soulever les garnisons et les peuples des îles de Corse et d'Elbe. C'est d'après leur impulsion et leurs menées, que les populations de ces deux îles se sont révoltées contre le régime français, et ont entraîné à l'insurrection une partie de la force armée; il est certain qu'il existe aujourd'hui (1814) une faction corse qui appelle de tous ses vœux la domination de la Grande-Bretagne. Au reste, les Anglais ne veulent pas de leurs pays et préféreraient l'île d'Elbe.

C'est même dans cette pensée, tout me porte à le croire, qu'ils ont voulu occuper momentanément la Corse, d'où ils ont expédié, le 27 avril, un parlementaire pour demander la remise pure et simple de l'île l'Elbe, en annonçant qu'ils assureraient les propriétés de la garnison, avantage qu'ils ne feraient pas une seconde fois. Ils appuyaient enfin leur insultante provocation de la certitude où ils étaient que l'île se trouvait sans garnison, et que la population était grandement contraire aux troupes. Celles de Longone, composées d'un bataillon colonial italien, et de conscrits réfractaires, avaient effectivement assassiné depuis peu leur commandant, et avaient ouvert de nuit les portes de la place pour aller s'embarquer; la garnison de Porto-Ferrajo avait également déserté de vive force, et la population elboise insurgée ne permettait plus la communication des places avec les dehors.

Tous ces désordres étaient dus aux coupables manœuvres de l'ennemi.

Telle a été jusqu'au 28 avril dernier la situation de deux cents Français environ qui restaient encore dans l'île. Ce jour-là on a eu connaissance de deux bâtimens ennemis, dont l'un, parlementaire, avait à bord un officier français, porteur d'ordres du gouvernement; on a envoyé sur-le-champ une chaloupe prendre l'officier français, mais le canot anglais n'a pas obtenu l'entrée du port.

Ces ordres ont annoncé l'établissement d'un gouvernement provisoire en France, le rappel des Bourbons, et la cession de l'île d'Elbe à l'empereur Napoléon, en vertu du traité conclu à Paris le 11 avril. Qu'on juge de notre surprise!

Un absolu changement de scène s'est manifesté subitement lorsqu'on a vu arborer la cocarde blanche. Les affidés des ennemis ont eu l'idée de tenter un dernier effort, et ont pris la cocarde noire. Ainsi décorés d'odieuses couleurs, ils se sont promenés de côté et d'autre, invitant chaque habitant à les imiter: ils tenaient les propos les plus révoltans, et consentaient, disaient-ils, à recevoir dans l'île l'empereur comme prisonnier, mais ils ne voulaient pas de lui comme roi. Leurs efforts n'ont réussi que faiblement, et le calme s'est peu à peu rétabli. L'autre jour, cependant, on a arrêté des patrons venant de Livourne, qui

criaient les injures les plus atroces contre le nouveau souverain de l'île...

Il faut dire néanmoins que les Anglais, qui ont long-temps organisé et entretenu les mouvemens séditieux des Elbois, viennent de changer de conduite en apprenant le nouvel ordre de choses. Ils ont retiré leur pavillon qu'ils avaient fourni aux habitans de Marianna et de Campo. Ils se sont montrés mécontens du zèle étourdi de leurs agens, et se sont repliés sur la Corse où ils prennent la qualité de protecteurs, n'y étant venus, disaient-ils, que sur l'invitation du gouverneur qui leur avait demandé des secours; ils auraient pu ajouter, secours que leurs crimes ont rendus nécessaires.

Voyez ce qui s'est passé en Toscane : une poignée d'habitans d'Orbitello, capitale des Présides, où il n'avait été pris aucune précaution et où les garnisons manquaient de vivres, a suffi pour abattre le pavillon français, achever l'envahissement de la 29ᵉ division militaire, pour la précipiter dans l'anarchie. Heureusement pour l'honneur de nos aigles, que les autres divisions au-delà des Alpes ont montré plus d'énergie. La princesse Elisa avait d'abord songé à se retirer à Porto-Ferrajo, et y avait même envoyé des objets du plus grand prix; mais au retour de son envoyé de Naples, tout a changé de place, et elle a suivi une marche bien différente; on peut dire qu'elle a contribué à l'évacuation de la Toscane et de l'Italie.

La sœur de Napoléon elle-même a servi malgré elle la politique de l'Angleterre et la défection du roi Joachim.

Maintenant l'Italie cesse d'être Française : que deviendra-t-elle ? je l'ignore : Allemande sans doute.

Mais déjà ces peuples séparés de notre patrie portent la peine de leur insurrection. Las de payer avec nous nos impôts, ils se sont livrés à l'étranger ; eh bien ! les Anglais d'abord, puis les Napolitains, et enfin les Autrichiens, les accablent de contributions révoltantes. C'est ainsi que la misérable ville de Piombino a dû payer 12,000 francs, somme énorme pour elle, que sous notre gouvernement il avait toujours paru impossible d'exiger. Le petit Etat de Lucques à son tour regrettera plus d'une fois son ancienne souveraine : mais laissons là la Toscane.

Les îles de Corse et d'Elbe n'ont jamais été mieux traitées que par la France, qui dépensait annuellement deux millions dans la première de ces îles, indépendamment des grands travaux qui s'y font sans cesse : quant à l'Elbe, on se rendrait difficilement compte de tout ce qu'elle a gagné sous le régime impérial.

L'île de Corse souffre, il est vrai, excessivement à cette heure, et elle est en quelque façon sans gouvernement ; mais ce mal inhérent à son sol, vient de ce qu'elle n'a pas de quoi subvenir aux besoins de ses garnisons, et de quelques milliers de malheureux prê-

tres déportés, qui ont poussé le peuple à la révolte que fomentaient les Anglais.

Certes les évènemens qui viennent de se passer ne portent pas à croire que ces deux îles et l'Italie soient plus heureuses sous de nouveaux gouvernemens, que sous celui de la France; la meilleure preuve à en donner, c'est que malgré les vexations inouïes dans lesquelles ces beaux départemens ont été plongés durant une guerre longue et sanglante, ce gouvernement a pu se soutenir, et a vu encore ses employés arracher quelque considération : il ne paraît pas même douteux que, si, sans désespérer entièrement de sa fortune, l'empereur s'était élevé avec une armée sur la crête des Alpes et avait appelé toute l'Italie à proclamer son indépendance, dont il se serait déclaré le protecteur, en reconnaissant pour chef des peuples réunis de la presqu'île son fils le prince Eugène, un même cri, un concert unanime auraient retenti de Venise à Messine, de l'Etna aux Apennins; et l'Italie, cette sœur cadette de la France, serait libre aujourd'hui.

Mais je laisse là cette digression nouvelle, et je reviens au sort de l'île étroite que les puissances ont assignée à Napoléon pour royaume, pour empire, et peut-être pour prison.

3 *mai*. — Ce soir on a eu connaissance d'une frégate anglaise portant pavillon blanc, quarré au grand mât. La frégate a bientôt mis un canot à la mer, et a débarqué vers les cinq heures du soir les généraux

français Bertrand et Drouot, et tous les commissaires des puissances alliées : ces messieurs, porteurs d'ordres du gouvernement pour la remise de l'île à l'empereur, se sont rendus directement chez son commandant supérieur au fort l'Étoile, où a été dressé sur-le-champ le procès-verbal de cession de l'île. Quelques officiers se sont rendus à bord de la frégate avec plusieurs notables de la ville. Le pavillon blanc flotte encore sur toute la côte. Ce ne sera que demain au soir, avant le débarquement de Napoléon, que le nouveau drapeau devra être arboré, et salué par 21 coups de canon de tous les bâtimens en rade.

Ce pavillon est fond blanc, traversé d'une bande rouge, parsemé d'abeilles d'or.

4 *mai.* — S. M. est donc arrivée hier soir (1). Elle a voulu coucher à bord où quelques personnes, indiquées de la veille, se sont rendues ce matin pour la saluer. Napoléon a été visiter la campagne de M. Pellegrosenno, riche propriétaire de l'île : j'ai eu l'honneur de m'y promener quelque temps avec lui : il a appelé un grand paysan comme pour l'interroger; celui-ci s'est hâté de venir, et jetant son sale bonnet au vent, s'est mis à crier à tue-tête : *Viva il re d'Inghilterra, e sempre il re d'Inghilterra* (2). Au grand élan qu'avait pris l'énergumène, qui croyait être en

(1) Ce jour-là même, Louis XVIII faisait son entrée à Paris. (*Note de l'éditeur.*)

(2) Vive le roi d'Angleterre et toujours le roi d'Angleterre.

présence de deux Anglais, il crierait encore si on ne l'avait pas contenu.

Napoléon, tout stupéfait de cette aventure, m'a demandé si c'était d'aujourd'hui seulement que ce cri se faisait entendre. Il a appris avec plaisir que ce cri ne signifiait rien, qu'il avait été acheté une guinée par le capitaine de la frégate, qui, n'ayant très probablement jamais monté à cheval, avait témoigné le plus grand désir de monter sur une petite bête du pays qui passait devant lui. L'enfant du paysan la lui a amenée sans bride ni licol, la tirant par la crinière; le capitaine a été hissé sur cette triste monture, et le pauvre homme ne s'y est pas trouvé aussi à son aise que sur sa frégate tourmentée par la plus violente tempête; l'enfant ouvrait la route, et l'animal paissait en suivant. Au bout de quelques minutes, le capitaine a été démonté et a terminé cette scène ridicule en donnant une guinée au petit Elbois: de là, joie et enthousiasme dans la famille insulaire et *vivat* multipliés de la part du paysan émerveillé.

Cette petite histoire a amusé l'empereur, et S. M., qui avait fait mille questions au fermier et mille autres à la fermière, sans rien donner à leurs petites filles, a deviné sans peine qu'il pourrait à son tour inspirer des cris de *viva l'imperatore!* Elle a donné un napoléon à l'un des enfans, qui a crié, mais moins fort que le premier paysan, qui tout honteux était allé se cacher : la mère a dit avec beaucoup de finesse: *Piace*

molto alla bimba il denaro del nostro sovranno è, tuto d'oro.

L'empereur, pendant cette promenade, qui a été assez longue, a paru fort tranquille, s'occupant de tout avec soin, questionnant sans cesse et voulant tout connaître à fond. De retour à bord, il a déjeûné du meilleur appétit. Pendant ce repas, il s'est tourné vers moi et a engagé la conversation sur l'expédition de Saint-Domingue. « J'ai à vous rendre, m'a-t-il dit, une justice éclatante à propos de cette triste guerre; vous m'aviez dans le temps donné d'excellens conseils et fait connaître d'utiles vérités; je n'y ai pas pris garde, circonvenu que j'étais par certaines gens qui m'ont fait commettre à cette occasion de bien grosses *bêtises*. Alors le grand-maréchal comte Bertrand s'est récrié, et a prétendu que l'expression était mal choisie pour qualifier quelques erreurs politiques: « Je vous répète qu'on m'a fait commettre des *bêtises*, a dit l'empereur, c'est malheureusement pour moi le vrai mot. »

S. M. est débarquée à quatre heures du soir au bruit du canon et au son de toutes les cloches; la garde nationale et la garnison bordaient la haie du port à l'église. L'empereur s'est rendu à la maison commune qui doit lui tenir lieu de palais. C'est un triste séjour pour celui qui a reposé quinze ans aux Tuileries sur l'oreiller des Capétiens. Après la cérémonie de son entrée, Napoléon est monté à cheval

et s'est mis à parcourir les environs de la place.

5 *mai.* — Ce matin, à cinq heures, Napoléon est monté à cheval pour continuer ses courses interrompues la veille par la nuit. Il a en même temps cherché un logement qui pût lui convenir, le mien lui a paru le moins indigne de sa grandeur passée et lui a beaucoup plu. S. M. s'est montrée satisfaite de tout, et bien plus facile à contenter que son grand-maréchal; elle a visité aussi le fort l'Étoile, et a répondu à M. Guasio qui lui présentait l'hommage et la soumission de son bataillon : « Je ne mérite pas l'amitié qu'a pour moi le soldat. » L'empereur a vu avec plaisir, le même jour, les forts neufs de Saint-Hilaire et Monte-Albero dont il s'est montré fort content.

6 *mai.* — S. M. a été visiter les mines de fer; tout prouve qu'elle ne peut se passer d'exercices violens, et qu'elle croit qu'à son exemple les hommes et les choses sont faits pour être toujours en mouvement : son plaisir est de faire aller et venir tout le monde; il fait abattre tous les murs autour de lui, et l'on ne voit pas ce qu'il se propose de mettre à leur place.

7 *mai.*—Dans une visite commencée à cinq heures du matin, l'empereur a vu tous les bâtimens de l'intérieur, et a été enchanté des magasins aux vivres voûtés à l'épreuve; il a prescrit plusieurs vues économiques, et dit avoir souvent observé que les tournées du matin lui valaient ordinairement un million. Il est rentré à onze heures pour déjeûner et a dicté un ordre

fort long et très précis, résultat de sa tournée; il a été très gai pendant le repas.

La conversation s'est engagée sur la guerre: « Ne me parlez plus de guerre, a-t-il dit brusquement, ne m'en parlez plus. » Et comme nous nous regardions avec un certain étonnement, S. M. a ajouté: « Voyez-vous, j'y ai beaucoup pensé; nous avons fait la guerre toute notre vie; l'avenir nous forcera peut-être de la faire encore, et cependant la guerre va devenir un anachronisme. Si nous avons livré des batailles sur tout le continent, c'est que deux sociétés étaient en présence, celle qui date de 89 et l'ancien régime; elles ne pouvaient subsister ensemble, la plus jeune a dévoré l'autre. Je sais bien qu'au bout du compte la guerre m'a renversé, moi le représentant de la révolution française et l'instrument de ses principes: mais n'importe; c'est une bataille perdue pour la civilisation, la civilisation, croyez-moi, prendra sa revanche. Il y a deux systèmes, le passé et l'avenir : le présent n'est qu'une transition pénible. Qui doit triompher, selon vous? l'avenir, n'est-ce pas? Eh bien! l'avenir c'est l'intelligence, l'industrie et la paix; le passé, c'était la force brute, les priviléges et l'ignorance; chacune de nos victoires a été un triomphe des idées de la révolution plutôt que de ses aigles. Les victoires s'accompliront un jour sans canons et sans baïonnettes!... Ne me parlez plus de la guerre.»

Et comme plusieurs d'entre nous semblaient ajour-

ner à un avenir bien reculé une civilisation qui permettait de juger les débats des peuples à un grand tribunal tout pacifique, l'empereur a continué : « Dites-moi, s'il vous plaît, comparez 92 et 1814 ; aujourd'hui nous sommes saturés de guerre ; et si nous la recommençons une fois, c'est qu'il s'agit de laver toute souillure d'invasion imprimée à la gloire de la France ; mais autrefois quelle énergie, quel enthousiasme, quel sublime accord ! La France entière se levait comme un seul homme en présence de l'étranger ; du Rhin aux Pyrénées, de la Loire aux Alpes, partout l'amour de la patrie opérait des prodiges. Mais nous avons vieilli, et en 1814 nous n'avons plus retrouvé cet élan de 1789 : moi et mes conscrits, nous conservions bien encore ce premier enthousiasme de la révolution, nous aurions bien voulu punir l'ennemi de son entrée à Paris en reparaissant à Vienne, à Berlin, à Mantoue : autre temps, autres hommes ; mes maréchaux et mes généraux étaient las, il leur tardait de jouir de leurs majorats et de se reposer de leur gloire aventureuse ; ils m'ont trahi ou délaissé ; c'est dans l'ordre des choses humaines. Je vous le répète, messieurs, ne me parlez plus de la guerre, *elle n'est plus dans nos mœurs.* »

Après cette boutade chagrine non moins qu'ironique, Sa Majesté s'est levée de table, et, comme pour mieux témoigner que son antipathie pour la guerre était de trop fraîche date pour être sincère, elle a

remarqué avec un grand intérêt des affûts de montagnes dans un magasin d'artillerie, et a dit : *Je pensais cette nuit à en faire construire.*

L'empereur est désolé de ne pas être logé dans un endroit plus retiré et plus tranquille; il s'est plaint de ne pouvoir travailler. Il avait d'abord voulu faire arranger le couvent de Saint-François; mais il a trouvé les pavillons de l'artillerie et du génie bien préférables; il a commencé, en conséquence, à faire abattre dès aujourd'hui, et veut occuper le plus promptement possible les logemens de l'officier du génie.

Une chose que tout le monde remarque ici, c'est que les Anglais ont toujours quelqu'un qui observe l'empereur et semble épier le moindre de ses mouvemens : il paraît qu'on le trouve trop près de France et d'Italie, et que la présence de Napoléon gêne les puissances alliées. Pour lui, il prend la chose en riant, et nous assure que c'est une garde d'honneur qu'on lui donne. Le colonel Campbell, commissaire anglais, ne le quitte guère; des officiers sont sans cesse dans le café le plus voisin du logement, et dès qu'il sort, l'un d'eux est sur ses talons; deux sous-officiers sont aussi constamment de service dans son antichambre.

On se demande si l'impératrice Marie-Louise viendra habiter l'île d'Elbe. Napoléon a laissé apercevoir qu'il espérait voir arriver incessamment son épouse, et il a dit, en jetant les yeux sur un plan d'ensemble;

Voilà l'appartement de l'impératrice. Un moment après il a laissé tomber sa tabatière et l'a ramassée bien vite, en indiquant des craintes pour le portrait du roi de Rome, qu'il a appelé *son pauvre petit chou!*

Une frégate étant entrée aujourd'hui, Napoléon s'est jeté dans un canot pour aller à sa rencontre, dans l'espoir d'y trouver sa sœur Pauline; mais rien ne l'annonçant, il est allé se promener en rade : bientôt après, son pavillon a été salué de vingt-un coups de canon par la frégate anglaise.

8 *mai.* — De grands préparatifs avaient été faits aujourd'hui à Longone pour recevoir S. M.; mais elle a jugé à propos de n'y pas aller. La population de l'île s'y était portée en foule; elle n'était pas encore parfaitement tranquille; il y avait à s'étonner de voir tous les habitans courant les champs et tirant à tort et à travers des coups de fusil; il y avait aussi, ce jour-là, beaucoup d'Anglais à Longone, et cette ville n'était pas peut-être un lieu sûr pour l'empereur.

9 *mai.* — Porto-Ferrajo se trouvant à peu près sans garnison, on a rassemblé et caserné trois cents hommes du bataillon franc.

10 *mai.* — Aujourd'hui, le général Koller, commissaire autrichien, est parti, emportant le procès-verbal de la remise de l'île à Napoléon (1).

(1) Copie du procès-verbal de la remise de l'île d'Elbe à S. M. l'empereur Napoéon.

Ce jourd'hui, 3 mai 1814; en présence de M. le comte de Clam, cham-

Avant cinq heures du matin, Napoléon est venu visiter les travaux de son logement, dont il est pressé de jouir, désirant par-dessus tout n'être point ob-

bellan de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, major et aide-de-camp du maréchal prince de Schwartzemberg, chevalier de l'ordre impérial russe, de Sainte-Anne de deuxième classe, et de l'ordre militaire bavarois de Maximilien-Joseph; et de M. Hasting, lieutenant au service de Sa Majesté Britannique sur la frégate l'Undantée, désignés par MM. les commissaires des puissances alliées, pour être présens à la prise de possession de l'île d'Elbe par Sa Majesté l'empereur Napoléon.

Nous, baron Dalesme, commandant supérieur de l'île d'Elbe, commandant de la Légion-d'Honneur et chevalier de la Couronne-de-Fer. En vertu des ordres qui nous ont été adressés le 20 avril dernier, par Son Excellence le comte Dupont, ministre de la guerre, avons fait la remise de l'île d'Elbe, de ses places, forts, batteries, établissemens, magasins militaires, munitions et de toutes les propriétés qui dépendaient du domaine de la couronne, à M. le général comte Drouot, chargé de pleins pouvoirs de Sa Majesté l'empereur Napoléon, reconnu souverain de l'île d'Elbe par les puissances alliées et le gouvernement provisoire de France, et avons de suite dressé et signé avec les témoins ci-dessus désignés, le présent procès-verbal de la prise de possession faite par le général Drouot, au nom de Sa Majesté l'empereur Napoléon.

Fait à Porto-Ferrajo, le 3 mai 1814.

Cejourd'hui, 4 mai 1814, Sa Majesté l'empereur Napoléon ayant pris possession de l'île d'Elbe, le général Drouot, gouverneur de l'île, au nom de l'empereur, a fait arborer sur les forts le pavillon de l'île, fond blanc, traversé diagonalement d'une bande rouge, semée de trois abeilles, fond d'or. Le pavillon a été salué par les batteries des forts de la côte, de la frégate l'Undantée anglaise et des bâtimens de guerre français qui se trouvaient dans le port. En foi de quoi, nous, commissaires des puissances alliées, avons signé le présent procès-verbal, avec le général Drouot, gouverneur de l'île, et le général Dalesme, ancien commandant supérieur de l'île.

Fait à Porto-Ferrajo, le 4 mai 1814.

(*Suivent les signatures.*)

servé, avantage que peut seul lui assurer le pavillon du génie, jouissant d'un air excellent et d'une vue magnifique, infiniment peu accessible, sûrement gardé par ses grenadiers, et placé entre les deux forteresses du *Falcone* et de l'*Étoile*, qui le dominent à la portée de fusil et en font l'une des plus fortes places de l'Europe; ce logement est capable, sous les yeux de l'empereur, et des excellens généraux Bertrand et Drouot, d'une résistance qui ne peut être obligée de céder qu'à des forces vraiment imposantes, et dont le coûteux ensemble, qui ne pourrait être proportionné à l'objet qu'on aurait en vue, ne permettra jamais la réunion.

Napoléon a été long-temps avant de fixer un plan pour la distribution de son logement, et il a remarqué qu'il fallait long-temps réfléchir pour une chose d'une importance si minime en apparence. Jugez ce qu'il doit être quand il s'agit de grands objets! Il se contentait d'abord d'avoir un lit de fer; mais ayant fait enlever tous les meubles du salon de sa sœur à Piombino, il a embarrassé sa petite chambre d'un grand lit. Napoléon a été constamment bon et affectueux; mais il n'a voulu accepter chez moi qu'un modeste repas composé d'un œuf et d'un verre de vin blanc. Il a ensuite continué sa tournée dans les divers bâtimens; j'ai eu, comme d'habitude, l'honneur de l'accompagner. Pendant nos courses et le repas, l'empereur a engagé la conversation sur les évènemens

dont l'Italie avait été récemment le théâtre, et m'a adressé de nombreuses questions sur l'envahissement de la Toscane.

Rien de plus triste pour l'empire que la perte et la défection de nos beaux départemens au-delà des Alpes; les Anglais, les Napolitains et l'imprévoyance des administrateurs avaient fait tout le mal. Du côté de la mer, dès janvier 1814, de petits débarquemens avaient pour objet de reconnaître les communications du littoral et l'opinion des habitans; quinze cents hommes débarqués à Via-Reggia entrèrent dans Lucques, où ils avaient plus d'un ami; forcés de se rembarquer, ils firent de nouveau une tentative sur Livourne, où, malgré de nombreux partisans, leur projet fut encore déjoué par la réunion des marins de la flottille française à la faible garnison de la place.

Sans autres garnisons que des soldats étrangers et une poignée de conscrits de la dernière levée, la Toscane pouvait à peine être défendue derrière ses remparts; toute son espérance n'était plus que dans les secours d'hommes promis par le roi de Naples, lors de son retour de l'armée de Russie en novembre.

Cependant ces secours promis et si nécessaires n'arrivaient point: une petite colonne napolitaine fut annoncée vers la mi-décembre; elle pouvait bien se porter sur Livourne inquiétée alors par les Anglais, mais elle refusa d'y marcher. Son chef demanda auda-

cieusement 80,000 cartouches qu'il n'obtint pas, et se rendit à Bologne avec sa brigade fort mal disciplinée. Le retard de l'armée napolitaine fit naître des doutes; bientôt après on eut la certitude de la défection du roi de Naples qui réunissait ses forces à celles des alliés.

Un homme de confiance fut envoyé de Florence à Naples : il revint content de sa mission; on parla même de présens reçus, mais du moment de son retour, on put prédire de grands changemens; les évènemens déplorables qui ont succédé ont donné lieu de croire à bien des gens que Florence était entrée dans la défection. Nulle précaution n'était prise d'ailleurs pour s'opposer aux plus légères entreprises de l'ennemi qui campait à deux marches de la capitale. On négligeait les forteresses, et pendant que tout était à craindre pour la tranquillité de Florence, on envoyait les meilleures troupes en cantonnement. On fit partir enfin pour la Spezzia les deux hommes qui faisaient la force du 112ᵉ régiment en garnison dans la capitale.

Florence se trouvait ainsi à peu près sans force armée, lorsque l'on annonça huit cents Napolitains venant de Bologne, et à une seule journée de la place. Il fut nécessaire d'abord de leur refuser l'entrée, mais les désordres qu'ils commettaient dans la campagne firent juger utile de les recevoir : ils furent introduits, le 31 janvier à 11 heures du soir, sur un ordre précis de la gouvernante. Cette heure est celle

où le peuple nombreux sort des spectacles en carnaval; elle favorisa les agitateurs, qui en profitèrent si bien, que la populace soulevée insulta plusieurs officiers français, et arracha ou brûla toutes les enseignes aux armes de France; la force armée put à peine disperser les attroupemens au point du jour.

Mais un autre évènement plus grave vint ajouter aux embarras des circonstances. Vers midi, la place du Grand-Duc fut couverte d'un peuple menaçant qui voulait que les armes de l'empire, placées sur la porte de l'Hôtel-de-Ville, fussent abattues; on fut obligé de faire charger la gendarmerie à cheval, tandis que des colonnes d'infanterie serrée débouchaient par différentes rues; quelques personnes furent blessées, et la place publique se trouva bientôt déserte.

Cependant le prince commandant la division annonçait des colonnes napolitaines prêtes à entrer à Florence. Il pressait, sous ce prétexte, l'évacuation de la ville, et voulait faire partir dès le 2 février le gouverneur de la place. Une pareille mesure ne pouvait que désorganiser les forces françaises; celles-ci évacuèrent la capitale, le 3 février, à 4 heures du matin, dans le plus grand ordre. Les deux forteresses avaient reçu toutefois des garnisons et des approvisionnemens de vivres de choix; l'une d'elles pouvait tenir trois mois, elles ont été abandonnées à l'ennemi après quinze jours de siége. Ce triste exemple a été suivi par la garnison de Livourne, assez forte cependant,

et retranchée dans des défenses qui pouvaient se faire respecter. Deux mille Napolitains l'ont vue sortir de ses enceintes sur un ordre de la gouvernante, appuyé de la volonté, à elle connue, disait-on, de S. M. et d'un cadeau pour son commandant. L'occupation de Livourne par les Napolitains, en ouvrant aux Anglais le port le plus commode et le plus nécessaire pour arriver sur la Spezzia et Gênes, a évidemment entraîné la perte de ces deux points importans. C'est à Livourne que les ennemis ont débarqué leurs troupes et leur artillerie, c'est à Livourne qu'ils ont conquis Gênes.

Telle a été la substance de la conversation dont m'a honoré l'empereur: «De pareils faits, remarqua-t-il » avec un sentiment pénible, me porteraient à croire » que, dès le commencement de 1814, le gouverne- » ment de Florence est entré dans la défection.» Sa Majesté a ajouté : «Une des peines les plus sensibles » dont notre conversation a réveillé en moi le souve- » nir, a été l'abandon du roi Joachim. On a voulu » comparer Murat à Bernadotte, mais la comparaison » manquait de justesse. Que me devait Bernadotte, » comme prince royal de Suède, s'entend? rien, ou » presque rien. Il n'ignorait pas que j'avais vu son » élection avec déplaisir, et une fois à la cour de Stoc- » kholm il a cessé d'être Français pour devenir Suédois; » c'était une conséquence de sa nouvelle fortune, ce » qui n'empêche pas d'ailleurs que son nom ne soit

» justement odieux à quiconque aura un cœur fran-
» çais, car rien au monde, pas même un trône étran-
» ger, ne peut dégager un homme de ses sermens en-
» vers sa patrie. Mais Murat, que j'avais élevé au trône,
» qui était mon beau-frère, qui me devait tout, à moi
» et à la France, Murat devait-il aussi me trahir? Brave
» comme un héros d'Homère quand il charge sur un
» champ de bataille, Murat dans le silence du cabinet
» est faible et indécis. Le danger qui s'offre à lui de
» près ne l'inquiète guère, il aime à le braver, celui qui
» vient de loin, et qui est emmaillotté de notes diplo-
» matiques l'effraie et l'embarrasse. Au fond, je conçois
» sa conduite: il a prévu la débâcle et n'a pas voulu s'y
» associer; l'empire français tombait en ruine, il n'a
» pas voulu en être un débris: on l'a épouvanté pour le
» sort de cette couronne que seul j'avais mise sur sa
» tête, que seul je pouvais lui garantir, il s'est jeté tête
» baissée dans la défection. Qu'y gagnera-t-il? chaque
» dynastie a un système qu'elle suit malgré elle et qui
» lui est tracé par la force des choses. Le mien était de
» substituer partout des royautés nouvelles aux mo-
» narchies anciennes, et de ne pas souffrir un Bourbon
» roi en Europe, les alliés feront de même et ils feront
» leur métier: quelque part qu'un Bonaparte soit sou-
» verain, en quelque pays que règne un prince illégi-
» time ou de fraîche date, ils sauront s'en défaire no-
» nobstant les traités et les pactes. Ce sera d'abord le

»tour de Murat, celui de Bernadotte viendra peut-»être.

» Murat partageait l'erreur commune à tous les hom-»mes, de n'attribuer sa gloire et sa fortune qu'à lui seul. »Je l'avais trouvé général dans la cavalerie, j'en avais »fait un grand-duc, puis un roi : loin de m'en savoir »gré, il se persuada qu'il n'avait que ce qui lui était »dû. L'orgueil dynastique lui troublait la vue; il oubliait »qu'un roi de ma création n'est grand que s'il s'isole. »Mêlé au cortége des autres rois, soumis à leur éti-»quette, adoptant leurs idées de droit divin, il de-»vient petit et inaperçu, car il n'a pour lui que son »sabre, et il est le premier de sa race. Peut-être aussi »pressentait-il mes projets sur l'Italie, mais il devait »bien savoir que, quoi qu'il pût en arriver, mon beau-»frère et mon compagnon d'armes n'aurait jamais dé-»chu de sa fortune.»

Je me suis permis d'interroger Sa Majesté sur ses vues sur l'avenir de l'Italie; Napoléon m'a répondu : « Qu'est-ce aujourd'hui que l'Italie? une grande pé-»ninsule riche, fertile et peuplée. Qui la compose? »une multitude d'États divers, que la nature a rendus »frères, que depuis plusieurs siècles la politique a »faits rivaux, ennemis et jaloux. A Turin, à Gênes, »l'habitant de Venise ou de Mantoue est un étranger; »la Toscane est aimée de presque toute la presqu'île, »les deux Siciles sont l'objet de la haine des popula-»tions du nord. Le Piémont se rappelle ses rois, Gênes

» et Venise leurs doges; Florence ses Médicis; Luc-
» ques, Pise, Parme, Ravennes, Bologne, Milan, leur
» histoire si pleine de drame et de poésie; Rome les
» surpasse toutes par l'égoïsme et la grandeur de ses
» souvenirs. Et cependant chacune de ces nations est
» appelée à se fondre dans une grande patrie italienne;
» uniformes de mœurs, de langage et de gloire, elles
» ne doivent former un jour qu'une nation forte et
» puissante. C'était là mon but; sa réunion à la France,
» la création du royaume d'Italie, le maintien du
» royaume de Naples et la division par départemens
» n'étaient que provisoires; je m'en servais pour fondre
» les nuances et abolir les rivalités; un jour, et cet ave-
» nir n'était pas éloigné, de mêmes lois, un même sou-
» verain auraient régi ce grand peuple. C'était un
» trône pour mon second fils, si l'impératrice m'en avait
» donné un, sinon une grande consolation pour Eu-
» gène. »

L'empereur, fatigué de ses courses diverses, a dîné avec assez d'appétit. Extrêmement frugal dans ses repas, Napoléon n'a pas d'heure fixe pour les prendre, et paraît ne céder qu'au besoin d'une nourriture nécessaire. Il dit habituellement, et avec une sorte de regret : *Allons! il faut manger.*

Son grand plaisir est de pouvoir ouvrir des chemins pour des voitures, chose très difficile à l'île d'Elbe; le séjour de la campagne lui plairait infiniment s'il pouvait y être logé.

Des détails qui ne sauraient être étrangers à ces notes, sont deux conversations tenues avec le colonel Clam, Autrichien, le colonel Campbell, Anglais, et divers officiers de la garde impériale. Le premier a assuré que Napoléon était encore empereur des Français le jour de l'entrée des alliés à Paris, à huit heures et demie du matin; mais qu'à neuf heures il n'avait pas été possible de le conserver, un peuple immense se portant en foule en avant des alliés pour demander les Bourbons, *alors que les alliés désiraient conserver Napoléon*.

Le colonel anglais et le général Koller ont également dit « qu'il a été absolument impossible de s'entendre avec Napoléon, qui a refusé à Dresde le rétablissement de la Prusse, l'indépendance de Varsovie, la cession des provinces Illyriennes, la dissolution de la confédération, la liberté des Villes Anséatiques, et la réintégration de la couronne d'Espagne; il conservait la Hollande, l'Italie, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Tandis qu'on traitait sur ce pied avec lui, il repoussait tout rapprochement, et faisait faire des dispositions immenses à Dantzig, où il croyait pouvoir entreprendre de se porter en avant.

» A Francfort, avant de passer le Rhin, on lui a offert pour limites le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. On croyait en finir; il n'a pas fait de réponse, et cependant les alliés ont été pendant plusieurs semaines en repos sur la rive droite. La paix a été encore offerte

à Chatillon ; et au moment où l'on croyait avoir sa signature, il a fait paraître un autre projet.

« Une obstination aussi étrange, a ajouté le général Koller, se rencontre difficilement, et il est tout aussi difficile de la légitimer aux yeux du plus grand nombre. »

Si l'on veut toutefois se rappeler que ceux qui parlaient ainsi étaient les éternels ennemis de notre patrie, on croira peu à leur langage. Nos officiers d'ailleurs se sont vivement récriés contre de semblables assertions : je les ai entendus avec un vif plaisir.

« Après la bataille de Dresde, disaient-ils, l'empereur était d'autant moins disposé à entendre des propositions convenables de la part des alliés, qu'il commençait à comprendre que son étoile pâlissait ; partout où il n'était pas, le sort trahissait ses armes et Napoléon ne pouvait pas être partout. Bernadotte avait forcé le duc de Reggio à battre en retraite ; Vandamme, malgré des prodiges de courage, avait cédé au nombre à Tœplitz et à Kulm ; Ney lui-même venait d'éprouver des revers, et Macdonald était vaincu sur la Katzbach. Mais Napoléon savait bien que ce n'était pas de bonne foi que les alliés parlaient de traiter, et la conduite de l'Autriche, qui dès l'ouverture de la campagne, s'était restreinte dans les bornes d'une neutralité prête à trahir, lui faisait assez voir comment il devait se fier aux autres puissances, qu'aucun lien de famille n'unissait à sa dynastie.

» Pendant la courte et glorieuse campagne de

France des ouvertures de paix ont été faites, cela est vrai; mais quelles conditions et quel traité! Napoléon a été guidé par un juste orgueil en refusant d'y accéder; mieux valait en effet cesser de régner sur la France que d'avoir à la gouverner démembrée, morcelée et humiliée. Si Napoléon avait signé les traités par lesquels on nous enlevait toutes les conquêtes de la république, quel compte n'aurions-nous pas pu lui demander de nos frontières des Alpes et du Rhin perdues pour lui seul? La chute du grand empire entraînait nécessairement celle de l'empereur.

» Rien n'était moins vrai ensuite que cet enthousiasme de la population parisienne pour les Bourbons. L'entrée des alliés avait été accueillie au contraire par un froid silence; la honte et l'indignation étaient les seuls sentimens de la capitale. Près de la Madeleine seulement, quelques énergumènes, en voyant on ne sait plus quel ruban blanc qui servait de signe de ralliement à l'armée autrichienne, crièrent: *Vivent les Bourbons! vivent nos libérateurs!* Quelques groupes de royalistes, hommes et femmes, parcoururent alors la ville en arborant des mouchoirs ou des cravates blanches; mais le peuple les repoussait avec mépris. D'autres embrassaient les bottes des souverains ennemis, et reniaient le vaincu. Mais Alexandre et Guillaume comprirent si bien que cette mesquine conspiration n'était pas le vœu de la France, que dans leur proclamation ils insérèrent cette phrase, qui renvoyait

au sénat le pouvoir électif : « Les souverains alliés » reconnaîtront et garantiront la constitution que la » nation française se donnera ; ils invitent en consé» quence le sénat à désigner un gouvernement provi» soire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'adminis» tration, et préparer la constitution qui conviendra » au peuple français. »

Je me suis mêlé chaudement de la conversation ; j'ai essayé de faire comprendre aux étrangers le but de l'obstination de l'empereur en 1813 et en 1814. Si l'on veut se rendre compte du caractère absolu et énergique dont Napoléon a toujours fait preuve ; si l'on veut se rappeler tout ce qu'il a avancé avec trop de confiance sur les changemens qu'il avait annoncés nécessaires à l'état politique de l'Europe, on comprendra qu'il ne pouvait guère conserver un trône qu'il avait toujours prétendu vouloir parer de tous les avantages que vingt ans de succès semblaient lui assurer. Comment soutenir le trône, et sans humiliation, tous les pamphlets que n'auraient pas manqué de lancer contre lui l'Angleterre et l'Espagne, et la Hollande et les Villes Anséatiques (1)? Il a dû préférer la retraite et la mort même à cet état d'humiliation ; il a dû surtout céder une couronne qu'il ne pouvait plus porter avec la gloire due à la belle nation qui l'avait élu empereur ; et quand ce grand homme aura rendu compte des

(1) Il nous semble que M. le baron Vincent exagère la peur que Napoléon pouvait avoir de la presse étrangère. (*Note des éditeurs*).

motifs qui ont forcé sa retraite, dût-il oublier celui qui l'a engagé à épargner à Paris les horreurs d'un champ de bataille et de l'incendie, il ralliera encore à son opinion les hommes de la plus noble espèce; il écrira surtout sans passion, car il a déjà oublié tous les torts, il ouvre les bras à tout le monde; et jamais roi éprouva-t-il autant de perfides trahisons à la suite de si grands bienfaits!

Jeudi, 12. — Napoléon s'est décidé aujourd'hui à visiter le front de terre de Porto-Ferrajo, qui est très pénible à parcourir. Il devient très pesant et ne peut guère marcher en montant; son air était bien plus rêveur que de coutume; il s'est bientôt trouvé fatigué, et ayant pris de la hauteur du falcone des informations sur les montagnes qu'il avait en avant de lui, il a entendu avec étonnement qu'elles dépendaient du continent; il a dit d'un ton pénétré : *L'île est donc bien petite!...*

Plusieurs pétitions, plusieurs bouquets de fleurs lui ont été présentés; il reçoit tout avec bonté, et ne donne rien pour ne pouvoir plus recevoir.

Napoléon n'a amené avec lui que trente-quatre personnes, dans le nombre desquelles sont deux généraux, Bertrand et Drouot; le colonel Germanassin, Polonais; deux fourriers, Baillon et Deschamps; un médecin, un pharmacien et un payeur, tous hommes très essentiels pour lui. Il déjeûne le plus souvent seul et dîne avec ses deux généraux; il a en outre une table de

douze à quatorze couverts pour tous les officiers de service.

Le général Bertrand, grand-maréchal du palais, s'occupe de tout ce qui tient à l'organisation civile ; le général Drouot, gouverneur de l'île, de tout ce qui a rapport à l'organisation militaire; ces deux généraux, hommes de mérite, rendent les plus utiles services à Sa Majesté, qui a créé un conseil d'Etat honoraire de dix membres, et a jugé à propos de se créer un commencement de maison. Mais qu'est-ce que cette réminiscence de la grandeur impériale, quand on est roi prisonnier sur une mine de fer des côtes de Toscane !

Quatre chambellans, et six officiers d'ordonnance, tous pris parmi les habitans les plus distingués de l'île, ont été choisis avec appointemens de douze cents francs et de mille francs. Ce service se fait régulièrement, et l'on s'attend à voir incessamment nommer quatre pages.

Il est fâcheux ici que personne ne soit riche. Cet inconvénient borne et bornera de plus en plus les vues de l'empereur, qui aurait dû renoncer à tout cet éclat, et vivre dans le mépris de tout ce qui est luxe; mais il se mêle dans tous ses projets des rêveries de magnificence qui se reproduisent partout dans son ameublement, dans sa maison, dans ses écuries; ces idées sont déplorables dans l'île d'Elbe; bientôt toutes

les familles honnêtes se réuniront pour aller à la cour, et la population, qui vivait il y a douze ans de privations et dans des mœurs sévères et exemplaires, éprouvera sous peu une grande misère au milieu d'un luxe ridicule, qui amènera la dépravation la plus complète de ses mœurs.

Le souverain lui-même peut redouter des troubles si ses dépenses excèdent jamais ses facultés, le peuple de l'île n'étant nullement commode à conduire. Espérons toutefois qu'un avenir de ce genre ne se réalisera jamais.

Dimanche, 15. — Napoléon a eu un lever comme aux Tuileries. Les principales personnes avaient été désignées pour ce lever qui a été très nombreux. J'ai eu ensuite l'honneur d'être mandé près de Sa Majesté. La conversation a roulé sur différens sujets : l'empereur faisant allusion à la prise de Paris par les alliés, a exprimé un vif ressentiment contre le duc de Raguse; il a long-temps déploré le fatal départ de l'impératrice et du roi de Rome; et comme je lui racontais, d'après quelques ouï-dire, que le jeune enfant impérial s'était obstinément refusé à quitter le palais, et que madame de Montesquiou avait été obligée de l'enlever de force, Napoléon s'est attendri, et m'a fait plusieurs fois répéter ces mêmes détails. Ensuite il m'a regardé en silence, et ses yeux voulaient dire : — « Je ramènerai » mon fils à ce palais qu'il voulait conserver par in» stinct. » Puis Napoléon a blâmé le peu d'énergie de

son frère le roi Joseph. — « Il a eu deux trônes à » garder, a-t-il dit, et les a perdus par sa faiblesse. » Après tout, a continué l'empereur, la fatalité devait » s'accomplir. »

L'empereur a parlé de l'impératrice Joséphine, qui lui est toujours restée si chère. Il a dit lui avoir causé de grandes douleurs, et a justifié sa conduite par l'intérêt de la France. « Eugène et Hortense se sont noblement montrés dans cette circonstance, a dit Napoléon; le vice-roi surtout, qui perdait l'avenir du trône d'Italie, s'est résolu à un bien pénible sacrifice : Dieu m'est témoin que je ne l'oublierai jamais : Eugène est mon fils d'adoption. »

J'ai accompagné Sa Majesté à son nouveau logement. L'empereur, malgré la pluie, n'a cessé d'aller et venir pendant trois heures, soutenant le courage de tout ce qui l'entourait. La physionomie de ses officiers annonce d'ailleurs qu'ils ont besoin d'être encouragés, et ce matin, en déjeûnant, n'ayant personne pour lui donner une assiette, Napoléon a dit froidement. « Donnez-moi une assiette, s'il vous plaît... » Son grand désir est toujours de pouvoir s'isoler afin de travailler à son aise.

Ce soir il y a eu cercle; l'avis n'en a été donné que l'après-midi; cependant il s'y est trouvé près de quarante dames très parées. Cette scène de vanité, beaucoup trop élevée pour l'île d'Elbe, y fera un mal infini si elle se renouvelle souvent. Napoléon a avec lui

des jeunes gens fort beaux hommes et extrêmement pressans. L'un d'eux, logé chez un des meilleurs habitans, en a bientôt été éconduit pour avoir convoité en même temps la maîtresse et la servante. Les très pauvres habitans de l'île ne peuvent supporter la dépense que nécessitent les cercles; ils se ruineront à l'envi les uns des autres; les mœurs disparaîtront, et la ville de Porto-Ferrajo deviendra un lieu de désordre et de prostitution; le mal à redouter sera surtout hâté par la nomination d'un grand nombre d'officiers de la maison, sans fortune, premiers élémens connus d'une organisation qui ne pourra se soutenir, et qui fera naître des divisions sans fin dans l'île, qui sera trop tourmentée du séjour d'un aussi grand personnage; déjà les logemens sont extrêmement rares, et c'est un problème à peu près insoluble dans Porto-Ferrajo, que celui qui est offert d'y loger un empereur, des princesses, leurs suites, et plus de cent chevaux de choix.

L'empereur a dit un mot, au cercle, à chaque femme qui était debout, et s'est retiré; on l'aurait défié d'en dire deux, tellement les sujets étaient louables.

Mardi 17. — Napoléon était de très bonne heure à son logement. Ses projets sur les travaux à faire n'ont rien de fixe, ils se succèdent avec grande rapidité. Je suis obligé de résister à un grand nombre de ses idées, et mon opinion paraît quelquefois le retenir. Mais l'empereur a profité hier de mon absence pour

faire abattre ce que je voulais conserver; il riait en disant aux ouvriers : Dépêchez-vous, parce que Vincent va arriver pour gronder, et à mon retour l'empereur a beaucoup ri d'avoir détruit la plus agréable jouissance du logement, qu'il ne remplacera pas en hiver. Comme je lui faisais mes respectueux reproches, il m'a répondu : « En hiver je ferai relever ces murs, et je dirai encore : Vincent avait raison. » Sur mon observation que l'ennemi pourrait inquiéter son logement, il m'a répondu que ce ne serait pas la première fois. Je lui ai ensuite demandé si le courrier de Piombino serait rétabli, il m'a dit qu'il s'en souciait peu, que ce n'était plus le temps où il trouvait deux ou trois tables couvertes de paquets quand il rentrait chez lui. Il a reconnu dans la journée le chemin qui pourrait être rendu praticable aux voitures pour monter chez lui; j'ai été de moitié dans toutes ces reconnaissances, comme cela m'arrive habituellement; quand nous rentrons, l'empereur m'invite à déjeûner ou à dîner avec lui.

Ce soir l'empereur a donné l'idée de l'économie qu'il veut introduire dans son service; il ne s'est pas plaint de ce que son salon était sans lumière au moment où il est sorti de table; il a prescrit de n'allumer que quatre bougies, et a soufflé lui même celles qui excédaient le nombre fixé.

Mercredi, 18. — Napoléon est parti ce matin pour Marciana emmenant avec lui un nombre de personnes

effrayant, ce qui est très inutile pour le pays. Il a annoncé vouloir descendre dans son nouveau logement à son retour. Le grand-maréchal doit loger auprès de lui, ce qui contrarie beaucoup celui-ci, qui annonce franchement qu'il veut s'isoler de Napoléon, qu'il veut être libre et en habit gris; le général Drouot, de son côté, dit à tout le monde que sa condition en venant dans l'île d'Elbe a été qu'il n'aurait aucunes fonctions, et qu'il ne recevrait aucuns appointemens; il a parlé déjà d'un congé prochain, et il est bien à craindre que les premiers compagnons d'armes de l'empereur le laissent bientôt; le grand-maréchal fait venir, il est vrai, sa femme et sa famille, mais annonce aussi qu'il prendra congé dans dix mois (1).

Vendredi, 20. — Napoléon est allé visiter l'île de la Pianosa; c'est aujourd'hui que la plus forte partie de la garnison française est partie pour la France avec le général Duval. Telle est l'impulsion que l'empereur a déjà donnée à tout le monde depuis qu'il est dans son île, que l'opinion où l'on était qu'il serait obligé de découcher plaisait à chacun, car on redoute son incessante agitation. Il a marché une partie de la nuit, malgré la pluie, a laissé toute sa suite à Pianosa, d'où il s'est esquivé et est rentré avec beaucoup de fracas à trois heures du matin, précédé de paysans

(1) L'exil volontaire du comte Bertrand à Sainte-Hélène témoigne assez qu'à l'île d'Elbe le général Vincent et les autres officiers interprétaient mal ses sentimens. (*Note des éditeurs*).

portant en avant de lui des lanternes pour éclairer sa route; ce qu'il y a de plaisant, c'est que ces éclaireurs courent les rues en plein midi avec leurs lanternes et réclament leur salaire.

Samedi, 21. — Napoléon n'a pu emporter avec lui que son service de campagne; il n'a ni bijoux, ni tabatière, ni diamans; il a seulement avec lui deux fourgons de livres; il veut avoir une bibliothèque de 24,000 volumes, disant qu'il ne peut exister d'autre ressource à l'île d'Elbe, où il n'y a personne à voir.

Une chose à remarquer, c'est que pendant les vingt jours que Napoléon a passés à Fontainebleau, aucun ministre, aucun maréchal, aucun sénateur, ni conseiller d'Etat n'est venu le voir; Berthier, qui était avec lui, avait demandé d'abord d'aller à Paris pour vingt-quatre heures; il est revenu, lui, et a sollicité un nouveau congé, assurant qu'il reviendrait, mais il n'a pas reparu. Augereau l'a rencontré, l'a embrassé, alors que l'on ignorait encore son infâme proclamation; les deux valets de chambre, dont l'un le servait depuis qu'il était général, l'ont abandonné; il a donné à l'un en partant de Paris 25,000 fr. et à l'autre 50,000 fr.

Napoléon, de retour à trois heures du matin de l'île de Pianosa, est venu coucher dans son nouveau logement; il a paru fort content de sa promenade, et a parlé de faire construire quelques défenses sur l'île et d'y établir quatre grosses fermes susceptibles d'un assez riche produit. Mais il est permis de douter de l'exé-

cution d'un semblable projet, quoiqu'il fasse passer à Pianosa une garnison, un commandant et un ingénieur.

L'empereur a visité vers midi les bâtimens destinés aux officiers de sa maison; ceux-ci occupent vingt-trois logemens d'officiers, indépendamment de trois chambres immenses. Le nombre des officiers de troupe sera en outre d'environ cinquante, et l'on ne saura où les loger. Je remarque avec peine diverses dispositions peu raisonnables qui amèneront beaucoup d'embarras. L'on a, par exemple, annoncé hautement, en arrivant, que l'empereur prendrait à son service tous les officiers qui voudraient rester avec lui; plusieurs s'y sont décidés, et plus particulièrement les officiers corses; les soldats ont préféré rentrer chez eux, et Napoléon se trouve en ce moment avoir à sa solde une vingtaine d'officiers qui sont sans soldats, et dont on parle de réduire de moitié les appointemens déjà jugés insuffisans.

Lundi, 23. — Napoléon délibérant toujours, autour de son palais, sur les moyens de s'isoler de tout le monde, s'est vu tout-à-coup entouré par une bande de musiciens venus de Livourne, pour lui donner un concert, une sérénade; il s'en est d'abord défendu en avouant qu'il n'aimait pas la musique; puis, pressé de nouveau, il a fini par faire éconduire par les gendarmes la bande des symphonistes.

Un jardinier lui a été présenté. Il lui a demandé de

son ton ordinaire, c'est-à-dire assez brusque : Que savez-vous faire? Le jardinier, assez causeur, a oublié de parler uniquement de son affaire; il avait vu l'empereur en Flandre, sa femme et sa sœur avaient défendu deux batteriés que l'ennemi voulait enfiler... L'empereur ennuyé lui a dit : « Faites-vous de l'esprit, ou des parterres? Si ce n'est que de l'esprit, je n'ai pas besoin de vous; je veux des choux et des navets : prouvez-moi que vous savez en faire venir, et je pourrai vous prendre. » Napoléon a traité ensuite des gages de son jardinier qui aura 1,500 f. et le logement. Il s'occupe de tout ce qui touche à ses moindres intérêts avec un soin toujours étonnant; l'heure du déjeûner venue, il s'est tourné vers moi, et du ton le plus affable il m'a invité; quatre personnes étaient rangées autour d'une petite table à jouer; le déjeûner, qui dure moins d'une demi-heure, une fois terminé, on a été visiter le logement destiné à la princesse Pauline.

Napoléon a l'air, au premier moment, de n'avoir aucun désir; il semble que tout doive lui suffire; il ne veut rien d'abord, et d'encore en encore il lui faut tout, ce qui n'est point aisé où il est. Il a cependant fait choix du vin du pays, qu'il dit pouvoir remplacer pour lui le vin de Chambertin. Ce vin lui reviendra à quatre sous la bouteille, et il a fixé cet article de la dépense à six louis par an. Un bâtiment allant à Civita Vecchia, et chargé de riches effets pour le prince C. Borghèse, a été obligé de relâcher à Longone; Napo-

léon s'est fait apporter la lettre de chargement et a ordonné que tout fût débarqué, en disant qu'on le volait assez et qu'il pouvait bien voler quelque chose aux autres. La seule note du linge de table et de lit qu'on lui a présentée, et qui fait partie des effets trouvés à bord du bâtiment de relâche, est on ne peut pas plus considérable. Il a fait toutes les additions lui-même en ma présence et m'a demandé si tout valait 30,000 fr., ainsi qu'il le pensait.

Une circonstance à remarquer, et que l'on pourrait regarder comme un léger souvenir de la fortune qui avait si long-temps comblé les vœux de Napoléon, c'est qu'étant arrivé à l'Ile d'Elbe sans mobilier d'aucune espèce, et s'estimant heureux d'y trouver le lit et le mince ameublement que je pouvais lui offrir, il se soit vu quinze jours après tellement encombré de toutes sortes de richesses en ce genre, qu'il ait été obligé de prendre le logement d'une centaine d'hommes pour y établir un garde-meuble après avoir complètement meublé son appartement. Ceci veut une explication.

L'objet qui frappa le plus l'empereur lorsqu'il monta au fort Falcone, fut le palais de sa sœur Élisa, princesse de Piombino; et sitôt qu'il sut qu'il était complètement meublé, il fut bientôt d'accord avec le commissaire anglais pour faire enlever tout ce qu'il y avait. Les fourriers du palais partirent à bord des embarcations anglaises, qui furent occupées pendant

plusieurs jours à tout enlever : c'était même une chose assez plaisante de voir les Anglais, toujours disposés aux opérations des corsaires, rire de leurs succès pendant que le brave baron, commissaire allemand, contestait la légitimité de la spoliation d'un palais qui devait appartenir à la *Caza d'Austria*; mais il laissait faire ce qu'il ne pouvait empêcher, et disait que l'on se reprendrait sur les deux millions.

Quoi qu'il en soit, le dépouillement du palais de Piombino mit largement à l'aise l'empereur pour tout ce qu'on peut appeler besoin d'une grande maison; il eût fallu de grosses sommes et un temps bien long avant qu'il eût pu se procurer autre part les mêmes objets : ce qui était peut-être impossible.

Le château de Piombino finissait d'être évacué lorsque, ainsi qu'on l'a déjà dit, les vents contraires forcèrent un bâtiment richement chargé pour le compte du prince Borghèse de relâcher à Longone, second port de l'île d'Elbe; le bon prince, forcé de quitter Turin où il étalait beaucoup de faste, avait fait acheminer par Gênes et pour Rome tout ce qu'il avait de plus précieux. Les vents en disposèrent autrement, et livrèrent à son impérial beau-frère les chefs-d'œuvre de Canova, les bronzes, les dorures, linges et meubles du plus haut prix : c'est ainsi que l'empereur, qui aurait dû dépenser une somme énorme pour faire meubler son palais, se trouva bientôt embarrassé d'un très riche excédant en ce genre.

Napoléon, qui ambitionne toujours de pouvoir sortir de la place sans être vu, a désiré connaître le passage des *Altezzi*, quoique prévenu qu'il existait un pas très difficile. Sa Majesté était effectivement tombée tout comme un autre, mais elle a bientôt eu un grand-maréchal pour la relever; elle a bien promis qu'elle ne passerait plus par ce chemin, d'où elle s'est rendue à Ponticello, où elle a trouvé ses chevaux.

La nomination du commandant du bataillon franc a été connue, ce qui a fait éclater le parti opposé. Deux partis en effet se manifestent, celui de Vantini, Lapi, Breschi et autres; le second est celui du maire de Routini : il n'est pas aisé de concilier ces inconciliables.

Napoléon a déjà dit qu'avec une compagnie de ses grenadiers, qu'il appelle *ses grognards*, il aura bientôt fait taire tous les caquets; ce qui pourra être vrai pour les premiers temps : mais la garde fondra bientôt, et les habitans resteront avec leur caractère inquiet et récalcitrant, qui causera un jour de l'embarras.

Une chose qui ne peut s'oublier, c'est que le général Drouot, qui commandait l'artillerie de la garde, a assuré qu'ils se seraient parfaitement tirés d'affaire en France, si Napoléon n'avait pas commis une très grande faute en se jetant trop loin sur les derrières de l'ennemi. Ils avaient percé partout ses lignes, des divisions

entières mettaient bas les armes; mais il fallait attaquer sans perdre de temps, et ne pas aller jusqu'à Bar-le-Duc. L'ennemi a masqué son mouvement avec dix mille hommes de cavalerie que l'on a écrasés; on a eu même la précaution de semer des fusils sur le terrain pour laisser croire à la déroute de l'armée que l'on disait être derrière la cavalerie, et qui courait à marches forcées sur Paris. Napoléon, mieux informé, s'est porté avec précipitation sur la capitale; mais elle avait capitulé depuis deux heures, et il n'y avait guère aucun espoir, ainsi qu'il l'a dit à sa vieille garde, de pouvoir rétablir ses intérêts. Et ce qu'il y a d'étonnant aujourd'hui, c'est de voir cet homme, qui était il y a moins d'un mois à la tête des entreprises les plus vastes qui aient jamais agité les pensées d'aucun souverain, s'occuper avec tant d'attention des choses les plus simples; il réglait le 25 au matin, avec son jardinier, tous les détails de son jardin légumier, et sera de beaucoup l'homme de son asile qui aura le plus d'ordre.

Aujourd'hui (25 mai), à cinq heures, on a eu connaissance d'un brick et d'une frégate portant pavillon français; ce brick est *l'Inconstant*(1), donné à Napoléon par la France. La frégate, commandée par M. Moncabrié, est venue prendre la garnison; elle a salué le pavillon de l'île de vingt-un coups de canon, qui lui ont été rendus sur-le-champ.

(1) Le même qui a ramené l'empereur en France en 1815.

Jeudi, 26. — La garde impériale, arrivée de la veille à bord des transports anglais, a débarqué dans le port à huit heures du matin. Napoléon a été la voir à bord de grand matin; elle se compose de six à sept cents hommes et de quarante officiers; il a fait donner un déjeûner aux nouveaux débarqués par le grand-maréchal, et a déjeûné seul avec moi. J'ai ensuite accompagné Sa Majesté sur le quai pour voir transporter à terre tous les chargemens, opération qui a été faite avec une promptitude admirable.

Il y a eu réunion d'une douzaine de femmes dans la soirée, et il est à croire qu'il en sera de même tous les jeudis jusqu'à ce que toutes les femmes aient été présentées.

Vendredi, 27. — Un officier autrichien est parti aujourd'hui pour Paris; le grand-maréchal lui a remis des lettres, une entre autres pour le secrétaire...... de Joseph, auquel il était chargé de dire qu'il ne recevait pas de lettre de Napoléon, parce qu'il était monté à cheval.

Samedi, 28. — Dès le grand matin, Napoléon a pris un bon nombre d'hommes de sa garde par corvée pour faire enlever le pavé des rues dans lesquelles il veut passer en voiture; il a beaucoup cherché des chemins impossibles à créer sans des dépenses effrayantes; il a fait venir, pendant son déjeûner, un très brave homme, le maçon Ciotti, qu'il a accablé de questions sur les citernes et conduites d'eau; c'est aussi

pendant ce même déjeûner qu'on lui a remis une traduction italienne d'Ossian par Léoni ; il a avoué son goût pour ce poète, que cependant il a mis bientôt de côté, lorsqu'on lui a dit que l'impératrice venait en Toscane et le prince Eugène à Gênes. Il a entendu ces nouvelles avec plaisir, et a dit ne point croire à la première ; quant à la seconde, elle lui était connue depuis long-temps ; puis, en se promenant dans ses jardins, il a répété combien il serait heureux que l'impératrice vînt en Toscane ; le pays serait tranquille, il n'y aurait plus de funestes discussions. « *Quant à moi*, ajoutait l'empereur, *je ne sortirai plus de mon île, je ne mettrai plus les pieds sur le sol continental ; et si jamais je m'embarquais, ce serait pour aller en Angleterre.* »

L'on s'est récrié contre la préférence donnée à cette nation dont l'existence maritime est le crime des souverains de l'Europe, et contre laquelle l'immortelle Catherine avait soulevé toutes les puissances du Nord, qui avait causé sa ruine ; c'est elle qui met en ce moment les armes à la main du plus sage des peuples (1) et qui forcera les puissances du continent à les prendre. Napoléon s'est arrêté avec complaisance sur les généreux efforts auxquels se décident les Anglo-Américains et a exprimé des vœux pour le triomphe de leur cause. Il a beaucoup loué les sages discussions du secrétaire

(1) Allusion à la guerre des États-Unis.

Monroë sur les lois et les droits maritimes. Quelques observations ont eu lieu sur les deux partis existans dans la Nouvelle-Angleterre, et il a été aisé de reconnaître que Napoléon n'est pas pour les principes républicains.

Napoléon a demandé à parcourir tous les cantons du service du génie, et a fait remarquer en rentrant chez lui le portrait de l'impératrice tenant son fils dans ses bras; la mère et l'enfant sont entourés de guirlandes de fleurs. Ce petit tableau, de huit pouces de haut sur cinq de large, est un chef-d'œuvre d'Isabey. Napoléon a dit en parlant de son fils: « On s'est avisé de lui présenter des soldats Autrichiens, il a observé et dit sur-le-champ : *Ce ne sont pas là les soldats de papa.* »

Au retour de sa promenade, Napoléon a dit qu'il fallait démolir deux petits magasins de poudre voisins de chez lui, ce qui prouverait qu'il faut constamment des objets de distractions et de déplacement à son esprit inquiet; il est rentré le soir dans sa voiture attelée de quatre chevaux, ce qui lui a fait grand plaisir.

Toutes les cloches sonnent au coucher du soleil, de nombreux pétards se font entendre dans la ville, tout annonce la grande fête qui se prépare pour le 29.

Dimanche, 29. — Aujourd'hui on s'est rendu au palais à dix heures. Napoléon s'est bientôt montré dans un nouveau salon que l'on avait disposé pendant la nuit. Les bustes de ses sœurs Pauline et Elisa étaient

sur une table; il a fait enlever le dernier, horriblement mauvais, et a conservé celui de Pauline, par Canova. A onze heures précises et après son déjeûner, auquel il m'avait fait appeler, il s'est mis en marche pour la messe; ç'a été un spectacle bien nouveau pour Porto-Ferrajo de voir sur la place un superbe bataillon de la vieille garde et vingt-cinq jeunes Polonais parfaitement montés. La messe a été chantée en musique, et un jeune Elbois, habillé de vert, est monté en chaire pour dire ce qu'on ne dit plus de Napoléon; de nombreuses salves de pétards ont annoncé l'entrée et la sortie de la messe après laquelle Napoléon a reçu tout le monde. Un bal aussi nombreux qu'il pouvait l'être à Porto-Ferrajo, et surtout beaucoup trop paré, a terminé cette fête. Dans le principe ce jour était dédié au bon saint Christin, patron du lieu; il avait été différé de jour en jour pour pouvoir fêter en même temps l'arrivée de Sa Majesté, qui est venue de très bonne heure, et qui est restée assez long-temps, s'amusant beaucoup de caquets et peut-être aussi d'un projet amoureux dont plusieurs femmes recherchent la préférence.

Aujourd'hui le commandant de la garde nationale de Lapi a donné un grand dîner à la garde impériale. Un architecte de Livourne, longuement désiré, est enfin arrivé. Une chose à observer, c'est que Sa Majesté s'est rendue au bal aux flambeaux dans deux voitures, ayant trois femmes dans la sienne et dans l'au-

tre des officiers de sa maison; rien de semblable ne se concevait possible avant son arrivée.

Lundi, 30. — Napoléon, qui voit tous les jours sa garde, s'est occupé six heures consécutives du casernement de ses grenadiers; il a vu et touché les literies en détail, a goûté le pain et le vin, et s'est plu à descendre dans des soins ignorés des officiers qu'il menait assez mal, des sous-officiers qu'il grondait, et même des grenadiers avec lesquels il conserve un grand fonds de douceur.

Napoléon a été reconnaître le passage des voitures qui l'occupe toujours beaucoup; il a repoussé des marchands sculpteurs de Carrare, et, comme je viens de le dire, il s'est rendu aux casernes de ses grognards, a caressé les soldats, grondé les officiers subalternes, et bourré les officiers supérieurs; il ménage infiniment les grenadiers qui paraissent avoir seuls le droit de faire des observations dont il rit, et qu'il désapprouve beaucoup dans la bouche des officiers.

Il a parcouru seul le fort de l'Étoile et les environs de la porte de Terre, rêvant à des projets que le *Grognon*, directeur des fortifications, contrarie habituellement; il a fait appeler trois fois son architecte dans la journée, et lui a accordé la table et le logement avant de partir pour une nouvelle tournée dans l'île. L'architecte Betinelli paraît avoir beaucoup d'intelligence et de facilité pour l'ornement.

Mardi, 31. — Napoléon s'est embarqué à quatre

heures et demie par Palmagula et Rio; il a fait commander une foule d'hommes de corvée pour différens travaux; tout le monde doit travailler pour lui, ce qui est cause en partie qu'un vrai contentement a éclaté quand on a su qu'il serait deux jours absent. On a d'un autre côté la certitude que la garnison de Longone, horriblement mécontente, dit hautement qu'elle a été trompée; les grenadiers et officiers se plaignent de même habituellement à Porto-Ferrajo. Voilà donc Napoléon entouré d'hommes généralement mécontens, et qui seuls peuvent faire sa force; sa position n'est pas à envier; il est même heureux que tous ses bagages lui soient parvenus, car l'escorte aujourd'hui ne l'accompagnerait plus ainsi qu'elle l'a fait, et il est très probable que la désertion diminuerait bientôt les charges de son trésor.

Un nouveau sculpteur de Carrare est arrivé avec deux beaux bustes de l'empereur et de l'impératrice élevés sur deux grands piédestaux en marbre noir; il laisse le tout pour quinze louis (il en aurait eu 150 il y a deux mois), et ne peut cependant les placer. Ceci rappelle assez bien le bon marchand de Smyrne embarrassé de son baron allemand.

Une frégate anglaise entrée vers les onze heures a annoncé la prochaine arrivée de la princesse Pauline à bord d'une frégate napolitaine. Napoléon a reçu cette nouvelle à l'ancien temple de Jupiter, éloigné d'une lieue, où il déjeûnait, et où il paraît décidé à

s'élever une campagne sur les ruines du temple. Il est parti sur-le-champ pour voir sa sœur sur la frégate; la princesse, qui était au lit avec la fièvre et qui ne voulait ni ne pouvait se remuer, a fini par quitter le bord, monter en voiture et venir dîner. L'empereur lui a cédé son propre lit, le seul qui convienne à l'état de la princesse dans un palais aussi restreint.

2 *juin*. — La princesse a passé la journée avec son frère.

3. — La princesse a fait voile.

4. — Napoléon a été pendant trois heures à bord de la frégate anglaise, où l'on fêtait l'anniversaire du roi Georges. C'était une des bizarreries dignes de remarque dans les destinées de Napoléon, d'être entré le 4 mai dans son nouvel empire, et d'avoir célébré un mois après à bord d'une frégate anglaise la fête de Sa Majesté Britannique. Bientôt Napoléon, qui a rempli pendant vingt ans le monde entier de l'éclat de sa vie, s'ennuiera d'une existence que, pour le repos du genre humain, il est à désirer que l'on puisse oublier.

Napoléon désire par dessus tout pouvoir se procurer une campagne habitable; il visite à cet effet tout ce qui serait dans le cas de lui offrir cet agrément; mais la plus forte maison de l'île ne saurait lui présenter aucune ressource, pas même à la plupart de ses officiers; les cuisines; offices et lingeries à Porto-Ferrajo occupent en ce moment une caserne de plus de cent cinquante hommes, son garde-meuble en occupera bien

autant, et les officiers de sa maison, sans y comprendre un seul officier de sa garde ou militaire, occupent les logemens de trente officiers. On conçoit facilement qu'avec l'habitude d'un aussi grand train les campagnes de Porto-Ferrajo réunies ne sauraient lui offrir un emplacement convenable. Il sera donc obligé d'en créer un, entreprise vraiment coûteuse; son goût dominant est de se soustraire aux regards de tout le monde, il désire même le voisinage de quelque forêt pour son habitation. Il demande sans cesse à avoir des arbres et rien ne semble lui plaire autant que la vue d'un grand chêne. Je doute cependant qu'il ne fasse point abattre les arbres qui seraient autour de lui s'il les voyait long-temps et souvent. Il veut constamment du changement; on l'a vu détruire malgré lui des murs et des plantations dont il avait reconnu l'utilité pour lui, et choisir le moment de l'absence de ceux qui auraient pu contrarier son désir. Il a poussé ce goût étrange jusqu'à faire démolir le logement le plus utile de la place qui recevait nombre de personnes de sa maison, lesquelles avaient fait de la dépense pour se loger et se sont vu enlever leur toit qui offusquait un peu la vue du souverain.

Son grand esprit d'ordre était quelquefois injuste; il n'existait qu'un local pour y placer ses quatre-vingts et tant de chevaux; mais ce local était compris dans le bail à ferme passé, pour neuf ans, à un particulier de l'île qui a affermé la pêche du thon pour le prix de

33,000 fr. par an. Napoléon a voulu absolument s'emparer de ce local malgré tout ce qu'on a pu lui dire en faveur du fermier qui a le plus grand besoin de son magasin en ce moment, qui est celui de sa pêche. Napoléon a toujours répondu en plaisantant à toutes les observations, disant que le fermier est assez riche pour en faire construire un autre ailleurs : on pourrait dire qu'il ne s'est montré ni juste, ni généreux en cette circonstance.

Un autre objet, qui a sur-le-champ fixé l'ambition financière de Napoléon, a été de créer un lazareth. Assez ignorant de toutes les conditions voulues pour former un pareil établissement, il a de suite prononcé l'évacuation d'un immense magasin de sel dans lequel il voit déjà un lazareth tout construit, ce que ne pourront jamais admettre ni le commerce ni la santé de Livourne. Le prétendu lazareth existerait au pied d'un mornet privé d'eau ; les individus tenus d'y faire quarantaine ne pourraient y résister, et les marchandises pourraient bien difficilement y subir les préparations voulues pour la désinfection. Il parviendrait même à créer un établissement raisonnable, que la jalousie de l'administration sanitaire de Livourne lui ferait une guerre qu'il ne pourrait pas soutenir. Déjà, sur de légers soupçons, et parce qu'il existe à Porto-Ferrajo quelques marchandises venant de Malte, la santé de Livourne a mis une quarantaine de vingt-cinq jours sur tout ce qui vient de l'île. Vainement on apporte

tous les certificats de parfaite santé en arrivant, le bureau de Livourne, qui n'admet pas que l'on puisse désinfecter des marchandises dans l'île d'Elbe, ne se relâche point de la durée prescrite. Peut-être aussi la quarantaine de vingt-cinq jours n'était-elle qu'une mesure politique pour empêcher les promenades à l'île d'Elbe d'un grand nombre d'ouvriers et de curieux qui s'y portent pour être occupés par l'empereur, ou pour le voir...

Nous avons annoncé que nous ne donnions à nos lecteurs qu'un fragment du *Mémorial de l'île d'Elbe*. Là, en effet, s'arrêtent les notes et le journal du général baron de Vincent. Son rappel par le nouveau gouvernement de France et son retour ont pu seuls interrompre ce curieux travail, qui aurait été si important comme document historique.

(*Note de l'Editeur.*)



DÉPOSITION
de M. de Saint-Mars,
GOUVERNEUR
DE
L'HOMME AU MASQUE DE FER,
RÉVÉLANT LE SECRET DE SA NAISSANCE.

*

L'Institut historique a publié, dans le second numéro de son journal, une lettre dans laquelle M. Aug. Billiard, ancien secrétaire-général du ministère de l'intérieur, explique comment il a connu la vérité sur le mystérieux personnage auquel on a donné le nom de *l'homme au masque de fer.* Voici les principaux passages de la lettre de M. Billiard:

« M. d'Hauterive, garde des archives aux affaires » étrangères, était fort lié avec M. le comte de Montali» vet, ministre de l'intérieur sous le gouvernement im-

» périal. Attaché au cabinet de ce ministre, il m'est
» arrivé plusieurs fois, soit de faire copier les manu-
» scrits que M. d'Hauterive lui confiait, soit de les
» collationner avec les originaux. La plus curieuse
» des pièces dont j'aie ainsi pris connaissance, est la
» relation écrite par M. de Saint-Mars lui-même de
» l'importante commission dont il fut chargé. Elle
» forme un petit cahier sur papier pareil, pour la
» grandeur, à celui que nous appelons papier d'éco-
» lier. On ne peut élever le moindre doute sur son
» authenticité.

» Si ma mémoire est fidèle, car il y a vingt-deux ans
» que j'eus entre les mains ce précieux document,
» M. de Saint-Mars dit qu'il a cru devoir faire cette
» relation pour le repos de sa conscience, et pour
» rendre compte de la manière dont il s'est acquitté
» de sa mission.

» Je me rappelle parfaitement les faits principaux
» contenus dans le récit de M. de Saint-Mars. On avait
» prédit à la reine Anne d'Autriche qu'elle accouche-
» rait de deux enfans jumeaux, qui seraient un jour
» la cause de grands troubles dans le royaume. La
» reine fut frappée de cette prédiction. Arrivée au
» terme de sa grossesse, elle accoucha d'un premier
» enfant, dont la naissance fut constatée de la ma-
» nière que l'on constatait alors la naissance des prin-
» ces. Lorsque tout le monde se fut retiré, à l'excep-
» tion des personnes qui veillaient auprès d'elle, la

» reine éprouva de nouveau les douleurs de l'enfante-
» ment; elle ne tarda pas à mettre au monde un second
» prince qui lui rappela la prédiction. Dans notre
» ancienne jurisprudence, on pensait que le dernier
» venu de deux jumeaux était l'aîné. Il fut décidé
» qu'on cacherait la naissance du second enfant, et
» qu'il serait confié à M. de Saint-Mars. Celui-ci fut
» en effet chargé de l'emporter en Bourgogne, où il
» avait une propriété.

» Parvenu à l'âge de quinze ou seize ans (1), le jeune
» homme soupçonna qu'il n'était pas étranger aux mes-
» sages qui arrivaient de temps en temps de la cour.
» Profitant d'un moment où M. de Saint-Mars était
» sorti, il força la serrure d'un meuble dans lequel
» ce dernier renfermait ses dépêches, et il en vit
» assez pour savoir qui il était. M. de Saint-Mars
» qui survint, lui enjoignit, sous peine de la vie, de
» se taire sur ce qu'il avait découvert. Ayant aussitôt
» expédié un courrier en cour, ce seigneur reçut
» l'ordre de se rendre aux îles Sainte-Marguerite avec
» son pupille, qui devint alors son prisonnier.

» La lecture du manuscrit de M. de Saint-Mars me
» laissa une impression douloureuse et profonde. Je
» fus obligé de le lire attentivement, mais avec rapi-
» dité. C'était pour nous un devoir d'oublier les choses
» que l'on confiait à notre discrétion. L'employé qui
» fit la copie de cette pièce importante s'appelle

(1) Il avait alors dix-neuf ans.

» M. Amiot; il doit habiter Paris. M. Goubault, mort
» préfet du Var, lut ainsi que moi l'original. Je crois
» que M. Labiche, chef de la division du cabinet, en
» prit également connaissance.

» Dans les Mémoires du maréchal de Richelieu, où
» il y a tant de choses apocryphes, Soulavie donne sur
» l'homme au masque de fer des détails qui se rappro-
» chent beaucoup de ceux contenus dans le manuscrit
» de M. de Saint-Mars. D'après le récit de Soulavie,
» mademoiselle de Valois, fille du régent, n'aurait
» consenti à partager le lit de son père qu'à la condi-
» tion que celui-ci lui révèlerait le secret de l'homme
» au masque de fer. A peine l'eut-elle connu, qu'elle
» en fit part au duc de Richelieu, son amant. Il n'est
» pas surprenant que ce dernier en ait parlé à son se-
» crétaire. Je suis convaincu que Voltaire savait aussi
» la vérité.

» M. de Montalivet fils doit posséder la copie que
» nous avons faite du manuscrit de M. de Saint-Mars,
» car son père conservait avec beaucoup de soin les
» documens historiques qu'il pouvait se procurer. »

La copie que doit avoir M. de Montalivet n'est pas la seule qu'on ait faite du manuscrit de M. de Saint-Mars. Il en existe encore une; mais comme on ignorait de quelle source elle avait pu provenir, des doutes s'étaient élevés sur l'existence de l'original, quoique les détails qu'elle renferme aient un singulier caractère de vérité. Nous l'avons communiquée à M. Billiard,

auquel elle a rappelé, mot pour mot, le document original qu'il a tenu entre ses mains. Dès lors tous nos doutes se sont dissipés.

En fait, il est constant que les archives des affaires étrangères possèdent un manuscrit dont nous donnons la reproduction fidèle.

Ce manuscrit ne peut être apocryphe; l'écriture, le papier, le format, ainsi que nous l'a affirmé M. Billiard, sont évidemment du siècle de Louis XIV. Comment se serait-on imaginé de composer à cette époque un roman pareil, de le déposer et de le conserver dans les archives de l'État? On serait, jusqu'à un certain point, fondé à suspecter l'authenticité de ce document, s'il sortait d'un autre dépôt que celui des affaires étrangères. Mais c'est M. d'Hauterive lui-même qui l'a confié à M. de Montalivet; l'ancien ministre en a fait faire une copie; celle-ci est aux mains de son fils, qui peut contester l'exactitude de celle que nous avons fait imprimer.

Le secret de l'homme au masque de fer sera donc entièrement révélé. S'il existe aux affaires étrangères quelque pièce apocryphe, assurément ce n'est pas celle que nous publions. Les personnes qui, en puisant aux mêmes sources que nous, auraient cherché à prouver que l'homme au masque de fer n'était pas le frère de Louis XIV, n'auraient-elles pas été induites en erreur par des pièces fabriquées pour donner le change et cacher la vérité?

La note suivante qu'on doit à M. Beuchot et qu'on trouve dans une édition récente des œuvres de Voltaire, serait un nouveau témoignage à l'appui de nos assertions, s'il était encore besoin de les justifier.

Un jour, à l'ordre, peu de temps avant sa mort, Louis XVIII, selon son habitude, paraissait absorbé dans son fauteuil, quand une conversation s'engagea sur l'histoire du Masque de fer, entre M. le comte de Pastoret, gentilhomme de la chambre du roi, et un de ses collègues. M. de Pastoret défendait vivement l'opinion énoncée plus haut. Le roi, en l'entendant, sembla sortir de son assoupissement, mais ne dit mot. Le lendemain, une nouvelle discussion s'éleva encore à l'ordre, entre les mêmes interlocuteurs, sur une autre question historique, également controversée. M. de Pastoret fut interrompu par le roi, qui lui dit : « Pastoret, hier » vous aviez raison, et aujourd'hui vous avez tort. »

M. de Saint-Mars.

DÉCLARATION

DU GOUVERNEUR

DU MASQUE DE FER.

Le prince infortuné que j'ai élevé et gardé jusque vers la fin de mes jours, naquit le 5 septembre 1638, à huit heures et demie, pendant le souper du roi. Son frère, à présent régnant, était né le matin à midi pendant le dîner de son père. Mais autant la naissance du roi fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin; car le roi, averti par la sage-femme que la reine devait faire un second enfant, avait fait rester en sa chambre le

chancelier de France, la sage-femme, le premier aumônier, le confesseur de la reine et moi, pour être témoins de ce qu'il en arriverait, et de ce qu'il voulait faire s'il naissait un second enfant.

Déjà depuis long-temps le roi était averti par prophétie que sa femme ferait deux fils; car il était venu depuis plusieurs jours des pâtres à Paris, qui disaient en avoir eu inspiration divine, si bien qu'il se disait dans Paris que si la reine accouchait de deux Dauphins, comme on l'avait prédit, ce serait le comble du malheur de l'État. L'archevêque de Paris, qui fit venir ces devins, les fit renfermer à Saint-Lazare, parce que le peuple en était ému; ce qui donna beaucoup à penser au roi, à cause des troubles qu'il avait lieu de craindre dans son État. Arriva ce qui avait été prédit par les devins, soit que les constellations en eussent averti les pâtres, soit que la Providence voulût avertir Sa Majesté des malheurs qui pouvaient advenir à la France. Le cardinal, à qui le roi par un messager avait fait savoir cette prophétie, avait répondu qu'il fallait s'en aviser; que la naissance de deux Dauphins n'était pas une chose impossible, et que, dans ce cas, il fallait soigneusement cacher le second, parce qu'il pourrait à l'avenir vouloir être roi, combattre son frère, pour soutenir une seconde ligue et régner.

Le roi était souffrant dans son incertitude, et la reine, qui poussa des cris, nous fit craindre un second

accouchement. Nous envoyâmes quérir le roi qui pensa tomber à la renverse, pressentant qu'il allait être père de deux Dauphins. Il dit à monseigneur de Meaux qu'il avait prié de secourir la reine : « Ne quittez pas mon épouse jusqu'à ce qu'elle soit délivrée; j'en ai une inquiétude mortelle. » Incontinent après, il nous assembla, l'évêque de Meaux, le chancelier, le sieur Honorat, la dame Péronnette, sage-femme, et moi, et il nous dit en présence de la reine, afin qu'elle pût l'entendre, que nous répondions sur notre tête, si nous publiions la naissance d'un second Dauphin, et qu'il voulait que sa naissance fût un secret de l'État, pour prévenir les malheurs qui pouvaient arriver, la loi salique ne déclarant rien sur l'héritage du royaume en cas de naissance de deux fils aînés de roi.

Ce qui avait été prédit arriva, et la reine accoucha, pendant le souper du roi, d'un Dauphin plus miguard et plus beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier, comme s'il eût éprouvé déjà du regret d'entrer dans la vie où il aurait ensuite tant de souffrances à endurer. Le chancelier de France dressa le verbal de cette merveilleuse naissance, unique dans notre histoire; ensuite Sa Majesté ne trouva pas bien fait le premier procès-verbal, ce qui fit qu'elle le brûla en notre présence, et ordonna de le refaire plusieurs fois jusqu'à ce que Sa Majesté le trouvât de son gré, quoi que pût remontrer M. l'aumônier, qui prétendait que Sa Majesté ne pouvait

cacher la naissance d'un prince ; à quoi le roi répondit qu'il y avait en cela une raison d'État.

Ensuite le roi nous fit signer notre serment ; le chancelier le signa d'abord, puis son aumônier, puis le confesseur de la reine, et je signai après ; le serment fut aussi signé par le chirurgien et par la sage-femme qui délivra la reine, et le roi attacha cette pièce au procès-verbal qu'il emporta, et dont je n'ai jamais ouï parler. Je me souviens que Sa Majesté s'entretint avec le chancelier de France sur la formule de ce serment, et qu'il parla long-temps fort bas de monseigneur le cardinal. Après quoi la sage-femme fut chargée de l'enfant dernier-né ; et comme on a toujours craint qu'elle ne parlât trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'avait souvent menacée de la faire mourir si elle venait à parler ; on nous défendit même de jamais parler de cet enfant entre nous, qui étions les témoins de sa naissance. Pas un de nous n'a encore violé son serment ; car Sa Majesté ne craignait rien tant après elle que la guerre civile que ces deux enfans nés ensemble pouvaient susciter, et le cardinal l'entretint toujours dans cette crainte, quand il s'empara ensuite de la surintendance de l'éducation de cet enfant. Le roi nous ordonna aussi de bien examiner le malheureux prince qui avait une verrue au-dessus du coude gauche, une tache jaunâtre du côté de son col du côté droit, et une plus petite verrue au gras de la cuisse droite, parce que Sa Majesté, en cas de

décès du premier né, entendait, et avec raison, mettre en sa place l'enfant royal qu'il allait nous donner en garde; pour quoi il requit notre seing au procès-verbal, qu'il fit sceller d'un petit sceau royal en notre présence, et nous le signâmes selon l'ordre de Sa Majesté et après elle. Et pour ce qu'il en fut des bergers qui avaient prophétisé sa naissance, je n'ai pu en entendre parler, mais aussi jamais je ne m'en suis enquis; M. le cardinal, qui prit soin de cet enfant mystérieux, aura pu les dépayser.

Pour ce qui est de l'enfance du second prince, la dame Péronnette en fit comme d'un enfant sien d'abord, mais qui passa pour le fils bâtard de quelque grand seigneur du temps, parce qu'on reconnut aux soins qu'elle en prenait et aux dépenses qu'elle faisait, que c'était un fils riche, encore qu'il fût désavoué.

Quand le prince fut un peu grand, monseigneur le cardinal Mazarin, qui fut chargé de son éducation après monseigneur le cardinal de Richelieu, me le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme l'enfant d'un roi, mais en secret. La dame Péronnette lui continua ses offices jusqu'à la mort avec attachement d'elle à lui et lui à elle encore davantage. Le prince a été instruit en ma maison, en Bourgogne, avec tout le soin qui est dû à un fils de roi et frère de roi.

J'ai eu de fréquentes conversations avec la reine-mère pendant les troubles de la Fronde, et Sa Majesté me parut craindre que si jamais la naissance de cet

enfant était connue du vivant de son frère le jeune roi, quelques mécontens n'en prissent raison de se révolter, parce que plusieurs médecins pensent que le dernier-né de deux enfans jumeaux, est le premier conçu, et par conséquent qu'il est roi de droit, tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de cet état.

Cette crainte néanmoins ne put jamais engager la reine à détruire les preuves par écrit de sa naissance, parce qu'en cas d'évènement et de mort du jeune roi, elle entendait faire reconnaître son frère quoiqu'elle eût un autre enfant; elle m'a souvent dit qu'elle conservait ces preuves par écrit dans sa cassette.

J'ai donné au prince infortuné toute l'éducation que je voudrais que l'on me donnât à moi-même, et les fils des princes avoués n'en ont pas eu une meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur du prince, quoique sans le vouloir; car, comme il avait à dix-neuf ans une envie étrange de savoir qui il était, et comme il voyait en moi la résolution de le lui taire, me montrant à lui plus ferme quand il m'accablait de prières, il résolut dès lors de cacher sa curiosité, et de me faire accroire qu'il pensait qu'il était mon fils né d'amour illégitime. Je lui dis souvent là-dessus, quand il m'appelait son père, quand nous étions seuls, qu'il se trompait, mais je ne lui combattais plus le sentiment qu'il affectait peut-être pour me faire parler, le laissant accroire, moi,

qu'il était mon fils, sans combattre en lui ce sentiment, et lui, se reposant là-dessus, mais cherchant des moyens de reconnaître qui il était.

Deux ans s'étaient écoulés quand une malheureuse imprudence de ma part, de quoi j'ai bien à me reprocher, lui fit connaître en partie qui il était. Il savait que le roi m'envoyait depuis peu de temps des messagers, et j'eus le malheur de laisser ma cassette, des lettres de la reine et des cardinaux ouvertes; il lut une partie, et devina l'autre par sa pénétration ordinaire, et il m'a avoué dans la suite qu'il avait enlevé la lettre la plus expressive et la plus marquante sur sa naissance.

Je me ressouviens qu'une habitude hargneuse et brutale succéda à son amitié et à son respect pour moi, dans lequel je l'avais élevé; mais je ne pus d'abord reconnaître la source de ce changement; car je ne me suis avisé jamais comment il avait fouillé dans ma cassette, et jamais il n'a voulu m'en avouer les moyens, soit qu'il ait été aidé par quelques ouvriers qu'il n'a pas voulu faire connaître, ou qu'il ait eu d'autres moyens.

Il commit un jour cependant l'imprudence de me demander les portraits du feu roi Louis XIII et du roi régnant. Je lui répondis qu'on en avait de si mauvaises gravures, que j'attendais qu'un ouvrier en eût fait de meilleures pour les avoir chez moi. Cette réponse, qui ne le satisfit pas, fut suivie de la demande

d'aller à Dijon. J'ai su dans la suite que c'était pour y aller voir un portrait du roi, et partir pour la cour qui était à Saint-Jean-de-Luz, à cause du mariage avec l'infante, et pour s'y mettre en parallèle avec son frère et voir s'il en avait la ressemblance; j'eus connaissance d'un projet de voyage de sa part, et je ne le quittai plus.

Le jeune prince alors était beau comme les amours, et l'amour l'avait aussi très bien servi pour avoir un portrait de son frère, car depuis quelques mois une jeune gouvernante de la maison était de son goût, et il la caressa si bien et la contenta de même, que, malgré la défense à toutes les domestiques de ne rien lui donner que par ma permission, elle lui donna une gravure du roi. Le malheureux prince s'y reconnut, et il le pouvait bien, puisqu'un portrait pouvait servir à l'un et à l'autre, et cette vue le mit dans une telle fureur qu'il vint à moi en me disant: « Voilà mon frère; voilà qui je suis, » en me montrant une lettre du cardinal Mazarin qu'il m'avait volée. La scène fut telle dans la maison.

La crainte de voir le prince s'échapper et accourir au mariage du roi, me fit craindre un pareil évènement. Je dépêchai un messager au roi pour l'informer de l'ouverture de ma cassette, et du besoin de nouvelles instructions. Le roi fit envoyer ses ordres par M. le cardinal, qui furent de nous renfermer tous les deux jusqu'à des ordres nouveaux, et lui faire enten-

dre que sa prétention était la cause de notre malheur commun. J'ai souffert avec lui dans notre prison jusqu'au moment que je crois que l'arrêt de partir de ce monde est prononcé par mon juge d'en haut, et je ne puis refuser à la tranquillité de mon âme, ni à mon élève une espèce de déclaration qui lui indiquerait les moyens de sortir de l'état ignominieux où il est, si le roi venait à mourir sans enfans. Un serment forcé peut-il obliger au secret sur des anecdotes incroyables qu'il est nécessaire de laisser à la postérité?

SAINT-MARS.

ASSASSINAT

DU GÉNÉRAL RAMEL,

LE 15 AOUT 1815.

Avertissement.

Parmi les crimes que produisit l'esprit de parti, après la seconde rentrée des Bourbons en France, l'assassinat du général Ramel est un de ceux dont les détails ne sont jamais venus entièrement à la connaissance du public. Nous devons à une personne qui avait entrepris de rassembler des documens authentiques sur le déplorable drame de la réaction royaliste en 1815, une révélation complète des motifs et des auteurs de cet assassinat.

Quelle secrète influence paralysa, dans cette occasion, l'action de la justice, d'où vint l'impunité? La réponse est écrite dans l'histoire de ces temps malheureux, et, quelle que soit cette réponse, il ne nous appartient ni de la justifier, ni de la réfuter. Notre tâche à nous, est celle du *collecteur de mémoires*, qui ne prend parti ni pour ni contre les faits, dont il se borne à enregistrer fidèlement les preuves et les témoignages.

La pièce que nous imprimons aujourd'hui est le rapport de M. le vicomte Combette de Caumont à la cour royale de Toulouse dont il était l'un des conseillers; c'est le résultat d'une investigation impartiale que poursuit courageusement, au milieu de circonstances graves, un magistrat qui cherche la vérité et qui veut sincèrement la répression des attentats contre la société dont les tribunaux doivent être les défenseurs.

Le récit de M. Combette de Caumont laisse sans doute à désirer; mais dans des actes de cette nature la pureté et l'élégance sont des mérites si secondaires, qu'il ne faut pas hésiter à les conserver textuellement. Ainsi avons-nous fait, nous conformant, en ce point, à la règle que nous nous sommes prescrite et aux intentions exprimées dans l'espèce d'introduction historique, dont la personne de qui nous tenons le rapport du conseiller à la cour royale de Toulouse a cru devoir le faire précéder.

La rentrée des Bourbons, en 1814, excita un véritable enthousiasme parmi les populations méridionales de la France. La Guyenne, le Languedoc et la Provence saluèrent leur retour avec une joie délirante; c'était un changement de régime qui leur arrivait, et tout changement est un bonheur dans ces contrées renommées pour la versatilité et la facile exaltation de leurs habitans. Il faudra que notre histoire raconte qu'alors on les vit trembler que l'humiliation de la

patrie ne fût pas définitivement consommée, et que, pour hâter les succès de l'invasion étrangère, ils allèrent au-devant d'elle, et demandèrent à la guider. Tristes souvenirs dont nous nous sentons affligés, et pour eux et pour nous.

S'être traînés sur les genoux pour plaire à Wellington, et avoir chanté la gloire anglaise par amour du panache de Henri IV, que certes ne portait pas le duc d'Angoulême, était un crime de lèse-nation pour lequel ses auteurs ou ses complices ne croyaient pas obtenir de pardon dans le cas d'un retour de fortune. Aussi la soudaine apparition de Napoléon, reporté du rivage de Cannes par le flot populaire, au centre de la capitale qu'il avait remplie de ses œuvres et des trophées de sa gloire, les glaça-t-elle de terreur.

Les traîtres et les lâches furent consternés, et pourtant ils purent bientôt s'apercevoir qu'on ne songeait pas même à leur demander compte de leur conduite; cette inattention affectée à leur égard n'était ni dédain ni clémence, mais sage politique. Napoléon ne se souciait pas d'appeler sur la tête des coupables une vindicte des plus légitimes : cette justice aurait eu les apparences d'une sanglante réaction, et, dans toute sa vie de grand homme, il n'eut rien tant en horreur que ces rigueurs de représailles qui ont toujours pour inconvénient de perpétuer les haines de partis et de préparer des dissensions civiles. Le seul châtiment qu'il eût voulu infliger à ces ennemis de la patrie était

le spectacle de son indépendance recouvrée malgré leurs intrigues et leurs efforts... et c'était de la victoire qu'il attendait ce glorieux résultat. Malheureusement, dans l'excès de sa confiance et de son abandon à la providence de son étoile, qui semblait de nouveau resplendir d'un éclat presque miraculeux, il négligea d'éloigner de son armée beaucoup de dévouemens équivoques, et au jour de la grande bataille, il y eut autour de lui assez de perfidie et de froideur de zèle pour ruiner les combinaisons de son génie... Waterloo devait être le coup de foudre qui aurait dispersé les élémens de la coalition ; Waterloo fut une défaite que le méchant vouloir, les menées ténébreuses des amis de l'étranger et les pitoyables calculs de quelques imprudens amis de la liberté rendirent irréparable.

La chute du trône impérial, une seconde fois renversé, ouvrit pour la France une ère fatale de douleur, d'avilissement et d'opprobre : l'accablant fardeau de l'occupation, que les boutiquiers parisiens, race de prostitués ni plus ni moins que les courtisanes de leurs carrefours, reçurent à la fois comme une libératrice et comme un surcroît de consommateurs, s'appesantit principalement sur les provinces qui, pendant la campagne de France, en 1814, avaient le plus opposé l'obstacle de leur courage au torrent de la coalition.

La Vendée, la Bretagne, et tout le théâtre de la chouannerie des cent-jours furent préservés de ce

fléau, autant par reconnaissance de leurs efforts pour la défense de la cause des Bourbons que parce qu'une manifestation très énergique de leur part les fit respecter.

Le Midi jouit d'une immunité pareille, dont il fut redevable seulement à son royalisme, qui, de profondément caché qu'il était resté aussi long-temps que la lutte n'avait pas été décidée, s'était réveillé furieux du moment qu'il avait pu se montrer sans crainte.

Les Vendéens s'étaient battus pour leur roi; la lutte terminée, ils remirent l'épée au fourreau et ne tuèrent personne.

Les Languedociens et le Provençaux, qui s'étaient enfoncés dans leur couardise et s'étaient tenus cois pendant que les destinées du drapeau tricolore étaient incertaines, ne virent pas plutôt flotter le drapeau blanc, qu'au sein de la paix, ils s'armèrent pour assouvir leur vengeance par des massacres et d'atroces assassinats. A Nîmes on égorgea des soldats, et les pauvres militaires isolés ne pouvaient regagner leurs foyers sans que la populace de ces pays, les seuls en France où il y ait encore une populace véritable, c'est-à-dire une tourbe ignorante, superstitieuse et grossière au-delà de toute expression, leur courût sus comme à des bêtes fauves. A Marseille, on fit un carnage des Mamelucks, et, pour justifier cette horrible boucherie, on répéta jusqu'à satiété que ces malheureux, d'une intrépidité si héroïque durant nos guerres de l'em-

pire, avaient été, dans les prisons d'État, les instrumens des exécutions clandestines ordonnées par Bonaparte. On les mettait en pièces ou on les noyait pour les punir d'avoir étranglé Pichegru et une foule d'autres victimes qui avaient péri, soit dans les souterrains, soit dans les fossés du château de Vincennes, où tout le monde sait, à présent, que le duc d'Enghien est le seul qui ait subi ce sort rigoureux. A Avignon, le maréchal Brune fut assassiné par les gens *comme il faut* de l'endroit, qui se réservèrent la joie de ce meurtre à l'exclusion des royalistes de la plébécule du ci-devant Comtat, trop peu dignes, selon eux, de tremper leurs mains dans le sang d'un ancien jacobin, à qui ils imputaient d'avoir figuré activement parmi les septembriseurs et d'avoir coupé la tête de la princesse Lamballe. Dans le département du Tarn, tout ce ramas de noblions, que la robe parlementaire a fait pulluler aux environs de Toulouse, poussèrent des cris d'allégresse en songeant que la vie du maréchal Soult allait être à leur discrétion ; mais le rusé leur échappa ; et comme il n'était pas tombé sous leurs coups, on n'eut pas besoin d'une calomnie pour prouver qu'il avait été justement frappé. Si cette calomnie eût été nécessaire, certainement, fidèles au système que suivait partout le royalisme pour motiver les excès auxquels il se livrait, ils ne se seraient pas fait faute de l'inventer.

C'est ainsi qu'après que le *général Ramel* eut été

immolé par les fanatiques de Toulouse, les journaux et les biographes du parti qui tuait, trouvèrent à lui attribuer des torts antérieurs et un grand crime de révolutionnaire, dont sa déplorable fin avait été une tardive et faible expiation.

Les exagérés tenaient à démontrer que tôt ou tard quiconque avait, une fois en sa vie, osé s'attaquer à la royauté ou à ses partisans, ne pouvait éviter de porter la peine de ce sacrilége attentat. A les entendre, et malgré l'évidence des nombreux exemples du contraire, tout régicide de fait ou d'intention était irrévocablement destiné à une mort violente ou au long supplice des remords et des plus cruelles infirmités; tout athée, car la cause de Dieu est absolument identique à celle des rois, ses représentans sur la terre, devait éprouver un sort semblable, et il était écrit que celui qui s'élèverait par le peuple périrait par le peuple.

D'après les principes de cette croyance, que les prêtres s'efforçaient de répandre, la sentence de Ramel avait été portée dès 1791; non qu'il fût possible de le signaler comme athée ou régicide, mais, dans sa jeunesse, disait-on, il s'était associé aux excès de la démagogie. Commandant de la garde nationale de Cahors, sa ville natale, il avait, en cette qualité, présidé à l'installation d'un curé constitutionnel dans une commune des environs, et cette installation avait donné lieu à des scènes de désordre par suite

desquelles deux royalistes ardens, les frères de Bellac, avaient été massacrés par la garde nationale. Rien de plus réel que le massacre de ces deux frères, dont l'aîné, ancien garde-du-corps, tirant par le soupirail d'une cave, avait tué l'un des gardes nationaux qui, n'écoutant que leur ressentiment et transportés de rage, se vengèrent d'une manière atroce. Mais il dépendit d'autant moins de Ramel de les sauver, que les deux Bellac, et notamment l'aîné, espèce de matamore, étaient réputés pour des aristocrates forcenés : plusieurs fois il leur était arrivé d'insulter des citoyens qui chantaient des couplets patriotiques, et dans cette circonstance, qui leur fut fatale, ils subirent les conséquences d'une provocation de ce genre, accompagnée de menaces et de voies de fait. Mais une remarque qu'il importe surtout de faire dans l'intérêt de la vérité, c'est qu'en 1791, Ramel était à peine âgé de vingt-un ans, et qu'il n'était pas commandant de la garde nationale, ainsi qu'on l'a prétendu mensongèrement. Il n'était qu'officier dans un grade inférieur, et il n'avait ni l'autorité ni l'influence nécessaires pour empêcher le mal. Ainsi, en admettant même comme incontestable l'existence d'une vengeance céleste qui, en définitive, atteindrait toujours le coupable, la mort de Ramel et celle des deux royalistes de Castelnau restent sans corrélation.

En 1792, à la nouvelle des dangers qui menaçaient la France, Ramel partit à la tête d'un bataillon de vo-

lontaires de son département, et c'est, sans doute, de cette circonstance que l'on a conclu qu'il avait été commandant de la garde nationale de Cahors. Sa carrière militaire fut peu brillante : les premières campagnes de la révolution lui valurent cependant un avancement rapide; il devint assez promptement adjudant-général. En 1794, il servit en cette qualité à l'armée des Pyrénées-Orientales, où l'aîné de ses frères, ancien membre de l'Assemblée législative et alors colonel de dragons, fut arrêté par l'ordre des représentans en mission et condamné à mort comme royaliste. Un autre de ses frères, également militaire, avait été massacré par les gendarmes, après l'affaire du 10 août. En 1796, Ramel était à l'armée du Rhin où Moreau lui confia la défense du fort de Kell. Le 1er janvier 1797, il fut appelé à commander la garde du Corps-législatif : alors il contracta des engagemens politiques au-dessus de ses forces et de son caractère, qui était plein d'indécision : au moment de défendre ceux à qui il s'était allié, il manqua tout à la fois de courage, de présence d'esprit et d'esprit de conduite. Il fut alors déporté à Cayenne avec les proscrits de fructidor. Après quelques mois de séjour dans les plaines pestilentielles de Sinamary, il parvint à s'échapper avec sept autres, au nombre desquels était Pichegru. Il aborda en Angleterre le 21 septembre 1798. De là il se rendit à Hambourg, où il publia des mémoires dans lesquels

sont racontées l'histoire de la journée du 18 fructidor et celle de ses propres malheurs.

A son retour d'Egypte, Bonaparte refusa d'abord de l'employer. Plus tard cependant il l'envoya à l'armée de Portugal, avec le grade d'adjudant-commandant. En 1814, les Bourbons, dont il avait dès long-temps fortement embrassé la cause, puisqu'il avait été initié aux desseins de Moreau et de Pichegru, le nommèrent maréchal-de-camp. Après son évasion de l'île d'Elbe, Napoléon le confirma dans ce grade, et il commandait la place de Toulouse lors de la rentrée de Louis XVIII, qui le maintint dans ses fonctions. Ramel y trouva la mort.

La relation de cet évènement se trouve consignée dans le rapport fait à la Cour royale de Toulouse par un de ses conseillers, M. le vicomte Combette de Caumont. En 1816, le Roi voulut que ce magistrat vînt en personne lui présenter cette pièce importante. Alors des courtisans avaient insinué au prince que le duc d'Angoulême s'était mêlé aux intrigues de quelques royalistes extravagans dont le désir était de former un royaume d'Aquitaine en démembrant la France. Louis XVIII, dans l'audience que reçut de lui le vicomte Combette de Caumont, le questionna à ce sujet : « Ah! sire, répondit le conseiller, on n'aurait osé en parler à votre neveu : on connaît trop sa vertu et son dévouement à votre personne. »

Le rapport qui fut soumis à Louis XVIII est celui qu'on va lire. Il s'appuie sur les dépositions de plus de trois cents témoins cités en marge... C'est le premier acte d'un procès qui ne fut pas jugé ; il offre à l'histoire des matériaux précieux et des documens d'une authenticité irrécusable.

Ce résumé d'une enquête consciencieuse est reproduit ici tel qu'il a été rédigé et sans y changer un seul mot.

RAPPORT AU ROI.

Vers le commencement du mois d'août 1815, il se manifesta dans la ville de Toulouse des rassemblemens partiels qui désignaient une grande agitation dans les divers partis; déjà le général Ramel, commandant le département de la Haute-Garonne, avait eu plusieurs discussions avec diverses personnes qui assumaient une grande partie de l'autorité à cette époque. Elles avaient d'abord éclaté à l'occasion du refus que fit le général Lhuillier de livrer quelques pièces de

canon que lui demandait le sieur de R... qui était délégué par le duc d'Angoulême, ce qui occasiona une vive altercation entre le général Ramel et le sieur de R... sur la nature des pouvoirs de ce dernier. Ces altercations furent renouvelées lors des nombreuses arrestations que faisait faire M. de S... G... père, alors commissaire-général de police dans cette ville : ces mesures, que le général Ramel taxait d'arbitraires, furent vivement reprochées par celui-ci au premier, comme tendantes à troubler la tranquillité publique plus qu'à coopérer au bien-être de la cause du roi; ce qui jeta des semences de discorde entre les diverses autorités et fit naître dans leur esprit l'opinion que le général Ramel n'était attaché qu'en apparence aux intérêts de la maison de Bourbon.

Malgré les préventions et les imputations qui dérivaient nécessairement contre cet infortuné militaire de sa résistance à des actes illégaux, tout porte à croire qu'il était sincère dans son amour pour Louis XVIII, ce que prouvaient sa fidélité et sa conduite dans le dernier mois qui précéda sa fin déplorable. On en trouve la preuve évidente dans le livre copié de sa correspondance particulière, qui devint une des pièces du procès : il avait d'ailleurs fortement contribué à persuader le général Decaen de l'inutilité de la résistance et de la nécessité où il se trouvait de quitter la ville, qui ne pouvait plus retenir les élans de sa joie et son impatience à se retrouver sous le gou-

vernement royal. Ce fut lui qui le premier, arborant le drapeau blanc à Toulouse, fit sortir de prison les nombreuses victimes qu'y avait entassées la tyrannie. Ainsi, du moins en tout ce qui était ostensible, toutes les actions du général Ramel portaient l'empreinte du royalisme.

Peu avant cette époque, se formaient et s'organisaient ce qu'on appelait alors les compagnies secrètes, qui ont composé depuis le cinquième bataillon de la garde nationale.

Vers le 7 ou le 8 du mois d'août, le maréchal Pérignon passa en revue les troupes qui étaient dans la ville, et ces mêmes compagnies secrètes vinrent se mettre en ligne pour obtenir pareil honneur. Le maréchal ne le leur accorda point; il donna l'ordre de dissoudre les compagnies non autorisées, de ne pas les employer dans le service et de ne les compter pour rien. Le général Barbot, chef d'état-major du maréchal, transmit cet ordre, à plusieurs reprises, au général Ramel, qui prit alors les moyens nécessaires pour dissoudre ces bandes illégales et indisciplinées. Malgré ces dispositions et la volonté bien connue du maréchal Pérignon, quelques individus de ce corps, officiers et soldats, se transportèrent à plusieurs reprises chez le général Ramel et demandèrent des armes, une paie, des habits et du pain; ils prétendirent en outre être assimilés aux troupes réglées, hors dans le commandement, qu'ils déclarèrent ne consentir à

recevoir que de leurs chefs. Ramel leur répondit fort sèchement qu'il ne reconnaissait point de compagnies secrètes, qu'il avait au contraire reçu l'ordre de les dissoudre et qu'il était bien résolu de l'exécuter; que s'ils voulaient se rendre utiles au roi, ils n'avaient qu'à s'engager dans le régiment de Marie-Thérèse ou dans la garde nationale.

Sur ces entrefaites arriva le temps des élections pour le choix des députés, et le roi envoya M. de Malaret, ancien maire de la ville, pour présider l'assemblée des électeurs. Cette nomination ayant déplu à certaines personnes, elles formèrent le projet de forcer M. de Malaret d'une manière ou d'autre, ou à donner sa démission, ou à quitter la ville, ou enfin, de toutes manières, d'empêcher qu'il ne présidât l'assemblée et qu'il pût exécuter le mandat qu'il avait reçu du roi. Par suite de cette délibération factieuse, un attroupement fut formé, excité, dirigé vers son hôtel, situé dans la rue du Cheval-Blanc: on se porta à toutes les injures, menaces et voies de fait qu'on peut attendre du bas peuple, quand on a enlevé le frein qui le retient et qu'on l'a ameuté par des boissons, des présens et des promesses de la part de plusieurs personnes. Celles-ci, qui semblaient appartenir à la haute classe de la société, et qui suivaient avec intérêt les mouvemens des attroupés, se tenaient sur les derrières et semblaient se réjouir à proportion que le bruit et le tumulte augmentaient; ils étaient vêtus moitié en

militaires, avec le chapeau et le pantalon d'ordonnance galonné et une redingote.

Ces attroupemens nocturnes eurent lieu à diverses reprises et auraient sans doute fini par les excès sans bornes auxquels se livre une population effrénée et méchamment induite en erreur, sans la solidité de la porte d'entrée de M. de Malaret, la prudence de sa famille, de ses gens, et enfin sans l'arrivée de la force militaire qui mit un terme à ces mouvemens séditieux. Mais les auteurs de ces complots dirigés contre des individus investis de la confiance du roi, et contre la tranquillité publique, obtinrent le succès qu'ils s'étaient promis : et M. de Malaret, soit par une appréhension très excusable, soit par déférence pour les conseils de ses amis, s'évada déguisé en femme et donna sa démission de président du collége électoral.

Enhardies par ce résultat et par la faiblesse des moyens qu'on leur opposait, ces personnes, qui avaient à se plaindre des refus du général de les reconnaître et de leur accorder tout ce qu'elles lui avaient demandé, résolurent d'employer vis-à-vis de lui toutes les mêmes machinations et les mêmes moyens qui déjà les avaient si bien servies ; elles se promettaient sans doute d'en obtenir des résultats satisfaisans pour leurs vengeances particulières, et en même temps peut-être de parvenir à se délivrer d'un chef incommode et actif, qui gênait et surveillait de trop près leurs ténébreuses entreprises.

Cependant le général, ne voulant pas laisser impunis les instigateurs des rassemblemens séditieux qui avaient eu lieu chez M. de Malaret, écrivit à M. le colonel Ricard, commandant de la place, et lui transmit l'ordre de faire arrêter le sieur S... G... fils, qu'il regardait comme l'un des principaux moteurs de ces rassemblemens. A cet effet, il lui envoya un mandat d'arrêt qu'il venait de lancer contre ce jeune homme. Le colonel Ricard répondit au général Ramel que l'autorité civile avait seule le droit de faire arrêter les citoyens qui n'étaient point militaires.

Ramel alors envoya chercher S... G... fils et lui reprocha sa conduite indigne d'un homme bien né, et peu convenable surtout au fils d'un fonctionnaire; qu'il devait savoir que M. de Malaret était nommé par le roi lui-même, et qu'il aurait dû respecter le choix de Sa Majesté; qu'il ignorait sans doute ce qu'était le peuple quand on l'avait déchaîné, qu'on ne pouvait plus, dans ce cas, contenir sa furie ni se flatter de l'arrêter à volonté, quand un tel instrument avait été mis en mouvement; il ajouta que d'abord il avait ordonné qu'on le mît au cachot, mais qu'il lui pardonnait en l'invitant à considérer quelle était l'inconvenance d'une telle conduite, qui était indigne d'un homme d'honneur. M. de S... G... ayant assuré le général qu'il avait été trompé par de faux renseignemens, et qu'il n'était pas au rassemblement de M. de Malaret, celui-ci reprit en disant qu'il en était

sûr, que ses espions l'y avaient vu et le lui avaient rapporté. Il est en effet déclaré par la demoiselle Diosi que, se trouvant avec une autre dame dans le quartier, elles avaient vu ce jeune homme parmi les attroupés le dimanche 13 août, ajoutant que s'étant rencontrée le même soir du 13 au Café du Commerce avec le sieur de S... G..., celui-ci proféra des plaintes amères contre le général, disant que c'était un bonapartiste, qu'il l'avait très maltraité dans ses paroles, qu'il l'en ferait repentir, que dans deux jours il ne serait plus général à Toulouse. Cette demoiselle lui répondit que, bien loin d'être un bonapartiste, le général était dévoué au roi qui l'avait envoyé pour arborer le drapeau blanc et qui l'avait décoré de la croix de Saint-Louis en récompense de ses loyaux services rendus à la famille des Bourbons, mais ce qui n'empêcha pas M. de S... G... de répondre en disant : Nous verrons, nous verrons.

Le 14, vers les neuf heures du matin, le sieur Joly vit chez le général quelques hommes en veste qui lui parlèrent sans qu'il puisse mentionner quel était le motif de leur conversation, mais auxquels M. Ramel répondit sèchement qu'il ne connaissait pas ni ne voulait reconnaître de compagnies secrètes, et qu'ils n'avaient qu'à s'incorporer dans la ligne, s'ils voulaient servir le roi.

Ce jour-là même, vers le soir, le colonel Ricard, instruit par différens renseignemens qu'on en voulait

à la vie du général Ramel, et qu'à cet effet des rassemblemens devaient avoir lieu, lui écrivit pour l'en avertir et l'inviter, attendu les circonstances impérieuses où il se trouvait, à quitter son commandement et la ville, et avancer son voyage à Cahors où il avait dessein de se rendre quelques jours après. Le même soir le colonel Ricard lui renouvela de vive voix ses exhortations de se retirer pour éviter le danger qu'il courait; mais le général prétendit que le peuple et la garde étaient pour lui, qu'il craignait peu les émeutes, et qu'on avait de toutes parts crié *vive Ramel!* quand il avait arboré le drapeau blanc. Le colonel, qui savait combien était trompeuse la sécurité du général, doubla les postes et *commanda des troupes qu'il savait*, dit-il, *ne devoir lui prêter aucun secours.*

Vers les huit heures de la même soirée, M. Joly, secrétaire du général, étant à une des croisées de la maison de ce dernier, vit sur la place Bourbon un attroupement composé d'une cinquantaine d'individus en veste ou en redingote, les uns armés de bâtons, les autres de sabres, et qui vinrent se placer sous la maison du général en criant : *à bas Ramel! vive le roi!* à quoi M. Joly ayant aussi répondu : *vive le roi!* l'attroupement cria plus fort : *à bas Ramel!* Un homme gros et d'une taille élevée, coiffé d'un chapeau recouvert d'une toile cirée, semblait les commander et leur disait *à vos rangs*, et quand ils s'étaient ainsi rangés, ils criaient encore plus fort. Le peuple avait

l'air, par ses murmures, d'improuver la conduite de ces individus, et une patrouille à cheval étant venue à passer sur la place, l'attroupement se dispersa. M. Joly étant descendu et s'étant rendu sur la place, se mêla parmi divers groupes des mêmes hommes qui s'y formaient, et se convainquit par leurs discours qu'ils faisaient partie de quelque garde secrète. Le général étant arrivé sur ces entrefaites, son secrétaire lui raconta ce qui s'était passé et avec quelle force on avait crié *à bas Ramel!* mais le général lui répéta ce qu'il avait dit au colonel Ricard, qu'il était sûr de l'attachement du peuple.

Le 15 au matin, jour de l'Assomption et du vœu de Louis XIII, le général donna connaissance au préfet de la situation peu tranquille où se trouvait la ville, attirant sa surveillance sur les rassemblemens séditieux qui, malgré leur multiplicité et leur hardiesse scandaleuse, n'avaient encore attiré de la police aucune mesure pour les réprimer. Il offrait de donner des renseignemens sur les auteurs de ces troubles à M. le procureur du roi, à qui il priait M. le préfet d'envoyer la lettre en forme de discours. Le matin même le général s'était décidé à partir; mais ses amis, dit M. Joly, s'y étant opposés, il renvoya son voyage à quelques jours. Cependant M. Ricard et M. Souilhé, inspecteur aux revues, assurent qu'ils l'engagèrent à partir, mais que le général, poussé par son mauvais génie, craignant qu'on ne pensât qu'il avait peur, résolut de rester pour

prouver aux factieux qu'il était sans aucune crainte. Quoi qu'il en soit, il disposa tout pour la procession générale, à laquelle il assista, ainsi que la plupart des troupes et de la garde nationale. Cette cérémonie ayant été terminée très tard, le général dîna vers les six heures chez mademoiselle Diosi, dans une maison de la place Rouaix, avec cette demoiselle et son secrétaire; il y reçut une lettre anonyme écrite sur un ton ironique, mais il n'y fit aucune attention. Comme il prenait le café, M. Souilhé et le général Forestier vinrent lui rendre visite et passer la soirée avec lui. Quelques momens après qu'ils furent assis, le domestique du général vint l'avertir que le même attroupement qui avait eu lieu la veille devant la porte, y était revenu ce soir-là, et que les factieux poussaient les mêmes cris.

Après dîner, M. Ramel avait envoyé son secrétaire, vers les huit heures, sur la place, pour savoir ce qui s'y passait et pour prévenir le désordre, s'il était possible, avec injonction, en cas de besoin, d'aller au poste placé chez le receveur-général, pour y demander main-forte. M. Joly voyant déjà du tumulte sur la place, et l'attroupement qui courait çà et là, suivit ses instructions et fut à ce poste requérir des hommes, mais il n'y trouva personne; et, bien qu'il dût être composé de seize soldats, il parvint avec peine à en ramasser trois ou quatre qui arrivaient; les autres étaient ou ivres, ou avaient été conduire les hommes

ivres au quartier, ou enfin avaient été écartés de leur poste par quelque autre cause. Quoi qu'il en soit, les deux ou trois soldats qu'il en tira le suivirent, mais furent requis par la police pour saisir et conduire au Capitole deux chasseurs à cheval qu'on disait avoir été surpris chantant ou criant : *vive l'empereur!* dans le cabaret qui était situé au rez-de-chaussée de la maison du général Ramel, fait qui est fortement nié par ledit cabaretier, qui affirme que c'était un prétexte dont on se servit. Le passage de ce piquet et de ces deux chasseurs à travers de la place augmenta beaucoup le tumulte et le rassemblement qui devint immense.

Le général, comme nous l'avons dit, averti par son domestique, s'étant écrié qu'il voulait aller voir ce que c'était, se leva avec précipitation, prit son épée et sortit. M. Souilhé et le général Forestier le suivirent en toute hâte, et l'ayant atteint sur la place Rouaix, l'accompagnèrent et lui firent toutes les représentations possibles pour le dissuader d'aller chez lui ou à la rencontre de ces gens ameutés, qui ne demandaient qu'un prétexte: tout fut inutile; entraîné par sa malheureuse destinée, le général marcha d'un pas rapide vers son hôtel, et traversa la place Bourbon toujours accompagné de ces messieurs, et sans aucune insulte de la foule du peuple qui s'amusait à voir les danses qui s'étaient établies sur cette place depuis plusieurs jours.

Cependant, du sein de cette foule, était sorti tout d'un coup un groupe de ces mêmes hommes qui avaient paru la veille, ayant le même costume, et armés de bâtons et de sabres; ils se précipitent devant la maison du général, et se mettent à vociférer plus fort que jamais : *A bas Ramel! Il n'aime pas les royaux, c'est un brigand, un bonapartiste!* et autres cris insultans.

Mais avant de passer outre, je crois que c'est le moment de vous dire d'où venaient ces hommes, pourquoi ils se trouvaient là, et à quelle classe ils appartenaient.

Vous n'avez pas oublié que le général Ramel ayant été sollicité par des membres des compagnies secrètes de leur accorder des armes et une paie, il n'avait pas voulu obtempérer à leurs demandes et les avait renvoyés. A plusieurs reprises il avait même refusé de recevoir les officiers et autres personnes de ce corps, qui étaient venus lui faire une visite de corps, en leur disant qu'il ne voulait absolument pas les reconnaître. En rentrant chez leur commandant, plusieurs de ces individus se plaignirent avec aigreur de ce que le général les avait renvoyés, à quoi ceux qui étaient là répondirent que puisqu'on refusait de les reconnaître, ils verraient comment on pourrait s'y prendre pour y parvenir. Leur colère fut encore augmentée par l'emprisonnement de quelques uns de leurs tambours, qu'avait ordonné le général Ramel, et ils me-

naçaient d'aller les délivrer eux-mêmes. Le soir du 14, il se rassembla plus de monde qu'à l'ordinaire chez le commandant du bataillon secret ; on ordonna aux domestiques d'aller avec les autres à la place Bourbon crier *à bas Ramel !* et jeter des pierres à ses croisées. Nous avons déjà vu qu'en effet il y eut un rassemblement qui poussa de grands cris et manœuvra devant la porte du général, dans cette soirée du 14.

Le lendemain 15, au soir, vers les huit heures, leurs tambours passèrent dans différens quartiers de la ville, frappant lentement trois coups de baguette par intervalle, et divers chefs parcoururent les rues afin de hâter leurs hommes et de les partager, soit chez leur commandant, soit sur la place Bourbon; de sorte qu'il y eut encore plus de *secrets* au quartier-général, c'est-à-dire chez le sieur Barthélemy, ce jour-là que la veille. Ils se portèrent sur la place des Carmes pour y commencer le tumulte et les cris injurieux de la veille, les uns armés avec des bâtons, les autres avec des sabres qu'ils tenaient pour la plupart sous leurs habits.

Vers cette époque, plusieurs de ces *secrets*, comme nous les appelons, à l'imitation du peuple, avaient coutume de se rendre dans une auberge du quartier, hors la porte Arnaud-Bernard, et d'y faire de fréquens repas, sous l'influence et la direction du nommé Angladet, capitaine d'une de ces bandes, qui était celui qui réglait et payait les écots, soldant même assez ré-

gulièrement toutes ces dépenses dans le commencement, quoiqu'elles fussent considérables et fréquemment renouvelées; mais vers les mois de septembre et d'octobre, il laissa accumuler les dépenses, ne donnant que quelques à-comptes; et comme enfin la source tarissait apparemment, il ne paya plus du tout, de telle sorte que le sieur Gaubert, propriétaire de cette auberge, ayant insisté pour être payé, Angladet le mena chez un monsieur qui demeurait à la maison d'Aspé, rue Nazareth, où il fut répondu qu'on était fatigué de payer des comptes pour les *secrets*; de là il le conduisit chez le sieur Barthélemy, commandant de ce bataillon, où tout se passa en complimens, et ils se rendirent chez M. Demouix, maire par *interim*, qui dit à Gaubert d'adresser une pétition aux droits-réunis, tendant à se faire dégrever de la somme de deux cents francs sur ce qu'il leur devait, à raison de son état; et que lui Demouix l'appuyerait, vu que cet aubergiste avait cédé à force majeure, appelant ainsi les réquisitions et les dépenses que faisaient dans ce temps-là *les compagnies secrètes*. Mais les droits-réunis n'entrèrent pas dans ces considérations, la pétition fut rejetée, et Gaubert a perdu et le paiement de ces dépenses, et je crois aussi l'espoir de les recouvrer. Plusieurs autres aubergistes se trouvèrent dans le même cas, et réclamèrent le paiement de diverses sommes provenant des dépenses que faisaient arbitrairement chez eux, et cet Angladet, et Roger, et quan-

tité d'autres chefs contre qui, disaient-ils, ils n'osaient pas porter plainte, tant à cause de la terreur qu'inspiraient leurs satellites que par l'impunité dont ils les croyaient assurés, impunité qui paraissait dans le peu de cas qu'on faisait des réclamations de ceux qui demandaient justice.

Le 15 août, vers les quatre heures de l'après-dîner, il y eut un repas de poisson à cette même auberge de Gaubert, appelée la *Cave*, qui fut présidé par Angladet, et où se trouvaient un assez grand nombre de *secrêts;* les uns disent vingt, les autres davantage; on mangea et but beaucoup; vers le milieu du repas, le nommé Gras, adjudant sous-officier, entra; et après avoir bu à la santé du roi, il leur dit *qu'il allait assurer leur commandant qu'ils étaient bien disposés.* Plusieurs de ceux qui avaient été invités et qui étaient encore des novices, voulurent payer leur écot, mais Angladet leur dit que tout était payé, y en eût-il bien davantage, et que cela le regardait.

Après le repas, la troupe, à la réserve de deux ou trois qui soupçonnaient de mauvais desseins, et dont on avait l'air de se méfier, se rendit vers les sept à huit heures sur la place Royale, après avoir parcouru divers quartiers, chantant et dansant en farandole, et se dirigea vers la place Bourbon par la Grande-Rue. Après avoir traversé cette dernière place en plusieurs sens, cette bande, qui s'était accrue, se rendit sous les croisées du général, et se mit à pousser des cris,

ainsi que nous l'avons rapporté plus haut; mais comme ils comprirent que le général n'y était pas, et qu'apparemment ils furent instruits qu'il n'était pas encore temps d'agir, ils dirigèrent leur course vers leur rendez-vous, le café Dubac, qui est situé rue Pharaon, très près du coin de la place, ayant pris auparavant la précaution d'aposter deux enfans de treize à quatorze ans, l'un au coin de ladite place, l'autre à la porte du café, afin de venir les avertir aussitôt que le général paraîtrait. Etant entrés en foule dans ledit café, ils demandèrent à la servante, qui était remplie de frayeur, plusieurs bouteilles d'eau-de-vie; ils prirent toutes les tables, les placèrent sur un seul rang, au milieu du café, et se mirent à chanter et à boire, les uns assis, les autres debout. Ils avaient déjà vidé quatre ou cinq bouteilles d'eau-de-vie, lorsqu'un des enfans ayant donné le signal à l'autre, celui-ci, qui était à la porte du café, l'ouvrit précipitamment, et leur cria en patois : *Venez vite; c'est à présent.* Aussitôt cette bande s'élança dans la rue avec tant de vitesse, que plusieurs de ceux qui la composaient laissèrent l'eau-de-vie dans leurs verres, tant ils étaient pressés; ils coururent tous vers la place Bourbon, et se groupèrent devant l'hôtel du général, où il y avait déjà un grand rassemblement des leurs qui criaient aussi *à bas Ramel!* comme j'ai déjà eu l'honneur de le mentionner à la cour.

Le général, dont l'arrivée sur la place Bourbon

avait donné occasion au signal de ces enfans, étant parvenu jusque vers le milieu de cette place, fut rencontré par le sieur Joly, qui, voyant le caractère alarmant que prenait cette émeute, allait en prévenir le commandant de la place. A la vue du général, il fit tous ses efforts pour l'empêcher d'avancer jusqu'à la porte, lui fit voir le danger qu'il courait, et que sa vie était menacée; mais le général s'obstina et l'entraîna avec lui vers les séditieux. Alors les cris *à bas Ramel! il n'aime pas les royaux*, devinrent terribles. Le général s'étant placé entre sa maison et les séditieux, leur dit d'une voix ferme : *Que voulez-vous au général Ramel? le voici.* Les cris de *vive le roi! à bas Ramel!* ayant redoublé de plus fort, le général leva son chapeau en l'air en disant : *vive le roi! je suis plus royaliste que vous; retirez-vous, vous n'êtes que des séditieux.* Mais les vociférations continuent, et toujours les factieux l'entourent; les mêmes individus, dans le costume qui avait été signalé la veille, le cernent de plus près et le pressent; le général est insulté et menacé de toutes parts, et surtout par un homme portant une veste couleur nankin et un mauvais chapeau. Le secrétaire est saisi au collet, arraché du bras qu'il tenait, et jeté à vingt pas. M. Ramel voyant qu'on en voulait à ses jours, crie à la sentinelle de faire son devoir et de défendre son général, et, inaccessible à la crainte, il met lui-même son épée à la main. Le factionnaire, dont le fusil n'était pas

chargé, ayant croisé la baïonnette, les factieux se jetèrent sur lui, le désarmèrent et le percèrent de coups. Le général se défendit contre les assaillans; il est à croire même qu'il en avait blessé quelques uns, lorsqu'un coup de pistolet de calibre partit du côté de la maison fermée, et étant dirigé presque à bout portant sur le général : la balle lui perça la main gauche avec laquelle il supportait le fourreau de son épée, et pénétra aussi par le côté gauche dans la vessie, ayant coupé dans son passage une clef qui était dans la poche de son gilet; le général alors poussa un cri plaintif en disant : *Ah! mon Dieu! je suis mort! Souilhé, à mon secours!* Ce dernier, qui était sans armes, et qui était resté dans la foule, s'élança alors vers le général, et le soutint dans ses bras ainsi que son domestique. Ils l'entraînèrent dans la maison dont la porte fut aussitôt fermée, et l'ayant fait monter dans son appartement, le placèrent sur un canapé dans son salon où le sieur Souilhé le soigna aussi bien qu'il lui fut possible dans un tel moment, tandis que le domestique alla chercher un chirurgien.

Le sieur Joly, qui avait été séparé du général par la foule, ayant fait un circuit, parvint à entrer chez le général, et le voyant dans un si triste état, courut chez un chirurgien; mais il lui fut impossible, ainsi qu'au domestique, de rentrer dans la maison dont les avenues étaient obstruées par une foule séditieuse et par des gens armés, tant à pied qu'à cheval, qui les

menacèrent même de leur donner des coups de plat de sabre s'ils ne se retiraient pas, ce qu'ils firent, de sorte que M. Joly ne put revenir chez le général qu'à une heure du matin, et le domestique fut chez le maréchal Pérignon pour l'avertir de ce qui se passait, disant que son maître venait d'être blessé mortellement d'un coup de feu, et que les factieux menaçaient de l'achever.

Cependant, M. Souilhé, qui était resté seul avec le général, dans l'espoir des secours, entendait le tumulte et les cris augmenter sur la place; on disait qu'il y avait un rassemblement chez le général, qu'on avait tiré sur le peuple, tué des soldats, et qu'il fallait s'en venger. Ces propos étaient loin de tranquilliser le général et M. Souilhé, qui enfin s'imagina d'entr'ouvrir un moment la croisée, et de crier au peuple qu'il était seul avec le général qui était blessé mortellement, qu'il lui donnait des soins et qu'il était expirant; mais ce discours ne fit qu'envenimer davantage les esprits; les factieux cherchèrent à enfoncer la porte avec la crosse de leurs fusils et avec des pierres. Le cabaretier, qui était logé au rez-de-chaussée, monta et invita le sieur Souilhé à se retirer ou se cacher, vu qu'il était perdu, car on allait enfoncer la porte. Celui-ci l'invita à tenir bon et à la bien barricader; il attendait toujours que l'autorité s'en mêlât et fît cesser cette émeute; mais le tumulte augmentant toujours, et le cabaretier étant revenu lui dire qu'on enfonçait la porte

et qu'il était perdu s'il ne se cachait; il prit ce parti, et descendit dans la cave dudit cabaretier qui la lui ouvrit et la referma sur lui. A peine y fut-il caché et le tavernier rentré chez lui, qu'on vint frapper violemment à la porte, avec ordre d'aller ouvrir le portail de la part de la police; cet homme obéit, et la porte cochère s'ouvrant avec fracas, une grande foule de gens de toute espèce et de tous les costumes se précipite dans la maison avec les officiers de police en jetant des cris terribles et disant : *Nous le tenons, ce brigand, il faut le tuer, le sabrer.* Ils enlèvent la chandelle que tenait le tavernier, et s'élançant par l'escalier dans tous les appartemens de la maison, ils enfoncent les portes, brisent les meubles, demandant partout le général Ramel à grands cris. Dans le salon de ce général était le canapé sur lequel il s'était reposé après sa blessure, et qui était couvert de sang. Sur une chaise était son chapeau d'uniforme, qu'on dépouilla de ses glands et de sa ganse d'or; le fourreau de son épée était sur le parquet, mais l'épée elle-même, dont la poignée était d'or massif, fut volée par quelqu'un de ceux qui entrèrent les premiers, et n'a jamais été retrouvée.

Le malheureux général se trouvant seul après la retraite du sieur Souilhé, et abandonné de tout le monde, voulut du moins essayer de trouver un asile et de se dérober à la rage de ceux dont il entendait les imprécations et les menaces; il se traîna donc jus-

qu'au troisième étage, laissant partout une longue trace de sang. Le locataire de ce troisième étage, le sieur Fontarget, entendant du bruit sur l'escalier, prit sa lumière et accourut; il y trouva le général épuisé de fatigue, qui le pria de le cacher et de le soustraire à la fureur du peuple qui voulait le massacrer; la chambre étant très petite, celui-ci fit entendre au général qu'il se compromettrait sans aucun résultat n'ayant pas le moindre réduit pour le cacher; mais que s'il le voulait il l'aiderait à se sauver par les toits. Ils montèrent en conséquence au galetas, mais la lucarne se trouvant un peu élevée, le général, qui souffrait horriblement de sa blessure, ne put jamais se soulever assez pour y atteindre, même avec l'aide du sieur Fontarget; il fut donc contraint d'abandonner cette entreprise, et d'entrer dans un mauvais grenier, où épuisé par les efforts qu'il avait faits et par la perte de son sang, il se laissa tomber de lassitude sur le plancher, et là, couché sur un tas de poussière et de débris, appuyant son corps sur des pots de cheminée et sa tête contre une poutre, il attendit dans les angoisses de la douleur et d'une cruelle incertitude les résultats qu'amèneraient les coups redoublés et les cris de rage qui frappaient son oreille.

Sur cette entrefaite, les gens qui étaient entrés pêle-mêle avec la police cherchaient partout le général; c'était un mélange d'officiers de toutes armes, d'urbains, de secrets et de peuple, armés, les uns dans

de bonnes, d'autres dans de très mauvaises intentions. Ces derniers étaient en partie contenus par des officiers supérieurs, dans le nombre desquels se distinguaient le colonel Ricard et le sieur Belin. Pendant que le commissaire de police Glassier se disputait avec le locataire du troisième, qu'il trouvait suspect, et à la porte duquel il fit placer des factionnaires pour l'empêcher de sortir, plusieurs personnes étant montées au galetas, parvinrent à l'endroit où était le général Ramel, et annoncèrent aux autres par des cris *qu'elles l'avaient trouvé*. On était parvenu à faire croire à la plupart de ces individus, que le général avait réellement ordonné de faire feu sur le peuple, et tué lui-même des soldats, ce qui les rendait furieux. Ils entrèrent donc dans le réduit, la baïonnette en avant, et trouvèrent le général couché sur des débris et nageant dans le sang. Les voyant s'approcher de lui, il leur dit: *Ah! messieurs! de grâce, achevez moi.* Ceux-ci parurent fort étonnés de le voir dans cet état; les uns lui demandèrent pourquoi il avait fait tirer sur le peuple; les autres, pourquoi il s'était suicidé, et mille autres questions. Le général répondit aux premiers, que sachant que les soldats n'avaient aucune cartouche, il eût été ridicule de leur commander de faire feu. Aux autres il montra sa main percée, ainsi que son côté gauche, et leur fit voir que de la manière dont il était blessé, il était impossible qu'il se fût fait lui-même de pareilles blessures. Désabusés par ce spectacle, ils recon-

nurent combien ils avaient été induits en erreur; on l'aida donc à se lever, et on le fit sortir de cet endroit, pour le conduire à son appartement.

Pendant que cette scène avait lieu dans le haut de la maison, les factieux faisaient tous leurs efforts dans l'entrée et sur l'escalier pour pénétrer jusqu'au général, qu'ils voulaient massacrer, disaient-ils, pour avoir tué des soldats et fait tirer sur le peuple. Quelques urbains pleins de zèle et de courage, mettant le sabre à la main, se portèrent sur l'escalier, et les empêchèrent d'avancer. Leurs efforts réunis à ceux de quelques officiers supérieurs, et leurs menaces réitérées, les forcèrent de reculer peu à peu jusqu'au bas de la maison, et enfin hors de la porte, qu'on ferma et barricada avec ses arcs-boutans de fer.

Pendant qu'on chassait les factieux de la maison, les membres de la garde urbaine qui étaient restés avec le général le descendirent du galetas au deuxième étage, qui n'était pas habité, et dans lequel on transporta à la hâte une partie de son lit qui était au premier. On le coucha sur un matelas qu'on étendit sur le plancher, en attendant le chirurgien qu'on avait envoyé chercher. Plusieurs officiers et gardes nationaux regardaient ce spectacle, les uns avec un air de pitié et accablés de regrets, les autres d'un air incertain; il y eut même quelques individus qui eurent la barbarie d'insulter le général et de lui faire les plus cruelles

menaces, à tel point, qu'on fut obligé de leur adresser de vifs reproches et de les chasser. Le colonel Ricard croyant le général en sûreté, se rendit sur la place; voyant alors l'effervescence s'accroître d'une manière alarmante, il se rendit chez le maréchal Pérignon pour lui en rendre compte, et revint ensuite sur la place Bourbon.

Dès que la détonation du coup de pistolet qui avait blessé le général Ramel eut été entendue sur cette place et dans les quartiers environnans, une foule immense y accourut, et le bruit se répandit que le général avait percé de son épée la sentinelle qui était devant sa maison, pour n'avoir pas obéi à ses ordres; on ajoutait qu'il avait fait tirer sur le peuple, qu'il y avait plusieurs personnes de tuées, et qu'il y avait enfin une réunion de généraux et de fédérés dans sa maison.

Ces bruits mensongers, semés à dessein ou par hasard, et répandus avec profusion, exaspéraient tous ceux qui étaient sur cette place, ainsi que ceux qui y arrivaient de toutes parts. Deux ou trois individus qui avaient été blessés par le général Ramel quand il se défendait, ou qui peut-être avaient reçu leurs blessures de leurs propres armes en se jetant les uns contre les autres, faisaient voir leur sang au peuple et l'animaient à la vengeance. Le nommé Gaillardie surtout, ayant quitté ses vêtemens, montrait aux factieux

son épaule blessée et ensanglantée, et ce spectacle redoublait leur fureur.

L'effervescence fut encore augmentée par le passage, à travers la place, du brancard sur lequel on portait à l'hôpital le factionnaire qui avait été blessé devant la porte du général, et par la vue d'un autre militaire blessé et couvert de sang qu'on menait ou portait au Capitole. On avait d'abord déposé le premier soldat dans le corps-de-garde du receveur-général; mais voyant qu'il était grièvement blessé et au moment d'expirer, les domestiques du receveur-général firent à la hâte une espèce de brancard avec une échelle; on l'y coucha sur un matelas, et on le porta à l'hôpital Saint-Jacques; mais il mourut avant d'arriver au pont. Ses blessures furent constatées en arrivant, et son corps ayant été ouvert le lendemain par les élèves, en présence du sieur Vignerie, docteur en chirurgie, il fut reconnu que cet individu avait été blessé d'un coup de baïonnette à la cuisse et à la poitrine, et qu'il était mort de cette dernière blessure. Il est même de mon devoir de dire à la cour que, quelques jours après, le sieur Vignerie se trouvant dans une maison où l'on parlait de la mort de ce factionnaire, entendit quelques personnes raconter que c'était le général qui l'avait percé de son épée; mais les ayant assurées qu'elles se trompaient, et que c'était de coups de baïonnette qu'il avait été tué, qu'il en était sûr ayant vu la blessure, on lui répondit d'un ton moitié ironique, moitié sérieux:

Arrangez-vous comme vous voudrez, mais il faut que ce militaire soit mort d'un coup d'épée.

L'autre soldat qu'on menait à la commune s'était trouvé au corps-de-garde, où on l'avait mis en faction. Il se rendait avec un de ses camarades et un caporal devant la porte du général; mais à peine fut-il arrivé au coin de la maison Ferradon, qu'on l'entoura de toutes parts; il fut désarmé en un clin-d'œil, culbuté et meurtri, recevant des coups de sabre des uns, des coups de baïonnette et de poignard des autres, et fut ainsi jeté devant la porte de l'ancienne maison Desborde, où un coup de pied dans le bas-ventre lui fit perdre connaissance. On allait l'achever quand des gardes nationaux le dégagèrent des mains de ces forcenés, qui le conduisirent ou le portèrent au Capitole et ensuite à l'Hôpital Militaire. Les deux autres soldats furent aussi très maltraités; j'ai lieu de penser même qu'il y en a un qui en est mort, mais je ne puis l'affirmer à la cour.

Le tumulte qui avait lieu sur la place Bourbon, et le coup de feu qui avait été tiré, étant parvenus à la connaissance des officiers supérieurs de toutes armes, ils se rendirent sur cette place; ceux de la ligne, avec environ trois cents soldats du régiment de Marie-Thérèse; ceux de la garde nationale, avec les hommes qu'ils purent rassembler des différens postes. La garde à cheval y vint aussi par petits détachemens.

La gendarmerie étant arrivée à son tour, M. de Gestas qui la commandait, voyant qu'il ne recevait pas d'ordres, hésitait s'il ne traverserait pas avec sa troupe le rassemblement pour le dissiper : mais la crainte de blesser quelqu'un et d'être responsable des évènemens, s'il agissait de son propre mouvement, le retint, et lui fit ranger son détachement en ligne.

Voici quels étaient la situation et l'aspect de cette place à l'instant de l'émeute : le régiment de Marie-Thérèse était rangé en bataille, de manière qu'il faisait la moitié d'un carré dont l'angle était auprès de la maison Montaigu, une ligne aboutissant à la maison du général Ramel; l'autre, plus longue, longeant l'ancienne rue de l'Arc des Carmes, et faisant face au couchant, c'est-à-dire à la continuation de la rue des Orfèvres. La place était remplie de peuple de tout âge et des deux sexes, qui l'encombrait et qui jetait des cris continuels; les soldats de la garde urbaine étaient, les uns, aux postes qu'on leur avait assignés ; les autres avaient quitté leurs rangs et leurs chefs en arrivant, et s'étaient mêlés avec la populace et avec les factieux. Près de la porte du général était attroupée une foule de gens, les uns en veste, armés de sabres; les autres, en uniformes, dont la plus grande partie poussait des hurlemens de fureur contre le général et cherchait à enfoncer la porte. Quelques officiers et membres de la garde nationale et de la ligne opposaient tous leurs efforts à ces forcenés, leur disant que

le général était expirant et blessé mortellement; qu'on introduirait quelques uns d'entr'eux dans l'appartement pour le leur faire voir; mais ils répondaient par des cris terribles *qu'on le jetât par la fenêtre*, *qu'ils le voulaient mort ou vif*. MM. de Castellane, de Lavalette, Fontenille, Ricard, Belin, beaucoup d'autres officiers, vinrent successivement à cette porte, exhortant le peuple, et lui promettant la punition du général s'il était coupable: tout fut inutile.

Le colonel Ricard et quelques officiers étant sortis de chez le général, se joignirent au général Barbot, et ordonnèrent à la cavalerie de faire reculer le peuple et évacuer la place; ce à quoi on réussit sans beaucoup de peine. Malgré la foule immense dont elle était remplie, on parvint d'abord à rendre libre l'espace qui était entre le monument qu'on élevait et la ligne des maisons voisines de celle du général, et peu à peu on fit reculer le peuple jusque sous les maisons de l'autre côté de la place, où une ligne de cavalerie l'empêchait d'avancer. Tandis que les trois cents hommes du régiment de Marie-Thérèse dont j'ai déjà parlé, bornaient et défendaient le passage entre la rue des Chapeliers et celle du Vieux-Raisin, un détachement de la garde urbaine à pied et un autre à cheval fermaient les avenues du côté de la rue des Orfèvres et de celles des Prêtres et Pharaon. La gendarmerie était rangée en ligne derrière le rassemblement, de sorte que la place eût été entièrement libre si ce n'eût été l'attrou-

pement de séditieux qui stationnait devant la maison du général Ramel; *mais cet attroupement resta intact, pas la moindre tentative n'ayant eu lieu pour le dissoudre:* ni la gendarmerie qui était présente, ni la garde à cheval, ni enfin la troupe de ligne ne reçurent d'ordre à cet égard, et *aucun n'en sut prendre de ses propres mouvemens d'indignation; tous restèrent spectateurs d'une scène aussi affreuse, sans faire le moindre effort pour la faire cesser.*

Il n'entre peut-être pas dans le cercle de nos attributions, messieurs, d'examiner les motifs qui ont pu guider ceux dont le pouvoir et l'autorité les mettaient à même de prévenir un pareil scandale: les officiers de toutes armes se sont fait distinguer dans les efforts qu'ils ont employés individuellement pour arrêter ou calmer la furie des séditieux, et plusieurs d'entre eux ont couru les plus grands dangers; mais ce qu'il y a de sûr, *c'est que plus de quarante témoins attestent qu'il n'a pas été fait une seule tentative, qu'il n'a pas été donné un seul ordre même pour essayer de dissiper un attroupement composé au plus de cent ou de cent cinquante personnes,* tandis qu'il est évident qu'il y avait plus de cinq cents hommes armés et disponibles sur la place Bourbon. Toujours est-il vrai de dire que la facilité avec laquelle une poignée de gens à cheval avait fait évacuer le reste de la place aurait dû persuader à ceux dont c'eût été le devoir, qu'une force armée comme celle qu'ils avaient à leur disposition

était plus que suffisante pour dissiper sans obstacle un pareil attroupement, eût-il été beaucoup plus fort; ils auraient épargné à cette ville l'horreur d'un crime qui souille ses annales, et à leur conscience le remords de l'avoir laissé commettre par leur faute. Cependant la plupart des officiers supérieurs qui étaient venus sur la place et devant la maison du général Ramel montèrent au deuxième appartement, où ils le trouvèrent entre les mains du sieur Flottard, chirurgien, qui était enfin parvenu à entrer dans la maison, et qui le pansait de ses deux blessures; en voyant ces officiers et les autres personnes qui l'entouraient, le général leur tenait différens propos : *Voyez comme on a traité un bon royaliste*, disait-il à M. de Fontenille, *les Toulousains me connaîtront trop tard et verront si je méritais un pareil traitement.*

Le sieur Flottard ayant jugé qu'on devait descendre le général et le mettre sur son lit, deux gardes nationaux le prirent dans leurs bras et l'y portèrent. Quelques autres se souvenant que les croisées de la chambre étaient ouvertes, et craignant qu'en apercevant de la lumière, le peuple, qui déjà y avait jeté des pierres, ne vînt à insulter le général et à le blesser de nouveau, passèrent devant pour les fermer; pour y parvenir avec sûreté, ils s'avancèrent aux croisées en criant de toutes leurs forces : *Vive le Roi*, et la foule leur ayant répondu par les mêmes cris, ils se saisirent des volets et les fermèrent de suite. On coucha alors le général et on le

saigna; cependant comme il souffrait des douleurs affreuses par le besoin d'uriner, et appelait la mort à grands cris, le sieur Flottard résolut d'aller chercher sa sonde pour le soulager; mais il n'était pas aisé de sortir de la maison, dont la porte-cochère était assiégée par une foule de factieux armés qui cherchaient à l'enfoncer : on lui conseilla de passer par le derrière, où il y avait avec la maison du sieur Roubineau, une communication qu'on avait établie au moyen d'une échelle et de quelques cages à poules adossées à un mur de clôture très bas. Quelques individus étaient déjà passés par cet endroit pour venir dans la maison, et le sieur Segond, officier du régiment de Marie-Thérèse, qui connaissait les lieux, y avait même établi un poste pour empêcher les prétendus généraux qui étaient rassemblés chez M. Ramel de pouvoir s'échapper par là.

Peu de temps après que le sieur Flottard eut profité de ce passage, le bruit redoubla à la porte de la maison ; M. de Castellane y avait placé en dehors et en dedans deux ou trois grenadiers et sapeurs, dont un surtout, le sieur Despons, fit des efforts incroyables pour défendre son poste; mais accablé par le nombre, ayant été meurtri de coups et voyant sa vie en danger, il fut obligé de quitter la place.

Le sieur Belin se distingua plus que tout autre dans cette circonstance par le courage qu'il montra à repousser les tentatives des factieux qui voulaient entrer chez le général. Il avait même réussi à les calmer un

moment, quand un individu ranima par ses discours toute leur fureur, et les ameuta d'une telle manière, que plusieurs d'entre eux tournèrent leurs armes contre le sieur Belin, qui faillit en être la victime et tomber sous leurs coups. Cet officier, cependant, aurait peut-être réussi à défendre cette porte, ou bien il aurait péri lui-même, si plusieurs personnes n'étaient venues lui dire qu'il y avait un bruit terrible sur la place, où l'on s'entr'égorgeait, ce qui le porta à prendre quarante ou cinquante hommes de bonne volonté et à s'y transporter; mais il n'y aperçut que deux ou trois personnes qui causaient tranquillement; il parcourut d'autres quartiers, qu'il trouva également paisibles, et se convainquit que c'était à dessein qu'on l'avait induit en erreur. Le même stratagème fut employé pour faire partir de la place Bourbon toute la gendarmerie que commandait M. de Gestas et plusieurs détachemens, soit de la cavalerie, soit de la garde à pied. Le motif qui a dicté ces démarches peut être interprété de deux manières: l'une, que c'était pour sauver quelques chefs qui s'exposaient trop, et en même temps faire une diversion en diminuant le nombre des factieux; l'autre qu'on chercha à se débarrasser de ceux qui, par leurs efforts, avaient jusque là réussi à contenir le peuple, et qui n'auraient peut-être pas souffert qu'il se portât aux excès qui eurent lieu dans cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à peine M. Belin et la gendarmerie eurent quitté la place Bourbon,

la rage des factieux ne connut plus de bornes. Leurs efforts ayant augmenté au point que la porte paraissait ne plus devoir leur résister, les officiers supérieurs ainsi que les autres personnes qui prodiguaient leurs soins au général, craignirent que si les mutins parvenaient à l'enfoncer, ils ne voulussent aussi assouvir leur rage sur eux; ils prirent *donc prudemment* le parti d'abandonner le général à une mort qui paraissait désormais inévitable et sortirent presque tous au nombre de quinze ou vingt, par le passage dont j'ai fait mention, qui donnait dans la maison Roubineau. De là ils se rendirent sur la place, afin de faire un dernier effort pour calmer l'émeute ou pour défendre la porte. Il ne resta plus dans la maison et auprès du général que deux ou trois personnes, du nombre desquelles prétend avoir été M. de Fajac, qui aida avec elles à soulager le général.

Lorsque le sieur Flottard fut de retour avec la sonde, d'après M. de Fajac, ce dernier resta long-temps avec lui, le consolant, cherchant à lui donner du courage et à lui inspirer une espérance qu'il n'avait peut-être pas lui-même.

Le sieur Flottard cependant affirme n'être entré chez le général avec la sonde qu'au moment où cet infortuné venait d'être mutilé, et que les assassins venaient de quitter l'appartement. Cette déclaration est en harmonie avec celle du sieur Ribourg, qui le vit entrer à cette époque avec les instrumens de chirurgie,

en disant avec un cri d'étonnement : *On m'a taillé une fière besogne.* Le sieur Ribourg ajoute aussi que le sieur Flottard ne sonda le général qu'après son second assassinat ou sa mutilation ; et que lui Ribourg tenait la chandelle, ayant même touché la balle à l'aide de la sonde. Ces déclarations détruiraient les assertions du sieur de Fajac, qu'aucun témoin n'a vu, en effet, dans l'appartement du général avant le moment où les assassins entrèrent chez ce dernier.

Ce malheureux officier, qui entendait les coups redoublés qu'on frappait contre son hôtel, et les vociférations terribles d'une populace en fureur ameutée contre lui, se voyant abandonné et sans secours, souffrant et affaibli par sa blessure, était dans une agonie de douleur et d'incertitude inexprimables. Chaque coup frappé contre sa porte lui paraissait devoir être le dernier, et la mort se présentait à lui sous l'aspect le plus effrayant.

M. de Fajac eut, dit-il, l'idée de le sauver en le faisant passer par-dessus le mur de communication dont nous avons parlé ; mais il ne trouvait personne pour l'aider à exécuter son dessein, et ne pouvait se résoudre à quitter le général, qui le suppliait de ne pas le laisser seul.

Pendant ce temps-là, les principaux d'entre les factieux voyant que toutes leurs tentatives ne pouvaient parvenir à enfoncer la porte, s'écrièrent qu'il fallait employer une des pièces de bois qui servaient à la construction d'une fontaine qu'on élevait sur la place;

cette fatale idée fut embrassée dans un instant et mise en œuvre avec la précipitation de la fureur. Une foule d'individus en veste et en uniforme se jettent sur une des plus grandes de ces pièces, l'emportent vers la porte du général; et la faisant agir à la façon du bélier des anciens, frappent des coups terribles contre la porte; ils se pressent à l'envi autour de la pièce de bois, qui n'est plus assez longue pour contenter tous ceux qui veulent la faire mouvoir. Inutilement, tous ceux qui étaient sortis de chez le général, d'autres officiers de la ligne, de la garde nationale, et quelques membres de cette même garde, font des efforts inouis pour s'opposer aux effets de cette attaque. Ils représentent aux factieux la honte et le déshonneur dont ils vont couvrir la ville et la garde nationale; ils repoussent même quelques individus loin de la pièce de bois; ces derniers sont aussitôt remplacés: les opposans montent dessus, on les renverse, on les foule aux pieds; aussitôt plusieurs se placent devant le bélier, afin de faire à la porte un rempart de leurs corps; ils en sont frappés, meurtris; enfin près d'être écrasés, ils sont obligés de se retirer et d'abandonner l'infortuné général au sort terrible que lui prépare la rage de ses ennemis.

Alors les assaillans redoublent les coups de leur bélier; n'ayant plus d'obstacle à leurs mouvemens, ils le lancent avec tant de vigueur et d'ensemble, qu'il paraît étonnant que la porte y ait résisté; cependant il est douteux que même avec un moteur aussi puissant, ils eussent

pu venir à bout de leur dessein, si une main inconnue, mais bien cruelle, n'eût facilité et abrégé leurs efforts en ôtant un des quatre arcs-boutans qui assuraient le portail, et celui précisément qui fermait la petite porte ou guichet, qui était une division de la grande. Cette petite porte n'étant plus fermée que par la serrure, le bélier des factieux l'ouvrit facilement, ou peut-être encore la même main y contribua-t-elle, car la serrure ne fut pas forcée. Quoi qu'il en soit, la porte est ouverte avec fracas, et alors se précipite pêle-mêle, et comme un torrent, la foule des brigands, qui était si altérée du sang du général. Chacun réclame à haute voix un des membres de ce malheureux officier, chacun désigne celui qu'il veut emporter; ils s'élancent vers l'escalier, le montent en désordre (1), et pénètrent sans résistance dans la chambre du général. Cinq ou six individus qui avaient suivi les assassins pour tâcher d'arrêter leur furie ou qui se trouvaient déjà dans les appartemens, n'osent s'opposer à tant de forcenés qui fondent sur le général comme des vautours sur leur proie; ils entourent le lit où il est couché, le frappent à coups de sabre et de baïonnette. Le spectacle de cet infortuné mourant, nu et sans défense, ne leur cause aucune émotion et ne diminue pas leur rage; des coups terribles lui fendent le crâne et lui font sauter un œil; d'autres lui partagent le nez et la figure d'une oreille à l'autre; ses bras,

(1) Ici une phrase de l'original se trouve biffée: nous n'avons pas cru devoir la reproduire.

avec lesquels il tâchait de parer les coups, sont mutilés ou cassés en sept ou huit endroits, les doigts de sa main sont coupés; sa poitrine, ses épaules sont percées de coups; enfin son corps n'est qu'une suite de plaies faites avec différentes armes. Ceux qui ne peuvent pas approcher d'assez près, lancent des coups de baïonnettes dans le lit et dans les couvertures qui furent percées en quatorze endroits; enfin chacun de ces bourreaux voulut frapper sa victime, et ce ne fut que lorsque le général, ayant reçu vingt-une blessures, parut avoir succombé, que chacun se vantant de lui avoir porté le dernier coup, ils le laissèrent pour mort. Ils furent d'ailleurs forcés à la retraite par quelques gardes nationaux courageux, qui, indignés de tant de férocité, parvinrent à chasser les brigands de cette chambre et se mirent en sentinelle pour en défendre l'entrée; mais, hélas! il n'était plus temps, et ce courage tardif et inutile eût été bien mieux employé avant cet horrible forfait.

Le général ayant poussé un soupir et fait un mouvement pendant que les forcenés étaient encore dans le salon, un d'entre eux fit de vains efforts pour revenir et l'achever; il était si enragé que ne pouvant passer à travers les baïonnettes qui gardaient la porte, il assouvit sa fureur en frappant d'un coup de sabre le chapeau du général qui était sur une chaise et dont on avait volé les ornemens.

Les assassins, fiers de leurs attentats, sortirent en

triomphe de la maison du général, brandissant leurs armes ensanglantées et proclamant la mort certaine de leur victime. Tel était leur délire, qu'ils avaient l'air de croire qu'un assassinat, commis par tant d'individus sur la personne d'un malheureux mortellement blessé sans défense, était une action héroïque. Cette scène affreuse eut lieu en présence de plusieurs personnes que la crainte avait saisies, mais qui d'ailleurs étaient en trop petit nombre pour y porter obstacle. Les sieurs de Fajac, Ribourg, Cammartin, *Terride*, Flottard, Foulquier et Jacoby en furent les témoins. Il est à déplorer que les commandans, officiers et autres personnes, qui avant cette scène d'horreur s'en furent par le passage de la maison Roubineau, aient ainsi abandonné la personne du général; il ne fallait pas tant de monde pour en défendre l'entrée et l'escalier qui y conduit; les quinze ou vingt personnes qui s'y trouvaient à cette époque étaient plus que suffisantes pour cela.

A peine les assassins eurent-ils mutilé le général et se furent-ils retirés, qu'on donna ordre au sieur Segond de s'emparer de la porte et de faire vider les appartemens et la maison, ce qui s'exécuta de suite.

Les généraux et officiers supérieurs qui s'étaient rendus sur la place Bourbon avaient plusieurs fois envoyé avertir le maréchal Perignon de ce qui se passait. Le colonel Ricard, après lui en avoir rendu compte lui-même, était revenu sur la place; mais voyant

combien le danger croissait, il retourna en toute hâte auprès de son excellence et la pressa de s'y rendre elle-même, lui faisant appréhender qu'elle n'arrivât trop tard. M. le maréchal y envoya son fils qui était son aide-de-camp, et retint le colonel Ricard auprès de sa personne; il envoya aussi l'ordre à M. le général Caldagne, nommé par le duc d'Angoulême commandant de ladi-vision, de se transporter avec des troupes sur ladite place. Peu après le sieur Fort, un des officiers de la garde à cheval, fut commandé avec un détachement pour aller escorter le maréchal. Son excellence ne s'étant point trouvée prête à partir, l'escorte l'attendit long-temps à la porte de son hôtel. M. Henri de Pérignon avait envoyé l'aide-de-camp du général Caldagne dire à M. le maréchal son père que l'émeute était telle que sa présence seule pouvait la calmer. M. le maréchal se disposait à partir ; mais, comme malheureusement l'avait prévu le colonel Ricard, on vint dans le moment l'avertir que les factieux avaient enfoncé la porte et étaient montés chez le général qu'ils avaient massacré à coups de sabre. Son excellence se hâta donc de partir avec son escorte; mais la nouvelle qu'on lui avait donnée n'était que trop vraie, et elle arriva trop tard pour empêcher le crime.

M. le maréchal s'approcha de la maison du général et ordonna qu'on fît évacuer la place, ce qui eut lieu sans difficulté ; car, après le sanglant dénouement de cette tragédie, chacun se retira. Son excellence envoya

trois ou quatre fois le sieur Doucastel pour voir s'il était vrai que le général fût mort, et comme on le croyait dans ce moment, on lui répondit qu'il n'y avait plus d'espérance, ce qui parut beaucoup indigner M. le maréchal. Il commanda d'aller chercher le juge-de-paix, afin de dresser un procès-verbal; quelque temps après il fit monter son fils dans la chambre du général pour savoir l'état dans lequel il se trouvait, et apprenant qu'il était entre les mains des chirurgiens, il se retira chez lui vers une heure du matin, après avoir donné ses ordres pour la tranquillité de la ville et pour faire garder le général Ramel, ainsi que la porte de son hôtel et les quartiers environnans.

M. le maire de la ville arriva aussi, pour la première fois, vers onze heures et demie ou minuit, escorté par une compagnie de la garde nationale et cinq ou six commissaires ou inspecteurs de police. Après s'être approché de la maison du général et avoir envoyé les sieurs Glassié et Sarrière, l'un commissaire, l'autre inspecteur de police, faire quelques questions au général Ramel et savoir comment il se trouvait, *il s'en revint chez lui.*

Pendant ce temps, MM. de Fajac, Ribourg et Flottard qui étaient restés auprès du général, craignant encore que les assassins ne rentrassent et ne parvinssent à l'achever, avaient jeté le drap du lit sur sa figure pour ajouter à l'idée qu'on avait de sa

mort ; mais voyant tous les factieux retirés et les portes bien gardées, ils examinèrent s'il respirait encore et parvinrent à le ranimer un peu. Son état était affreux, son visage n'avait rien de la figure humaine; il avait, comme nous avons dit, *vingt-une blessures terribles*, et plusieurs moins considérables; il reprit cependant un peu de force, et le sieur Flottard procéda à son pansement, aidé du sieur Ribourg, que le général prit en amitié, ne voulant pas qu'il le quittât un moment. On envoya chercher une garde pour le soigner et on lui prodigua tous les secours possibles. Plusieurs officiers supérieurs vinrent le visiter; ils lui témoignèrent de tardifs regrets. Le général répondit à toutes les questions qu'on lui faisait sur les assassins, qu'il ne les connaissait pas et qu'il leur pardonnait, comme il demandait qu'on lui pardonnât. Le juge-de-paix étant venu pour dresser le procès-verbal, le général lui répondit la même chose, et il ne s'écarta de ce langage que le lendemain devant la justice.

Toute la nuit le général fut agité des plus sombres terreurs; il se levait en sursaut, et faisait des mouvemens d'effroi à chaque bruit qu'on faisait. Chaque fois qu'on ouvrait la porte de sa chambre, il lui semblait voir les assassins rentrer pour l'égorger. Il disait au sieur Ribourg, il répétait à tout moment aux gens qui l'entouraient et à la femme qui le soignait : *Je n'ai rien fait à personne, je meurs victime d'une cruelle vengeance; le roi a su apprécier ma conduite depuis*

dix-huit mois et les Toulousains me connaîtront trop tard. Il s'écriait d'autres fois : *Que lui ai-je fait à ce monsieur, que lui ai-je fait pour me mettre dans cet état? surtout ne laissez pas entrer ce grand diable.* Il se plaignait aussi que l'un de ses bourreaux qui le croyait mort, l'ayant entendu soupirer, était revenu du salon pour lui donner le dernier coup, qui lui avait coupé un doigt. On lui annonça un confesseur, le sieur Trinqualie, auquel il répéta qu'il pardonnait à ses assassins, et qu'il n'en connaissait aucun. Le sieur Saint-Raymond, capitaine de la garde nationale, passa la nuit auprès du général, tandis que sa compagnie montait la garde autour de l'hôtel. Le général lui tint à peu près les mêmes propos que ceux que nous avons rapportés.

Le lendemain, 16 août, vers midi, M. le juge d'instruction et le procureur du roi, s'étant transportés chez lui pour recevoir la déclaration et les renseignemens qu'il avait promis de donner à la justice dans sa lettre à M. le préfet, il désigna alors et nomma les sieurs de Savy Gardaille fils et Girot logé vis-à-vis l'hôtel de M. Pérignon, voulant parler de l'hôtel Bonfontan et les désignant tous deux comme les principaux auteurs de l'émeute qui avait eu lieu la veille devant son hôtel. J'ai des raisons, extraordinaires, il est vrai, mais très-sûres, de croire que le dernier nom n'est pas celui que le général a voulu désigner, et qu'il s'est opéré une transposition de lettre

en l'écrivant; mais le nom de Girot étant consigné au procès-verbal de la déclaration, il faut bien l'accepter tel qu'il s'y trouve.

Le même jour, la femme Verdier, alors portière du sieur Cam..., se rendit au café Dubac et dit au propriétaire de ce café qu'on ne fût pas en peine pour le paiement de l'eau-de-vie qu'on avait bu la veille au soir, lui recommandant de ne nommer personne. C'était le sieur Gras, officier dudit bataillon secret, qui avait donné ordre à la femme Verdier de faire cette commission, et Gras avait été, disait-il, invité à l'envoyer à ce café par le sieur Bualt... Celui-ci a déclaré que quelqu'un étant venu en effet réclamer le prix de l'eau-de-vie que les gens de son bataillon avaient bue dans un café, il ne s'était enquis ni du jour, ni en quelle occasion on avait bu cette eau-de-vie et qu'il avait simplement envoyé dire, ainsi que cela lui arrivait souvent, qu'elle serait payée.

La demoiselle Diosi se trouvant le même jour chez madame Martin, un garçon du Café du Commerce vint lui apporter un petit paquet qu'une personne lui avait remis pour elle à l'instant même; on trouva sous l'enveloppe la ganse, le gland du chapeau du général, ainsi que sa cravate de taffetas noir. On chercha à connaître l'individu qui avait fait cette restitution; mais le garçon dit ne pas savoir qui il pouvait être, et depuis ce moment sa trace fut entièrement perdue.

Le général Ramel mourut de ses blessures le 17 août, sur les sept heures du soir. Ses funérailles eurent lieu le dix-huit, avec les honneurs dus à son grade; les troupes de ligne ainsi que la garde nationale furent convoquées à cet effet. Le sieur Belin, adjudant-major, ayant aperçu parmi les canonniers de la garde, le nommé D'Aussone que la voix publique semblait désigner comme un des auteurs de l'assassinat du général, fut indigné de le voir assister aux funérailles de celui dans le sang duquel on le soupçonnait d'avoir trempé ses mains; courant à lui, il lui arracha ses armes, et le chassa comme indigne de se trouver avec d'honnêtes gens.



MÉMOIRES

DE

M. LE BARON DE GOGUELAT,

FRAGMENT SAUVÉ DU FEU,

CONTENANT UNE LETTRE INÉDITE

DE LOUIS XVI A SES FRÈRES.

A Monsieur l'Editeur

DES

MÉMOIRES DE TOUS.

*

Paris, le 12 décembre 1834.

Vous me demandez, monsieur, une préface ou plutôt quelques lignes d'avant-propos, pour le fragment des Mémoires de M. de Goguelat que vous allez imprimer dans votre intéressante collection. Que dirai-je, à cette occasion, à moins de parler de M. de Goguelat lui-même? car de l'ensemble de ses Mémoires, je n'en sais rien, absolument rien, sinon qu'ils formaient vingt cahiers à peu près aussi volumineux que celui que je vous ai remis; j'ignore également à quelles circonstances historiques se rapportaient tant de souvenirs et quel laps de temps ils embrassaient. M. de Goguelat parlait peu; c'était un vieillard des moins communicatifs même dans la plus parfaite intimité. Il m'est souvent arrivé d'être de ses dîners du lundi, lorsqu'il fêtait de vieux amis, ou d'anciens frères d'armes qui avaient comme lui quitté la France après le 10 août, et à qui la générosité de nos princes avait ouvert le noble asile des invalides : eh bien! dans ces réunions, M. de Goguelat était encore discret, et ses réminiscences ne se manifestaient qu'à demi-mot. Peut-être cette réserve lui était-elle imposée par la conscience de son propre caractère, contre les emportemens duquel il sentait le besoin de se mettre en garde : il y avait certaines choses et certains personnages dont on ne s'entretenait jamais en sa présence, sans que soudain sa physionomie ne s'animât d'une expression véhémente de colère ou d'indignation. Il n'é-

tait pas jusqu'à la vue des objets auxquels se rattachaient pour lui de fâcheuses idées, qui n'eût cette puissance d'émouvoir sa vivacité et de l'enflammer. Un jour revenant avec lui de la procession du vœu de Louis XIII, et passant sur le pont Notre-Dame, je remarquai que son regard devenait étincelant. Tout-à-coup par un mouvement brusque et presque convulsif, sa main se porta sur la garde de son épée. — Les brigands! les scélérats! s'écriait-il, et tout son visage était menaçant. — A qui en avez-vous? lui dis-je? — Ils étaient là, me répondit-il, huit séides, huit spadassins, là, à l'angle de la petite ruelle; ils m'assaillirent dans la rue de la Planche-Mibray; heureusement j'avais alors bon pied, bon œil, et la main preste, je dégaînai, l'un deux resta sur la place, les autres s'enfuirent. Ah! le coquin! — Et qui donc? — Égalité, qui voulait me punir de l'accueil que je lui avais fait à son retour de Londres! — Vous ne pardonnerez donc jamais aux d'Orléans? — Jamais! — Pourtant, lui fis-je observer, les fils ne doivent pas porter la peine des crimes de leurs pères. Son altesse monseigneur le duc d'Orléans n'expie-t-elle pas tous les jours par les respects et les soumissions d'un sujet humble et fidèle des torts qui ne furent pas les siens? — Et son impatience pendant le fatal procès? — Il était jeune. — Et l'intrigue de 1815 avec Fouché, et la protestation à la naissance du duc de Bordeaux, et la protection accordée au pamphlétaire Paul-Louis, et les conférences avec le marquis de Maison: bah! bah! fit-il, vous savez l'axiome *Talis pater...* — Et puis, ajouta-t-il, ces grandes soumissions dont l'excès a été remarqué du dernier des gardes sont précisément ce qui m'inquiète. — *Timeo Danaos*, et l'opposition souterraine!

Ces appréhensions se sont vérifiées, après le funeste évènement de 1830. Le 29 juillet, la garde royale abandonnait déjà le château des Tuileries, que M. de Goguelat ne croyait pas à un échec irréparable. Il habitait à cette époque sur le quai Voltaire, n° 21 *bis*, dans un des superbes hôtels de Vigier des bains. Tant que dura le combat, il ne quitta pas ses croisées, restant ainsi exposé au feu d'une mousqueterie, dont les balles égarées vinrent plusieurs fois frapper la pierre à quelques pouces de sa tête. Peu d'hommes conservèrent dans un âge avancé une plus forte dose de courage... —C'est bien, c'est bien, disait-il, en voyant la troupe se replier devant l'insurrection, tout à l'heure nous prendrons notre revanche. Et il se figurait que Marmont avait voulu attirer les insurgés dans un piége. Dès qu'il fut assuré qu'il n'en était rien, il ferma ses volets, comme si la lumière d'un jour si malheureux lui était insupportable. C'était la pensée et l'action de ce Romain qui se couvre le visage de son manteau.

Il y avait quelques jours que je n'étais venu chez M. de Goguelat, lorsque, le 4 août au matin, je me proposai de lui faire une visite; je me présentai selon ma coutume; mais sa domestique me dit qu'il s'était enfermé, et qu'il désirait être seul. J'insistai pour qu'elle m'annonçât, et dès qu'il sut que c'était moi, il donna l'ordre de me faire entrer. Mon ami, ayant ses béquilles auprès de lui, était assis dans son fauteuil, en face d'un grand feu; à sa

droite était une table couverte de cartons. — Vous êtes surpris, me dit-il, de ce que je me chauffe dans la canicule, je ne me chauffe pas, j'anéantis; ce sont les secrets des 5 et 6 octobre et bien d'autres que je livre aux flammes. A présent que nous avons changé de maîtres, il ne serait rien moins que prudent de les garder. On me connaît; je m'attends à des perquisitions, à des persécutions peut-être; je veux assurer la tranquillité de mes vieux jours.... En même temps il jeta dans la cheminée une grande quantité de papiers. — Ah! f...., dit-il (il jurait assez facilement), voilà encore un cahier de mes Mémoires. — Sans doute, lui dis-je, le manuscrit de votre Mémoire sur le voyage à Varennes. — Non pas, me répondit-il, celui-là n'est qu'une réfutation des erreurs de MM. de Bouillé, et des mensonges calomniateurs de Madame Campan; c'est un plaidoyer que nous avons fait, M. de Rivoire et moi, et auquel MM. Berville et Barrière ont mis la dernière main. Mais j'ai écrit des Mémoires; ceux-là, personne n'y avait touché, personne ne savait leur existence; ils conservaient quelques faits ignorés, et je crois qu'ils auraient été de quelque prix pour l'histoire. — Et vous les avez brûlés? — Sans pitié....; ce monde est vraiment indigne d'apprendre la vérité. — Au moins, lui dis-je, permettez-moi de lire ce qu'il en reste. Il ne s'y opposa pas; mais à peine avais-je commencé, que, fatigué probablement de mon silence, il me dit: — Mettez cela dans votre poche, et parlez-moi un peu de nos princes. Où sont-ils? que vont-ils devenir? on les a poussés dans l'abîme.... C'est la grande conjuration de 1789 qui a eu son dénouement en 1830. La conversation fut assez longue. Au moment de me retirer, M. de Goguelat me fit promettre de ne communiquer à personne, du moins de son vivant, le cahier que j'emportais; mais il ajouta : — Après [illegible] que vous voudrez....

M. de Goguelat est mort à Paris, le 3 février 1832, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge. Doué d'une organisation de fer, il aurait fourni la carrière d'un siècle entier, si un accident, en le forçant à ralentir la prodigieuse activité de sang dont il était pourvu, ne fût venu hâter sa fin. Ses jambes s'étant embarrassées dans la corde d'un petit chien qu'on menait en laisse, il tomba dans la rue de Rivoli, et sa première infirmité fut une luxation du fémur qui le retint au lit plusieurs mois; depuis, il ne se rétablit jamais complètement de cette chute. Pendant sa maladie, S. A. R. madame la Dauphine lui donna des preuves bien touchantes de l'estime qu'elle faisait de lui : elle ne laissa pas passer un jour sans envoyer demander des nouvelles de sa santé.

M. de Goguelat, d'abord officier au corps des ingénieurs-géographes des camps et armées du roi, capitaine au régiment d'Artois dragons, puis officier d'état-major et secrétaire intime de LL. MM. le roi et la reine de France à partir de 1789, confident attentif de leurs douleurs et de leurs projets, M. de Goguelat, dis-je, a rempli des missions aussi délicates que périlleuses, depuis les premiers jours de la révolution jusqu'à la chute du

trône renversé par les Jacobins. Au mois de juin 1791, il fut le principal agent dans l'entreprise qui avait pour but de sauver le roi, en l'emmenant de Paris à Varennes; il fit bonne contenance en mauvaise situation, et reçut, en voulant défendre la famille royale, deux coups de feu à bout portant, l'un dans la poitrine et l'autre à la tête. Successivement déposé dans les prisons de Rocroi et de Mézières, transféré dans celle d'Orléans, traduit devant la haute cour qui siégeait dans cette ville, il ne dut sa liberté qu'à l'amnistie dont fut accompagnée l'acceptation de la constitution par le roi. Il revint aussitôt près du prince. Au 10 août, il fut du petit nombre des serviteurs fidèles qui se rendirent avec le roi à l'assemblée : il resta près de lui dans la loge du *Logographe*, et pendant les trois jours que Sa Majesté demeura aux Feuillans, durant la captivité des augustes victimes, il n'eut d'autre pensée que celle de leur délivrance ; il remua ciel et terre pour arriver à ce résultat, et s'il se fût trouvé des imitateurs de son audace, nul doute qu'il eût réussi.

M. de Goguelat était président du chapitre de l'ordre du *Phénix*, dont le grand-maître était le prince de Hohenlohe. Il était passionné au plus haut degré pour les distinctions et les mœurs chevaleresques; c'était là sa religion; c'était celle de l'honneur et de la loyauté. Quant au catholicisme, je puis affirmer qu'il n'était pas des plus orthodoxes; cependant il faisait partie d'une confrérie dont les membres devaient tous avoir leur sépulture au Calvaire, sous la condition expresse de se préparer à faire une sainte mort. Plusieurs fois on le pressa inutilement d'y songer; une religieuse essaya de le convertir ; il l'éconduisit en se dispensant avec elle des formes de la politesse; on lui envoya un prêtre, il se fâcha; aux approches de sa dernière [illegible] s'éteindre, et il rendit son âme à Dieu avec toute la piété qu'on pouvait désirer.

A sa mort, M. de Goguelat n'avait plus d'autres parens qu'un neveu et une petite nièce qu'il n'avait pas vue depuis plus de trente ans; c'est à elle qu'il a légué ce qu'il possédait comme un souvenir de l'amitié qu'il lui avait portée dans son enfance. Une fois entré dans son cœur, un sentiment n'en sortait plus : il s'y concentrait et devenait inaltérable; c'est ainsi qu'il aimait ses amis; c'est ainsi qu'il avait aimé Louis XVI et la reine, et qu'il aima, jusqu'à son dernier soupir, nos princes augustes exilés.

Voilà, monsieur, tout ce que peuvent renfermer quelques pages sur M. de Goguelat; à vous d'en faire tel usage qu'il vous plaira.

Agréez, etc.

ARTHUR DE BONISAL.

MÉMOIRES

DE

M. le Baron de Goguelat.

LOUIS XVI ET L'ÉMIGRATION.

Qui dit émigrés, dit royalistes; mais tous les émigrés ne furent pas royalistes de la même manière, et ceux qui sacrifièrent Louis XVI, par amour de la royauté ancienne, c'est-à-dire pour conserver cette institution dans toute sa plénitude primitive, se résignèrent à un bien coupable sacrifice. Les récompenses méritées ne pouvaient être pour eux, ou pour m'exprimer plus clairement et sans doute aussi plus complètement, l'équité ne permettait de leur accorder ni récompense ni indemnité. Quant aux faveurs, c'est autre chose; ils

devaient aspirer aux faveurs, du moment que ceux dont ils avaient écouté la voix et secondé les desseins étaient en position de les leur prodiguer. Telle est mon opinion, et l'on ne dira pas qu'elle m'est dictée par une basse jalousie; car, Dieu merci, je n'ai point à me plaindre, et depuis la rentrée de nos princes, ils m'ont fait plus de grâces que jamais je n'eusse osé en espérer en me bornant au vœu de me voir rendre justice (1).

Il y a deux ou trois manières de juger l'émigration; mais, quel que soit le point de vue sous lequel on l'envisage, quand on n'a pas eu sa part du *milliard*, ou même quand on l'a eue, si l'on descend dans sa conscience avec une sincère abnégation, il est bien difficile d'admettre que semblable indemnité était légitimement due à quiconque pouvait prouver des pertes.

Certainement l'émigration fut, pour plusieurs, un acte de dévouement et de fidélité; mais pour ceux-là mêmes, selon les temps, elle put devenir crime et révolte. Par rapport aux princes émigrés, et dans leur esprit, elle fut évidemment toujours louable; mais par rapport au malheureux Louis XVI, et aux conséquences funestes qui pouvaient en résulter pour lui, elle prend un tout autre caractère. Il est naturel qu'au Château on n'ait pas fait une distinction de ce genre; mais comment n'a-t-elle pas prévalu dans les deux chambres qu'elle aurait mises sur la voie de fixer plus

(1) M. de Goguelat était lieutenant-général et membre du conseil supérieur des Invalides.

étroitement les limites de l'indemnité et d'en découvrir les véritables titulaires dont le nombre est nécessairement très borné, à ne compter que ceux dont l'émigration ne fut ni une lâcheté, ni un calcul d'ambition, ni un effet de sotte vanité ou de stupide entêtement, ni une déférence absurde à la mode et au bon ton.

Mais ne voilà-t-il pas que, sans m'en apercevoir, je trace des catégories. Et comment aurait-il été possible, me dira-t-on, de reconnaître les émigrés appartenant à chacune d'elles? Quelles règles aurait-on établies pour s'assurer des motifs pour lesquels ils avaient quitté la France ou en étaient restés éloignés? Un examen rapide des phases de l'émigration me dispensera de faire moi-même la réponse à cette question, en même temps que, l'exposé d'une mission assez importante, dont j'eus l'honneur d'être chargé par l'infortuné Louis XVI, rendra de plus en plus manifeste combien les accusations portées contre ce monarque, avant et pendant son procès, étaient peu fondées, et combien encore ont d'amers reproches à se faire, ceux dont l'inexorable désobéissance donna quelque probabilité à ces accusations.

Tout le monde sait que deux jours après la prise de la Bastille, M. le comte d'Artois, la princesse son épouse, ses deux jeunes fils, MM. les ducs d'Angoulême et de Berri et le prince de Condé quittèrent la France. Le maréchal de Broglie, le prince de Lambesc et beaucoup d'autres personnages élevés suivirent leur

exemple. *Monsieur* resta seul auprès du roi; l'espèce de popularité dont il jouissait lui était en quelque sorte un garant qu'en ne l'abandonnant pas dans des circonstances aussi critiques, il ne courait aucun danger. Quant à M. le comte d'Artois, comme il s'était désigné particulièrement à l'animadversion du peuple et des meneurs qui la dirigeaient, il parut alors aux esprits sages qu'il avait agi prudemment en se hâtant de sortir de Paris, et même du royaume. Au milieu de l'orage qui venait d'éclater, et qui grondait encore, sa présence auprès du trône ne pouvait qu'attirer la foudre, tandis qu'au contraire celle de *Monsieur* pouvait, jusqu'à un certain point, être un préservatif. Je ne répèterai donc point avec plusieurs écrivains, dont les uns ont été égarés par l'amour sincère qu'ils portaient au monarque, et les autres par leur malveillance envers tous les princes de la maison de Bourbon, que dans cette grave conjoncture M. le comte d'Artois et les seigneurs qui se condamnèrent avec lui à l'exil, embrassèrent une semblable détermination par défaut de courage. Je crois au contraire qu'alors cette conduite fut concertée avec le roi et Monsieur, qui, dans la prévision d'une catastrophe, conseillèrent à leur frère de s'éloigner, car ils ne pouvaient s'aider de lui pour apaiser la colère du peuple, et d'ailleurs pour qui a vu les évènemens de ces journées tumultueuses, l'avenir était réellement épouvantable.

Je me rapellerai toute ma vie dans quel émoi était

la cour, lorsqu'on vint annoncer à Versailles que M. de Lafayette et M. Bailly avaient été nommés, par la commune de Paris, l'un, commandant de la garde nationale, et l'autre, maire de la ville. Le lendemain 17 juillet, quand le roi, au moment de partir de Versailles, aperçut les gens déguenillés, et les paysans armés de bâtons et de fourches qui se disposaient à grossir son cortége, il ne put faire qu'on ne remarquât pas sur son visage une profonde impression de terreur: peut-être eut-il déjà l'affreuse pensée qu'il marchait à son supplice, ou tout au moins à une situation telle, que sa royale volonté pourrait en être annihilée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il partit convaincu qu'il touchait à l'une des plus cruelles extrémités. Aussi remit-il à Monsieur, et en présence de la reine, un écrit par lequel il protestait contre les actes auxquels il pourrait être contraint, soit à Paris, soit dans tout autre lieu où il serait retenu contre son gré. Le roi déléguait, en ce cas, toute son autorité à Monsieur, qu'il instituait lieutenant-général du royaume. Monsieur n'eut point à faire usage de cette délégation, puisqu'une journée commencée sous les plus sinistres auspices se termina par des scènes d'enthousiasme, et par de nombreux témoignages de respect et d'amour pour Louis XVI, qui avait arboré la cocarde tricolore. Mais en émettant cette idée, qu'il pourrait être forcé à agir contre son gré et à donner des ordres en complète opposition à sa propre volonté, le roi ne soup-

çonnait pas qu'il offrait à des dissidens futurs le moyen de nier son libre arbitre et de se dérober à la soumission, aussitôt et toutes les fois qu'il leur conviendrait de le faire. Ainsi ce qu'il supposait être une précaution, était la plus grande de toutes les fautes. C'était une sorte d'abdication, et la seule vraiment dangereuse; peut-être fut-elle la cause de tous ses malheurs. Au reste, il me faudra revenir encore sur cette faute capitale, qu'il renouvela plus tard; je n'en parlerai jamais qu'avec douleur, tant je suis persuadé que ce fut là sa fatalité.

Louis XVI fut perdu, irrévocablement perdu, dès l'instant que l'on put supposer que sa volonté était au-delà de la frontière, et je dois ajouter que le doute à cet égard était bien permis, sans même offenser le caractère du monarque, qu'il est juste d'excuser en raison des perplexités et des incertitudes continuelles qui venaient l'assaillir.

Louis XVI, en cédant à la nécessité, ne renonçait pas à l'espoir d'en secouer le joug intolérable, et ces prérogatives de la couronne, qui s'anéantissaient dans des concessions arrachées, lui laissaient des regrets bien cuisans. On lui imposait un nouveau mode de régner, et habitué qu'il était à ce pouvoir absolu, dont l'antique héritage s'était transmis intact dans sa race, il lui semblait que l'on fît violence à sa nature; souvent il s'en plaiguait, et j'eus moi-même de fréquentes occasions d'entendre les récriminations de la Reine,

qui ne pouvait non plus s'imaginer que, dans ce qu'on appelle le gouvernement constitutionnel représentatif, il y a d'immenses ressources, des ressorts bien précieux, et une constante sauve-garde pour le prince, à qui est dévolu l'exercice de la royauté

En laissant de bonne grâce la machine se monter et fonctionner, au lieu d'hésiter sur son établissement, il est vraisemblable que le roi eût coupé court à toutes les exigences, et qu'après le premier essai il n'y aurait eu que des répugnances peu fondées et par conséquent très faciles à vaincre. L'offre et le don d'une constitution modelée ou, à peu près, sur celle de l'Angleterre, auraient été un merveilleux expédient politique pour sortir des embarras que créait une époque devenue essentiellement raisonneuse et tracassière; mais Louis XVI ne conçut pas les avantages du *proprio motu*, et les désavantages du consentement, en pareil cas. Il eut le tort d'opposer trop long-temps le principe de sa souveraineté, qui n'était déjà plus une religion pour tout le monde, au principe de la souveraineté populaire qui se leva avec ses vociférations de forcenés, ses trépignemens et ses millions de bras prêts à frapper.

Louis XVI était, en outre, retenu par des scrupules de toute espèce: dans son cœur d'honnête homme et de père commun de tous, il devait compte à ses successeurs de tout ce qu'il avait reçu de ses augustes prédécesseurs, et ne devait pas souffrir qu'aucun des privilé-

giés de la monarchie fût dépouillé même en apparence. Il se considérait comme le gardien de l'arche sainte à laquelle il était défendu de toucher : noblesse, clergé, tiers-état, à ces trois démarcations qui existaient depuis si long-temps, il attachait le bonheur de ses sujets. Pour les uns comme pour les autres, il avait des entrailles, et il ne voulait pas que les uns pour les autres fussent sacrifiés. Il aurait volontiers accédé à quelques réformes; mais la royauté, mais la *noblesse*, mais le clergé, il ne se figurait pas que tout ce qui leur avait appartenu jusque là, ne fût pas le plus légitime et le plus inaliénable des patrimoines. Monsieur, qui avait le renom du philosophe de la famille, et qui était assez fin pour toujours offrir, comme on dit, *le chat par les pieds*, aurait bien mieux su tirer parti de la situation, quelque périlleuse qu'elle fût. Monsieur aurait jeté les deux chambres à la tête des révolutionnaires; c'était là, selon une locution triviale, de l'onguent *miton mitaine* pour les plaies de la nation; mais pour la royauté et pour l'aristocratie, nul baume n'était plus salutaire. Quelque article de la charte ou de la constitution vous gêne-t-il; avez-vous les mains liées par cet article? vite vos deux chambres le défont ou l'interprètent au moyen d'une loi... Les conditions de l'électorat et de l'éligibilité élargissent les bases de l'aristocratie et la consolident : de traditionnelle qu'elle était, elle devient organique et tout-à-fait légale, à perpétuité; car si elle est menacée, de nom-

breux auxiliaires se groupent autour d'elle et sont intéressés à la défendre. L'aristocratie n'est plus isolée, ni désunie; elle se serre, se presse dans l'élément qui l'enveloppe en se fondant avec elle, et elle se l'assimile autant qu'elle le juge indispensable. Et, morgue princière à part, la royauté que ne gagne-t-elle pas à cette combinaison d'un gouvernement à contre-poids?.. initiative et *veto*, inviolabilité, irresponsabilité, voilà pour la Majesté; elle reçoit, elle possède tout cela en échange de ces deux mots *nous voulons*, qu'elle a eu le bon esprit de s'interdire, vu que ces deux mots ne sont pas toujours synonymes de *nous pouvons*. Nous voulons de l'argent, nous pouvons en avoir; nous avons besoin de mesures compressives contre quelques mauvaises libertés, nous les obtiendrons. Les deux chambres ne sont-elles pas très heureusement une pompe aspirante et foulante, de la force de quatre cents, de six cents, de huit cents, de mille pairs ou députés dont, avec quelque habileté, on parvient toujours à rendre la majorité docile en l'intéressant à l'adoption des projets proposés? Un déficit de cent cinquante millions n'est plus un gouffre qu'on ne puisse fermer; on ne parle plus de banqueroute... un milliard d'impôts, un milliard d'indemnité, sont accordés et levés avec une égale facilité... Nouveau Thésée, le roi fait monter ses Argonautes sur le vaisseau de l'État, et ils voguent ensemble intrépidement à la conquête de la Toison d'or, dont chacun sait bien qu'il aura sa

part : *Donnez-moi*, leur dit-il, *et je vous donnerai*. Les ministres prennent et donnent aussi pour qu'on les laisse prendre : les finances sont positives et leur influence est immense ; elles arrondissent et engraissent tous les traitemens, à commencer par la liste civile... Les fonds secrets sont la boîte à l'encre : les tours de bâtons, les gracieux, les dons occultes se multiplient, non seulement impunément, mais encore très fructueusement, et au bout du compte il se trouve que la bourse des particuliers est inépuisable; car, en premier lieu, une portion du numéraire qui en est sorti y revient par la circulation, et ensuite le surplus est remplacé par le travail et l'industrie... *Nous voulons* laissait le monarque oisif, c'était bon pour les rois fainéans. Dans le gouvernement constitutionnel représentatif, le roi a le plaisir de l'intrigue, et celui du succès quand il a réussi ; il s'habitue à combler avec de l'influence ce qui manque à son autorité pour qu'elle soit sans bornes et bien autrement efficace que le *bon plaisir*. Cependant le roi ne fait plus la loi ; il ne rend plus que les ordonnances qui en règlent l'exécution : à la bonne heure ! mais avec de la perspicacité et des ministres ingénieux et retors, un prince ne se sent jamais trop à l'étroit dans ce cercle, en apparence, restreint des ordonnances, et s'il y met de l'adresse, il creusera à sa convenance jusque dans le tuf de l'illégalité. Ceci est l'affaire des sophistes qu'il a pris à gages et qu'il rétribue largement, pour qu'en toute occurrence

ils se dévouent et servent ses desseins par des argumens spécieux.

Louis XVI avait trop de probité pour se prêter sans difficulté à ces capitulations de conscience : les compensations si riches du gouvernement représentatif ne le tentaient nullement, et il ne prévoyait pas pouvoir s'accommoder à un régime où il y a tant de fictions et de déceptions. Tout ce qu'il y avait de qualités honnêtes dans son âme si loyale se révoltait à la pensée qu'il n'assurerait sa tranquillité qu'à ce prix... Voilà pourquoi, dans les premiers mois de la révolution, il n'abandonna jamais rien qu'avec la pensée qu'il était de son devoir de le recouvrer tôt ou tard. Il se conformait aux circonstances ; mais rien de plus. Voilà pourquoi encore il chercha constamment à gagner du temps, quand il y eut à sanctionner quelque décret qui le blessait. C'est ainsi qu'il ne sanctionna que le 20 septembre les décrets de suppression, d'abolition et de réforme qui furent rendus par l'Assemblée nationale dans cette fameuse séance du 4 au 5 août après laquelle les députés, en se séparant, lui décernèrent le titre de *restaurateur de la liberté française.* Le même motif lui fit refuser sa sanction *à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, lorsqu'elle lui fut présentée le 1er octobre. Chaque fois il prit pour prétexte son intention de montrer à l'Europe qu'il jouissait d'une pleine liberté, et il répondit qu'il était bien aise d'examiner attentivement les articles

qui composaient cet acte de législation. Toutefois la dernière extrémité vint aussi pour la *déclaration des droits*, et l'issue des évènemens des 5 et 6 octobre contribua autant à la faire accepter, que les extravagances furibondes des gardes-du-corps dans ce célèbre repas, où ils foulèrent aux pieds la cocarde aux trois couleurs, avaient contribué à la faire repousser.

Il ne m'appartient pas de blâmer le roi et la reine d'avoir honoré de leur présence cette orgie qui eut les plus funestes conséquences; mais je déplorerai toujours qu'aucun conseil sage ne les ait détournés de venir dans le salon d'Hercule assister à un spectacle indigne de la majesté souveraine, et encourager des démonstrations qui ne pouvaient qu'être nuisibles. Dans le temps je m'effrayai de cette démarche, et dès le lendemain je crus devoir faire confidence de mes craintes à M. le comte Esterhazy qui avait beaucoup de bonté pour moi, puisque c'était à lui que je devais l'honneur d'avoir été introduit chez la reine. Je m'en expliquai avec une franchise toute militaire; mais le comte me fit entendre d'un air de mystère que des mesures avaient été prises pour mener à bien les projets de la cour, et que le repas donné par les gardes-du-corps à messieurs les officiers du régiment de Flandre faisait partie d'un plan très bien combiné, dont il ne pouvait encore prendre sur lui de me dévoiler le secret. « Au reste, ajouta-t-il, la bombe est chargée, il faut qu'elle éclate, et elle éclatera.» Elle n'éclata que trop cette mal-

heureuse bombe, mais non pas comme le comte se l'était imaginé. Elle fit, hélas! une terrible explosion. J'en dirai plus tard davantage : en attendant je me reporte à des jours antérieurs à ces cruels attentats, et je continue d'examiner quelle devait être, d'après le caractère personnel de Louis XVI et la conflagration révolutionnaire du moment, la situation respective du monarque et des royalistes ennemis de la révolution qui avaient accompagné monsieur le comte d'Artois à l'étranger.

Que Louis XVI eût donné d'abord son assentiment à l'éloignement du comte d'Artois, et de plusieurs seigneurs qui par un dévouement louable n'avaient pas craint de s'exposer à l'animosité populaire, c'est ce dont je ne doute pas; que dès lors il eût conçu des espérances de leur séjour hors du royaume, je ne le nierais que contrairement à mes propres convictions. Mais Louis XVI n'était-il pas le jouet de la tempête qui venait de se déchaîner, et chacune des vicissitudes de la tragédie dont le dénouement approchait n'était-elle pas une commotion assez forte pour changer, je ne dirai pas ses dispositions, elles dûrent être longtemps les mêmes, mais ses décisions, sur lesquelles il variait avec les évènemens? Ainsi il était bien déterminé à ne pas sanctionner ces décrets de *la nuit des dupes*, pendant laquelle Mathieu de Montmorency et tant d'autres se désanoblirent en crachant sur leurs parchemins au nom de la philosophie; et pourtant le

20 septembre, quand ce char de la révolution qui broyait tout, se fut avancé encore de quelques stades dans la carrière, il céda. Le 7 du même mois, c'est-à-dire, treize jours auparavant, n'était-il pas déjà ébranlé dans ses opinions au sujet de la première émigration, que certainement il avait dû conseiller? A la vérité, cette émigration commençait à devenir suspecte, et les accusations de trahison, de complot ourdi à l'extérieur, étaient adroitement répandues. Ce n'est pas *tout*, le roi venait de recevoir de M. le comte d'Artois une lettre dans laquelle ce prince lui reprochait de n'avoir pas déployé contre les factieux toute la fermeté convenable. Louis XVI répondit à cette lettre : « Déjà votre éloignement, écrivait-il à son frère, excite des murmures, déjà les factions se promettent bien de nous accuser et de tirer parti de cette démarche, qu'elles appellent en ce moment une fuite, une conspiration, un attentat. Ces idées se propagent ; elles produiront de funestes résultats si je néglige l'occasion favorable de rappeler en France les Français exilés volontairement, et qui doivent s'empresser d'obéir au vœu que je me ferai alors un devoir de manifester.

Il y aurait bien à redire sur l'espèce de reproche que M. le comte d'Artois mêlait alors à ses plaintes ; car ce n'était pas Louis XVI qui s'était vanté et qui avait conçu le projet d'écraser les factieux ; ce n'était pas Louis XVI qui s'était annoncé en homme de cœur, et à qui le cœur avait ensuite défailli plutôt que

le courroux; mais je m'abstiens de cette remarque exclusivement relative aux personnes qui entouraient M. le comte d'Artois, et je me hâte de faire observer, en insistant sur ce fait, que le 7 septembre 1789 Louis XVI désapprouvait hautement l'émigration. Mais vinrent les journées des 5 et 6 octobre, et le roi, jeté dans de trop légitimes perplexités, ne sut plus quel parti prendre entre la terreur du dedans et les espérances du dehors.

Ces dégoûtantes scènes des 5 et 6 devaient se terminer par une horrible catastrophe. Je ne saurais m'expliquer par quel miracle le roi et la reine furent préservés dans cette nuit d'opprobre, de crimes et d'abominables scélératesses. Bientôt quarante ans se sont écoulés depuis ces évènemens, et de m'en souvenir me donne encore le frisson. Le double assassinat du roi et de la reine était le but incontestable du complot, et sans doute que le dauphin n'aurait pas été plus épargné que ses augustes parens. S'ils échappèrent, et lui aussi, c'est que probablement ceux qui avaient été payés pour les égorger mollirent dans leur résolution, en s'apercevant que les monstres dont ils étaient les instrumens n'étaient pas derrière eux pour les diriger et veiller à la stricte exécution du marché qu'ils avaient conclu. En vain la procédure du Châtelet leva-t-elle en partie le voile qui cachait de hideux visages d'assassins; en vain les juges, bien que le contraire leur fût expressément recommandé, s'efforcèrent-ils

de rassembler des témoignages qui auraient impliqué de grands coupables en les accablant; la sublime générosité de la reine qui, sollicitée par les commissaires du Châtelet de faire sa déclaration, leur avait répondu : « Messieurs, j'ai tout vu, j'ai tout su, et j'ai tout oublié, » et le mauvais vouloir de l'Assemblée nationale, dont le côté gauche orléanisé était alors en majorité, mirent à néant une procédure, laquelle, menée à fin, aurait infailliblement sauvé la monarchie.

La vérité ne se fit pas moins jour : l'ordre d'exil intimé au duc d'Orléans, en présence du roi, par le marquis de Lafayette, et la soumission instantanée du duc à cet ordre avaient produit une évidence des plus palpables, et personne, ni à la cour ni dans le public, ne s'était trompé sur la nature de la prétendue mission secrète confiée au chef des ennemis de la branche aînée. Cette inconcevable clémence devait coûter bien cher à Louis XVI. Ah! pourquoi ne fit-on pas alors usage de toutes les preuves, pendant que le crime était en quelque sorte flagrant? pourquoi n'avoir pas frappé? Le roi ne le pouvait pas, m'objectera-t-on; l'Assemblée nationale s'y serait opposée; et s'il avait tenté de lutter contre elle, son autorité s'y serait brisée... Moi, je prétends que dans cette lutte elle se serait au contraire fortifiée; mais il fallait ouvrir la main bien grande pour toutes les libertés, pour toutes les réformes dont le parti d'Orléans faisait espérer le bienfait; il fallait paralyser ce parti, en lui enlevant

l'amorce dont il se servait pour séduire le peuple, et dans ce cas le peuple aurait applaudi au châtiment en dépit de l'Assemblée. Il fallait publier l'interminable liste des forfaits de cette famille, et montrer, dans les vices comme dans les liaisons du dernier de ses membres gangrenés, l'héritage d'une perversité incurable. Il fallait à tout prix ressaisir les moyens de foudroyer cette race de Titans, qui, pour le malheur de la France, étaient depuis long-temps trop près du trône dont ils méditaient l'escalade. Il y avait dans les fastes de la monarchie de beaux exemples à suivre : de plus respectables têtes étaient tombées à diverses époques. Ah! que Louis XVI n'avait-il auprès de lui un Richelieu pour le conseiller! Que n'était-il, au moins pour cette grave occurrence, doué de l'énergie salutaire d'un Louis XI! Une seule fois l'échafaud se fût dressé, les immenses richesses de la branche cadette eussent été dévolues à la couronne, ou employées à combler le déficit, et un arrêt de roture aurait à jamais rompu les liens du sang entre la branche régnante et la branche déchue. Au lieu de cela ce fut l'impunité, ce fut le pardon le plus entier. Voilà ce que je n'ai jamais pu concevoir, ce que je ne concevrai jamais. Oh! Louis XVI était vraiment le plus chrétien des rois! Se condamner à faire grâce aux assassins du 6 octobre, c'est se prescrire une débonnaireté qui dépasse les bornes de toute clémence; et pourquoi, dans cette conjoncture, ne pas surmonter un instant

des répugnances plausibles jusqu'à un certain point, et ne pas se jeter dans les bras de Lafayette, dont l'orgueil était si facile à tenter par cette marque de confiance, ou, si on le veut, par cet abandon à sa popularité?

Si la justice avait eu son cours, les coupables auraient fait une fort triste figure sur la sellette, car les preuves auraient été nombreuses et assez fortes pour déconcerter l'audace la plus impudente. Et pour ne parler que d'un fait dont j'étais à même de déposer pertinemment, Mirabeau, que j'avais vu, observé, entendu dans la soirée du 5, pendant qu'il parcourait, le sabre à la main, les rangs du régiment de Flandre, et qu'il haranguait les soldats, aurait été bien venu à me dire que j'avais pris pour lui M. de Gamache, avec lequel il avait quelque ressemblance! M. le comte, lui aurais-je répliqué, voulez-vous que je vous dise combien de minutes vous vous êtes entretenu avec M. le comte de Lusignan? Après avoir abordé le capitaine d'artillerie Chauderlos-Laclos (1), ne lui avez-vous pas dit, avec un sourire, et en lui montrant du doigt une pièce de canon : Entre nous, je l'espère, pas *de liaisons dangereuses* dont le bronze puisse faire le dénouement... A quoi M. Chauderlos vous a répondu sur le ton de la plaisanterie par cette exclamation : Fidèle à mon Mécène! monsieur le comte. — *Mœcenas, atavis edite regibus*... avez-vous récité alors avec une cer-

(1) Laclos, l'auteur du roman immoral intitulé *les Liaisons dangereuses* : il était entièrement dévoué au duc d'Orléans.

taine emphase, tempérée de vos robustes poumons, et vous vous êtes éloigné en jetant la citation. Soutiendrez-vous que ce n'était pas vous, monsieur le comte, et que je vous ai confondu avec M. de Gamache, M. de Gamache que je venais de voir l'instant d'auparavant?... Non, monsieur le comte, c'était bien vous, et pour s'y méprendre il ne faudrait pas vous avoir vu une seule fois... M. de Gamache a bien votre large coiffure, votre visage large, votre mine large, votre cou court et votre constitution apoplectique; mais M. de Gamache n'a pas votre face hautaine, et pleine d'effronterie cynique; il n'a pas vos orbites de bœuf, sa figure n'est pas comme la vôtre couturée de petite-vérole, et il est plus grand que vous d'au moins deux bons pouces. Ce n'est pas tout, il y a dans sa physionomie un peu moutonne un air de bonté qui ne se peindra jamais dans la vôtre, quelque effort que vous fassiez. Que l'on interroge, au reste, les soldats du régiment de Flandres, et ils vous confondront.

Mirabeau, qui se défendit avec si peu de talent lorsqu'au sein de l'Assemblée nationale il eut à se justifier contre les charges énoncées dans la procédure relative aux attentats d'octobre, n'aurait pu que garder le silence en face de mes assertions soutenues à brûle-pourpoint et sous le sceau du serment. Quel était le personnage à barbe touffue qui eut un rôle si féroce dans ce drame de Versailles? ne serait-ce pas

le petit homme trapu et au teint brun qu'on avait aperçu causant aux Champs-Élysées avec le duc d'Orléans, et quelques jours auparavant avec le duc de C..?

Ce petit homme à grosse tête n'était-il pas l'infâme et sanguinaire Fournier, dit l'Américain, qui restait à cette époque rue du Doyenné, dans le voisinage des Tuileries, et qui avait force accointances avec le Palais-Royal, où il allait, disait-il, demander protection pour des prétentions qu'il avait à faire valoir sur des possessions coloniales?... Ce fut lui, qui, fidèle à sa mission de sang, dirigea plus tard le massacre des prisonniers d'Orléans.

Enfin, en fouillant dans toute la vie du duc d'Orléans, dans ses relations, dans ses antécédens, on aurait trouvé de reste de quoi démontrer sa culpabilité, son ambition révoltante et son inimitié contre la reine, inimitié que la duchesse, toute vertueuse qu'on la disait, partageait avec lui, ce qui parut assez à cette procession des Etats-Généraux, pendant laquelle elle osa braver Marie-Antoinette. D'Orléans et ses agens avaient répandu de l'argent pendant les *troubles*; d'Orléans avait produit la disette des subsistances par des accaparemens et des combinaisons homicides... D'Orléans était la main qui ne s'ouvrait que comme la boîte de Pandore, pour le mal. Bien des crimes commis dans l'ombre lui avaient été attribués avec quelque probabilité... De ce nombre était l'assassinat du banquier Pinet, qui avait été l'un des complices de

ces spéculations infernales d'où résultait la famine... d'Orléans passait pour lui devoir des sommes considérables. Dans le mois de juillet 1789, le malheureux sortit de chez lui vers le soir après avoir dîné avec sa famille; il ne reparut plus. Le lendemain il fut trouvé baigné dans son sang dans la forêt du Vésinet, près St-Germain; un pistolet déchargé était auprès de lui, un second pistolet chargé avait été mis dans sa poche pour faire croire qu'il s'était suicidé. Mais ces armes furent reconnues ne point lui appartenir. Une blessure qu'il avait à la tête avait été reçue par derrière, et la bourre du pistolet était tombée à plus de six pas du corps, tandis que si Pinet se fût tiré le coup lui-même, elle serait restée dans la blessure... Pinet avait un portefeuille rouge dont il parlait souvent et dont l'existence était connue de toute sa maison; ce portefeuille ne se retrouva plus chez lui. La disparition de cet objet et son contenu fournirent, en conclusion du motif qu'on pouvait avoir à le dérober, le premier indice sur la personne qui avait eu un puissant intérêt à cette soustraction violente. Tous les doutes furent éclaircis par la déposition de plusieurs témoins, qui certifièrent qu'ils avaient vu les assassins se retirer, et qu'ils étaient revêtus de la livrée de la reine. Ce travestissement était une précaution d'un machiavélisme si raffiné, que par son raffinement même elle aurait suffi pour trahir son auteur.

L'opinion ne prit pas le change, et les informations

commencées confirmèrent les soupçons qu'on avait conçus; mais bientôt chacun dut se taire, les poursuites furent arrêtées, les enquêtes supprimées, et ce qui demeura constant, c'est que les assassins du banquier Pinet étaient couverts d'un crédit plus fort que la loi.

Ce fut une bien grande fatalité, que le Châtelet n'eût pas pleine et entière liberté de remuer la fange de cette vie dont tant de souillures auraient été mises à nu. Mais le grand coupable d'octobre dut son salut au club des Cordeliers; ses membres présentèrent au nom du district, et par l'organe de Danton, une pétition à l'Assemblée nationale, tendante à ôter au Châtelet la connaissance de cette affaire. Ce vœu solennellement appuyé de celui des cinquante-neuf autres districts, fut écouté de l'Assemblée; Chabron, comme on le sait, blanchit le prince, et justifia, en quelque sorte, tous les excès de cette nuit, en les couvrant du motif qui avait entraîné le peuple à Versailles. Mais, m'objectera-t-on, êtes-vous bien sûr que le duc d'Orléans fût coupable, et pensez-vous que l'on pût se procurer des éclaircissemens, et des preuves, au milieu de cette confusion d'hommes et de choses? Je ne me lasserai pas de répéter que les preuves étaient dans les mains de Lafayette, et que si le duc céda sans réplique à l'injonction qu'il lui fit de sortir du royaume, c'est qu'il n'avait absolument rien à répliquer; et puis, je me résume en disant que les évènemens de Versailles offraient une excellente occasion d'investiguer tout le

passé du prince, de sonder toute sa vie, qui n'était qu'un tissu d'ordures, et de le juger sur l'ensemble d'une trame durant laquelle il avait plusieurs fois été pris la main dans le sac. Et d'ailleurs, en cherchant bien, on serait, sans grande peine, je crois, parvenu à la source de la vérité; plusieurs faits la révélaient d'une façon décisive; et pour n'en citer qu'un seul dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute, je rappellerai ce qu'a raconté à moi et à beaucoup d'autres la fille d'un tailleur de la rue des Ciseaux, dont le mari était cocher chez M. Lafayette. Cette femme, âgée de vingt-deux à vingt-trois ans, de taille moyenne, bien faite, et d'une constitution forte, joignait la douceur à l'énergie du caractère et à la beauté de la figure. Elle fut entraînée avec cette armée de cotillons, dont Maillard eut tant de peine à régler les mouvemens. Elle vit le duc d'Orléans, qu'elle connaissait fort bien; elle lui parla quand il se montra à un groupe de femmes dont elle faisait partie. « Courage, mes enfans! leur dit-il, de l'énergie, du patriotisme! Songez que c'est dans ce château qu'est la source des malheurs du peuple. » Lui-même était habillé en femme; il disparut, après les premières phrases qui lui furent adressées par la fille du tailleur, et au moment où le mot de *monseigneur* allait lui échapper.

Cette femme, plus intrépide que ses compagnes, ne reculait devant aucun danger : elle se précipitait dans les rangs armés, et leur ordonnait de ne se ser-

vir de leurs armes que pour la cause commune; plus d'une fois elle en imposa aux plus déterminées. Mais lorsqu'elle vit commencer les massacres, elle ne craignit pas d'exposer sa vie pour les arrêter : elle arracha plusieurs victimes des mains des autres femmes; elle disputa de courage contre des hommes féroces qui ne demandaient que le carnage. Enfin, elle se conduisit de manière à attirer l'attention de la commune de Paris, qui lui décerna une médaille civique.

Dans le courant de décembre 1789, la reine, à qui l'on avait souvent parlé de cette femme, témoigna, en présence de M. le comte Esterhazy, le désir de faire quelque chose pour elle... M. le comte me demanda si je voulais l'accompagner chez la fille du tailleur, dont je regrette infiniment d'avoir oublié le nom : nous y allâmes... Nous lui fîmes part des bienveillantes intentions de la reine à son égard. « Sa Majesté est bien bonne, nous dit-elle, et je la remercie... Mais je n'ai besoin de rien et je ne puis rien accepter.—Craindriez-vous, lui demanda M. le comte Esterhazy, de désobliger M. le marquis de Lafayette? Si vous étiez retenue par cette considération, je suis autorisé à vous promettre le secret.—Monsieur, repartit brièvement la fille du tailleur, je n'ai jamais rien fait que je ne puisse et veuille avouer, même à M. de Lafayette, et je vous prie de remercier Sa Majesté, non de ce qu'elle me donnera, car encore une fois je ne veux rien; mais

de ce que sa pensée royale a daigné s'occuper de moi...»

Cette amazone répondit en très bons termes aux diverses questions que lui fit M. le comte Esterhazy. « Est-il bien vrai, lui dit-il, que vous ayez reconnu M. le duc d'Orléans ? — Je l'ai parfaitement reconnu, répondit-elle, et dans l'attroupement il n'était pas le seul qui fût déguisé en femme ; son teint bourgeonné m'a d'abord frappée ; sa voix a commencé à me donner des soupçons, et l'examen de ses traits, qui étaient depuis longtemps gravés dans ma mémoire, a dissipé tous mes doutes. — Vous lui avez parlé ? — Oui, monsieur, et lui-même m'a fait connaître qu'il s'apercevait que je l'avais reconnu. — A qui avez-vous révélé cette particularité ? — Mon mari est la première personne qui en ait su quelque chose, et c'est par cette voie qu'en a été instruit M. le marquis de Lafayette, qui l'a ensuite interrogé. — M. le marquis de Lafayette ne vous a pas recommandé la discrétion ? — Non, monsieur, M. de Lafayette était alors avec M. de Liancourt, à qui il a dit devant moi : « Cela est tout-à-fait conforme à ce que nous avons appris. » — Comment était vêtu M. le duc d'Orléans ? — Il avait un déshabillé de cotonnade rouge, un mouchoir bleu sur le cou, un tablier blanc et un bonnet d'écaillère, avec un nœud de rubans aux trois couleurs sur le côté gauche. — Ainsi vous êtes bien certaine que c'était lui ? — Aussi certaine que je le suis d'être en ce moment de-

vant vous. — A qui avez-vous raconté cette singulière rencontre? — A plusieurs personnes, et notamment à un chef des bureaux de la mairie, qui vient nous voir assez fréquemment. — Savez-vous s'il en a parlé, et à qui? — Il m'a dit en avoir parlé à quelques amis; mais, sur le conseil qu'ils lui ont donné de ne pas ébruiter l'aventure, de peur d'être appelé en témoignage dans une si fâcheuse affaire, il a jugé prudent de se montrer plus réservé. Quant à moi, je n'y prends pas garde, et je suis bien sûre que l'on ne voudra pas me demander la vérité. »

M. le comte Esterhazy lui demanda d'où lui venait une telle assurance. « Monsieur, dit la fille du tailleur, vous n'ignorez pas que M. le duc d'Orléans a le bras fort long et une très grande influence. On craint de se compromettre; et s'il allait devenir roi, ce qui n'est pas impossible, on ne se soucierait pas de l'avoir pour ennemi. M. le marquis de Lafayette lui-même a usé de ménagemens vis-à-vis de lui; les juges du Châtelet sont aussi très embarrassés. — Qui vous fait présumer qu'ils sont embarrassés?... »

A cette question la fille du tailleur parut réfléchir un instant, puis elle répondit : « J'aurais mille raisons pour soutenir qu'à cet égard mon opinion est des mieux fondées; mais, pour le moment, je me bornerai à vous dire que le chef dans les bureaux de la mairie à qui j'ai raconté la circonstance du déguisement de M. le duc d'Orléans, ayant conçu des scrupules plus

forts que les conseils de ses amis, est allé trouver un des membres du Châtelet, qui reste rue des Prouvaires; alors il lui a confié ce qu'il avait appris de moi; et, comme il lui manifestait en même temps ses alarmes : « C'est bon, lui a dit le juge, tranquillisez-vous; je suis bien aise de ce que vous me dites, mais je vous garantis que vous ne comparaîtrez pas. Le Châtelet n'est pas la cour du Parlement, il a les mains liées, il est impuissant; et lors même qu'il n'y aurait pas d'autres obstacles, ceux qui auraient l'intérêt le plus direct à la punition exemplaire du prince tiennent trop aux anciens usages de la monarchie pour souffrir que justice soit faite par le Châtelet. »

Avant de nous retirer, M. le comte Esterhazy dit à la fille du tailleur combien la reine regretterait qu'elle ne la mît pas à même de lui donner une marque d'intérêt. « Sa Majesté a bien voulu penser à moi, répliqua-t-elle avec une modestie charmante; c'est plus que je ne mérite; quant à ma conduite, j'en recueille le prix en moi-même : en tout, je n'ai fait que suivre l'impulsion de mon cœur, et je ne vois pas que ce que j'ai fait pour ma propre satisfaction puisse m'attirer des éloges ou des récompenses... » M. le comte la pressa de nouveau; je joignis mes instances aux siennes, mais nous ne pûmes rien obtenir de cette âme de Spartiate.

Les faits résultant de l'interrogatoire de cette femme me confirmèrent dans l'affreuse opinion que

l'on devait avoir du duc d'Orléans... Nul doute qu'il n'eût pris à ses gages des assassins pour égorger le roi et la reine, et qu'il n'eût fomenté les troubles à la faveur desquels cet assassinat devait se commettre et ses auteurs matériels se perdre dans la foule. C'est parce que j'avais cette conviction que je lui vouai dès lors une haine qui ne pouvait être surpassée que par le souverain mépris que je professais pour sa personne, pour ses actions, pour son caractère. Ce mépris éclata, mêlé d'indignation, lorsqu'à son retour de Londres il eut l'impudeur de paraître aux Tuileries. Ses partisans crièrent à l'irrévérence, au scandale. Dès qu'ils apprirent comment je l'avais attaqué sans aucun des ménagemens auxquels ils supposaient que son rang lui donnait des droits, ils ne me pardonnèrent pas de l'avoir en quelque sorte forcé de sortir. Dès ce moment leur vengeance me chercha dans l'ombre. Leurs poignards se levèrent sur moi; mais Dieu me protégeait, et j'échappai aux plus grands dangers. Une autre fois je ferai le récit de ces faits, et la partie de mes Mémoires que je consacrerai à les raconter sera peut-être la plus intéressante par les anecdotes inconnues que j'y mêlerai. Pour le moment, il s'agit de la sédition des 5 et 6 octobre, et je ne me propose d'autre but que de faire voir la participation que le duc d'Orléans eut à ces excès... Cette participation est incontestable : j'ajouterai que si le projet d'assassinat ne fut pas exécuté, c'est que l'on s'était cru obligé de brus-

quer la trame pour l'accomplir, et voici pourquoi : le bruit s'était répandu que le roi avait le dessein de quitter secrètement Versailles, et de se rendre à Metz, où le marquis de Bouillé devait le soutenir contre les factieux, et lui donner le moyen de dompter l'Assemblée nationale. Beaucoup de préparatifs avaient été faits effectivement pour ce départ; si le roi s'y refusait, on devait l'enlever. La reine avait tout concerté avec M. de Breteuil et M. le comte de Mercy-d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche. Nous n'avions qu'un espace de quinze lieues à franchir, au-delà duquel des troupes étaient échelonnées sur toute la route. Un rôle m'avait été assigné dans cette fuite qui rendait ma tâche assez périlleuse jusqu'à la rencontre des premières troupes. La reine elle-même m'avait donné ses instructions en présence de M. le comte Esterhazy, et elle m'avait assez estimé pour croire que je lui étais dévoué jusqu'à la mort. Tout était disposé; le roi hésita; il approuva, puis il ne voulut plus qu'il fût question de départ; et quand il n'y eut plus que la ressource de l'enlèvement, on ne sut pas se décider à ce coup de main avec la célérité qui fait le succès en pareil cas.

Pendant qu'on délibérait, la mèche s'éventa : Mirabeau, qui avait ses espions, connut le plan qu'on avait formé; et comme rien encore n'annonçait qu'on y eût renoncé, il engagea le duc d'Orléans à frapper promptement le grand coup, car si le roi s'échappait, c'en

était fini de la conjuration orléaniste et des rêves de fortune des conjurés.

Après ce qui s'était passé dans ces épouvantables journées, il était certes bien naturel de désespérer de l'avenir. La frayeur aussitôt renforça l'émigration, et l'on vit des députés qui s'étaient franchement dévoués à la réforme, quitter la France pour le bonheur de laquelle ils étaient désormais impuissans; parmi eux étaient M. Mounier et M. de Lalli, que le souvenir du supplice de son père avait d'abord jeté dans l'opposition.

Louis XVI, qui jugeait de l'opportunité ou de l'inopportunité de l'émigration, d'après les vicissitudes dans lesquelles il se trouvait engagé, ne put que de plus en plus la regarder comme un moyen extérieur de salut, et peut-être le seul, si la crise qui s'était manifestée si violemment venait à se prolonger. Aussi, selon ce que j'ai ouï dire à M. l'évêque de Pamiers, dès le 6 octobre, ce prince envoya-t-il au roi d'Espagne sa protestation *contre tout ce qu'il pourrait sanctionner par la suite, comme n'étant point libre de ses volontés.* Cette protestation alla de cabinets en cabinets. Elle fut communiquée au comte d'Artois, par le cabinet de Berlin; et une fois de plus les émigrés furent autorisés à soutenir que Louis XVI n'avait de volonté réelle que lorsqu'il déclarait n'avoir plus la liberté de vouloir; une fois de plus l'infortuné monarque s'ôtait la faculté de se sauver par un système de concessions immenses sur lesquelles il aurait pu revenir gra-

duellement ou tout d'un coup en temps propice : qui ne sait qu'à la longue il n'est pas de liberté si grande qui ne puisse prescrire par la fatigue et par l'indifférence du peuple? Tout le secret consista à le gorger de libertés ou de promesses de libertés : *Tu en veux, en voilà! tu veux de l'égalité, tu en auras jusqu'à la maudire!* Et quand, au sortir de ses agitations, le peuple s'est rassis, quand il s'endort, quand il est bien las, avec la légalité courante, on reprend en détail plus que l'on n'a donné en gros. Je n'ai jamais lu Machiavel, mais cela est si simple!

Louis XVI avait la vue trop courte pour faire un semblable calcul, et auprès de lui il n'y avait que Monsieur qui fût capable de ce libéralisme du roseau; la reine ne concevait pas de pareilles transactions, qui n'auraient été que provisoires, et les personnes les mieux en cour n'avaient pas assez de patience pour les conseiller et moins encore pour les souffrir. Louis XVI était en suspens entre le sentiment et les nécessités de sa position, entre les regrets et les résolutions; il ne savait pas trancher dans le vif, et dans son approbation, comme dans son improbation, il n'y avait rien de décidé, rien qui tendît à un parti pris ou à un parti à prendre. La reine elle-même qui poussait aux rétrogradations après s'être raidie contre les concessions, hésitait aussi parfois, et il lui arrivait de trembler en pensant que si les émigrés venaient un jour à s'attribuer tout l'honneur du rétablissement de l'or-

dre, ils ne manqueraient pas à leur retour de mettre Louis XVI en tutelle; la régence de Monsieur était pour elle un épouvantail. « Si les émigrés réussissent, disait-elle, ils feront long-temps la loi, il sera impossible de leur rien refuser; c'est contracter avec eux une trop grande obligation que de leur devoir la couronne. »

Ces paroles ne furent dites qu'au moment où il fut certain qu'une armée des princes s'organisait. Mais nous ne touchons pas encore à cette époque.

1789, 1790 et une grande partie de 1791 sont des temps de singulières fluctuations pour l'esprit du perplexe Louis XVI. Souvent il se persuade que l'émigration va deveuir imposante, et il incline vers l'émigration tout en paraissant la condamner, en redoutant même réellement ses conséquences, et en la regardant alternativement comme le remède loin du mal, et comme le mal loin du remède...

Jusqu'au 21 décembre 1790, l'émigration ne fut considérée par les révolutionnaires que comme une innocente bouderie qui aurait son terme; alors seulement l'Assemblée rendit un décret qui montrait qu'elle suspectait les intentions des émigrans. Ce décret portait que tous les Français fonctionnaires publics ou pensionnés sortis de France seraient privés de leur traitement ou pension si dans le délai d'un mois ils n'étaient pas rentrés. Ce fut le premier acte de sévérité de l'Assemblée contre les réfugiés, qu'elle ne qualifiait pas encore d'émigrés. Il n'était pas d'une ex-

cessive rigueur; aussi Louis XVI put-il sourire en le sanctionnant, et la peine portée contre les absens fut un texte à plaisanteries pour les familiers de la cour, qui savaient bien que Louis XVI gardait *in petto* de royales indemnités pour des sujets dont il appréciait la fidélité ! Le roi ne vit pas du même œil le décret relatif au serment du clergé : le jour où il ne put différer de le sanctionner fut un jour de cruelle étreinte pour son cœur. « J'aimerais mieux être roi de Metz, dit-il en cette occasion au comte de Fersen, que de demeurer roi de France dans une telle position. » A chaque fois qu'il protestait ainsi dans son âme contre les violences qui étaient faites soit à ses habitudes, soit à sa conscience, l'émigration retombait dans la sphère de ses espérances et de ses prédilections, et il est bien naturel de penser que si déjà près de six mois auparavant, c'est-à-dire en juillet 1790, M. le prince de Condé avait publié un manifeste, c'est qu'il s'était cru autorisé à le faire par de véritables encouragemens reçus en secret de Sa Majesté. « Depuis un an j'ai quitté » ma patrie, disait le prince; je dois exposer aux yeux » de l'Europe les motifs qui m'ont forcé d'en sortir.

» Le peuple Français est égaré par des factieux; mais » il ouvrira les yeux, ce peuple bon; il rougira des cri- » mes que l'intrigue et l'ambition de ses chefs lui ont fait » commettre. Il relèvera de ses propres mains le trône » de ses rois, ou je m'ensevelirai sous les ruines de la » monarchie.

» La noblesse est une : c'est la cause de tous les prin-
» ces, de tous les gentilshommes que je défends ; ils se
» réuniront sous l'étendard glorieux que je déploierai
» à leur tête.

» — Oui, j'irai, malgré l'horreur que doit naturelle-
» ment inspirer à un descendant de saint Louis l'idée
» de tremper son épée dans le sang des Français ; j'irai à
» la tête de la noblesse de toutes les nations, et, suivi de
» tous les sujets fidèles à leur roi, qui se réuniront sous
» mes drapeaux ; j'irai tenter de délivrer ce monarque
» infortuné. »

La reine éprouva une grande joie de ce manifeste ; pourtant le comte de Fersen, en qui elle avait beaucoup de confiance, le jugea intempestif ; et quoique la révolution n'eût pas de plus grand ennemi que lui, il pensa que c'était trop tôt et mal commencer la contre-révolution pour laquelle rien n'était prêt encore. Ce fut aussi l'avis du comte Esterhazy, dont un mot spirituel prophétisa dès lors un grand malheur : « Je crains bien, dit-il, que M. le prince de Condé n'ait pas l'adresse de Guillaume Tell, et qu'il ne frappe à *la* tête, sans abattre la pomme. » Bientôt le roi voulant éloigner tout soupçon de connivence avec les émigrés, vint lui-même les dénoncer en prévenant l'Assemblée nationale qu'ils fomentaient les dispositions hostiles de quelques princes allemands, voisins de la France. Cette démarche avait pour but de cacher des projets, qui ne se révélèrent qu'un mois plus tard, jour pour

jour, le 28 de février. Le 22 eut lieu l'émeute du Luxembourg, pendant laquelle Monsieur, sur le prochain départ duquel des bruits s'étaient répandus, ne sut faire tête à l'orage qu'en se cachant dans les caves du Palais. Quand il en sortit ramené par M. Lablée, adjoint à la municipalité des Cordeliers, il était plus mort que vif : sa panique avait été si forte, que tous ses traits en restèrent bouleversés, lorsmême qu'il n'y avait plus ombre de danger. Monsieur, tout tremblant, tout défait, assura le peuple de son entier et inviolable dévouement à la Constitution; il protesta que, loin d'avoir le projet de rejoindre les émigrés qui se réunissaient sur le Rhin, il était décidé à ne pas se séparer du roi, et donna sa parole d'honneur que, dans aucune circonstance quelconque, il ne sortirait de France. La reine, à qui l'on raconta sa frayeur, en rit, d'autant plus que quelqu'un s'avisa de dire en sa présence qu'elle n'exhalait pas un parfum de rose.

Cette allusion à un symptôme du dernier degré de couardise était-elle fondée dans la conjoncture? C'est une question que je ne résoudrai pas : tout ce que je sais, c'est que Monsieur n'avait pas un courage de Bourbon, et que soit pendant sa comparution à l'hôtel-de-ville, lorsqu'il craignit d'être compromis avec le malheureux Favras, soit pendant l'héroïque agonie du patient, il fut dans des transes impossibles à décrire... Monsieur avait un cœur de lièvre, et une astuce de renard : quand l'armée contre-révolu-

tionnaire fut organisée, et qu'il jugea indispensable de montrer qu'il avait quelque chose du lion, il employa le vert et le sec pour avoir des prôneurs de sa bravoure : il imagina des expédiens et des périls affrontés, on fit circuler d'impudens mensonges; on répandit qu'il allait parlementer aux avant-postes des républicains avec une bravoure de Bayard. L'anecdote de la balle reçue dans le chapeau est l'une de ces impostures. Une balle sifflant à ses oreilles l'aurait fait tomber en syncope. Lorsque notre éternellement regrettable duc de Berry eut été frappé par l'exécrable Louvel, de quelle terreur ne fut-il pas saisi ? Il frissonnait au moindre bruit; il supposait que sa tabatière avait été empoisonnée; il voyait la mort partout. Oh! alors si je n'avais connu la vérité, j'aurais deviné que le mot *deux pouces plus bas, le roi de France s'appelait Charles X*, n'avait jamais été dit sous l'impression d'un danger réel. En effet, ce ne fut qu'une comédie arrangée, et M. Goldsmith m'en a dévoilé les ressorts, en me désignant le nommé Re...er comme l'individu qui avait tiré à poudre, et qui avait gagné assez d'argent dans diverses intrigues de ce genre. Au reste, ce coup de théâtre ne fit point de dupes parmi les personnes qui connaissaient Monsieur. On se figura bien comment le chapeau avait été percé d'avance et l'illusion produite; mais encore une fois avec beaucoup de qualités royales, telles que la ruse, la dissimulation, une insensibilité parfaite et un

égoïsme presque philosophique, Louis XVIII n'avait aucune des qualités chevaleresques, et cela n'apparut jamais mieux qu'à Véronne, où il saluait avec une abjecte et persévérante obséquiosité tous les caporaux autrichiens, qui ne daignaient pas lui rendre son salut, tant il leur semblait dépourvu de toute dignité.

Le 28 février, à la suite duquel, pour rendre odieux les véritables amis du roi, on les désigna sous le nom de *chevaliers du poignàrd*, eut des résultats si fâcheux qu'il produisit un redoublement de l'émigration. Ce qui se passa dans cette journée a été si diversement rapporté, qu'il est peut-être utile de dire ici ce que j'ai été à même de savoir de la vérité.

Tous les historiens de la révolution s'accordent à dire que peu de temps avant cette époque on avait arrêté dans les appartemens des Tuileries un homme qui paraissait vouloir attenter aux jours de Sa Majesté. Comme cet homme ne fut ni accusé, ni jugé, on en conclut que son apparition et son arrestation n'avaient été qu'un jeu pour faire croire que la vie du roi n'était pas en sûreté, et pour avoir ainsi un motif, en apparence plausible, d'introduire dans le château une garde plus dévouée à la personne du monarque et plus intimement rapprochée d'elle, que ne l'était la garde nationale. Ce n'était là qu'une supposition purement gratuite, mais la malveillance envers Leurs Majestés était à l'ordre du jour. On ne se fit pas

scrupule d'admettre ce mensonge comme une réalité... Cependant le projet d'assassiner le roi avait été conçu, et s'il ne reçut pas son exécution, c'est que l'assassin ne put se garantir d'une certaine hésitation qui le trahit. On lut sur son visage un mauvais dessein; dès lors on jugea convenable de s'assurer de lui, et quand il se vit pris, il fit des aveux qu'on n'eut pas de peine à lui arracher. Louis XVI, devant qui il fut amené secrètement, en présence de M. le duc de Villequier, l'interrogea en lui promettant que, s'il répondait avec *sincérité*, il pouvait compter que non seulement il ne lui serait rien fait, mais encore qu'il serait mis en liberté aussitôt qu'on pourrait le faire sans inconvénient.

Il importait de savoir à l'instigation de qui ce scélérat avait consenti à se rendre coupable d'un abominable parricide. Il s'était introduit au château avec la résolution de frapper la reine et le roi : telle fut sa première révélation; déjà, ajouta-t-il, il les avait manqués à Versailles, et s'il s'était dévoué à un si grand crime, ce n'était aucunement par animosité personnelle, mais bien parce que le prix de ce forfait devait faire *la fortune* de sa femme et de ses enfans, qui étaient dans la misère.

Les détails dans lesquels il entra, ne laissèrent pas le moindre doute sur le personnage qui, dans cette circonstance, avait joué le rôle du *Vieux de la Montagne;* Louis XVI en frémit, et la reine, lorsqu'on lui eut fait connaître la confession de l'assassin, en reçut une telle commotion, qu'elle tomba comme frappée

d'un coup de sang... Cette fois, elle était peu disposée à pardonner; mais le roi finit par lui faire adopter son opinion, et il fut convenu qu'on étoufferait cette affaire en prenant de grandes précautions pour l'avenir, et en ne laissant pas surtout ignorer à l'instigateur que l'on était en garde contre sa perversité... Cet avertissement s'adressait à l'auteur présumé des 5 et 6 octobre de l'année précédente. Les précautions que l'on prit se bornèrent à l'introduction de quelques gentilshommes qui, dès ce moment, ne quittèrent plus la personne de Leurs Majestés et veillèrent nuit et jour à ce qu'il ne leur arrivât rien. Je fis partie de cette garde de confiance, mon poste était principalement auprès de la reine, et ce fut, je crois, madame de Chimay qui donna l'idée de nous approvisionner d'armes et de munitions, sans avoir de dessein arrêté sur l'usage que nous pourrions en faire. Nous en passâmes une assez grande quantité, et nous parvînmes à en remplir deux ou trois de ces coffres dans lesquels le feutier renferme son bois. Ces armes consistaient en épées, cannes à dard et pistolets; nous avions aussi une centaine de fusils, et quelques poignards.

La possession de ces moyens de défenses échauffa les imaginations. M. de Villequier parla au roi de faire une sortie à main armée; Louis XVI ne se souciait pas d'abord de tenter un pareil hasard, mais il se laissa persuader par la reine, et l'entreprise fut résolue. Cependant comment la mener à bien cette entre-

prise? Voici ce que l'on fit : des affidés de la cour allèrent dans les endroits que fréquentaient les ouvriers du faubourg Saint-Antoine ; et se mêlant avec eux sous divers déguisemens, ils leur firent entendre que le château de Vincennes était une seconde bastille, dont tôt ou tard on se servirait comme d'une prison pour les amis de la liberté, et que puisqu'on avait démoli la Bastille, il n'était pas moins nécessaire de démolir le château de Vincennes. Cette idée, jetée pour fomenter un mouvement populaire, fut accueillie avec enthousiasme dans le faubourg... A Vincennes ! à Vincennes! y criait-on de toutes parts. Le brasseur Santerre et ses amis furent d'avis qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Le bataillon de Santerre ainsi que plusieurs autres prirent les armes, et bientôt tous les turbulens du faubourg se précipitèrent vers Vincennes. C'était ce que nous avions voulu, la foule était innombrable, et excessivement animée, car c'est toujours ainsi qu'elle est lorsqu'elle va détruire. Bientôt M. le marquis de Lafayette fut instruit qu'elle venait de se mettre en marche: le rappel fut battu dans Paris, et, en entendant des Tuileries le bruit du tambour se propager sur les deux rives de la Seine, nous éprouvâmes une véritable joie; encore quelques minutes, et il allait s'opérer dans la capitale un tel déplacement de la force civique que, hors de l'enceinte du château, nous ne serions plus exposés à rencontrer un seul garde national.

Lafayette courut en toute hâte pour réprimer le

désordre, et pendant qu'il s'éloignait, les Tuileries se remplirent de fidèles serviteurs qui s'y rendaient sous le prétexte de veiller à la sûreté du roi. Tous étaient bien déterminés à profiter de la diversion produite, pour culbuter les postes et enlever Leurs Majestés. On espérait que le débat avec les mutins serait long, et qu'il y aurait une collision sérieuse de la garde nationale avec le faubourg : mais le marquis de Lafayette vint trop promptement à bout de se faire obéir ; pour comble de malheur, il fut averti assez à temps de ce qui se passait aux Tuileries, pour que son retour inopiné déjouât notre plan d'évasion à force ouverte.

J'ai lu quelque part que la cour avait prémédité de faire tuer M. de Lafayette pendant l'émeute... Ce n'est là qu'une infâme calomnie de plus... Je sais bien que l'un des aides-de-camp de M. de Lafayette fut alors atteint d'un coup de feu qui était destiné à son général; je sais en outre que pendant qu'il passait au galop sous l'arcade Saint-Jean, une perche fut passée entre les jambes de son cheval, afin de le faire tomber et qu'en ce moment on tira sur lui. Mais il est bon de réfléchir qu'alors la popularité de M. de Lafayette était très grande et que sa mort aurait eu pour effet inévitable d'appeler immédiatement le peuple à assouvir sa vengeance sur le roi et sur la famille royale. Cette mort, personne ne l'aurait conseillée, pas plus à la reine qu'au roi, et la leur eût-on montrée comme un moyen

de salut, ils se seraient refusés à un si odieux expédient. Sans doute, dans le cas d'un retour de fortune, Lafayette n'aurait pas échappé à la justice du royaume, et sa tête fût tombée la première sous le glaive des lois; mais il fallait attendre patiemment l'heure des éclatantes réparations. Au surplus, à quelques égards, la vie de Lafayette était peut-être à cette époque plus précieuse à la cour qu'elle ne l'avait jamais été: il y avait des orages que lui seul avait la puissance de conjurer. Ce ne fut donc pas la cour qui le désigna comme une victime à immoler: à la cour au contraire on était généralement d'accord qu'il était utile de le ménager et de prolonger son sursis en attendant des temps meilleurs. C'était d'ailleurs que partirent les coups dirigés contre lui: M. de Lafayette portait ombrage au parti d'Orléans, et le chef de ce parti ne répugnait à aucune des actions propres à satisfaire ou son ressentiment ou son ambition. Tuer Lafayette c'était faire d'une pierre deux coups: d'un côté c'était se débarrasser d'un ennemi et d'un obstacle, de l'autre c'était précipiter dans un gouffre de sang le roi, la reine, le dauphin, Monsieur, enfin tout ce qui restait à Paris de la branche aînée.

Quoi qu'il en fût, M. de Lafayette revint sain et sauf aux Tuileries: il était très courroucé et gourmandait tout le monde avec un arrière-grognement qui donnait à penser qu'il ne pouvait pas déclarer toutes les causes de sa mauvaise humeur.

Ceux d'entre nous qui ne le comprirent pas furent très mécontens de lui; cependant je dois confesser qu'il y eut de la prudence et même de la générosité dans son procédé. Il parla de notre entreprise comme d'une algarade et d'une cacade d'écoliers; il nous traita comme des abbés ou des séminaristes révoltés, ou, si l'on veut, comme de petits garçons qu'on fustige : au lieu de nous signaler à la haine, il nous couvrit de ridicule et de mépris, et distribua nos armes aux gardes nationaux, qui nous expulsèrent au milieu des huées et des plaisanteries. La scène fut presque comique, et ce fut M. de Lafayette qui lui fit prendre cette tournure dont plusieurs lui surent peu de gré.

Sa présence d'esprit nous anéantit en même temps qu'elle nous préserva... Et le spectacle de notre humiliant désappointement suffit ce jour-là au peuple qui, en nous voyant sortir la queue basse, comme des loups pris au piége, n'alla pas même, dans ses velléités d'insulte, jusqu'à nous prodiguer la bourrade. Le peuple ne fut point brutal, et nul doute que nous n'ayons été redevables de sa modération à M. de Lafayette. Pour mon compte, je l'en remercie. Nos habits noirs et nos cheveux roulés furent très favorables pour dérider les plus méchans, à qui cet accoutrement nous désignait plutôt comme des femmelettes de courtisans, que comme des officiers très capables d'un coup de main... Ah! s'ils avaient pu deviner que nos uniformes étaient dans le château, nous aurions été perdus sans ressource.

Ce fut une particularité que M. de Lafayette eut la prudence de dissimuler.

M. le duc de Villequier qui s'était mis le plus en évidence, car c'était lui qui avait délivré les cartes d'entrée à toutes les personnes réunies au château, quitta aussitôt Paris, et bientôt il fut hors du royaume. On fit si grand bruit du rassemblement des chevaliers du poignard et de leurs sanguinaires intentions que la plupart de ceux qui en avaient fait partie, s'imaginèrent qu'ils seraient recherchés et très compromis pour ce fait; presque tous prirent la fuite et se rendirent auprès des princes émigrés... Il ne faut pas demander si Louis XVI les approuva, et s'il les suivit avec intérêt dans leur exil. Je fus du petit nombre de ceux qui refusèrent de l'abandonner; je dis refusèrent, car le roi ainsi que la reine me pressèrent de m'éloigner.—Allez, me disait la reine, la Providence nous sera peut-être un jour secourable. Alors quittant cet enfer nous irons vous rejoindre et nous reviendrons avec notre bon droit..—Je le souhaite, lui répondis-je; mais si Votre Majesté le permet, je désire rester auprès d'elle, et concourir aux apprêts du voyage.

Ce projet de se réfugier au sein de l'émigration datait de loin comme on l'a vu, c'était une pensée que la reine caressait, et que le roi quittait ou reprenait selon les alternatives de sa fortune; parfois il semblait la répudier, et il la nourrissait encore comme la seule illusion propre à le soutenir. Il y avait com-

bat dans son esprit et contradiction entre ses actes et ses paroles : il approuvait et il n'approuvait pas ; il était bien à plaindre, car il ne savait sur quel pied se poser. Quelle preuve plus forte en pourrait-on donner que cette singulière lettre qu'il écrivit le 20 mars 1791 à M. le comte d'Artois ?

« Mon frère,

» Les gentilshommes qui vous ont suivi, et qui pour » vous ont abandonné leur patrie, se plaignent amère» ment; ils ont tout quitté pour l'honneur, pour défen» dre le trône et l'autel, il ne s'agit pas de savoir si » vous et eux avez sagement agi; souvent je vous ai at» tristé en vous portant mes plaintes à ce sujet. Leur » sacrifice est d'autant plus méritoire, que délaissés exi» lés pour ainsi dire dans le fond des provinces, les » bienfaits de la cour venaient rarement les chercher, » et que leur patrimoine n'en était pas moins consacré » à la défense de l'État. Les gentilshommes se plaignent » qu'ils sont maltraités par la haute noblesse, qui daigne » à peine les regarder et ne veut voir en eux que des » inférieurs. Cependant le dévouement de cette classe » de la noblesse me paraît digne d'éloges. Quel fut son » intérêt en embrassant la cause des princes exilés ? Il » n'en fut point pour elle; et cependant elle prend les » armes, se prépare au combat, tandis que ceux qui fei» gnent de les mépriser, semblent n'avoir fui que pour » se soustraire au danger. Mon frère, ayez des égards

» pour ces braves Français qui se sont dévoués, et ne » souffrez pas qu'ils soient avilis. Dites-leur que toute » ma noblesse m'est chère, et que je porte tous les Fran- » çais dans mon cœur. Oh! je souffre trop de votre ab- » sence, pour ne pas gémir de cet exil, qui me laisse à » la merci de mes ennemis, qui me fait envisager pour » ma noblesse et pour les princes de mon sang, les plus » grands malheurs. Oh! dites souvent aux Français, » malgré mon vœu, malgré mes ordres, réunis sur les » bords du Rhin, que j'ai perdu toute espérance, qu'il » m'est impossible de terrasser l'hydre des discordes, » de réconcilier les esprits, de ramener la paix inté- » rieure, mais que dans les grands dangers qui m'en- » vironnent, il me reste encore une ressource, celle de » savoir mourir.

» LOUIS. »

D'après cette lettre, il paraît que le système d'émigration avait été souvent un sujet de dispute entre Louis XVI et M. le comte d'Artois... Cependant Louis XVI qui déplore l'éloignement de son frère, ne le blâme pas d'une manière absolue... Il semble que dans un temps il ait jugé cet éloignement nécessaire... Il ne le dit pas, mais l'émigration est peut-être une faute... Toutefois, il n'en est pas encore bien sûr, et il n'en est pas moins pénétré de reconnaissance pour tous les Français qui ont émigré... Son langage n'est point impératif, il ne sait ce qu'il adviendra de l'émigration;

mais il a le pressentiment qu'il en adviendra quelque chose d'heureux pour l'autel et le trône, voilà pourquoi au milieu de ses défenses faiblement articulées, il fait les plus grands éloges des émigrés et leur souhaite bonne chance.

Ils ont tout quitté pour l'honneur, dit Louis XVI, et alors il ne songeait donc pas que c'était pour l'honneur que nous ne quittions rien? il n'appréciait donc pas notre dévouement bien plus réel et bien mieux raisonné? Ce serait tomber dans une étrange erreur que de supposer une pareille injustice dans un roi qui était la sainte justice elle-même. Louis XVI se disait: Tout le monde ne peut pas être ici et là-bas : ceux qui sont ici ont accepté pour eux le devoir dans lequel il y a le plus de périls; ceux qui sont là-bas se dévouent d'une autre manière. Après le succès chacun sera récompensé selon ses mérites; en attendant il ne trouvait pas mauvais que l'on fût ici et là-bas, là-bas et ici. Sans cela il aurait pris un ton bien plus sévère vis-à-vis des émigrés, et il n'aurait pas manqué de flétrir toutes ces nullités ambitieuses qui, n'ayant aucun motif de fuir la patrie, s'étaient follement imaginé qu'il n'y avait pas de moyen plus certain pour s'avancer et se faire valoir en cour, pour sortir enfin de l'espèce d'obscurité à laquelle elles étaient condamnées par leur condition infime, que d'aller sur les bords du Rhin clabauder contre la révolution. Il leur aurait ordonné avec l'énergique expression d'une volonté ferme, et

sous peine d'encourir toute son indignation, de retourner immédiatement dans leurs foyers... Mais Louis XVI *à cette époque* était bien aise de défendre l'émigration de telle façon que les émigrés ne pussent pas croire qu'il avait la volonté de la défendre. Voilà le secret des contradictions apparentes que renferme sa lettre à M. le comte d'Artois. Elle est arrangée de manière que le prince puisse très bien comprendre qu'au fond son frère n'est nullement fâché. Les termes de cette lettre avaient été délibérés et adoptés en conseil de *famille*, et la reine les avait trouvés parfaitement combinés... Aussi M. le comte d'Artois ne se méprit-il pas sur le sens qu'on devait leur attribuer ; et dès lors il déploya la plus grande activité pour obtenir des puissances qu'elles vinssent matériellement au secours du roi. Hélas! tant qu'il ne fut question que de se donner du mouvement, il le fit; mais il ne pouvait rien de plus, et quand plus tard la guerre se déclara, son ardeur se ralentit. Alors, je regrette d'être obligé de le dire, tout ce qu'il y avait de si noblement chevaleresque dans son caractère lui fit défaut; et, écrasé comme Nabuchodonosor de l'influence de sa mauvaise étoile, timide comme un faon, lui qui s'était pourtant fait voir si vaillant dans sa querelle avec M. le duc de Bourbon, il n'eut plus le bras assez fort pour soulever l'épée d'Henri IV, et montrer son panache à tant de gentilshommes, qui étaient venus du fond de leurs provinces et qui ayant pris les armes, s'étaient préparés à com-

battre. Pour lui, entraîné par la pernicieuse influence qu'il subissait et qui paralysait son beau caractère, il leur laissa, ainsi qu'à son malheureux frère, l'unique et fatale ressource que ce monarque infortuné n'avait que trop prédite, celle de savoir mourir, et de quelle mort, grand Dieu! Quel deuil! quelle douleur! quelle consternation!

Les rassemblemens d'émigrés n'avaient pas encore donné de graves inquiétudes aux révolutionnaires; mais il devint notoire que l'émigration s'organisait et tendait à devenir une force militante. Sur les frontières, des émissaires des princes essayaient de détacher les troupes de ligne de leurs drapeaux; Worms, Manheim et plusieurs autres villes virent affluer les émigrans; ils achetaient des armes, des chevaux, des équipages de guerre; le cardinal de Rohan faisait ouvertement des levées d'hommes; dans sa principauté d'Ettenheim la légion du vicomte de Mirabeau fut une des premières sur pied. Louis XVI, voyant l'effet de ces démonstrations, s'empressa de les désavouer publiquement, et de sanctionner plusieurs décrets que jusque là il avait paru désapprouver. L'Assemblée se disposa en même temps à prendre des mesures de rigueur afin de repousser toute agression de la part des émigrés.

Mais ces mesures de rigueur, le roi fit tout ce qui était en son pouvoir pour les suspendre et empêcher leur effet. Son intervention ou son *veto* étaient certes

des plus naturels; car ces mesures frappaient sur son frère, et sur beaucoup d'autres personnes auxquelles il était très attaché.

On a argué de ce *veto* pour accuser Louis XVI de duplicité; mais, d'abord, il est bon de bien se pénétrer de cette idée que Louis XVI, en tant que roi, ne devait la vérité à personne; en tant que roi, il devait avoir sa politique, et politique ou mensonge c'est tout un... Et puis, il lui était bien permis de dissimuler avec ce qui, dans sa pensée royale, n'était que de *la révolte*. C'est ainsi qu'on peut le laver du tort d'avoir manqué de bonne foi. D'après cette explication, qui est aussi ample qu'on peut la désirer, n'est-il pas manifeste que la loyauté de Louis XVI reste intacte, en dépit de tout ce qu'on voudrait alléguer? car il ne faut pas juger les princes, et surtout les princes dans la position de Louis XVI, comme l'on juge les hommes privés.

Je confesserai donc sans difficulté, et je ne dois pas l'ignorer puisque je fus initié à toutes les espérances et à toutes les illusions, que jusqu'au moment du départ clandestin, c'est-à-dire jusqu'au 21 juin, *le* roi ne cessa jamais d'avoir des vues sur l'émigration. A la vérité, il fut quelquefois jeté dans l'incertitude sur son utilité ou sa non-utilité; mais quand il rappelait les émigrés, il aurait été bien fâché qu'ils l'eussent pris au mot; et je sais qu'il n'adressa jamais à M. le comte d'Artois une invitation de les engager à revenir, sans contremander presqu'aussitôt cette invitation qui lui

avait été suggérée par la conviction du moment. Tantôt Louis XVI était persuadé que dans son intérêt comme dans le leur, les émigrés feraient sagement de rentrer; la minute d'après il ne prenait plus conseil que de ses vœux, et c'était du concours de l'émigration qu'il attendait la puissance de les réaliser. Aussi, ce qu'il accordait avec peine et comme après mûre réflexion, ne tardait-il pas à le révoquer après réflexion plus mûre encore... Ainsi les décrets qu'il avait tardivement sanctionnés le 2 juin, devinrent, huit jours après, l'objet d'une secrète protestation; et par la même occasion il protesta également contre toutes les sanctions qui, par le passé ou à l'avenir, avaient été ou seraient obtenues contre son gré. L'année d'auparavant, il s'était décidé à tout sanctionner sans examen, même les reprises les plus violentes contre la monarchie, contre la noblesse, contre le clergé; à approuver tous les envahissemens démocratiques, toutes les atteintes à son caractère sacré de roi, afin de fournir au monde, par l'exemple de ces adhésions détraquées, la preuve *ab absurdo* qu'il n'était pas libre. Il sembla alors un instant qu'il venait de jeter le manche après la coignée. Quelle cause changea cette détermination bizarre? Les relations secrètes avec le dehors... Ce furent ces relations qui donnèrent à Louis XVI la force de faire la protestation du 20 juin. A cette époque il connaissait la fameuse déclaration de l'empereur Léopold II, datée de Pavie le 18 mai,

par laquelle ce prince annonçait l'intention d'agir, de concert avec d'autres puissances, afin de se prémunir contre la politique révolutionnaire de la France.

Léopold avait élevé la voix : la reine et tout son entourage avaient foi en leur délivrance ; Louis XVI revenait de son abattement ou plutôt de sa dure résignation, et il ne considérait plus l'émigration que comme la bonne avant-garde des armées qui venaient relever son trône ; mais bientôt ses doutes le saisissaient de nouveau, et il passait d'un accès à l'autre, comme le pauvre fiévreux qui, entre le froid et le chaud, n'a ni repos ni calme.

Ces fluctuations perpétuelles d'une pensée à une pensée contraire, d'une transaction à une opposition, ces fluctuations, dis-je, durèrent près de deux ans sans qu'à la fin le roi fût moins irrésolu. Je me trompe, au commencement de l'été de 1791 il y eut un parti pris, un projet d'évasion fut arrêté et concerté. La reine m'envoya à Metz avec douze blanc-seings demandés au roi afin de remplir les ordres nécessaires, pour la disposition et les mouvemens des troupes le jour du départ de Leurs Majestés.

M. de Bouillé, à qui la reine avait donné l'ordre de m'employer et de me confier tout ce qu'il se proposait de faire pour assurer le succès de l'évasion, me communiqua ses instructions long-temps à l'avance. J'étais l'intermédiaire entre la reine et lui ; j'étais

le porteur de ses conseils et de ses prescriptions, et il en agissait avec moi sans aucune réserve.

Nous ne nous fûmes pas plus tôt abouchés, qu'il crut pouvoir compter entièrement sur ma discrétion et sur la maturité de mon courage. M. de Bouillé me dit qu'il entretenait des correspondances avec les princes émigrés, et que tout annonçait que prochainement ils seraient vigoureusement soutenus. « Le règne des révolutionnaires, ajouta-t-il, touche à sa fin, mais la moindre imprudence pourrait tout perdre; ainsi, il est de toute nécessité que le roi ne communique notre projet à qui que ce soit; qu'il se garde surtout d'en donner connaissance aux chefs des émigrés, dans la crainte d'une indiscrétion que l'excès de zèle pourrait occasioner. Il faut aussi faire fausse route: d'éclatantes démonstrations de constitutionnalité sont indispensables pour cacher nos desseins; il faut que le roi inaugure sa franchise et qu'il se montre sans arrière-pensée. » Le roi inaugura sa franchise, ainsi que le désirait M. de Bouillé : d'abord en expédiant à Turin trois courriers dont le dernier fut adressé directement au roi de Sardaigne, pour défendre à ceux que les plus chers intérêts unissaient à sa cause dans ce pays de rien tenter pour entrer en France à force ouverte. Cette inauguration n'avait pas fait de bruit; mais Louis XVI avait gardé copie de sa lettre; il en fit part aux meneurs du parti révolutionnaire, et cette ouverture lui attira une popularité momentanée. Les meneurs cru-

rent qu'il les avait initiés aux mystères d'une diplomatie qui n'avait rien de ténébreux. Ils supposèrent un instant qu'il jouait cartes sur table; mais il en allait tout autrement, car précisément alors le roi venait de recevoir de l'empereur l'assurance que 15,000 Autrichiens occuperaient le 15 juin les débouchés d'Arlon.

Beaucoup de précautions avaient été prises pour que l'intention d'un prochain départ ne pût pas être soupçonnée par ceux qui avaient intérêt à l'empêcher. Quelques personnes ont prétendu que M. de Lafayette avait eu connaissance du projet, et qu'il y avait donné les mains; c'est l'opinion d'un certain abbé de Montgaillard, qui a publié, sous le titre d'*Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI*, neuf gros volumes où il y a profusion de calomnies, de mensonges, de faits apocryphes et d'anecdotes controuvées. Si M. de Montgaillard avait entendu comme moi la reine s'exprimer sans ménagement sur le compte de M. de Lafayette, et le maudire avec des sentimens *si peu feints*, que tout son sang lui en montait à la tête, il se serait certes bien gardé de parler et de la dénonciation de M. d'Ormesson à M. de Lafayette, et de l'échantillon de l'habit que le roi se faisait faire pour partir, et de cet autre échantillon de la robe que la reine devait porter pendant le voyage. Ce sont là des niaiseries, ou je ne m'y connais pas; mais ce qui est plus vrai, c'est que M. de Lafayette avait reçu des avis sur le départ

du roi, qu'il s'en était expliqué avec lui, et que Louis XVI, ne se croyant pas obligé de prendre son geôlier pour confident, lui avait donné sa parole qu'il ne songeait nullement à quitter Paris. Et Louis XVI aurait faussé sa parole, va-t-on se récrier, sa parole de roi! Quand il s'agissait de sauver la royauté et par conséquent le royaume, sur lequel la révolution allait attirer tous les fléaux, le monarque ne faisait-il pas un sublime sacrifice en jetant en quelque sorte son honneur dans le gouffre de Curtius? Lafayette s'endormit, parce qu'il mesurait la morale des rois à celle du simple citoyen; ce fut un tort de crédulité qu'il faillit expier bien chèrement.

L'abbé de Montgaillard affirme assez bêtement tenir de la bouche de Monsieur, que Monsieur avait fait donner par-dessous main plusieurs avis de départ, et qu'il avait été jusqu'à indiquer la route qu'il prendrait lui-même. N'est-ce pas vouloir abuser au plus haut degré de la simplicité du lecteur, que de lui débiter de pareilles fadaises? Dans quel but Monsieur aurait-il fait donner ces avis en-dessous main? S'il y eut des indiscrétions, elles furent involontaires; et il y en eut plus d'une; il y eut aussi des imprudences. Le 17 juin *l'Ami du peuple* prédit le départ de la famille royale, et c'est de chez une blanchisseuse que cette prédiction était sortie: un nommé Javardin, qui était le pourvoyeur de nouvelles de Marat, était particulièrement lié avec cette femme, qui comptait parmi ses

pratiques plusieurs personnes de la cour. Cinq ou six jours avant le départ de Louis XVI, elle trouva dans la poche d'une dame attachée à la reine une lettre sans adresse, à demi déchirée, où cependant on lisait encore, entre autres mots assez insignifians, ceux-ci, qui ne présentaient rien de vague : « *Les papiers sont prêts, on va préparer les voitures pour partir.* » La blanchisseuse remit cette lettre à Javardin, qui la communiqua de suite à Marat, dont le journal contînt le lendemain une prophétie bien faite pour nous consterner, si l'on avait pu penser qu'elle ne fût pas hasardée.

L'abbé de Montgaillard, qui n'est pas toujours aussi bien instruit qu'il prétend l'être, m'adresse à propos de l'arrestation à Varennes plusieurs reproches qui ne sont pas fondés. J'avais l'envie de les réfuter dès à présent; mais comme je me propose de consacrer un livre tout entier de ces Mémoires à rapporter l'évènement de Varennes, avec toutes les circonstances qui le précédèrent et le suivirent, je réserve pour ce livre les rectifications qu'il importe de faire subir aux récits de l'abbé. Pour le moment il me suffira de dire que justice entière a été rendue à ma conduite dans cette occasion, par MM. de Choiseul et de Damas : je sais, au reste, d'où proviennent les mensonges du soi-disant historien; il a répété les erreurs de M. de Bouillé et les calomnies de madame Campan, qui ne m'a jamais pardonné d'avoir reçu

de Leurs Majestés une faveur, qu'avec son habituelle persistance d'intrigue elle briguait pour son mari.

Louis XVI, en prenant la route de la Lorraine, avait cru, ainsi qu'il le déclara, se rendre à Montmédy, afin de ressaisir, à l'abri d'une place de guerre et au milieu de l'armée de M. le marquis de Bouillé, sa volonté qu'il avait niée trop souvent; mais ce n'était qu'au sein de l'émigration, que cette volonté se fût ressuscitée dans des ordres auxquels il n'aurait pas été permis de désobéir. Louis alors eût pris *sa foudre*, et autant qu'il l'aurait voulu, il serait ensuite revenu comme un *lion*.

Il est très vrai qu'à l'heure de son départ furtif, le roi ne supposa pas que son voyage se terminerait au-delà de la frontière; mais la reine l'aurait certainement conduit où elle aurait jugé à propos de le faire... Plusieurs des femmes qui lui appartenaient avaient déjà été dirigées par elle, les unes sur Bruxelles, auprès de l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas Autrichiens, les autres sur l'abbaye d'Orval, à douze lieues de Luxembourg, où s'étaient rendus plusieurs hauts personnages de l'émigration. Tous les logemens se trouvaient disposés à l'abbaye d'Orval, tandis qu'à Montmédy rien n'avait été préparé pour recevoir la famille royale. C'était donc à Luxembourg que le roi devait reprendre, entouré d'une cour nombreuse, le plein exercice de sa royauté

absolue; c'était là que Monsieur, M. le comte d'Artois, et M. le prince de Condé devaient accourir, et il était si peu question de Montmédy, que Monsieur suivit à tire d'aile le chemin de la Flandre.

C'était dans ce sens que M. le marquis de Bouillé avait usé des blanc-seings que je lui avais remis, en combinant les mouvemens de ses troupes de manière à appuyer la masse militaire de l'émigration, qui aurait été secondée par des auxiliaires étrangers. Entouré de ses émigrés, Louis XVI aurait pu parler en maître, et sa volonté aurait été souveraine, car elle aurait eu derrière et devant elle, pour se faire respecter, des baïonnettes et du canon.

La catastrophe de Varennes coupa court à ces plans, et tout alla de mal en pis. Irréfléchi, troublé, éperdu Louis XVI ne sut pas jeter l'ancre de salut en rompant de suite le fil qui liait sa cause au concours d'une force extérieure. Il ne vit pas clair autour de lui, et comme s'il ne s'était pas déjà trop mis en interdit par des protestations orales et écrites le 7 juillet, c'est-à-dire, à peine dix-huit jours après son évasion manquée, il eut l'incaractérisable faiblesse de signer à Bondy des pleins-pouvoirs qui furent remis à Monsieur par M. de Fersen. Autant aurait valu qu'il eût signé son testament de mort, l'infortuné monarque; car ces pleins-pouvoirs délièrent Monsieur et tous les émigrés, et l'autorité de Monsieur absorba l'autorité royale. Monsieur ne sentant

que de loin les dangers du roi, ne pouvait plus être assez vivement ému de ses cris d'alarmes. Ce n'est pas tout: Monsieur aimait à primer, il en était orgueilleux: il voudrait trôner; il en prendrait l'habitude; il s'enflerait des hommages de tant d'émigrés, de leurs adulations, de leur encens, et au milieu de ces honneurs de cour, le lien de famille, qui n'avait jamais été très fort pour lui, se réduirait en poussière; et la force du sang comprimé par son égoïsme ne ferait plus battre son cœur. Le roi et la reine, qui connaissaient bien Monsieur, oublièrent son caractère ambigu, au point de ne pas prévoir qu'il était mortel pour eux de mettre leur sort entre ses mains.

Le baron de Breteuil eut de Sa Majesté des pleins-pouvoirs diplomatiques, dont il fit constamment usage sans avoir égard à la position critique de Louis XVI, dont la royale volonté ainsi transférée fut partout gaspillée contre sa propre sûreté, qui fut compromise sans pitié. De là vint que tout arriva à contre-temps pour le malheureux roi, qui, pour s'être frappé d'interdiction, eut la douleur de voir les royalistes émigrés séparer entièrement sa cause de celle de la royauté.

Ils n'ignoraient pas ce qui se passait à Paris; les agitations de l'Assemblée nationale leur étaient connues : chaque jour, les gazettes leur apprenaient que le ferment révolutionnaire se développait de plus en plus; ils avaient le thermomètre de l'irritation et de

l'ébullition, qui étaient effroyablement croissantes; la moindre étincelle tombée sur tant d'élémens inflammables pouvait allumer l'incendie qui dévorerait Louis XVI. Cela ne les inquiétait pas. Une attitude menaçante de la part des puissances, la plus petite démonstration hostile pouvait animer le peuple contre le roi qu'il aurait accusé de s'entendre avec les ennemis de la patrie; et ils n'en appelaient pas moins l'étranger aux armes. Au lieu de suspendre leurs menées, ils provoquaient dans toutes les cours l'intervention de l'Europe; ils négociaient, intriguaient, remuaient, quand le salut du roi leur commandait l'inertie la plus absolue. A leur instigation, Léopold lança de Padoue une seconde déclaration plus explicite que la première; il invita tous les souverains à s'unir à lui pour notifier à la France qu'ils regardaient tous la cause du roi très chrétien comme la leur propre; il demanda que ce prince et sa famille fussent mis sur-le-champ en pleine *liberté*. Tous les souverains devaient se réunir pour venger avec le plus grand éclat tous les attentats *ultérieurs* quelconques... Enfin ils ne reconnaîtraient comme lois constitutionnelles, légitimement établies en France, que celles qui seraient munies du consentement volontaire du roi jouissant d'une liberté parfaite; et ils étaient déterminés à employer de concert tous les moyens en leur puissance pour faire cesser le scandale d'une usurpation de pouvoirs qui porterait le caractère d'une

révolte ouverte, et dont il importait à tous les gouvernemens de l'Europe de réprimer l'exemple.

Cette déclaration avait été sollicitée par les chefs de l'émigration, qui s'opiniâtraient à méconnaître la situation réelle de la France. Comme tous les actes de cette nature, elle ne fit qu'aigrir les esprits contre Louis XVI. L'irritation était souverainement injuste; mais la passion était toujours fondée à dire au roi : *On nous menace, si ce n'est toi, c'est à cause de toi. Si ce n'est toi, c'est ton frère, ou quelqu'un des tiens*, dit le loup à l'agneau; on devait être disposé à l'accuser de connivence, ou tout au moins de tacite adhésion. Comment se fait-il que Monsieur, qui n'était pas aveugle, n'ait pas reculé devant de tragiques prévisions? Hélas, Monsieur désirait la régence; Monsieur aurait conspiré pour l'avoir, Monsieur ne devait donc pas reculer. Quant à M. le comte d'Artois, il n'apercevait pas, il ne voulait pas apercevoir le danger du roi : il avait un bandeau sur les yeux, et un bandeau des plus épais, que Monsieur fixait avec une supériorité marquée, et dont il redoublait l'opacité native par de perfides raisonnemens. Monsieur était si persuadé que des démonstrations produiraient l'effet de l'huile jetée sur le feu, et que son frère pourrait en être la victime, que peu de temps après son émigration il écrivit du château de Schonburnstust, près Coblentz, un billet significatif qui parvint à Louis XVI par une voie détournée,

mais sûre. On y voit que Monsieur, tout en se proposant d'agir, est convaincu de la nécessité d'agir discrètement : il veut se condamner à beaucoup de circonspection, mais il apparaît trop que l'annonce de cette prudence n'est qu'un palliatif et un leurre pour empêcher Louis XVI de s'alarmer de ses démarches, dont il lui promet monts et merveilles. J'ai lu ce billet curieux, et je le transcris.

« Mon frère,

» Je vous ai écrit, mais c'était par la poste, et je » n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en » font qu'un : mêmes sentimens, mêmes principes, » même ardeur pour vous servir. Nous gardons le » silence, mais c'est qu'en le rompant trop tôt nous » vous commettrions; nous parlerons dès que nous » serons sûrs de l'appui général, et ce moment est » proche. Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, » nous n'écouterons rien; si c'est de la vôtre, nous » écouterons, mais nous irons droit notre chemin; » ainsi, si l'on veut que vous nous fassiez *dire quel-* » *que chose*, ne vous gênez pas. Soyez tranquilles » sur votre sûreté : nous n'existons que pour vous » servir; nous y travaillons avec ardeur, et tout va » bien. Nos ennemis mêmes ont trop d'intérêt à votre » conservation pour commettre un crime inutile et » qui achèverait de les perdre. Adieu. »

Tout le malheur de Louis XVI, sa sentence prononcée à Coblentz, son sort affreux, tout est dans ces lignes impitoyablement immuables : *Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien; si c'est de la vôtre, nous écouterons, mais nous irons droit notre chemin : ainsi, si l'on veut que vous nous fassiez dire quelque chose, ne vous gênez pas.* Là sont toutes les conséquences des pleins-pouvoirs, sans expiration possible, des pleins-pouvoirs irrévocables, quelque besoin, quelque urgence qu'il puisse y avoir de les révoquer.

Ainsi cela est écrit, Monsieur fera comme il voudra et comme il l'entendra : il a un pari à soutenir, et la tête de Louis XVI est l'enjeu; elle tombera par le crime des régicides et par la faute de l'émigration. Voyez un peu la fatalité! les émigrés n'ont jamais été plus présomptueux qu'ils ne le sont; leur jactance est à son comble, et, dans le moment même où Monsieur promet de les contenir avec la sagesse d'Ulysse, ils commettent si peu le roi, que, le 7 juillet, il est obligé d'envoyer à l'Assemblée nationale son désaveu formel pour les enrôlemens qui se font en son nom, afin de grossir les corps en formation hors des frontières.

Deux jours après, un décret taxe à une triple imposition pour 1791 les biens des émigrés qui ne seront pas rentrés sous deux mois, sauf les mesures plus sévères à prendre en cas d'invasion. Il y a encore de la modération dans ce décret... A peine trois semaines

sont écoulées, un nouveau motif de colère est offert aux révolutionnaires : une convention entre les cours de Vienne et de Berlin stipule les points préliminaires d'une alliance défensive, et porte qu'elles s'empresseront pour effectuer incessamment ce concert auquel l'empereur a précédemment invité toutes les puissances. Ce traité est l'œuvre de l'émigration, l'Assemblée nationale le sait, et, pour l'en punir, elle a fixé à un mois le délai de rigueur pour la rentrée, et n'autorise plus la sortie du royaume que sous la condition de certaines formalités à remplir. A chacun de ces décrets ou plutôt des faits auxquels ils répondent, l'animosité contre Louis XVI s'augmente par degrés, et l'on se familiarise de plus en plus avec l'idée de l'immoler. Cette fois le roi comprend enfin qu'il va se trouver entre l'enclume et le marteau ; il a répondu à Monsieur, il a écrit à M. le comte d'Artois, il a supplié ses frères de ne plus implorer le secours des puissances et de remercier les émigrés en les renvoyant dans leurs foyers. C'est bien sa volonté qu'il a exprimée, et une volonté des plus conformes à ses intérêts ; mais ses frères ont été sourds à ses remontrances ainsi qu'à ses prières, et ils ne cessent pas d'aller droit leur chemin. Peut-être comptent-ils sur l'épée du prince de Condé : Louis XVI va essayer de le détacher de leurs projets en lui donnant des raisons auxquelles il lui semble difficile qu'il ne se rende pas. En conséquence, le 15 d'août il lui adresse la lettre suivante :

« Monsieur,

» En vain j'ai témoigné à mes frères, combien tous
» ces rassemblemens en armes sur les bords du Rhin
» étaient contraires à la saine politique, à l'intérêt
» des Français éxilés, à ma propre cause. On veut tou-
» jours prendre l'offensive, on veut toujours nous
» menacer de l'étranger et l'opposer aux Français éga-
» rés. Cette conduite me pénètre de douleur, et ne
» peut avoir que de funestes résultats. C'est perpétuer
» les haines, exciter le courroux; c'est enfin me pri-
» ver de tous les moyens de conciliation. Dès l'in-
» stant que les hostilités auront commencé, vous pouvez
» être assuré que le retour en France est impossible;
» l'émigration sera un crime d'État, l'on voudra sé-
» vir contre des coupables, qui ne sont aujourd'hui
» que des victimes; et des Français qui furent obli-
» gés par la violence d'abandonner la patrie, seront
» regardés comme des traîtres qui voulurent déchirer
» le sein de la France. Ces rassemblemens d'émigrés,
» qui jamais n'auront mon approbation, centuplent
» les forces de mes ennemis. Ceux-ci me croient tou-
» jours l'âme de vos préparatifs; ils me supposent un
» conseil secret sous le nom de Comité autrichien, que
» dirige le génie de la reine, que ma volonté soutient,
» et qui vous retient sur les bords du Rhin. Ils crient
» aux armes, leurs agens bien endoctrinés se répan-
» dent dans les rues, dans les places publiques, sous

» les fenêtres de mon château, et tous les jours ils font » retentir à mes oreilles ce cri funèbre : *La guerre!* » *la guerre!* Je suis épouvanté de leur tenacité, de » leur fureur, de leurs cris de rage. Les insensés! ils » veulent la guerre. Ah! si jamais le signal était donné, » elle serait cruelle. Comme elle n'aurait d'autre objet » que la vengeance et la haine, elle deviendrait bar- » bare. Oh! Dieu, préservez la France de ce funeste » fléau; que ces hurlemens ne soient *point entendus* ! » S'il me faut descendre du trône, monter sur l'écha- » faud, où Charles Ier fut immolé, abandonner ce » que j'ai de plus cher au monde, me voilà prêt; mais » *point de guerre! point de guerre!* Cependant le » bruit de vos préparatifs se fait entendre... Mon cou- » sin, vous qui désirez unir la gloire au devoir, vous » que les émigrés regardent comme leur père et leur » chef, et que j'estime, moi, comme prince loyal et » magnanime, opposez-vous, je vous en conjure, aux » projets insensés des Français réunis près de vous; » faites leur bien connaître tout le danger; opposez » ma volonté, mes avis, mes prières mêmes à cette » valeur, irritée par l'injustice, par le malheur, par » l'injure. Osons espérer encore; l'orage peut avoir » un terme : des temps plus heureux peuvent s'offrir » à nous. J'ai besoin de l'espérance, et d'apprendre que » vous êtes docile à ma voix, pour goûter un instant » de bonheur.

» LOUIS. »

Cette lettre dût arriver à sa destination peu de jours avant l'entrevue à Pilnitz de Léopold et de Frédéric Guillaume. Alors le prince de Condé était informé que cette entrevue allait avoir lieu; et comme Monsieur, ainsi que son frère, en espéraient les plus heureux résultats, il ne put que s'associer à leurs espérances. Le roi avait écrit particulièrement à M. de Bouillé pour lui faire connaître ses intentions, et l'engager à user de toute son influence auprès des princes, afin de hâter leur retour dans le cas où la constitution serait promulguée, parce que infailliblement cette promulgation serait accompagnée d'une amnistie qui effacerait tout le passé. Mais M. le marquis de Bouillé, homme très peu politique, était lui-même sous l'influence de M. de Calonne, qui était l'âme du cabinet des princes et leur unique inspirateur. Il ne fit donc rien de ce que lui avait recommandé le roi, et M. le prince de Condé se borna à répondre respectueusement qu'il n'obéirait pas. Pourtant Louis XVI s'était exprimé en suppliant et dans toute la sincérité de son âme, lorsqu'il avait demandé à M. le prince de Condé de congédier les gentilshommes qui étaient venus se grouper autour de lui. Prévoyant les funestes effets de ces rassemblemens hostiles, il disait presque au prince, *vous me tuez*, et lui peignait les maux que son coupable acharnement susciterait à la cause qu'il prétendait défendre. Louis le conjurait, il fut inexorable : aucune considé-

ration ne le toucha; il ne voulut pas céder, persuadé qu'il était que la conquête de la France était au bout de son épée; et puis ce beau commandement dont il serait investi, ce rôle magnifique qu'il allait jouer lui tenaient trop à cœur. Lui aussi, se disait-il en lui-même, serait le grand Condé! Hélas! il était grand de loyauté, d'honneur, d'amour de la gloire, autant peut-être que le comportait le beau nom de Condé; mais cette gloire, qu'il idolâtrait, n'était pour lui qu'un rêve, et, sauf le courage personnel, il n'avait guère le moyen de le réaliser. J'en demande pardon à sa mémoire et à l'illustration de ses aïeux : avec une faible judiciaire, beaucoup de vanité et une exaltation presque grotesque, il n'eut que la volonté d'être un grand capitaine...

Il est douloureux de le dire, le courage et la hardiesse des princes émigrés s'accroissaient toujours en raison directe des dangers et des difficultés dans lesquels ils précipitaient le monarque. Il semblait qu'ils prissent plaisir, eux qui étaient hors d'atteinte, à se jouer de la sensibilité et de la situation de ce malheureux prince dont la vie répondait de leurs entreprises. L'empereur et le roi de Prusse ne s'étaient réunis que pour satisfaire aux instances de Monsieur et de M. le comte d'Artois; il dépendait de ces derniers de ne donner aucune suite aux conférences en se désistant à propos, c'était du moins leur devoir de frères. Loin de là ils devinrent de plus

en plus pressans, et le 27 août fut signée cette fameuse déclaration ainsi conçue :

« Sa majesté l'empereur et sa majesté le roi de » Prusse, ayant entendu les désirs et représentations » de Monsieur et de M. le comte d'Artois, se déclarent » conjointement qu'elles regardent la situation où se » trouve actuellement le roi de France, comme un » objet d'un intérêt commun à tous les souverains de » l'Europe; elles espèrent que cet intérêt ne peut man- » quer d'être connu par les puissances dont le secours » est réclamé, et qu'en conséquence elles ne refuseront » pas d'employer, conjointement avec leursdites ma- » jestés, les moyens les plus efficaces, relativement à » leurs forces, pour mettre le roi de France en état » d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases » d'un gouvernement monarchique, également conve- » nable aux droits des souverains et au bien-être de » la nation française. *Alors et dans ce cas*, leursdites » majestés, l'empereur et le roi de Prusse, sont réso- » lues d'agir promptement d'un mutuel accord avec » les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et » commun. En attendant, elles donneront à leurs » troupes les ordres convenables pour qu'elles soient » à portée de se mettre en activité.

» *Signé* LÉOPOLD *et* FRÉDÉRIC GUILLAUME. »

Cette déclaration n'était pas signée, qu'à Paris

on s'en entretenait déjà comme d'un fait consommé. Louis XVI, qui sentait alors très bien qu'il ne devait pas laisser subsister contre lui des griefs, même injustes, écrivit lettres sur lettres pour détourner ses frères de persévérer dans leurs desseins d'ameuter l'Europe contre la France. Il écrivit à M. de Fersen, au roi de Suède, à Catherine II, au roi de Prusse, à l'Empereur, aux rois d'Espagne et de Sardaigne; et il s'adressait aux uns et aux autres dans les termes les plus pressans, leur exposant que l'émigration armée et tout concours de leur part à cet armement ne pouvaient que rendre sa perte inévitable. Les princes surent paralyser l'effet de ces lettres, du moins en grande partie. *N'avaient-ils pas annoncé qu'ils iraient droit leur chemin?* Et d'ailleurs... Monsieur était assez fin pour faire entendre qu'aucune démarche, aucun acte de son frère ne pouvaient tirer à conséquence. Il avait à répéter que le roi n'était plus le roi, puisqu'il s'était authentiquement frappé d'interdiction. Toute la conduite antérieure de Louis XVI prêtait trop à des allégations de ce genre pour que Monsieur ne les fît pas valoir.

Louis XVI, à qui l'on pouvait appliquer, avec tant de raison, ce dicton si connu : *video meliora et deteriora sequor;* Louis XVI, qui avait jusque-là passé la nuit à défaire ce qu'il avait fait durant le jour, était un caractère dont l'irrésolution notoire permettait à Monsieur tout ce qu'il trouvait

bon de se permettre. Aussi Monsieur, en dépit des plaintes de son frère, alla-t-il son train, poussant la désobéissance à l'extrême, et organisant la contre-révolution autant qu'il dépendait de lui. L'étendard royal s'était déployé, une nouvelle cour s'était formée, Monsieur régnait, et il ne pouvait consentir à une abdication... La convention de Pilnitz était pour lui comme un avènement ; dès qu'il l'eut obtenue, il ne se soucia plus de correspondre directement avec Louis XVI, et, au risque d'aggraver la position de ce frère, lui et M. le comte d'Artois prirent le parti de lui adresser ouvertement sous la date du 10 septembre une lettre à laquelle ils donnèrent la plus grande publicité par la voie des journaux et des gazettes. Cette espèce de manifeste, qui était l'ouvrage de M. de Calonne, se répandit d'abord en France par la frontière de Flandre. De Bruxelles, où il avait été imprimé à profusion chez un nommé Lemaire, il pénétra dans toutes nos provinces. Or, voici quel était ce manifeste dont la promulgation produisit une sensation si fâcheuse, d'abord en accumulant sur la tête de Louis XVI une somme de préventions et de soupçons indestructibles, ensuite en bannissant de l'esprit des royalistes partisans de l'ancien régime, la pensée de transiger jamais avec le régime nouveau. Je reproduis cette pièce en totalité, parce qu'il est assez difficile de se la procurer aujourd'hui.

Lettre de Monsieur et de M. le comte d'Artois au roi leur frère.

« SIRE, NOTRE FRÈRE ET SEIGNEUR,

» Lorsque l'Assemblée qui vous doit l'existence, et » qui ne la fait servir qu'à la destruction de votre pou» voir, se croit au moment de consommer sa coupable » entreprise; lorsqu'à l'indignité de vous tenir captif » au milieu de votre capitale, elle ajoute la perfidie de » vouloir que vous dégradiez votre trône dans votre » propre main; lorsqu'elle ose enfin vous présenter » l'option ou de souscrire des décrets qui feraient le » malheur de vos peuples, ou de cesser d'être roi, nous » nous empressons d'apprendre à Votre Majesté que » les puissances, dont nous avons réclamé pour elle le » secours, sont déterminées à y employer leurs forces, » et que l'empereur et le roi de Prusse viennent d'en » contracter l'engagement mutuel. Le sage Léopold, » aussitôt après avoir assuré la tranquillité de ses États » et amené celle de l'Europe, a signé cet engagement à » Pilnitz, le 27 du mois dernier, conjointement avec » le digne successeur du grand Frédéric : ils en ont re» mis l'original entre nos mains, et, pour le faire par» venir à votre connaissance, nous le ferons imprimer » à la suite de cette lettre, la publicité étant aujour» d'hui la seule voie de communication dont vos cruels » oppresseurs n'aient pu nous priver.

» Les autres cours sont dans les mêmes dispositions » que celles de Vienne et de Berlin. Les princes des » États de l'Empire ont déjà protesté, dans des actes » authentiques, contre les lésions faites à des droits » qu'ils ont résolu de soutenir avec vigueur. Vous ne » sauriez douter, sire, du vif intérêt que les rois Bour- » bons prennent à votre situation. Leurs Majestés ca- » tholiques et siciliennes en ont donné un témoignage » non équivoque. Les généreux sentimens du roi de » Sardaigne, notre beau-père, ne peuvent pas être in- » certains; vous avez droit de compter sur ceux des » Suisses, les bons et anciens amis de la France. Jus- » que dans le fond du Nord, un roi magnanime veut » aussi contribuer à rétablir votre autorité; et l'immor- » telle Catherine à qui aucun genre de gloire n'est » étranger, ne laissera pas échapper celle de défendre » la cause de tous les souverains.

» Il n'est point à craindre que la nation britanni- » que, trop généreuse pour contrarier ce qu'elle trouve » juste, et trop éclairée pour ne pas désirer ce qui in- » téresse sa propre tranquillité, veuille s'opposer aux » vues de cette noble et irrésistible confédération. Ainsi, » dans vos malheurs, sire, vous avez la consolation » de voir toutes les puissances conspirer à les faire ces- » ser, et votre fermeté dans le moment critique où vous » êtes, aura pour appui l'Europe entière.

» Ceux qui savent qu'on n'ébranle vos résolutions » qu'en attaquant votre sensibilité, voudront sans doute

» vous faire envisager l'aide des puissances étrangères, » comme pouvant devenir funeste à vos sujets; ce qui » n'est que vue auxiliaire, ils le travestiront en vue hos- » tile, et vous peindront le royaume inondé de sang, » déchiré dans toutes ses parties, menacé de démembre- » ment. C'est ainsi qu'après avoir toujours employé les » plus fausses alarmes pour causer les maux les plus réels, » ils veulent se servir encore du même moyen pour les » perpétuer. C'est ainsi qu'ils espèrent faire supporter » les fléaux de leur odieuse tyrannie, en faisant croire » que tout ce qui la combat conduit au plus dur escla- » vage.

» Mais, sire, les intentions des souverains qui vous » donneront des secours, sont aussi droites, aussi pu- » res que le zèle qui nous les a fait solliciter; elles n'ont » rien d'effrayant ni pour l'État ni pour vos peuples: » ce n'est point les attaquer, c'est leur rendre le plus » signalé de tous les services, que de les arracher au » despotisme des démagogues et aux calamités de l'a- » narchie. Vous vouliez assurer plus que jamais la li- » berté de vos sujets, quand des séditieux vous ont » ravi la vôtre : ce que nous faisons pour parvenir à » vous la rendre avec la mesure d'autorité qui vous » appartient légitimement, ne peut être suspect de vo- » lonté oppressive. C'est au contraire venger la liberté » que de réprimer la licence; c'est affranchir la nation, » que de rétablir la force publique sans laquelle elle ne » peut être libre. Ces principes, sire, sont les vôtres : le

» même esprit de modération et de bienfaisance qui » caractérise toutes vos actions sera toujours la règle » de notre conduite; il est l'âme de toutes nos démar- » ches auprès des cours étrangères ; et dépositaires des » témoignages positifs des vues aussi généreuses qu'é- » quitables qui les animent, nous pouvons garantir » qu'elles n'ont d'autre désir que de vous remettre en » possession du gouvernement de vos États, pour que » vos peuples puissent jouir en paix des bienfaits que » vous leur avez destinés.

» Si les rebelles opposent à ce désir une résistance » opiniâtre et aveugle, qui force les armées étrangères » de pénétrer dans le royaume, eux seuls les y auront » attirées; sur eux seuls rejaillirait le sang coupable » qu'il serait nécessaire de répandre; la guerre serait » leur ouvrage : le but des puissances confédérées n'est » que de soutenir la partie saine de la nation contre » la partie délirante, et d'éteindre au sein du royaume » le volcan du fanatisme dont les éruptions propagées » menacent tous les empires.

» D'ailleurs, sire, il n'y a pas lieu de croire que les » Français, quelque soin qu'on prenne d'enflammer » leur bravoure naturelle, en exaltant, en électrisant » toutes les têtes par des prestiges de patriotisme et de » liberté, veuillent long-temps sacrifier leur repos, leurs » biens et leur sang, pour soutenir une innovation » extravagante qui n'a fait que des malheureux. L'i- » vresse n'a qu'un temps; les succès du crime ont des

» bornes, et on se lasse bientôt des excès quand on en » est soi-même victime.

» Bientôt on se demandera pourquoi l'on se bat, et » l'on verra que c'est pour servir l'ambition d'une » troupe de factieux qu'on méprise, contre un roi qui » s'est montré juste et humain; pourquoi l'on se ruine, » et l'on verra que c'est pour assouvir la cupidité de » ceux qui se sont emparés de toutes les richesses de » l'État, qui en font le plus détestable usage, et qui, » chargés de restaurer les finances publiques, les ont » précipitées dans un abîme épouvantable; pourquoi » l'on viole les devoirs les plus sacrés, et l'on verra » que c'est pour devenir plus pauvres, plus souffrans, » plus vexés, plus imposés qu'on ne l'avait jamais été; » pourquoi on bouleverse l'ancien gouvernement, et » l'on verra que c'est dans le vain espoir d'en intro- » duire un qui, s'il était praticable, serait mille fois » plus abusif, mais dont l'exécution est absolument » impossible; pourquoi l'on persécute les ministres de » Dieu, et l'on verra que c'est pour favoriser les des- » seins d'une secte orgueilleuse qui a résolu de détruire » toute religion, et par conséquent de déchaîner tous » les crimes.

» Déjà même toutes ces vérités sont devenues sen- » sibles; déjà le voile de l'imposture se déchire de tou- » tes parts, et les murmures contre l'Assemblée qui a » usurpé tous les pouvoirs et anéanti tous les droits, » s'étendent d'une extrémité du royaume à l'autre.

» Ne jugez pas, sire, de la disposition du plus grand » nombre par les mouvemens des plus turbulens; ne » jugez pas le sentiment national d'après l'inac- » tion de la fidélité et son apparente indifférence, lors- » que vous fûtes arrêté à Varennes et qu'une troupe » de factieux vous reconduisit à Paris. L'effroi » glaçait alors tous les esprits, et faisait régner un » morne silence. Ce qu'on vous cache et ce qui dé- » note bien mieux le changement qui s'est fait, et se » fait de jour en jour dans l'opinion, ce sont les mar- » ques de mécontentement qui percent dans toutes » les provinces, et qui n'attendent qu'un appui pour » éclater davantage : c'est la demande que plusieurs » départemens viennent de former pour que l'Assem- » blée ait à rendre compte des sommes immenses qu'elle » a dilapidées depuis sa gestion; c'est la frayeur que » ses chefs laissent apercevoir, et leurs tentatives réi- » térées pour entrer en accommodement : ce sont les » plaintes du commerce et l'explosion récente du dé- » sespoir de nos colonies; c'est enfin la pénurie absolue » de numéraire, le refus des contribuables de payer » les impôts, l'attente d'une banqueroute prochaine, » la défection des troupes qui, victimes de tous les » genres de séductions, commencent à s'en indigner; » et le progrès toujours croissant des émigrations. Il » est impossible de se méprendre à de pareils signes, » et leur notoriété est telle, que l'audace même des sé- » ducteurs du peuple ne saurait en contester la vérité.

» Ne croyez donc pas, sire, aux exagérations des » dangers par lesquels on s'efforce de vous effrayer. On » sait que, peu sensible à ceux qui ne menaceraient » que votre personne, vous l'êtes infiniment à ceux » qui tomberaient sur vos peuples ou qui pourraient frap- » per des objets chers à votre cœur; et c'est sur eux » qu'on a la barbarie de vous faire frémir continuelle- » ment, en même temps qu'on a l'impudence de vanter » votre liberté! Mais depuis trop long-temps on abuse » de cet artifice, et le moment est venu de rejeter sur » les factieux qui vous outragent, la ruse de la terreur » qui jusqu'ici a fait toute leur force.

» Les grands forfaits ne sont point à craindre, lors- » qu'il n'y a aucun intérêt à les commettre, ni aucun » moyen d'éviter en les commettant une punition ter- » rible. Tout Paris sait, tout Paris doit savoir, que si » une scélératesse fanatique ou soudoyée osait attenter » à vos jours ou à ceux de la reine, des armées puis- » santes chassant devant elles une milice faible par in- » discipline, et découragée par les remords, viendrait » aussitôt fondre sur la ville impie qui aurait attiré sur » elle la vengeance du Ciel et l'indignation de l'univers. » Aucun des coupables ne pourrait alors échapper aux » plus rigoureux supplices : donc aucun d'eux ne vou- » dra s'y exposer.

» Mais si la plus aveugle fureur armait un bras par- » ricide, vous verriez, sire, n'en doutez pas, des » milliers de citoyens fidèles se précipiter autour de

» la famille royale, vous couvrir, s'il le fallait, de leurs » corps, et verser tout leur sang pour défendre le vô- » tre... Eh! pourquoi cesseriez-vous de compter sur » l'affection d'un peuple dont vous n'avez pas cessé un » seul moment de vouloir le bonheur?

» Le Français se laisse facilement égarer; mais faci- » lement aussi il rentre dans la route du devoir, ses » mœurs sont naturellement trop douces pour que ses » actions soient long-temps féroces, et son amour pour » ses rois est trop enraciné dans son cœur, pour qu'une » illusion funeste ait pu l'en arracher entièrement.

» Qui pourrait être plus porté que nous à conce- » voir des alarmes sur la situation d'un frère ten- » drement chéri? Mais au dire même de vos plus » téméraires oppresseurs, ce refus du résumé constitu- » tionnel que nous apprenons vous avoir été présenté » par l'Assemblée le 3 de ce mois, ne vous exposerait » qu'au danger d'être destitué par elle de la royauté.

» Or, ce danger n'en est pas un. Qu'importe que » vous cessiez d'être roi aux yeux des factieux, lorsque » vous le seriez plus solidement et plus glorieusement » que jamais aux yeux de toute l'Europe et dans le » cœur de tous vos sujets fidèles? Qu'importe que par » une entreprise insensée on osât vous déclarer déchu » du trône de vos ancêtres, lorsque les forces combi- » nées de toutes les puissances sont préparées pour » vous y maintenir et punir les vils usurpateurs qui en » auraient souillé l'éclat?

» Le danger serait bien plus grand, si en paraissant » consentir à la dissolution de la monarchie, vous paraissiez affaiblir vos droits personnels aux secours de » tous les monarques, et si vous sembliez vous séparer » de la cause des souverains, en consacrant une doc- » trine qu'ils sont obligés de proscrire. Le péril aug- » menterait en proportion de ce que vous montreriez » moins de confiance dans les moyens préservateurs; il » augmenterait à mesure que l'impression du caractère » auguste qui fait trembler le crime au pied de la ma- » jesté royale dignement soutenue, perdrait de sa force; » il augmenterait lorsque l'apparence de l'abandon des » intérêts de la religion pourrait exciter la fermenta- » tion la plus redoutable; il augmenterait enfin, si, » vous résignant à n'avoir plus que le vain titre d'un » roi sans pouvoir, vous paraissiez, au jugement de » l'univers, abdiquer la couronne dont chacun sait que » la conservation exige celle des droits inaliénables » qui y sont essentiellement inhérens.

» Le plus sacré des devoirs, sire, ainsi que le plus » vif attachement, nous portent à mettre sous vos yeux » toutes ces conséquences dangereuses de la moindre » apparence de faiblesse, en même temps que nous » vous présentons la masse des forces imposantes qui » doit être la sauve-garde de votre fermeté.

» Nous devons encore vous annoncer, et même nous » vous jurons à vos pieds, que si des motifs qu'il nous » est impossible d'apercevoir, mais qui ne pourraient

» avoir pour principe que l'excès de la violence et une » contrainte qui, pour être déguisée, n'en serait que » plus cruelle, forçaient votre main de souscrire une ac- » ceptation que votre cœur rejette, que votre intérêt » et celui de vos peuples repoussent, et que votre de- » voir de roi vous interdit expressément, nous protes- » terions à la face de toute la terre, et de la manière la » plus solennelle, contre cet acte illusoire et tout ce qui » pourrait en dépendre; nous démontrerions qu'il est » nul par lui-même, nul par le défaut de liberté, nul » par le vice radical de toutes les opérations de l'As- » semblée usurpatrice qui, n'étant pas assemblée d'É- » tats généraux, n'est rien.

» Nous sommes fondés sur les droits de la nation en- » tière à rejeter des décrets diamétralement contraires » à son vœu exprimé par l'unanimité de ses cahiers; » et nous désavouerions pour elle des mandataires in- » fidèles qui, en violant ses ordres et transgressant la » mission qu'elle leur avait donnée, ont cessé d'être ses » représentans. Nous soutiendrions, ce qui est évi- » dent, qu'ayant agi contre leur titre, ils ont agi » sans pouvoir, et que ce qu'ils n'ont pu faire légale- » ment ne peut être accepté validement.

» Notre protestation signée avec nous par tous les » princes de votre sang qui nous sont réunis, serait » commune à toute la maison de Bourbon, à qui ses » droits éventuels à la couronne imposent le devoir » d'en défendre l'auguste dépôt. Nous protesterions

» pour vous-même, sire, en protestant pour vos peu-
» ples, pour la religion, pour les maximes fondamen-
» tales de la monarchie, et pour tous les ordres de
» l'État.

» Nous protesterions pour vous et en votre nom
» contre ce qui n'en aurait qu'une fausse empreinte.
» Votre voix étant étouffée par l'oppression, nous en
» serions les organes nécessaires, et nous exprimerions
» vos vrais sentimens, tels qu'ils sont consignés au
» serment de votre avènement au trône, *tels qu'ils*
» sont constatés par les actions de votre vie entière,
» tels qu'ils *se sont montrés dans la déclaration*
» *que vous avez faite au premier moment où vous*
» *vous êtes vu libre.* Vous ne pouvez pas, vous ne
» devez pas en avoir d'autres, et votre volonté n'existe
» que dans les actes où elle respire librement.

» Nous protesterions pour vos peuples, qui, dans
» leur délire, ne peuvent apercevoir combien ce fan-
» tôme de constitution nouvelle qu'on fait briller à
» leurs yeux, et aux pieds duquel on les a fait jurer
» vainement, leur deviendrait funeste... Lorsque ces
» peuples ne connaissant plus ni leur chef légitime, ni
» leurs intérêts les plus chers, se laissent entraîner à
» leur perte; lorsqu'aveuglés par de trompeuses pro-
» messes, ils ne voient pas qu'on les anime à détruire
» eux-mêmes les gages de leur sûreté, les soutiens de
» leur repos, les principes de leur subsistance, et tous
» les biens de leur association civile, il faut en récla-

» mer pour eux le rétablissement, il faut les sauver » de leur propre frénésie.

» Nous protesterions pour la religion de nos pères, » qui est attaquée dans ses dogmes et dans son culte, » comme dans ses ministres; et suppléant à l'impuis- » sance où vous seriez de remplir vous-même, en ce » moment, vos devoirs de fils aîné de l'Église, nous » prendrions, en votre nom, la défense de ses droits; » nous nous opposerions à des spoliations qui ten- » dent à l'avilir; nous nous éleverions avec force » contre les actes qui menacent le royaume des hor- » reurs du schisme, et nous professerions hautement » notre attachement inaltérable aux règles ecclésiasti- » ques admises dans l'État, desquelles vous avez juré » de maintenir l'observation.

» Nous protesterions pour les maximes fondamenta- » les de la monarchie, dont il ne vous est permis, sire, » de vous départir; que la nation elle-même a décla- » rées inviolables, et qui seraient totalement renversées » par les décrets qu'on vous présente, spécialement par » ceux qui, en excluant le roi de tout exercice du pou- » voir législatif, abolissent la royauté même; par ceux » qui en détruisent tous les soutiens en supprimant » tous les rangs intermédiaires; par ceux qui en nive- » lant tous les États, anéantissent jusqu'au principe de » l'obéissance; par ceux qui enlèvent au monarque les » fonctions les plus essentielles du gouvernement mo-

» narchique ou qui le rendent subordonné dans celles » qu'ils lui laissent; par ceux enfin qui ont armé le » peuple, qui ont annulé la force publique, et qui, en » confondant tous les pouvoirs, ont introduit en France » la tyrannie populaire.

» Nous protesterions pour tous les ordres de l'État, » parce qu'indépendamment de la suppression intolé- » rable et impossible prononcée contre les deux pre- » miers ordres, tous ont été lésés, vexés, *dépouillés*; » et nous aurions à réclamer tout à la fois les droits » du clergé, qui n'a voulu montrer une ferme et géné- » reuse résistance que pour les intérêts du Ciel et les » fonctions du saint ministère; les droits de la noblesse » qui, plus sensible aux outrages faits au trône dont » elle est l'appui qu'à la persécution qu'elle éprouve, » sacrifie tout pour manifester, par un zèle éclatant, » qu'aucun obstacle ne peut empêcher un chevalier » français de demeurer fidèle à son roi, à sa pa- » trie, à son honneur; les droits de la magistrature qui » regrette, beaucoup plus que la privation de son état, » de se voir réduite à gémir en silence de l'abandon de » la justice, de l'impunité des crimes et de la violation » des lois dont elle est essentiellement dépositaire; » enfin les droits des possesseurs quelconques, puis- » qu'il n'est point en France de propriété qui ait été » respectée, point de citoyens honnêtes qui n'aient » souffert.

» Comment pourriez-vous, sire, donner une appro-
» bation sincère et valide à la prétendue constitution
» qui a produit tant de maux?

» Dépositaire usufruitier du trône dont vous avez
» hérité de vos aïeux, vous ne pouvez ni en aliéner les
» droits primordiaux, ni en détruire la base constitu-
» tive sur laquelle il est assis.

» Défenseur né de la religion de vos États, vous ne
» pouvez pas consentir à ce qui tend à sa ruine, ni
» abandonner ses ministres à l'opprobre.

» Débiteur de la justice à vos sujets, vous ne pou-
» vez pas renoncer à la fonction essentiellement royale
» de la leur faire rendre par des tribunaux légalement
» constitués, et d'en surveiller vous-même l'adminis-
» tration.

» Protecteur des droits de tous les ordres et des pos-
» sessions de tous les particuliers, vous ne pouvez pas
» les laisser violer et anéantir par la plus arbitraire
» des oppressions.

» Enfin, père de vos peuples, vous ne pouvez pas
» les livrer au désordre et à l'anarchie.

» Si le crime qui vous obsède, et la violence qui
» vous lie les mains, ne vous permettent pas de remplir
» ces devoirs sacrés, ils n'en sont pas moins gravés

» dans votre cœur en traits ineffaçables, et nous ac-
» complirions votre volonté réelle, en suppléant, au-
» tant qu'il est en nous, à l'impossibilité où vous seriez
» de l'exercer.

» *Dussiez-vous même nous le défendre, et fussiez-*
» *vous forcé de vous dire libre en nous le défendant,*
» *ces défenses évidemment contraires à vos sentimens,*
» *puisqu'elles le seraient aux premiers de vos devoirs,*
» *ces défenses sorties du sein de votre captivité, qui*
» *ne cessera réellement que quand vos peuples se-*
» *ront rentrés dans le devoir, et vos troupes sous*
» *votre obéissance; ces défenses, qui ne pourraient*
» *avoir plus de valeur que tout ce que vous aviez fait*
» *avant votre sortie, et que vous avez désavoué en-*
» *suite*; ces défenses enfin qui seraient imprégnées de
» la même nullité que l'acte approbatif contre lequel
» nous serions obligés de protester, ne pourraient cer-
» tainement pas nous faire trahir notre devoir, sacri-
» fier vos intérêts, et manquer à ce que la France aurait
» droit d'exiger de nous en pareille circonstance. Nous
» obéirions, sire, à vos véritables commandemens, en
» résistant à des défenses extorquées, et nous serions
» sûrs de votre approbation, en suivant les lois de
» l'honneur. Notre parfaite soumission vous est trop
» connue pour que jamais elle vous paraisse douteuse.
» Puissions-nous être bientôt au moment heureux où,
» rétabli en pleine liberté, vous nous verrez voler dans

» vos bras, y renouveler l'hommage de notre obéis-
» sance, et en donner l'exemple à tous vos sujets!

» Nous sommes,

» SIRE, NOTRE FRÈRE ET SEIGNEUR,

» *De Votre Majesté, les très humbles et très*
» *obéissans frères serviteurs et sujets,*

» LOUIS-STANISLAS-XAVIER. CHARLES-PHILIPPE.

» Au château de Schoenburnstust, près Coblentz,
» le 10 septembre 1791. »

Le lendemain du jour où fut signé ce manifeste, M. le prince de Condé, M. le duc de Bourbon et M. le duc d'Enghien, enfin les trois générations de Condé, se hâtèrent de le compléter par cette adhésion :

« SIRE,

» Vos augustes frères ayant bien voulu nous commu-
» niquer la lettre qu'ils adressent à Votre Majesté, nous
» permettent de lui attester nous-mêmes que nous ad-
» hérons de cœur et d'esprit à tout ce qu'elle renferme,
» que nous sommes pénétrés des mêmes sentimens,
» animés des mêmes vues, inébranlables dans les mêmes
» résolutions. Le zèle dont ils nous donnent l'exemple
» est inséparable du sang qui coule dans nos veines,
» de ce sang toujours prêt à se répandre pour le ser-
» vice de l'État. Français et Bourbons jusqu'au fond de

» l'âme, quelle doit être notre indignation, lorsque
» nous voyons de vils factieux ne répondre à vos bien-
» faits que par des attentats, insulter à la majesté
» royale, fronder toutes les souverainetés, fouler aux
» pieds les lois divines et humaines, et prétendre as-
» seoir leur monstrueux système sur les ruines de notre
» antique constitution? Toutes nos démarches, sire,
» sont guidées par des princes dont la sagesse égale la
» valeur et la sensibilité. En suivant leurs pas, nous
» sommes sûrs de marcher avec fermeté dans le chemin
» de l'honneur; et c'est sous leurs nobles auspices que
» nous renouvelons entre vos mains, comme princes
» de votre sang, et comme gentilshommes français, le
» serment de mourir fidèles à votre service. Nous péri-
» rons tous plutôt que de souffrir le triomphe du
» crime, l'avilissement du trône et le renversement
» de la monarchie.

» Nous sommes avec le plus profond respect,

» SIRE

» De Votre Majesté, les très humbles, très obéissans
» et très fidèles serviteurs et sujets,

» LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

» LOUIS-HENRI-JOSEPH DE BOURBON.

» LOUIS-ANTOINE-HENRI DE BOURBON.

» A Worms, ce 11 septembre. »

Cependant Louis XVI avait accepté l'acte constitutionnel, et quand sa libération était à peine prononcée ces lettres venaient bien mal à propos réveiller des rancunes assoupies contre la royauté. Elles créèrent au roi d'inextricables embarras. Il avait beau désavouer l'émigration, on ne croyait que faiblement à ces désaveux, et mille rumeurs l'accusaient d'une coupable connivence. *Il fait le bon apôtre, disait-on, mais il s'entend avec eux; et qu'avons-nous à faire d'un roi qui nous trahit?* Mille autres propos graves et plus qu'irrévérens se tenaient dans tous les lieux publics. Les ministres du roi, et les personnes de la cour le plus sincèrement attachées à sa personne, lui conseillèrent de rappeler les émigrés, de blâmer leurs rassemblemens, et, faisant un appel à ses frères, de se déclarer publiquement contre leurs vues et leurs projets. Louis XVI fit en effet une proclamation dans ce sens; il invita ses frères à se rallier à la constitution à laquelle son adhésion avait été parfaite. C'était une satisfaction qu'il donnait à l'opinion; mais bientôt s'apercevant que ni les proclamations publiées par Louis XVI, ni les lettres qu'il avait écrites aux princes pour les engager à revenir, ne changeaient rien à leurs résolutions, les révolutionnaires eurent recours aux menaces, et, par un décret de l'Assemblée législative, il fut déclaré, le 30 octobre, que, sous un mois, à partir de la notification dudit décret, tous les Français émigrés en pays étranger seraient tenus de rentrer dans le royaume, sous

peine d'être déchus, les fonctionnaires publics de leurs titres, places, traitemens, droits de citoyen actif, les princes frères du roi, de leurs droits éventuels à la couronne, et les trois princes de Condé de leurs traitemens.

Le 31, un nouveau décret et une proclamation de l'Assemblée requirent Louis-Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer en France dans le délai de deux mois; faute de quoi, il serait censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence. Le 9 novembre, un autre décret sur les émigrés fut rendu après plusieurs jours de discussions : d'après les dispositions de ce décret, tous les Français rassemblés au-delà des frontières du royaume étaient, dès lors, suspects de conspiration contre la patrie. Et ceux qui, au 1er janvier 1792, seraient encore en état de rassemblement seraient punis de mort. L'absence des princes français et de tous fonctionnaires publics devait les constituer coupables du même crime et leur faire encourir la même peine. Ce décret portait, en outre, confiscation des revenus des conjurés condamnés par contumace, le séquestre des revenus des princes français absens était immédiatement ordonné, et des cours martiales devaient être établies.

Ces mesures rigoureuses portèrent la désolation dans l'âme du roi. Il refusa sa sanction. Ce refus excita l'indignation de l'Assemblée; et malgré la précaution que prit le garde des sceaux, qui porta

ce *veto* à la barre, de boire beaucoup d'eau pour se maintenir plus froid et plus calme pendant la discussion, il ne put jamais convaincre les députés qu'il fût prudent ou constitutionnel de temporiser en cette occasion. On suspecta, comme par le passé, la bonne foi de Louis XVI. Ah! que ne furent-ils témoins de son affliction profonde, ceux qui l'accusèrent alors! Louis XVI, en ce moment, avait fait franchement le pas qui lui avait tant coûté à faire: il avait définitivement rompu avec son passé et avec toutes les traditions de l'ancienne monarchie. La reine elle-même commençait à concevoir autrement sa dignité qu'elle ne l'avait fait auparavant: elle oubliait le sacrifice, et, dans son particulier, elle ne parlait plus de sa résignation qu'avec un véritable sang-froid. Entrée dans une vie tout-à-fait nouvelle pour elle, et dans laquelle elle ne trouvait pas un aussi grand changement que lui avaient fait supposer ses répugnances; délivrée de toutes ses précédentes illusions, elle s'apprivoisait au sein de sa condition constitutionnelle, elle s'y conformait de bonne grâce, et son imagination ne remontait déjà plus péniblement l'échelle des regrets. Plus de chagrins dans l'âme du couple royal, si le roi n'avait pas eu des frères et des cousins qui le contre-carraient dans son dessein formé de subir désormais la loi de l'État, tel que la force des choses l'avait fait pour lui. L'obstination de ses frères déchirait son cœur, il devait les maudire,

et pourtant l'amour qu'il leur portait, les liens du sang, et toutes les convenances lui interdisaient de ne pas garder la neutralité entre eux et ceux qui les dévouaient à la vengeance des lois. Sa position était délicate, et on ne saurait plus difficile. Cette neutralité, dans laquelle devait prédominer une certaine bienveillance familiale, fut très mal interprétée. Cependant Louis XVI emploie tous les moyens qu'il juge propres à ramener ses frères, il écrit à l'empereur Léopold pour l'engager à révoquer sa promesse d'intervention; et le 10 novembre, Léopold adresse à ses envoyés dans les différentes cours une circulaire pour leur déclarer que, Louis XVI ayant accepté la constitution, sa personne et sa famille étant libres, l'autorité royale réintégrée, et le maintien du gouvernement monarchique consacré par la loi fondamentale, il renonce au concert proposé aux puissances, mais sous la réserve de le reprendre si les mêmes circonstances se reproduisent.

Cette lettre venait en aide à Louis XVI; pendant qu'il la sollicitait, il écrivait en même temps à ses deux frères, leur exprimant combien leur absence pouvait être nuisible, soit à eux, soit à lui; leur remontrant qu'elle servait de prétexte à tous les malveillans, d'excuse à tous les Français abusés, qui croyaient le servir en tenant la France dans des inquiétudes et des agitations qui avaient fait et ne cessaient de faire le tourment de sa vie. Il déclarait la

révolution finie, la constitution achevée; il n'avait pas balancé, ajoutait-il, à donner son acceptation librement et volontairement, et sa résolution était invariable : la France voulait cette constitution, et de son affermissement dépendait désormais le salut de la monarchie... S'il faut des changemens aux nouvelles lois, disait-il en terminant, j'attendrai que le temps et la réflexion les sollicitent. Enfin, il invitait dans les termes les plus pressans ses frères à revenir auprès de lui.

Soit Monsieur, soit M. le comte d'Artois, soit les trois princes de la maison de Condé, tous furent également sourds à de telles injonctions. Louis XVI avait pressenti qu'ils seraient inflexibles, il l'avait dit à ses ministres : « Ces nouvelles sommations à mes frères, avait-il répondu aux conseils qu'ils lui donnaient, n'auront point d'effet, parce qu'ils sont convaincus que je ne suis pas libre, et que toutes mes démarches sont forcées... » Il ne leur adressa pas moins à chacun une lettre.... Cette missive constitutionnelle était datée du 11 novembre 1791, celle à Monsieur portait pour suscription : A LOUIS-STANISLAS-XAVIER, PRINCE FRANÇAIS, FRÈRE DU ROI ; celle au comte d'Artois : A CHARLES-PHILIPPE, PRINCE FRANÇAIS ; elles furent remises à leur adresse à Coblentz, par l'ambassadeur de France, M. de Vergennes.

Monsieur fit lui-même sa réponse et dicta celle de M. le comte d'Artois. Ces réponses offrent un modèle

singulier d'affectation et d'insensibilité : sous le prétexte qu'on avait omis leurs titres, les princes assurent tous les deux leur frère qu'ils avaient hésité d'ouvrir ses lettres, et ils déclarent qu'ils n'auront aucun égard à ses prières ni à ses ordres, dans la ferme persuasion où ils sont qu'il est moralement et physiquement captif à Paris. Ces deux lettres curieuses sont le dernier coup de poignard donné à un malheureux par ceux dont il implore le secours. Elles ne sont pas assez connues : il faut que je les fasse lire encore.

Réponse de Monsieur.

Coblentz, 3 décembre 1791.

« Sire, mon frère et seigneur,

» Le comte de Vergennes m'a remis de la part de » Votre Majesté une lettre dont l'adresse, malgré mes » noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la » mienne, que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir. » Cependant, sur son assertion positive qu'elle était » pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frère que j'y » ai trouvé ne m'ayant plus laissé de doute, je l'ai lue » avec le respect que je dois à l'écriture et au seing » de Votre Majesté. L'ordre qu'elle contient de me » rendre auprès de la personne de Votre Majesté » n'est pas l'expression libre de sa volonté, et mon

» honneur, mon devoir, ma tendresse même, me dé-
» fendent également d'y obéir. Si Votre Majesté veut
» connaître tous ces motifs plus en détail, je la sup-
» plie de se rappeler ma lettre du 10 septembre der-
» nier; je la supplie aussi de recevoir avec bonté
» l'hommage des sentimens aussi tendres que respec-
» tueux avec lesquels je suis,

» Sire, etc. »

Lettre du comte d'Artois.

Coblentz, 3 décembre 1791.

« SIRE, MON FRÈRE ET SEIGNEUR,

» Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre
» qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par Votre Ma-
» jesté. La suscription, qui me donne un titre que je ne
» puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'était
» pas destinée. Cependant ayant reconnu le cachet de
» Votre Majesté, je l'ai ouverte : j'ai respecté l'écriture
» et la signature de mon roi; mais l'omission totale du
» nom de frère, et presque toutes les décisions rappe-
» lées dans cette lettre m'ont donné une nouvelle preuve
» de la captivité morale et physique où nos ennemis
» osent retenir Votre Majesté. D'après cet exposé, Vo-
» tre Majesté trouvera simple que, fidèle à mon devoir
» et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres
» évidemment arrachés par la violence.

» Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire » à Votre Majesté, conjointement avec Monsieur, le 10 » septembre dernier, contient les sentimens, les prin- » cipes et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais; » je m'y réfère donc absolument; elle sera la base de ma » conduite, et j'en renouvelle ici le serment. Je sup- » plie Votre Majesté de recevoir l'hommage des senti- » mens avec lesquels je suis,

» Sire, mon frère et seigneur, de Votre Majesté,

» le, etc. »

Le roi, la reine, ainsi que madame Elisabeth, sœur du roi, attendaient ces réponses avec une anxiété qui surpassait leur espoir, hélas! bien faible. Quand elles leur parvinrent, toute cette famille en fut atterée : ils nous tuent, ils nous égorgent, s'écria la reine, et plusieurs fois en sanglottant elle répéta : CAÏN, CAÏN !... un frère! Monsieur nous livre, il nous assassine!... Quelle âme de fer!... Et M. le *comte* d'Artois qui oppose son serment à celui du roi! Grand Dieu, il ne nous reste donc plus qu'à *mourir* : ils ont juré que nous mourrions!

C'est ainsi que la reine exhalait ses plaintes amères : c'étaient vraiment des cris de détresse. Louis XVI, dont la mansuétude était ordinairement si grande, s'abandonnait aussi à sa douleur. Cela faisait pitié de les voir et de les entendre : M. d'Hervilly, le même qui, pendant la sanglante journée du 10 août, porta

aux Suisses l'ordre de cesser leur défense, était présent à cette scène ; ce brave officier en avait les larmes aux yeux, et moi-même j'étais ému, comme, en pareille circonstance, l'aurait été tout bon cœur.

Ce déni de compassion de la part de Monsieur fut une heureuse nouvelle pour les agitateurs : elle livra à des transports de joie le duc d'Orléans et tous ses complices, parce qu'ils étaient bien persuadés que l'égoïsme de Monsieur préparait la chute du roi et, par conséquent, leur triomphe. « Monsieur serait d'accord avec nous, disaient-ils, qu'il n'agirait pas autrement. » Et ils exploitaient avec ardeur cette opiniâtreté de Monsieur, en la représentant comme un résultat concerté avec le roi. C'était une abominable calomnie... En même temps une singulière idée surgit dans la tête de quelques uns des conseillers de la reine, qui, profitant de l'irréflexion de son désespoir, lui firent entendre qu'au point où elle en était, et avec tous les embarras d'une situation sans issue apparente, le bien ne pouvait sortir que de l'excès du mal : il fallait, selon eux, que l'odieux des mesures révolutionnaires dépopularisât les idées de monarchie constitutionnelle, afin que, par aversion d'un hideux désordre, la nation revînt d'elle-même à désirer l'ordre de l'ancien régime. Ce système de pessimisme reçut son application, dans l'empressement que la cour mit à combattre l'élection de M. de Lafayette, qui était l'ennemi déclaré des excès popu-

laires, tandis qu'au contraire elle employa les brigues et l'argent pour favoriser celle de Péthion, qui était la créature des Jacobins... Mais je glisse sur ces intrigues, qui furent le produit d'une résolution désespérée, pour me hâter de dire que Louis XVI, qui, de sang-froid avait plus de portée que tout son entourage, ne s'accommodait que médiocrement de cette marche dont la perfidie pouvait se tourner contre lui-même, et qu'il ne se souciait pas de jouer avec le feu au milieu de l'embrasement. Chaque jour il voyait l'Assemblée, devenue l'écho des clubs, redoubler d'acharnement contre les émigrés : le 29 novembre, le président Viennot-Vaublanc, le même que Louis XVIII fit ministre à la fin de 1815, était venu au nom de l'Assemblée lui faire d'insolentes représentations au sujet du *veto* apposé au décret du 9... Le roi avait été, en quelque sorte, sommé d'enjoindre aux princes allemands de faire cesser les rassemblemens qui se formaient dans leurs États. On lui avait prescrit le langage de ses ambassadeurs; on lui avait intimé des ordres.

Ces observations étaient presque menaçantes; mais comme le roi était bien aise que, par de telles manifestations *ab irato*, les émigrés fussent enfin amenés à reconnaître que leur persistance à rester éloignés de la patrie était un tort qu'on lui imputait et qui l'exposait sans cesse, il ne se montra nullement choqué de l'inconvenance cynique du discours de M. Viennot.

Loin de là, il déféra aux exigences exprimées dans ce discours, en faisant signifier à l'électeur de Trèves et à plusieurs autres princes que s'ils ne s'opposaient pas efficacement à tous rassemblemens de Français dans leurs États, la France les regarderait et les traiterait en ennemis. Les déclarations qu'il leur envoya étaient réellement alors la traduction fidèle de sa pensée; car si, d'un côté, il résistait à ce qui lui paraissait injuste, comme le décret qui, contrairement à la liberté des opinions religieuses proclamée dans la constitution, enjoignait aux prêtres non assermentés de prêter le serment civique, de l'autre, il acceptait volontiers tout ce qui ressortait de la lettre et de l'esprit de la constitution. Ceci est la preuve la plus irrécusable qu'à cette époque il était étranger à toute espèce de dissimulation, et qu'il ne s'était point associé au système de pessimisme, puisque, au lieu de pousser à la roue, il enrayait quelquefois, non point au hasard, mais avec un discernement très constitutionnel. Non, Louis XVI demanda de bien bonne foi à la constitution le terme de ses maux et de ses dangers; non, Louis XVI, après avoir accepté la constitution, ne négligea rien pour déterminer ses frères à se soumettre à cette loi fondamentale; et s'il restait quelques doutes à cet égard, pour les dissiper, je ne me lasserais pas d'alléguer l'objet de la mission qui me fut confiée le 10 décembre 1791. Or, voici quel fut l'objet de cette mission.

Après les désolantes réponses que le roi avait re-

çues de Monsieur ainsi que de M. le comte d'Artois, il n'était guère vraisemblable qu'une nouvelle tentative aurait plus de succès. Cependant le terme fatal du décret porté contre les princes allait expirer; Louis XVI ne songeait qu'avec effroi à la peine qui serait encourue par ses frères; cette idée sinistre ne lui laissait plus aucun repos; et, quoiqu'une autre idée eût dû se présenter à son esprit avant celle-là, il paraissait avoir oublié que ses frères livraient sa propre existence en otage de leur conduite, et dans une sublime abnégation de lui-même il n'était préoccupé que de leur sort.

Dès le 7, la reine, à laquelle, depuis ma sortie des prisons d'Orléans, je m'étais privé de prodiguer mes respectueux hommages aussi souvent que je l'aurais désiré, afin d'éloigner des soupçons que mon dévouement au moment du voyage de Varennes rendait assez naturels; la reine, dis-je, me fit appeler auprès d'elle, et m'annonça que le roi avait daigné jeter les yeux sur moi pour une mission de la plus haute importance. Sans savoir encore de quoi il s'agissait, je répondis à Sa Majesté que, quelle que fût cette mission, j'étais prêt à la remplir avec tout le zèle dont j'étais capable. La reine eut la bonté de me dire qu'elle en était très convaincue, et madame Élisabeth ajouta un compliment aux paroles de bienveillance dont elle avait daigné m'honorer. «Monsieur de Goguelat, reprit la reine, vous êtes connu de Monsieur et de M. le comte d'Artois;

ils savent l'un et l'autre parfaitement que vous êtes à nous à la vie et à la mort. »

Je m'inclinai en signe d'assentiment.

« Monsieur, continua la reine, on n'ignore pas combien vous avez déjà souffert pour nous, par suite de la catastrophe de Varennes; votre aventure avec M. le duc d'Orléans, et les nombreux désagrémens de tous genres auxquels elle vous a exposé, avaient auparavant fait assez d'éclat. Ainsi il est bien établi que vous êtes des nôtres, et que vous pouvez recevoir nos confidences... Monsieur n'en doutera pas et nous avons bien besoin qu'il en soit convaincu.

» Le roi veut lui écrire, et c'est de vous qu'il a fait choix pour ce message... Vous serez notre ambassadeur, n'est-ce pas, monsieur? »

La reine m'autorisant à parler, je ne fis pas attendre ma réponse. Où ne serais-je pas allé! que n'aurais-je pas fait pour lui rendre le bonheur! Ce fut le sens de deux ou trois phrases que je prononçai. « C'est bien, reprit-elle. Occupez-vous, monsieur, des apprêts de votre départ, le roi vous donnera lui-même ses ordres; pour le reste, entendez-vous avec M. de Laporte. »

Je pris immédiatement congé de Sa Majesté et je me rendis auprès de M. l'intendant de la liste civile, que je trouvai déjà au fait de la mission que je devais remplir. « Monsieur, me dit-il, il faut que vous vous rendiez à Coblentz, sans vous soumettre à aucune

éune des formalités prescrites pour la sortie du royaume. Personne ne doit avoir le secret de ce voyage; il ne doit être fait avec l'autorisation de qui que ce soit; autrement les princes auraient encore à objecter que le roi n'a pas agi de son propre mouvement : ils croiraient que cette nouvelle exhortation à revenir lui a été dictée, et de cette persuasion dans laquelle ils seraient, ils prendraient prétexte pour ne pas se conformer à sa volonté. M. le duc d'Orléans, qui a des agens secrets jusque dans l'émigration, ne manquerait pas de mettre tout en œuvre pour les entretenir dans cette idée. Monsieur et M. d'Artois jouent son jeu, et ce qu'il y a de surprenant, c'est que Monsieur, qui passe pour si renaré, s'imagine jouer le sien. Vous devez donc quitter Paris sans faire d'adieux, et gagner les bords du Rhin par la route qui vous conviendra le mieux. » M. de Laporte me remit une somme de cent louis en or, et je revins le soir au château où j'attendis vainement que le roi me fît appeler.

Le lendemain et le surlendemain se passèrent sans que l'on me parlât de la mission; je supposais que Sa Majesté avait abandonné ce projet. Enfin, le 10 au matin, je reçus un billet de M. de Laporte, qui avait, disait-il, à m'entretenir sur-le-champ; je ne mis aucun retard à me rendre à cette invitation, et dès que je me présentai je fus introduit dans le cabinet de M. l'intendant. « Monsieur, me dit M. de Laporte, Sa Majesté,

qui est indisposée, a bien voulu s'en rapporter à moi pour vous transmettre ses ordres... Vous irez à Coblentz : je vous avais parlé d'abord d'éluder les formalités pour la sortie du royaume ; mais il y aurait eu de graves inconvéniens à tenter de le faire... Qui sait si, malgré toutes les précautions, vous n'auriez pas été arrêté en chemin ? Un passeport vous mettra à l'abri des sottes inquisitions. En voici un sous le nom de M. Touchard, négociant de Genève : il vous permettra d'arriver en Suisse sans encombre, de là vous réglerez votre itinéraire comme vous le jugerez à propos. Maintenant voici la lettre du roi pour Leurs Altesses Monsieur et M. le comte d'Artois, vous la leur remettrez : Sa Majesté a voulu qu'elle fût sous cachet volant, afin que vous fussiez à même d'en prendre connaissance. »

M. de Laporte me fit force recommandations de ne pas perdre un instant, et, après m'avoir donné les plus amples instructions sur la manière dont j'aurais à m'acquitter de ma mission, il me dit : « J'ai aussi préparé une lettre pour Monsieur, j'espère que vous ne refuserez pas de vous en charger ; elle pourra ne pas nuire au succès de la démarche de Sa Majesté. J'atteste à Monsieur que la lettre du roi lui a été dictée uniquement par des motifs puisés dans sa conviction personnelle, indépendamment de toute autre considération que son intérêt et celui des princes de sa famille. Monsieur, j'en suis sûr, ne suspectera pas une attestation de

de genre ; personne ne connaît mieux que lui combien je suis attaché aux anciennes institutions, et tout ce que j'ai fait pour leur maintien ; si maintenant je me conforme à un autre système, c'est que le roi a jugé nécessaire de l'adopter. Nous cédons par nécessité : un jour peut-être serons-nous la nécessité à laquelle on cèdera...Mais une voie est ouverte, c'est celle dans laquelle le roi peut s'avancer avec la révolution...Il y veut marcher franchement, et il y marchera avec force et majesté, lorsque ses frères et tous les appuis du trône seront accourus auprès de sa personne. Alors qui peut deviner l'avenir? Qui sait s'il ne sera pas meilleur que ne l'indiquent les présages? Et au pis-aller, c'est encore un fort beau poste que celui d'un roi constitutionnel des Français. »

Un tel langage dans la bouche de M. de Laporte était chose si étrange qu'il me semblait rêver... J'avais cru jusque là qu'il était tout contre-révolutionnaire; je pris dès-lors de lui une opinion bien différente : je vis qu'il se modifiait comme le maître, et qu'il n'était qu'un bon, docile et zélé serviteur. M. de Laporte avait accueilli de toutes parts les avis, les conseils, les plans que l'on proposait au roi; il en avait payé plusieurs quelquefois fort cher, mais alors il n'avait fait qu'obéir au vœu de Louis XVI, qui, dans ce fatras de notes, de rapports, et de mémoires fournis, tantôt par des intrigans, tantôt par des sujets vraiment attachés à la royauté, s'était imaginé découvrir une panacée

universelle pour toutes les blessures faites à la monarchie.

Je sortis de chez M. de Laporte enchanté de le trouver converti, comme moi, par ordre de Sa Majesté... Je partis le soir même; dès le quatrième jour j'étais en Suisse, et j'arrivai le 22 à ma destination avec ma précieuse lettre, dont M. de Laporte m'avait engagé à prendre une copie pour la produire un jour, si cela devenait nécessaire. Cette lettre, que je transcris fidèlement, paraît ici pour la première fois.

Lettre de Louis XVI.

« Il est temps enfin de faire cesser les troubles qui » agitent depuis si long-temps le malheureux peuple » que je suis appelé à gouverner, et par droit de » naissance, et par la nouvelle loi constitutionnelle. » Aux dissentions civiles, à l'anarchie, aux projets » hostiles, enfantés par le mécontentement pardon» nable peut-être avant mon acceptation, mais qui » deviendrait on ne peut plus criminel dans les cir» constances actuelles; à tous ces maux, dis-je, dont » la France est affligée depuis si long-temps, doivent » succéder la concorde et la paix.

» Je vais m'expliquer avec vous, mes frères, et je » vais le faire librement et sans contrainte. Vous allez » connaître tout ce que je pense invariablement sur » la constitution que je me félicite d'avoir acceptée.

» Dès l'instant que je commençai à régner, je ne » me chargeai des rênes du gouvernement qu'avec » la ferme intention de sacrifier tout pour faire le » bonheur du peuple dont je me trouvais le chef. Je » fis, vous le savez, tout ce qui me fut possible pour » parvenir à ce but. Mais, dans la place que j'occupe, » qu'il est difficile de faire le bien! Environné de flat- » teurs intéressés à me cacher la vérité, trompé par » des ministres dilapidateurs, long-*temps j'ai* cru » mon peuple heureux, et il languissait dans la *mi-* » *sère*.

» L'excessif épuisement des finances, l'énorme » dette de l'Etat m'ouvrirent enfin les yeux, et je son- » geai aux moyens de pouvoir sortir du gouffre que » je voyais s'entr'ouvrir devant moi. Je convoquai » l'Assemblée des Notables. Le résultat de leurs opé- » rations fut de nouveaux impôts. Les Parlemens » s'opposèrent à leur enregistrement, et demandèrent » la convocation des Etats-Généraux. Je les promis, et » bientôt les Etats-Généraux furent assemblés.

» Je crus qu'ils ne s'occuperaient que des moyens » propres à rétablir les finances; mais les mandats du » peuple demandaient la réforme d'un grand nombre » d'abus, et je fus obligé d'écouter leurs doléances. » Elles me parurent fort justes, ces doléances; mais » ce n'est pas ainsi qu'en pensèrent tous ceux dont » j'étais entouré. Ce ne fut pas ce que vous en pen- » sâtes vous-mêmes.

» Je passe rapidement sur tous les évènemens qui » rendirent cette époque célèbre. D'après les repré- » sentations de Necker, j'avais accordé la double re- » présentation du tiers; les deux premiers ordres en » furent on ne peut plus mécontens : ils s'obstinèrent » à refuser la réunion : que de fausses démarches ne » me fit-on pas faire! Je voulus rapprocher les esprits » qui s'aliénaient de plus en plus; les moyens que » j'employai furent insuffisans : le mécontentement » éclatait de toutes parts; déjà les germes d'insurrec- » tion commençaient à se faire sentir. A Versailles, » l'explosion se fit lorsque je voulus retirer le porte- » feuille à Necker, et le peuple me força de le lui » laisser.

» On se servit de cet évènement pour m'engager à » faire approcher des troupes de Versailles et de Pa- » ris. On me fit faire tout cet appareil formidable qui » semblait menacer la capitale, afin, m'avait-on dit, » d'en imposer et de contenir la multitude; mais cela » ne fit que l'indisposer de plus en plus.

» Cependant les représentans du tiers-état étaient » parvenus à attirer à eux une partie des deux autres » ordres. Dès que cette réunion partielle avait eu » lieu, ils s'étaient constitués en Assemblée nationale » et avaient commencé leurs travaux. Une scission, » qui pouvait devenir funeste, existait entre cette as- » semblée et ceux qui n'avaient pas voulu se réunir; » je voulus interposer mon autorité, et je tins la

» séance du 23 juin. Elle fut sans doute bien loin » d'opérer tout le bien que j'en attendais : la fermeté » qu'on m'avait conseillé d'y déployer ne fit qu'irriter » le peuple et le disposer à cette insurrection géné- » rale qui eut lieu bientôt après.

» On me répétait sans cesse que Necker était la » cheville ouvrière de tous les troubles qui existaient; » on parvint à m'indisposer si fortement contre lui, » que je pris enfin le parti de l'exiler, toujours dirigé » que j'étais par les mêmes conseils, et vous n'igno- » rez pas, mes frères, quels étaient ces conseils ! Je ne » vous rappelle tous ces faits que pour vous faire voir » que je ne puis plus écouter tous ceux qui pourraient » me venir de la même part, puisqu'ils sont cause de » presque tous les malheurs qui sont arrivés.

» L'exil de Necker fut le signal du bouleversement » de la capitale, et par suite de toutes les provinces. » Je jette un voile sur tout ce qui se passa à cette » époque, qui fut celle de la source des divisions qui » ont déchiré ce malheureux pays. Depuis cet instant, » j'ai toujours été obsédé par les mêmes conseils. J'ai » eu la faiblesse d'en écouter quelques uns, et peu » s'en est fallu que je ne m'en sois trouvé la victime.

» Je ne veux donc plus me conduire que d'après » moi-même, et d'après les avis des hommes vertueux » et honnêtes dont je tâcherai de m'environner; je ne » suivrai plus que l'impulsion de mon cœur qui fut » trop souvent trompé par les perfides égoïstes qui

» songeaient plus à leurs intérêts qu'aux miens ou
» qu'à ceux de mon peuple.

» Long-temps j'ai cru que, par ses décrets, l'Assem-
» blée nationale avilissait le trône et usurpait mon
» pouvoir; mais cette erreur a cessé, et je vois main-
» tenant que la constitution décrétée est également
» avantageuse pour le peuple et pour moi. Je dirai
» plus, mes intérêts dussent-ils s'y trouver lésés, il
» me suffit de savoir que cette constitution pourra
» faire le bonheur du peuple dont je veux être le
» père : il me suffit de voir que cette constitution a
» l'assentiment presque général de toute la France,
» pour avoir dû l'accepter et la signer comme je l'ai
» fait... Si quelques parties de ce grand ouvrage ont
» besoin de réforme, comme je l'ai déjà pressenti,
» l'expérience les indiquera, et elles s'exécuteront
» peu à peu; mais si quelqu'un veut attaquer cette
» constitution, je la défendrai de tout mon pouvoir :
» je l'ai jurée librement, et j'exécuterai religieusement
» tout ce que j'ai juré : je veux m'identifier, je ne
» veux plus faire qu'un avec mon peuple; ses intérêts
» sont les miens, et son bonheur fera ma jouissance.

» Qu'on cesse donc de douter de la pureté de mes
» sentimens; ce doute afflige trop mon cœur. Je dés-
» avoue formellement toute entreprise qui pourrait
» être formée contre la constitution que je viens d'ac-
» cepter; de quelle part qu'elle vienne, je m'y oppose-
» rai de toutes mes forces, et je déclare authentique-

» ment que je regarde comme criminel quiconque
» osera former de pareils projets. Voilà, mes frères,
» voilà quelle est invariablement mon opinion; et
» qu'on ne croie pas pouvoir l'ébranler par de grands
» discours qui ne sont plus de saison; j'ai lu attentive-
» ment votre lettre : j'y découvre quel est le but où
» vous tendez........... j'y vois que vous pensez
» plus à vous qu'à moi : j'y vois que vous y proposez
» un bouleversement impraticable, que vous deman-
» dez le rétablissement de l'ancien ordre des choses,
» qui ne pourrait s'effectuer qu'en répandant le sang
» à grands flots........ Ah! vous me faites frémir
» d'horreur! puisse plutôt la monarchie s'écrouler
» que d'adhérer jamais à de pareils projets!

» Malgré les expressions respectueuses dont cette
» lettre est remplie, j'y vois encore un engagement
» formel à la désobéissance, dans ces mots : « Dus-
» siez-vous même nous défendre d'agir; cette défense
» ne pourrait certainement pas nous faire trahir notre
» devoir. »

» Votre devoir est de cesser de susciter des enne-
» mis à la France; votre devoir est de rentrer et de
» venir en paix jouir auprès de moi de l'amour
» d'un peuple libre par une constitution que vous ne
» connaissez pas ou que vous ne voulez pas connaître.
» Votre devoir enfin est de remplir toutes les obliga-
» tions que vous impose le beau titre de princes fran-
» çais. Accourez, mes frères : ce peuple, contre le-

» quel on dit que vous voulez diriger vos coups, à
» tout oublié; bientôt vous regagnerez son attache-
» ment. Venez lui montrer des vertus, et il les accueil-
» lera et il vous chérira. Abjurez vos erreurs, écartez
» vos préjugés, et ce peuple ne verra plus en vous
» que la famille de son roi qui, comme les autres
» hommes, fut sujet à s'égarer un instant.

» Ah! si vous aviez vu toute la joie de ce bon peuple,
» lorsque j'eus accepté cette constitution! si, comme
» moi, vous eussiez vu son ivresse, les élans de l'a-
» mour qu'il me porte! si vous eussiez partagé avec
» moi les douces jouissances qu'il me fait éprouver
» partout où je me présente! si vous le voyiez se pré-
» cipiter sur mon passage et me donner les marques
» les plus convaincantes de respect et d'attachement,
» vous penseriez bientôt comme moi, vous le chéririez
» comme moi. Ah! mes frères, votre présence manque
» à mon bonheur! Venez donc le compléter, je vous
» y engage par tout l'attachement que vous dites
» avoir pour moi. Je pourrais vous l'ordonner comme
» votre roi; mais après cet ordre je ne verrais dans
» votre retour qu'un acte de soumission, et je ne veux
» le devoir qu'au sentiment et à l'amour que vous
» portez à ma personne.

» *Signé* LOUIS. »

J'entrai le soir à Coblentz; comme il était tard je ne pus voir que le lendemain M. le marquis

de Bouillé, que je priai de vouloir bien me conduire auprès de Monsieur, et lever toutes les difficultés d'une présentation, s'il y en avait. Ce jour-là, la résidence des princes ressemblait à la cour d'un puissant monarque par l'appareil des gardes, des officiers de toutes armes, et de nombreux domestiques dont elle était remplie. Des députations des provinces de Provence, d'Auvergne, de Poitou, de Bretagne, de Languedoc se pressaient en attendant qu'on les introduisît. Toute cette foule que je traversai était dans l'enthousiasme, et dans les plus folles illusions. La nouvelle d'un congrès qui devait se tenir à Aix-la-Chapelle venait à l'instant de se répandre. On annonçait la venue prochaine des ambassadeurs de Danemarck et de Venise, celui d'Espagne était attendu, l'on disait qu'il y aurait un accord de toutes les puissances, et qu'incessamment la contre-révolution serait accomplie.

La joie se manifestait par des trépignemens d'aise et un épanouissement qui se remarquait sur tous les visages : ces symptômes m'inquiétèrent. Enfin je fus admis à présenter ma dépêche à Monsieur ; il m'accueillit d'abord très gracieusement, parce qu'il supposait que j'accourais me ranger sous la bannière de l'émigration ; il lut la lettre de son frère la première, et la passa à M. le comte d'Artois, pendant qu'il parcourait celle de M. de Laporte. Quand il eut fini, il s'informa assez froidement de la santé de Leurs Majestés et de madame Élisabeth, puis avec un singulier

mouvement de la lèvre inférieure et de la narine gauche, il me dit : « Le roi ignore ce qui se passe ; qu'il se tranquillise, nous lui répondrons officiellement. Quant à vous, monsieur, je me flatte qu'après mûre réflexion vous ne demanderez pas mieux que d'être des nôtres. — Monseigneur, lui répliquai-je, Votre Altesse me pardonnera, mais j'ai pris envers Leurs Majestés l'engagement de leur apporter votre réponse. — En ce cas, reprit Monsieur d'un ton glacial et avec sa grosse voix, je viens de vous la faire, et rien ne s'oppose plus à votre retour. »

Je me retirai aussitôt ; toutefois, comme je me berçais de l'espoir que Monsieur ne m'avait pas dit son dernier mot, et que sans doute il se raviserait, je résolus de séjourner deux jours à Coblentz pour lui donner le temps de venir à résipiscence, si par hasard il lui en prenait la fantaisie... Je vis donc l'émigration, et j'avoue que dans les peintures que je m'en étais faites, je n'avais pas saisi les traits les plus saillans de son caractère. La situation des émigrés était vraiment déplorable, au moral surtout ; la vanité de leur noblesse gravement compromise les tenait dans un état de crise à faire pitié.

Les principaux agens des princes exaltaient encore les têtes ; les jeunes gens étaient dans une sorte de délire. Le mot *d'honneur français*, répété à tout propos, paraissait être l'expression magique à laquelle leur raison ne pouvait résister. Le roi de Suède avait peut-

être plus contribué que personne à égarer la plupart d'entre eux. Ce monarque avait pris d'abord la querelle des princes français avec une chaleur incroyable; à l'entendre, on eût dit qu'il aurait donné sa couronne pour se trouver dans la position de M. d'Artois ou de M. de Condé. La maxime constante parmi les émigrés était que tous les gentilshommes devaient se réunir pour *rétablir Louis XVI et la noblesse sur le trône*, et ils traitaient de lâche quiconque ne se joignait pas à eux ou parlait de rentrer en France. Ils soutenaient effrontément que Louis XVI n'avait point accepté de bonne foi la constitution, et ils en donnaient pour preuve que les décrets constitutionnels étaient sans exécution, et que les princes continuaient de recevoir leur traitement hors du royaume, ce qui était vrai. Rien ne faisait plus de tort au roi que cette condescendance à laquelle il était entraîné par sa sympathie fraternelle. Les voies de douceur et de paternelle bienveillance, si conformes à son caractère, étaient regardées comme une sorte de protection qui démentait matériellement son blâme officiel et ses désapprobations. Il aurait fallu que Louis XVI eût hautement déclaré coupables les officiers qui avaient trahi leurs sermens, et qu'il eût solennellement prononcé la vérité tout entière; que, roi constitutionnel, il ne reconnaissait plus de noblesse. Ce parti était le meilleur, outre qu'il était celui de la probité, puisqu'il avait accepté la constitution et qu'il était un honnête homme.

Ce qu'il y avait d'étrange, c'est que Monsieur, abusant de ses pleins-pouvoirs qu'il savait, du reste, être révoqués, faisait des lois. Voici un article remarquable d'un règlement pour former en diverses compagnies les émigrés du tiers-état! *La noblesse émigrée et Leurs Altesses Royales promettent de s'employer à leur faire obtenir de Sa Majesté les grâces et les distinctions qu'ils mériteront, sans doute, par leur zèle et par leur valeur.* A côté de ce règlement, par lequel on promettait l'impossible, était affichée, comme un acte officiel, une plaisanterie de tréteaux qui était l'œuvre de Monsieur, et qui, après le *Voyage à Gand*, peut encore donner la mesure de son esprit si vanté... O frivolité! *Lisez :*

DEUX PROCLAMATIONS.

Coblentz, 6 décembre.

LOUIS-JOSEPH-STANISLAS-XAVIER, prince français :

L'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution française, titre III, chap. 2, section III, art. 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, faute de quoi et après l'expiration dudit délai vous perdrez votre droit éventuel à la régence.

GENS DE L'ASSEMBLÉE FRANÇAISE se disant nationale :

La saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chap. 1, section 1, art. 1, des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, faute de quoi, après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des fous enragés, dignes des Petites-Maisons.

C'était avec de pareilles niaiseries et les plus gros-

siers mensonges que l'on entretenait le feu sacré parmi les émigrés... Presque tous étaient dans la plus complète ignorance sur les dispositions des puissances à leur égard. La déclaration de Pilnitz était le fait principal qui dominait leur esprit, et déjà il était question d'ordres donnés par l'empereur et par le cabinet de Berlin pour leur dispersion, qu'ils s'en référaient toujours aux termes de cette déclaration qui était, pour eux, la loi et les prophètes. Le lendemain de mon arrivée j'assistai à une réunion assez nombreuse, chez M. Laqueuille, l'un des ex-constituans... La fameuse déclaration fut mise sur le tapis, c'était sans doute pour la centième fois. N'importe, on en commenta chaque mot avec une intrépidité inimaginable. Un article paraissait-il insignifiant, il était relevé avec beaucoup d'adresse, et l'on finissait toujours par prouver, nonobstant les démonstrations du contraire et les actes subséquens, que Léopold et le roi de Prusse étaient plus que jamais décidés à prêter leur concours. J'ai vu les plus fortes têtes de ce sénat n'oser proposer leurs doutes, et sortir convaincus de la meilleure foi du monde que la France allait périr ou les recevoir. Jamais je n'ouïs parler de Louis XVI avec autant d'irrévérence que dans cette soirée : *le pauvre homme, le soliveau, le béat;* c'était ainsi qu'on le nommait, et ces qualifications injurieuses, c'était, m'assura-t-on, les courtisans de Monsieur qui les avaient mises à la mode... Je me plaignis d'un

tel procédé à M. Laqueuille... » Il y a fort peu de temps, me dit-il, que cette manière, plus qu'inconvenante, de s'exprimer sur le compte du roi s'est introduite ici, et je puis vous conter à ce sujet une petite anecdote qui vous le prouvera : un cocher d'un de ces messieurs avait tenu des propos indécens sur la conduite du roi à Paris; c'était avant son arrestation à Varennes : le pauvre cocher fut arrêté sur-le-champ et enfermé dans une prison où il resta quelque temps... Cette aventure fit du bruit, car alors tous les émigrés se faisaient un devoir chevaleresque de s'exprimer toujours dignement en parlant de Louis XVI, du moins en public : mais depuis l'acceptation, il en est tout autrement... Ces jours-ci, dans un souper d'émigrans, comme plusieurs s'emportaient en invectives contre le roi : *Messieurs*, leur dit un des convives, *et le cocher n'avait donc pas tort?*...Monsieur, ajouta M. Laqueuille, n'est pas fâché que l'on soit persuadé de la nullité de son frère, car c'est sur la croyance en cette nullité qu'il échafaude sa politique; une politique qui sauvera la France et la monarchie. — Et qui perdra le roi, » repartis-je aussitôt avec un soupir.

Le terme que j'avais fixé pour mon séjour à Coblentz n'était pas expiré, que l'on vint me demander, de la part de Leurs Altesses, si je n'allais pas bientôt partir, en me faisant observer que, puisque je ne voulais pas rester, je n'avais que faire au quartier des

princes.... Une heure après, la police me fit faire injonction de quitter laville à l'instant même. Cet ordre brutal me montra que je n'avais plus rien à espérer; je partis donc, et revins par Bruxelles, où j'eus occasion de voir à mon passage M. le duc d'Uzès, qui était fort découragé.

Les émigrés dans le Brabant n'étaient pas animés de la même présomption que ceux de Coblentz; ils portaient encore la cocarde blanche, mais le panache avait disparu. D'ailleurs à Bruxelles on savait beaucoup de choses que l'on ignorait à Coblentz; ce fut là qu'on me montra une lettre que Monsieur avait adressée en forme d'instruction à M. le comte de Moustier, son ambassadeur en Prusse (1). Monsieur recommandait à M. de Moustier de faire sentir aux ministres de Sa Majesté prussienne, combien il était indispensable pour la France qu'il existât un centre d'autorité où vinssent aboutir tous les rayons; il voulait être régent en titre et non lieutenant-général du royaume, ce qui, selon lui, était en quelque sorte un titre honorifique. A l'appui de ses prétentions, il conseillait à M. de Moustier de citer les exemples d'Antoine, roi de Navarre, et de M. Gaston, qui, sous les minorités de Charles IX et de Louis XIV, furent lieutenans-généraux du royaume, tandis que les deux reines-mères exer-

(1) M. de Goguelat se trompe sur l'époque de cette recommandation faite à M. de Moustier. Les démarches de Monsieur, pour obtenir le titre de Régent, n'eurent lieu que plus tard.

çaient, sous le titre de régentes, la plénitude de l'autorité royale. « Si, poursuivait Monsieur, on citait l'exemple de Charles V, au moment de la captivité du roi Jean, M. le comte de Moustier pourrait faire voir que cet exemple est plutôt favorable que contraire à cette assertion, puisque Charles V, qui se trouvait en état de minorité, quand son père fut fait prisonnier, n'osa pas, par cette raison, prendre le titre de régent; mais qu'il le prit aussitôt qu'il fut devenu majeur. »

Monsieur allait au-devant de l'objection du danger que son titre ferait courir au roi, et il disait assez légèrement, qu'elle serait la plus puissante de toutes, si elle n'était en même temps la moins fondée. Quant à l'opposition d'une prétendue volonté du roi et de la reine, il se bornait à déclarer que cette volonté s'était manifestée pour la dernière fois par la protestation du 10 juin 1791. Monsieur prenait l'engagement de ne rien faire que de provisoire. « Parce que, tout enchaîné, disait-il, qu'était l'exercice des facultés de l'âme du roi, ces facultés n'existaient pas moins. »

De telles négociations entamées déjà et pour un tel objet, déposaient assez de l'empressement de Monsieur à dépouiller Louis XVI de tous les attributs positifs de la majesté royale. Il lui ôtait tout simplement la couronne du front pour la poser sur sa tête; il lui arrachait le sceptre des mains.

Après le 10 août, ces négociations qui n'avaient jamais été entièrement abandonnées, furent suivies

avec une nouvelle ardeur ; mais n'anticipons pas, et parlons de notre retour à Paris... Qu'en dirai-je? O mon Dieu, le roi, quand je le revis, avait tout prévu, tout deviné. Sans proférer un seul mot, il joignit les mains en les levant au ciel ; la reine baissa tristement les yeux, et madame Élisabeth répandit un torrent de larmes. Cinq victimes étaient là mornes et pensives : monseigneur le dauphin et l'auguste princesse sa sœur pleuraient aussi. Ce tableau déchirant navrait mon âme, et y soulevait une bien vive indignation contre les émigrés et leurs chefs si insensibles... Je ne prévoyais pas que quelques mois plus tard, le seul parti qui me resterait à prendre serait d'aller les rejoindre... Mais je ne sortis de France qu'après m'être dévoué jusqu'au bout. La famille royale était au Temple ; et je ne pouvais plus que mourir inutilement... Émigrer alors, n'était plus ni une lâcheté, ni une extravagance.

Dans la portion qui va suivre de ces Mémoires, je parlerai de la part que je pus prendre contre les évènemens pendant les sept premiers mois de l'année 1792 : on y verra que je ne fus pas inactif, et que, si ceux qui nous avaient abandonnés eussent été près de nous pour seconder nos efforts dans ces déplorables journées du 20 juin et du 10 août, auxquelles le duc d'Orléans ne fut pas plus étranger qu'à celles des 5 et 6 octobre, la scélératesse n'aurait pas triomphé.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES DE CHARLOTTE ROBESPIERRE

MÉMORIAL DE L'ILE D'ELBE.

DÉPOSITION DE M. DE SAINT-MARS,

RÉVÉLANT LE SECRET DE LA NAISSANCE DE L'HOMME AU MASQUE DE FER.

205 A 223.

ASSASSINAT DU GÉNÉRAL RAMEL.

MÉMOIRES DE M. LE BARON DE GOGUELAT.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

précieux Dictionnaire a sa place dans chaque comptoir, à côté du journal et de la main-courante. Sur quelque point qu'on le consulte, l'ouvrage du célèbre Anglais fournit une réponse nette, catégorique, appuyée de chiffres. A ce titre, on peut l'appeler *l'Encyclopédie du Commerçant*.

Que ce livre, déjà traduit en Allemand, n'ait pas été mis plus tôt à la portée du Commerce français, c'est ce qu'on s'explique à peine. On dirait qu'on a plus d'élan en France pour les objets frivoles que pour les choses sérieuses et profitables. Il y avait pourtant à peser et à faire valoir ce fait, que si nous restons toujours, vis-à-vis de nos voisins, dans un état d'infériorité commerciale, c'est qu'ils font du négoce une étude, tandis que nous en faisons trop souvent une routine. Les Anglais ont une foule de livres qui enseignent le commerce ; nous n'en avons point. Aussi les voit-on nous précéder et nous écraser sur presque tous les marchés du globe. L'amour-propre et l'intérêt nationaux subiront-ils éternellement cette suprématie? La France, si avancée dans les autres branches des Sciences et des Arts, restera-t-elle en arrière sur un seul point, celui des notions commerciales?

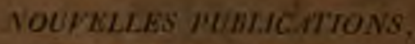
La traduction de Mac-Culloch, difficile et coûteuse, a donc été entreprise dans une pensée de progrès et d'enseignement. Les éditeurs ont cru faire une œuvre utile au commerce, et ils la placent avec confiance sous son patronage. Traduire Mac-Culloch en l'améliorant, en le complétant par des documens propres à notre pays, en le ramenant au point de vue national, voilà ce qu'ils ont voulu réaliser. Ils ne l'eussent point tenté, sans le concours des grandes notabilités commerciales, industrielles, financières et scientifiques, qui seules pouvaient donner au livre une physionomie française, sans altérer le mérite du travail primitif. Des noms célèbres et spéciaux ont

l'ouvrage original, le terminant, parties inachevées, le redressant parties fautives; aidés d'ailleurs d'u de documens officiels et de statisti ministratives, ces auteurs, hommes naissances profondes et pratiques, pas seulement une traduction, il ront une œuvre nouvelle, ils cré Mac-Culloch français, plus exact, plet, plus actuel que l'ancien.

Nous ne pouvons donner une id approximative, de la richesse des que contiendra ce Dictionnaire, in lume; équivalent *à trente volumes* o la nomenclature des articles que c les deux premières lettres de l'alp passerait seule les bornes d'un Pro suffit de dire qu'aucun intérêt c ne sera négligé, qu'aucun renseig sentiel n'y sera omis; tout y fig y aura sa place et son explicatio clature de toutes les marchandises sement comme produits naturel triels, leur origine et leurs quali avec la manière de les connaître bouchés en France et à l'étrang ques d'importation et d'exportati grands marchés; termes et usage monnaies, poids et mesures des ties du monde; procédure comm bitrages et faillites, traités de c de navigation, tarifs de douan fictifs, réel et prohibé; écono dans ses rapports avec le com des livres, calculs de change e fonds publics, banques, escomp ces, voies de transport, naviga tage, géographie commerçante, tient sa place, tout y a son c'est un enseignement complet ceux qui possèdent la pratique et préparer les voies à ceux point encore acquise.

Nota. Un *Specimen*, imprimé avec le caractère fondu exprès pour paraîtra d'ici à quelques jours.





NOUVELLES PUBLICATIONS,

CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

Correspondance

inédite

DE MADAME CAMPAN

AVEC

LA REINE HORTENSE.

2 VOL. IN-8°, — 15 FR.

Sous presse :

DE ROME

A LA THÉBAÏDE,

PAR M. ALEXANDRE GUIRAUD,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

2 VOL. IN-8°, — 15 FR.

◆

HISTOIRE

DES ROIS CHEVELUS

ET DES

MAIRES DU PALAIS,

Par M. Amédée Gabourd.

2 VOL. IN-8°. — 15 FR.

◆

Un Nouveau Roman,

PAR M. H. DE LATOUCHE.

2 VOL. IN-8°.





